TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 657 — JEUDI 22 JUILLET 1982

DEUX ATTENTATS A PARIS

- Colis piégé au quartier Latin : quinze blessés légers
- L'ancien appartement de M. Régis Debray entièrement détruit

LIRE PAGE 8



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 21

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'implacable logique du terrorisme irlandais

Neuf morts, cinquante et un blessés : en faisant exploser, mardi 20 juillet, dans le Londres des parcs et des parades, deux fortes bombes, en provoquant ce que le quotidien populaire britannique « Daily Mail » appelle « le carnage par un jour d'été » et « la boucherie de l'IRA », le terrorisme nord-irlandais a voulu à nouveau frapper fort. Comme presque tous les autres terrorismes lorsqu'ils s'attaquent à des pays libres, il y est parvenu sans risque. Du moins avait-il, dans son implacable logique interne, d'impérieuses raisons de relancer sans plus attendre ce genre d'opérations meurtrières.

La première est que l'IRA avait enregistré, depuis l'arrêt des grèves de la faim, une série de revers dont aucun n'était certes décisif, mais qui commençaient à faire douter de son efficacité et de son avenir. Touchant tardivement les dividendes de plus de dix ans d'infiltrations, de « fichage » et de guerre psychologique, la police et l'armée avaient réussi à « retourner » certains militants et à obtenir d'indicateurs bien placés des renseignements importants.

Les grèves de la faim de 1981 avaient valu à l'ensemble du mouvement nationaliste un regain de popularité et d'admiration dans la minorité catholique, du fait aussi bien de l'héroïsme de dix militants ainsi sacrifiés que de l'implacable fermeté de Mme Thatcher. *Mais l'issue fatale à laquelle avait conduit l'attitude — non moins implacable — de l'IRA, sans aucun progrès tangible, avait produit un effet inverse, en particulier parmi les familles des victimes.*

La victoire anglaise aux Malouines, d'autre part, risquait de faire oublier à l'opinion internationale cette autre guerre, elle inavouée, et dont la Grande-Bretagne ne parvient pas à sortir : celle d'Irlande du Nord. C'était doublement préoccupant pour l'IRA. En raison du besoin de publicité qu'éprouve tout mouvement sûr de ne pouvoir l'emporter ni par les armes, ni par les urnes. Et aussi parce que, dans le conflit des Falklands, les Britanniques, partis délivrer leur territoire d'une invasion décidée de surcroît par une dictature militaire, avaient eu le beau rôle.

Mais la raison qui a probablement joué le rôle *le plus* important dans la décision de l'IRA est l'annonce d'un prochain scrutin en Irlande du Nord. Prévue pour le 20 octobre (« le Monde » daté 18-19 juillet), la désignation d'un Parlement local avait de quoi préoccuper l'organisation nationaliste. Une telle élection repose en effet, pour avoir quelque chance d'aboutir, sur un pari : celui que la situation, petit à petit, peut encore évoluer vers la détente, et la « guerre d'Irlande » vers une confrontation non plus militaire mais politique.

L'IRA ne pouvait laisser croire longtemps qu'elle était prête à jouer le jeu de la démocratie élective. Non par hostilité de principe à l'exercice du suffrage, affirment ses partisans. Mais parce que le fait d'isoler électoralement l'Irlande du Nord du reste de l'île lui apparaît comme un trucage. En Ulster, les nationalistes catholiques ne représentent en effet que le tiers de la population, et l'on voit mal la majorité unioniste et protestante accepter de quitter le Royaume-Uni pour se rattacher au régime de Dublin. Il est vrai que la République d'Irlande, en dépit de sa Constitution et de certains discours, n'en demande probablement pas tant et qu'elle recherche et condamne avec autant de sévérité que la Grande-Bretagne les auteurs d'attentats, comme vient encore de le faire son premier ministre, M. Haughey.

(Lire nos informations page 6.)

Le général Jaruzelski annonce la libération prochaine de la plupart des internés

Le général Jaruzelski a annoncé ce mercredi 21 juillet devant le Parlement polonais que « la plupart des internés, dont toutes les femmes », *seront incessamment libérés, et que les restrictions concernant les communications téléphoniques et les voyages à l'étranger seront allégées. Il a affirmé que les autorités mettraient fin à l'état de guerre (instauré le 13 décembre 1981) d'ici la fin de l'année, si la situation restait calme.*

Enfin, il a précisé que la visite du pape avait été ajournée jusqu'à l'année prochaine, et qu'elle aurait lieu à l'occasion des cérémonies traditionnelles de Jasna Gora en septembre.

Au même moment au Vatican, Mgr Glemp, primat de Pologne, a déclaré que la visite pontificale pourrait avoir lieu en avril prochain et que les cérémonies marquant le six centième anniversaire de la Vierge Noire de Czestochowa dureraient jusqu'en septembre 1983.

La Diète polonaise réunie ce mercredi 21 juillet, à la veille de la fête nationale, a entendu le rapport du général Jaruzelski, qui a annoncé la libération prochaine de la plupart des détenus. Le Conseil militaire de salut national (W.R.O.N.), qui gère l'état de guerre instauré le 13 décembre dernier, s'était réuni la veille pour mettre probablement au point les mesures d'assouplissement de l'état de guerre.

Une question se pose, celle de l'avenir du mouvement syndical et le rôle des comités civiques de renaissance nationale (O.K.O.N.) qui ont été mis en place dans tout le pays pour soutenir l'action du W.R.O.N. Ce dernier sujet a fait l'objet de deux réunions, samedi et mardi, de la commission de coopération interparti (parti communiste, parti paysan, parti démocratique), auxquelles avaient été invités exceptionnellement les représentants des trois groupes de députés catholiques. La commission a lancé mardi un appel à la création d'un « *mouvement patriotique de renaissance nationale* ». Ce mouvement dont l'institution sera examinée par la Diète sera « *ouvert à tous ceux qui reconnaissent que la Pologne ne peut se développer que sur la voie socialiste* », ce qui implique le respect de ses alliances avec l'U.R.S.S., son appartenance à la communauté des pays socialistes et la reconnaissance du « *rôle dirigeant* » du parti, qui s'exercera dans une « *coopération de partenaire à partenaire* ».

Dans ce nouveau front national, il y a, selon ses promoteurs, « *de la place pour un mouvement syndical indépendant et autogéré et qui, reconstruit sous des formes répondant aux masses laborieuses, représenterait, conformément aux principes du système* (socialiste) *les intérêts réels des travailleurs* », mais non pas pour « *les adversaires du socialisme et du renouveau socialiste* ».

Le mouvement s'attachera à faire « *disparaître progressivement les obstacles créant l'incompréhension mutuelle, la méfiance, les désillusions et l'amertume* ». Conscients « *de l'autorité dont bénéficie l'Eglise* », ses promoteurs se disent « *prêts à approfondir le dialogue constructif entre l'Eglise et l'Etat* ».

La veille de la réunion de la Diète, M. Czyrek, ministre des affaires étrangères, est allé rendre visite au pape, auquel il a transmis l'invitation à se rendre en Pologne. Il est vraisemblable que, à cette occasion, il a plaidé en faveur du dialogue entre l'Eglise et l'Etat que le pouvoir cherche à instaurer grâce à ce nouveau front national. Il reste maintenant à convaincre les membres du syndicat indépendant Solidarité, dont la direction clandestine n'a proclamé une trêve sociale que jusqu'à la fin du mois, qu'il ne s'agit pas d'un leurre.

Les difficultés financières des groupes nationalisés sont mises en lumière par la démission de M. Gandois

• Réorganisation à l'état-major d'Air France, que quitte M. Pérol

• Des économies de 10 milliards pour la Sécurité sociale

M. Jean Gandois, administrateur général du groupe Rhône-Poulenc récemment nationalisé, quitte ses fonctions. Remise dans le plus grand secret le 18 juin dernier à M. Pierre Dreyfus, alors ministre de l'industrie, sa démission a été acceptée mardi 20 juillet en fin d'après-midi par M. J.-P. Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et, depuis quinze jours, ministre de l'industrie. M. J.-P. Chevènement devait proposer ce mercredi au conseil des ministres le nom d'un nouvel administrateur général pour le premier groupe français de la chimie.

Dans la lettre qu'il avait adressée le 18 juin à M. Pierre Dreyfus, M. Jean Gandois écrivait notamment : « J'estime que mes convictions profondes risquent d'être un obstacle à la politique que le nouvel actionnaire désire suivre. » A la démission du patron de Rhône-Poulenc s'ajoute le départ de M. Gilbert Pérol, directeur général d'Air France, qui serait en désaccord sur la façon dont doit être gérée cette entreprise.

D'une manière générale, les groupes nationalisés, dont les conseils d'administration se réunissent dans les prochains jours pour nommer définitivement les P.-D. G. souffrent de difficultés financières auxquelles l'Etat ne paraît pas en mesure de faire face. Les demandes accrues de fonds viennent au moment où les pouvoirs publics doivent parvenir à dégager 10 milliards de francs d'économies sur la Sécurité sociale.

M. Bérégovoy devait faire sur ce point une communication au conseil des ministres de ce mercredi 21 juillet (lire page 28). C'est tout le problème de la rigueur budgétaire et des arbitrages qui est soulevé par ces questions.

L'Etat actionnaire et l'impératif industriel

Les caisses sont vides ! De tous côtés, ce ne sont, en ce torride été parisien, que plaintes et lamentations. Dans les ministères, c'est la chasse aux milliards, aux millions même, pour ramener le déficit budgétaire dans la limite fixée par le président de la République : pas plus de 3 % du produit national brut. Une rigueur d'autant plus douloureusement ressentie qu'elle succède, il faut bien le dire, à un certain laxisme. On a distribué à tous vents. Il faut aujourd'hui serrer les écrous.

Or ces coupes sombres budgétaires interviennent au moment où on attend de l'Etat un vaste effort financier pour qu'il honore ses devoirs d'actionnaire des entreprises nationalisées et relance l'investissement industriel.

Le discours socialiste a toujours insisté sur le rôle de « *fer de lance que devait jouer le secteur public* » dans le développement industriel. C'était même la principale justification au programme de nationalisation. « *Nous avons désormais un outil à faire tourner. Or ces groupes industriels sont gourmands en capitaux à court terme, car il faut tout à la fois éponger le passé et préparer l'avenir.* »

Pour ce haut fonctionnaire socialiste, « *rien ne serait pire que des demi-mesures. On ne réussirait ni à colmater les brèches, ni à maintenir les points forts de l'industrie française, ni à placer cette dernière sur des secteurs d'avenir. Le seul résultat serait d'avoir gaspillé encore un peu plus d'argent sans véritable résultat* ».

Dans tous les groupes industriels nationalisés, on craint, à l'évidence, une telle évolution. L'absence de moyens financiers, l'incertitude du lendemain, l'impossibilité de planifier sont pour les dirigeants de ces groupes des fléaux difficilement surmontables. Or force est de constater que les événements de ces derniers mois n'ont pu qu'aviver leurs craintes.

La situation financière catastrophique de la plupart de ces groupes, le déblocage des investissements en sommeil depuis plus de dix-huit mois nécessitaient un rapide et massif effort financier de l'Etat-actionnaire. Pour la période 1982-1983, P.U.K. et Rhône-Poulenc ont chacun *besoin d'au moins 3 milliards de* francs, rien que pour « *remettre les compteurs à zéro* ». C.I.I.-Honeywell Bull n'est pas loin des 2 milliards. Thomson-Brandt a demandé 1,8 milliard, la C.G.E. 1,4 milliard. Quant à la sidérurgie, ses besoins, chiffrés à 6 milliards, sont, de l'avis des spécialistes, notoirement sous-évalués.

On est, à l'heure actuelle, encore loin du compte. Pour 1982, on commence à peine à y voir clair. En principe, le secteur public concurrentiel (Renault, la sidérurgie, C.I.I.-Honeywell-Bull, C.G.E., Thomson-Brandt, Saint-Gobain, P.U.K., Rhône-Poulenc) devrait recevoir 6,4 milliards de francs de dotation en capital : 3,4 milliards prévus dans le budget et 3 milliards dans le collectif.

La ventilation de ces 3 milliards du collectif aurait été décidée il y a quelques jours : la sidérurgie recevrait 2 milliards, P.U.K. et C.I.I.-Honeywell-Bull 500 millions de francs chacun. Le fait que Rhône-Poulenc ne figure pas dans cette liste n'est peut-être pas étranger au départ de M. Gandois. A cela s'ajouteront les 6 milliards de francs de prêts participatifs fournis par les banques, dont la répartition n'est toujours pas arrêtée.

J.-M. QUATREPOINT.

(Lire la suite page 23.)

La C.E.E. « met en demeure » les Etats-Unis de suspendre dans les trois jours les droits sur les aciers importés

(Lire page 24.)

L'O.L.P. reconnaîtrait Israël si son droit à constituer un État était admis

La campagne de l'O.L.P. en faveur d'une « solution pacifique » du conflit israélo-palestinien s'amplifie. M. Yasser Arafat — nous câble notre envoyé spécial à Beyrouth — a informé Washington, par le truchement des ministres des affaires étrangères d'Arabie Saoudite et de Syrie, que la centrale palestinienne était disposée à accepter la résolution 242 du Conseil de sécurité, dont l'une des dispositions stipule le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité si cette résolution devait *être amendée pour qu'elle admettre aussi le* **droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat.**

A Washington cependant, le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, a déclaré que la position américaine à l'égard de l'O.L.P. demeure inchangée, ajoutant qu'aucune indication sérieuse n'avait été fournie concernant un changement d'attitude de la centrale palestinienne.

A Moscou, M. Brejnev s'est prononcé en faveur du maintien des forces de l'ONU (la FINUL), mais il a réitéré son opposition à une participation américaine à une éventuelle force multinationale.

La surprenante paralysie du monde arabe

par PAUL BALTA

Pour la première fois depuis la création de l'Etat d'Israël, le 24 mai 1948, le monde arabe n'a pas réussi à refaire son unité — même de façade — autour de la cause palestinienne. Six semaines après le début de l'invasion du Liban par Israël, cet ensemble de cent cinquante millions d'habitants qui s'étend de l'Atlantique au Golfe, paraît émietté en vingt et un Etats frappés de paralysie. Malgré quelques déclarations de principe et deux ou trois initiatives — dont celle du président Bourguiba paraissait la plus résolue — pour convoquer un sommet extraordinaire, la Ligue arabe semble impuissante à persuader ses membres de se réunir pour résoudre leurs différends et réagir.

Les causes de cette surprenante immobilité sont multiples. Les unes remontent aux origines du conflit ; les autres sont liées à des intérêts immédiats. Aujourd'hui, les réfugiés palestiniens sont la mauvaise conscience des régimes arabes : ils n'existeraient pas si ces mêmes régimes avaient réussi, le 29 novembre 1947, à empêcher le vote par l'ONU du plan de partage de la Palestine et, quelques mois plus tard, la proclamation de l'Etat juif. Ils sont devenus, aussi, avec le temps une menace et un fardeau pour des régimes qui n'entendent plus risquer leur avenir dans un conflit qui, au train où vont les choses — la déclaration Balfour en faveur de l'« *établissement en Palestine d'un foyer national juif* » date du 2 novembre 1917 — risque de devenir une « *guerre de Cent Ans* ».

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Énigme

Curieuse énigme que cette émission de TF 1 sur M. Mitterrand, programmée, déprogrammée, reprogrammée ! Pourquoi la France, au plus haut, a-t-elle dit son mot sur ces « écrits et discours », tentant de couper la parole au premier des Français, et prétendant la donner à Sherlock Holmes ?

Ce qui se voulait élégante mais tardive autocensure, et réplique aux moqueries, n'a fait qu'ajouter au mystère.

Enigmes : le pouvoir peut-il interdire à la télévision d'être à la botte ? La télévision peut-elle flatter le pouvoir en lui désobéissant ? Sherlock Holmes cherche la solution.

BRUNO FRAPPAT.

UNE ÉTUDE DE ROGER MEHL

Les protestants français au XXe siècle

Roger Mehl est un des meilleurs observateurs du protestantisme. Ses connaissances philosophiques et théologiques, historiques et sociologiques, au service d'un esprit clair lui permettent des synthèses qui ne doivent rien à une vulgarisation hâtive ou partisane. Tout récemment, M. Mehl a publié *le Protestantisme français dans la société actuelle*, qui apprendra à ceux-là même qui croyaient connaître le sujet. L'auteur regarde volontiers les choses par leur sommet, ce qui ne permet guère au militants de retrouver leurs préoccupations immédiates mais leur donnera un panorama peut-être plus précieux que les fluctuations de l'actualité.

Roger Mehl a l'esprit mordant et ne suit guère les modes. Les arêtes de sa pensée n'en sont que plus nettes. Il souligne, par exemple, qu'un des traits spécifiques du protestantisme français est de maintenir vis-à-vis de l'Etat une grande indépendance. La laïcité n'est pas seulement bien acceptée, elle est parfois réclamée. L'établissement d'une république libérale et démocratique a été soutenue dans diverses circonstances.

HENRI FESQUET.

(Lire la suite page 10.)

TENEZ-VOUS UN JOURNAL INTIME ?

Poursuivant son enquête commencée le 8 juillet, « Le Monde des Livres » publiera demain les réponses de

FRANÇOIS NOURRISSIER, Raymond Abellio, Patrick Grainville

Le Monde

idées

LA RÉFORME PÉNALE

Aboutissement d'un des combats les plus opiniâtres de la gauche, la loi « sécurité et liberté » va disparaître. Les députés, qui débattent cette semaine de son abrogation, seront saisis ultérieurement d'autres projets, l'ambition de M. Badinter étant de réformer en profondeur le droit pénal. Jacques Léauté, que le garde des sceaux avait chargé de préparer le projet d'abrogation, explique pourquoi ce projet est un point de départ et non une fin en soi. Jean-Jacques Gomez se félicite du maintien d'un tribunal des flagrants délits remodelé, où les droits du justiciable seront mieux garantis. Marcel Puzin déplore l'abrogation de la loi Peyrefitte, à laquelle il trouve certaines vertus, et François Roger s'élève contre la légalisation par la nouvelle loi des contrôles préventifs.

Façon Defferre, modèle Peyrefitte

par FRANÇOIS ROGER (*)

LA loi « sécurité et liberté », argument électoraliste de M. Peyrefitte et des siens, machine de guerre contre les libertés et le mouvement social, est à l'agonie. Le Syndicat de la magistrature, qui, avec beaucoup d'autres, a lutté pied à pied contre cette entreprise impropre à enrayer le mal qu'elle prétendait juguler, ne versera pas de larmes. Il regrette cependant de ne pouvoir donner libre cours à une légitime satisfaction. En effet, s'il est vrai que vont disparaître les aspects les plus choquants de la loi, il n'en demeure pas moins que va être proposé au Parlement le maintien des contrôles d'identité préventifs façon Defferre sur modèle Peyrefitte.

L'argument d'efficacité est spécieux : quels délinquants, sinon les possesseurs d'une carte grise périmée, ou autres dangereux malfaiteurs de cet acabit, sont-ils tombés dans des mailles des filets lancés lors des opérations « coup de poing » ? Combien a-t-on mis de personnes en garde à vue après la *folle* nuit « saute-mouton » récemment organisée à Marseille ? Deux... pour trois mille personnes contrôlées... et les responsables de ce magnifique coup de filet n'ont même pas indiqué, pour éviter le ridicule sans doute, la nature des infractions qui avaient justifié cette garde à vue.

Les partisans des contrôles affirment aussi qu'on ne peut laisser la police sans moyens. Il convient cependant de rappeler que, dans le cadre de la vérification des véhicules et de leur conducteur prévue par le code de la route, elle dispose déjà d'un large champ d'action. On sait aussi que le contrôle d'identité est possible dans le cadre d'une mission de police judiciaire, soit lorsqu'une infraction se commet ou se tente (crime ou délit flagrant), soit lors d'une enquête préliminaire, soit sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, soit, enfin, en cas de recherches judiciaires.

La police n'est pas, on le voit, démunie, mais l'objectif de M. Defferre, poussé par sa base et sa hiérarchie, pour une fois d'accord, était de permettre un contrôle administratif préventif, en tous temps et en tous lieux, et à l'égard de quiconque. Il a pratiquement réussi. L'habillage juridique du texte arbitré par le premier ministre et, tout récemment, amendé par la commission des lois, ne doit pas faire illusion. Le coup de chapeau donné par cette commission à l'autorité judiciaire, qui doit, par ses procureurs et par sa chambre d'accusation, contrôler les contrôles, est certes bien venu, mais illusoire, puisqu'il ne pourra s'agir, en l'espèce, que de contrôles a *posteriori*.

Préciser que les contrôles seront possibles là où la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée est une redondance puisqu'il s'agit précisément de l'hypothèse du flagrant délit. Parler de lieux déterminés sans préciser quelle autorité les déterminera, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire policier.

La mémoire courte

Qu'on le veuille ou non, le maintien de la procédure du contrôle d'identité préventif est un choix de société. Veut-on un policier derrière chaque Français ? « Tous solidaires, mais tous suspects », ne doit pas être le nouveau slogan de la gauche.

Cette procédure, faut-il le rappeler encore, est une atteinte réelle à la liberté d'aller et de venir ; elle augmente le fossé entre la police et les citoyens ; elle est génératrice d'incompréhension et de brimades, de racisme anti-jeunes et de racisme tout court, et se termine trop souvent par des poursuites pour rébellion dans lesquelles la provocation policière est patente.

C'est aussi la fin du droit à l'anonymat, le doigt dans l'engrenage qui conduira à la *carte d'identité* obligatoire, puis à la carte informatisée et au fichage des citoyens, dont les déplacements pourront être contrôlés par des moyens informatiques de plus en plus sophistiqués.

Les policiers les plus clairvoyants admettent, en privé, que les contrôles ne sont pas efficaces, que les opérations style « coup de poing » dégarnissent tel territoire de forces policières et laissent le champ *libre* aux *malfaiteurs ailleurs* ; et que la crispation de la police autour du maintien des contrôles manifeste, en réalité, la crainte de perdre un pouvoir à l'égard d'autrui.

La gauche tout entière s'était élevée contre les contrôles façon Peyrefitte. Il reste à souhaiter que la majorité parlementaire n'aura pas la mémoire courte et n'acceptera pas, au nom des valeurs pour lesquelles elle a été élue, en juin 1981, de légaliser les contrôles préventifs.

(*) Président du Syndicat de la magistrature.

Nouveaux textes, nouvelle philosophie

par JACQUES LÉAUTÉ (*)

L'ABROGATION de la loi du 2 février 1981 dite « sécurité et liberté » n'est pas destinée à rétablir le droit pénal antérieur. Elle est indispensable à une nouvelle *orientation de la politique criminelle* française, dont les grandes lignes se voient déjà dans la suite des projets de réforme préparés depuis un an.

Le *statu quo* antérieur est un héritage dépassé qui ne répond pas aux besoins de la société contemporaine. Ni le code pénal ni le code de procédure pénale ne se sont adaptés à la lutte contre les formes actuelles de la criminalité et à la défense de ce qui est considéré comme juste et nécessaire par la majorité de la représentation nationale.

Le code pénal remonte à Napoléon Iᵉʳ. Trop vieux, modifié tant de fois au gré d'inspirations diverses, tantôt par bribes et tantôt par chapitres entiers, sa cohésion initiale s'est perdue. Il survit pour l'instant par nécessité et non par choix. Les biens qu'il défend, les règles morales qu'il protège ne constituent plus qu'une fraction du domaine relevant du droit pénal. Encore le régit-il souvent par référence à un monde du dix-neuvième siècle éloigné des mœurs et des difficultés actuelles. D'autres codes et d'autres lois ont ajouté d'autres champs d'intervention pénale, économiques, sociaux, culturels, écologiques, de santé et de sécurité notamment. Mais ils l'ont fait sans vue générale et souvent dans le déclin des règles de la responsabilité pénale fondée sur la faute personnelle, alors que l'individualisation de la culpabilité demeure une exigence essentielle d'une justice pénale moderne.

Le code de procédure pénale est, certes, plus récent. Voté en partie à la fin de la IVᵉ République, il a été promulgué pour le reste par voie d'ordonnance au début de la Vᵉ République. Il a remplacé l'ancien code napoléonien d'instruction criminelle. Dans plusieurs parties cependant, ses changements n'ont été que secondaires et, après un quart de siècle, certaines applications appellent de profondes modifications. La détention provisoire, dont on avait voulu faire une mesure exceptionnelle, est restée si répandue que les prévenus forment, selon les périodes, entre le tiers et la moitié de la population pénale. Le déroulement du procès en flagrant délit avait suscité tant de critiques que la loi « sécurité et liberté » l'avait remplacé par celui d'une saisine directe, elle-même à son tour critiquée et incluse dans le projet d'abrogation de cette loi. Plus généralement, en matière correctionnelle, les réformes apportées en 1970 et en 1975 principalement n'ont pas réussi à supprimer l'abus désastreux du recours aux courtes peines fermes d'emprisonnement qui contaminent les condamnés soumis à la surpopulation pénitentiaire et nuisent à la société, victime de la forte récidive des libérés.

Certaines des procédures pénales conservées par le code ont, d'autre part, le grand tort d'être contraires aux engagements internationaux de la France. La procédure par défaut ne confère pas à ceux qui la subissent les garanties d'un procès équitable au sens que la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 et que le pacte des Nations unies de 1966 relatifs aux droits civils et politiques obligent pourtant à donner.

L'ensemble du droit pénal

Les verdicts des cours d'assises sont sans appel, alors que le pacte des Nations unies reconnaît à toute personne déclarée coupable le droit de soumettre sa condamnation à l'examen d'une juridiction supérieure ; à cet égard, la France, une des patries des droits de l'homme, a dû faire une déclaration de réserve dans son acte d'adhésion, destinée à justifier l'absence de second degré de juridiction criminelle !

La nouvelle politique criminelle se dévoile à travers les projets formés depuis un an sous l'égide du garde des sceaux par deux commissions siégeant à la chancellerie. Elle couvre l'ensemble du droit pénal de forme et de fond. L'une des commissions, créée en 1974, mais remaniée l'an dernier, achève de rédiger un avant-projet de nouveau code pénal destiné à remplacer le vieux code actuel. Plus tard, son ambition sera de regrouper tous les crimes et délits correctionnels, quels qu'ils soient, dont beaucoup sont présentement disséminés à l'intérieur d'autres codes et lois, au sein d'une partie spéciale sans précédent, incluse dans le futur ouvrage et qui deviendrait le seul corps de loi où se trouve incriminé un crime ou un *délit correctionnel* en France.

La seconde commission a été constituée il y a un an en vue d'abord de préparer l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». Sa tâche a été étendue ensuite à l'ensemble de la réforme de la procédure pénale, en collaboration avec la direction des affaires criminelles. La présence du ministre et celle de membres communs aux deux commissions assurent l'unité du dessein.

L'une des nouvelles orientations de la procédure pénale et de l'exécution des peines est le rééquilibrage des rapports entre les trois pouvoirs : judiciaire, législatif et exécutif. C'est loi qui rend indispensable l'abrogation.

La relation du judiciaire avec le législatif repose sur une première différence essentielle entre la loi « sécurité et liberté » et la réforme en cours. Elle explique la nécessité d'abroger sans plus attendre la partie de cette loi qui limite les pouvoirs des juges en cas de récidive, de circonstance atténuante, de sursis et de cause d'aggravation en matière d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens. La nouvelle orientation rétablit les juridictions dans l'intégralité de leur souveraineté antérieure, sans distinction entre les infractions à juger. De son point de vue, non seulement les deux poids et les deux mesures semblent injustifiés, mais les entraves ajoutées par la loi de 1981 paraissent procéder d'une méfiance à l'égard de certains juges, soupçonnés de laxisme par orientation politique. L'actualité judiciaire prouve que la crainte n'est pas fondée et que le problème est plutôt de voir les *prisons se surpeupler de nouveau* plutôt que celui de redouter leur dépérissement.

Une autre exécution des peines

Les futurs rapports du pouvoir judiciaire avec le pouvoir exécutif, de leur côté, constituent un second motif d'abroger dès maintenant une partie de la loi, celle qui concerne l'exécution des peines privatives de liberté. La loi de 1981 avait attribué un droit de veto à l'intérieur de la commission de l'exécution des peines, organe existant auprès des établissements pénitentiaires, à deux personnes susceptibles de recevoir des ordres du ministre de la justice, le procureur de la République, soumis au principe de la subordination hiérarchique, et le directeur d'établissement, tenu par l'autorité de l'administration pénitentiaire. Elle l'avait fait en instaurant la nécessité d'un vote unanime dans certains cas.

Selon la nouvelle orientation, l'abolition s'impose à cause de l'immixtion dans les activités d'un magistrat du siège, le juge de l'application des peines, ainsi instaurée. L'un des projets de loi établis par la commission, et qui sera soumis ultérieurement au Parlement, prépare le contraire. Il « judiciarise » l'exécution des peines par la création d'un tribunal de l'application des peines, doté d'un pouvoir juridictionnel. Devant cette nouvelle instance, le directeur d'établissement disposera d'un droit propre de faire rapport, droit qui se distinguera des réquisitions du parquet.

Cette instance jouira d'attributions limitées aux décisions dont la liste sera fixée par la loi. L'administration pénitentiaire conservera, bien entendu, les pouvoirs qui sont les siens et dont la nécessité demeure entière. De son côté, le juge de l'application des peines recevra délégation permanente de la part du tribunal de l'application des peines pour nombre de décisions. Une étape nouvelle sera ainsi franchie dans le rôle confié à la magistrature assise au moment des décisions les plus graves pour le détenu dans l'exécution de sa peine.

Parmi les attributions du nouveau tribunal, le projet prévoit de retirer ses prérogatives au garde des sceaux en matière de libération conditionnelle. Joint à la réforme de la procédure de révision des erreurs judiciaires contenue dans un autre projet de la commission, afin de « judiciariser » totalement cette procédure, le changement renforcera la séparation des pouvoirs, fondement de l'indépendance judiciaire.

Le projet d'abrogation de la loi « sécurité et liberté » ne prévoit pas d'abolir dès maintenant les dispositions de droit pénal spécial contenues dans ce texte. La réforme sera faite plus tard par le vote du nouveau code pénal. Il importe d'éviter trop de lois successives se remplaçant l'une l'autre au cours d'une courte période.

(*) Professeur à l'université de Paris-II, directeur de l'Institut de criminologie de Paris.

Supprimer les flagrants délits, non les améliorer, oui

par JEAN-JACQUES GOMEZ (*)

NOS concitoyens reprochent essentiellement à la justice pénale son extrême lenteur, même dans les affaires simples ; son inadaptation face à l'évolution de la délinquance ; son abus de la détention provisoire, c'est-à-dire de la détention avant jugement.

Ces critiques procèdent bien souvent d'une connaissance insuffisante de la réalité judiciaire. A cet égard, il ne serait pas sans intérêt de mieux informer les Français, de leur expliquer le fonctionnement de leur justice et de leur indiquer aussi les moyens souvent dérisoires en personnel, matériel et locaux dont elle dispose pour remplir sa mission.

Pour être efficace et crédible, la justice pénale doit être sereine, humaine et rapide : rapide n'étant pas synonyme d'expéditive. Il convient, en effet, qu'elle garantisse le respect des droits de tous ceux qui ont affaire à elle (auteur de l'infraction, victime, leurs conseils). La justice doit prendre tout le temps qu'il faut pour établir la vérité mais pas plus.

Certaines affaires exigent, bien entendu, un examen approfondi et nécessairement plus long à raison de la gravité des faits, de leur complexité, de l'importance de la peine encourue, d'où la nécessité de l'ouverture d'une information judiciaire et éventuellement d'un placement en détention provisoire.

D'autres affaires, au contraire, sont plus simples (les faits sont établis et même reconnus) et de moindre gravité. Il est important de fournir à ces affaires, qui sont le fait de la petite et moyenne délinquance, une réponse appropriée.

La loi « sécurité et liberté » a fourni une réponse en décidant d'appliquer à tous les délits, flagrants ou non, dès lors que la peine d'emprisonnement prévue par la loi n'excède pas cinq ans, une procédure qui permette de saisir rapidement le tribunal ; dès lors aussi que la simplicité de l'infraction ne paraît pas devoir nécessiter l'ouverture d'une information.

Le projet de loi portant abrogation et révision de certaines dispositions de la loi « sécurité et liberté » propose l'institution d'une procédure d'urgence mais propose aussi de limiter l'application de cette procédure aux seuls délits flagrants.

Il ne s'agit pas de polémique sur les avantages ou les inconvénients de telle ou telle procédure, car il est difficile de légiférer en cette matière. Mais l'Union syndicale des magistrats a toujours souhaité l'institution d'un « circuit court » en matière pénale qui permette la présentation de l'auteur d'un délit devant ses juges dans des délais rapides mais qui garantisse le respect des droits de toutes les parties.

Cette procédure courte a pour nous l'avantage d'éviter la détention provisoire chaque fois qu'elle ne se justifie pas. (Selon certaines informations, la détention provisoire fournirait près de la moitié des effectifs de la population pénale.)

L'intérêt de tous

Cette procédure a également un intérêt pour l'auteur de l'infraction. Contrairement à certaines idées reçues, le délinquant supporte difficilement une sanction qui n'intervient que longtemps après la commission du délit et qui risque de le déstabiliser dans sa vie familiale ou professionnelle. Il souhaite connaître rapidement la décision de la justice à son encontre. Cette décision ne consistera d'ailleurs pas nécessairement en une peine d'emprisonnement. Le tribunal peut le relaxer s'il estime l'infraction insuffisamment caractérisée. Il peut aussi prononcer le *sursis, simple ou avec mise* à l'épreuve. Il peut aussi renvoyer le prononcé de la peine à une date ultérieure pour s'assurer de la volonté de réinsertion du prévenu...

Cette procédure rapide permet aussi d'éviter que le trouble apporté par l'infraction à l'ordre public et à la victime ne s'accroisse au fil des jours. La victime ne doit pas avoir l'impression d'être « l'oubliée ». Quant à nos concitoyens, ils doivent pouvoir faire confiance à leur justice en toute circonstance.

Le renvoi de l'auteur d'un délit devant « une juridiction collégiale de jugement » constitue une garantie d'une bonne justice. Il reste à déterminer les conditions d'application d'une telle procédure. Bien appliquée, elle sera appréciée, dans le cas contraire, elle fera l'objet de vives critiques comme ce fut le cas pour les anciens flagrants délits.

Mais, en l'espèce, la seule bonne volonté ne suffit pas. La justice doit être dotée des crédits suffisants. Au gouvernement et au Parlement de donner aux magistrats les moyens de remplir leur mission.

* Président de l'Union syndicale des magistrats.

Beaucoup de bruit pour rien

par MARCEL PUZIN (*)

IL n'est pas surprenant que certains de ceux qui dénoncent comme « scélérate » la loi du 2 février 1981, « renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes », soient peu enclins à la lire ou à la relire. Ils ont été découragés, sans doute, par la complexité, plus apparente que réelle, d'un texte qui modifie bon nombre d'articles du code pénal et du code de procédure pénale. Alors que cette loi va être abrogée, il est peut-être téméraire d'en défendre quelques traits caractéristiques. L'imprudent osera, pourtant, libre qu'il est d'exprimer une opinion que d'autres ont l'obligation de taire.

Dans ses dispositions relatives aux infractions commises avec violence, le code pénal a été aménagé par cette loi dans une perspective de répression plus ferme qu'auparavant. Le législateur de 1981 a pris ces mesures, d'ailleurs limitées, dans un contexte social où, plus souvent qu'autrefois, l'infraction est exécutée par des malfaiteurs qui font usage d'une arme ou en menacent leur victime. Il ne semble pas que ces textes traduisent l'intention perverse de restreindre les droits de quiconque demeure dans la légalité. Conviendrait-il de jeter ce chapitre de la loi « scélérate » dans la charrette de l'abrogation ? Le Parlement en décidera. On ne saurait, toutefois, reprocher au code pénal, dans son nouvel article 303, alinéa second, de punir de réclusion criminelle celui qui, par exemple, torture un vieillard pour obtenir, par ce moyen, le secret d'une cachette où le pauvre homme a rangé trois louis d'or.

On sait, dans le public, ce qu'est le sursis. Le condamné qui en bénéficie évitera la prison, mais « qu'on ne l'y reprenne plus ». Cette condition fut tellement assouplie depuis plusieurs années que le sursis pouvait être accordé à répétition. La loi « scélérate » n'a pas interdit de recourir à cette disposition bienveillante, mais elle en a prohibé l'application à l'égard des auteurs d'infractions d'une gravité particulière, s'ils ont été condamnés une première fois au cours des cinq années précédentes à une peine de prison (de moins d'un mois ou quelle qu'en fût la durée, selon les cas), que le sursis ait été, alors, accordé ou pas. Y aurait-il là motif à redouter une atteinte aux droits des citoyens ?

A ce sujet, voici une question qui, par voie de sondage, pourrait leur être posée : *« Dupont, à l'audience correctionnelle, entend le tribunal le déclarer coupable d'outrage public à la pudeur et le condamner avec sursis à deux mois d'emprisonnement. Un an plus tard, il se livre à des violences sur une fillette de neuf ans souffrant de débilité mentale, violences qui entraînent une hospitalisation de l'enfant pendant dix jours. L'agresseur est condamné à un an de prison. Estimez-vous que le tribunal aurait dû disposer d'un article du code lui permettant de laisser cet homme repartir chez lui, la peine prononcée étant suspendue ? »*

Il est fort probable que le sondage ne révélerait pas, parmi les personnes interrogées, une volonté massive d'indulgence. L'opinion qui exprimerait l'intention de refuser à Dupont la faveur qu'il avait obtenue une première fois rejoindrait, alors, la règle prescrite par la loi contestée : le tribunal chargé de juger une infraction commise dans les conditions exposées plus haut n'est pas autorisé à accorder le sursis. On objectera que priver le juge de son pouvoir d'appréciation, c'est faire fi de son indépendance. Mais tout le code pénal fixe l'étendue d'un tel pouvoir et l'encadre dans des limites précises et nécessaires. Au surplus, les dispositions restrictives de la loi de 1981, en ce qui concerne le sursis, ne sont pas de portée générale. Enfin, il faut savoir que ceux dont la condamnation est suspendue une première fois sont toujours avertis par le juge du risque qu'ils courent s'ils commettent une nouvelle infraction.

D'autres chats à fouetter

Enfourché il y a plus d'un an par une cohorte démocratique dont l'émoi fut d'abord partagé, le cheval de bataille des contrôles d'identité s'essouffle quelque peu. Aujourd'hui, les choses étant ce qu'elles sont, la nécessité de contrôles d'identité, qu'aucun texte ne réglementait, est reconnue. Mais il ne s'agira plus d'entériner les paragraphes réprouvés de la loi de 1981. Tout agent de police judiciaire, agissant même sur ordre de ses chefs ou sous leur responsabilité, ne sera pas autorisé à vérifier « qui est qui » dans les conditions énoncées par cette loi, c'est-à-dire *« en cas de recherches judiciaires ou pour prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens »*. Ce sera seulement s'il y a nécessité immédiate en un lieu déterminé, si une infraction paraît sur le point d'être commise ou si elle vient de l'être, que des policiers, spécialement habilités et dûment autorisés par la magistrature, pourront exercer leur contrôle. C'est du moins ce que le citoyen quelconque croit comprendre, parmi les déclarations des censeurs de la loi « scélérate ». Il n'est pas facile d'être, à bon droit, très attentif au respect de l'identité anonyme et de garantir, en même temps, aux honnêtes gens, la sécurité à laquelle ils aspirent, une sécurité qui paraît actuellement menacée, tout autant qu'elle l'était pendant la législature précédente.

∴

Des remarques aussi sommaires sur quelques aspects de la loi « scélérate » ne sauraient convaincre d'éminents juristes qui, avec passion, peut-être, en ont fait une étude critique, non sans pertinence, parfois. Alors que le chœur de l'intolérance requiert l'exécution capitale d'un texte dont il croit voir les chaînes aux chevilles de la nation, serait-il impertinent de rappeler qu'une commission a été chargée, depuis plusieurs mois, de préparer un projet abrogeant certaines dispositions de la loi « sécurité et liberté » ? Certaines, et non point toutes. En somme, le législateur d'hier n'était pas un scélérat tel qu'on ne puisse trouver, dans le champ qu'il avait semé, au moins autant de *bon grain que d'ivraie*. Sagesse. Mais s'il ne s'agit que de reprendre l'essentiel de la « mauvaise » loi sous une autre parure, aux couleurs du changement, le citoyen quelconque, s'il est bienveillant, s'en tiendra à regretter beaucoup de bruit pour rien, ou pour bien peu ; s'il ne l'est pas, il dira, à mi-voix : *« Tant qu'à fouetter un chat, il pourrait y avoir d'autres chats à fouetter que ce chat-là. »*

(*) Président honoraire du tribunal de Bobigny.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Commission paritaire des journaux et publications : nº 53 813.
ISSN : 0153 - 419 X.

Le Monde

étranger

La guerre au Liban et ses prolongements diplomatiques

M. Brejnev a exprimé, mardi 20 juillet, « son émotion et son indignation » à la suite de l'invasion israélienne du Liban. Dans une interview à la « Pravda », M. Brejnev déclare : « On ne peut qualifier autrement que de génocide l'action israélienne au Liban. Cela suscite l'émotion et l'indignation (...) envers ceux qui provoquent le massacre. » M. Brejnev affirme que cette situation a été rendue possible par l'attitude des Etats-Unis. Il estime « qu'Israël et les Etats-Unis doivent avant tout se conformer à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'arrêt de l'agression contre l'Etat souverain du Liban, et accepter le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes ».

Selon M. Brejnev, « il est nécessaire de lever le siège de Beyrouth par les troupes israéliennes ». Pour cela, dit le chef de l'Etat soviétique, l'U.R.S.S. n'est pas opposée, « comme premier pas, à la séparation des forces défendant Beyrouth-Ouest des troupes israéliennes ». Il suggère à cette fin l'utilisation des forces de l'ONU, « d'autant plus qu'un contingent temporaire se trouve déjà au Liban ». Dans un nouvel avertissement à Washington, M. Brejnev poursuit : « Nous nous élèverons d'une façon catégorique contre la présence au Liban de troupes américaines. »

Le numéro un soviétique lance d'autre part un appel aux pays arabes qui « doivent laisser de côté, d'une façon impérative, ce qui les divise », car leur union est d'une « importance déterminante dans la situation critique actuelle ». Selon M. Brejnev, les pays arabes doivent « prendre des mesures nécessaires pour garantir les droits des Palestiniens à la vie, à la sécurité, à un développement indépendant et à la création d'un Etat propre ». Après avoir rendu un hommage aux Palestiniens, M. Brejnev conclut : « On ne peut pas briser ce peuple vivant (...). L'agression israélienne se solde par une défaite politique et morale qui accentue l'isolement de ce pays dans le monde. »

Enfin, pour M. Brejnev, il est temps de « s'occuper sérieusement d'un règlement juste et global au Proche-Orient ». Estimant que les « accords séparés » de Camp David ont échoué, M. Brejnev relance l'idée d'une conférence internationale à laquelle « l'U.R.S.S. est prête à coopérer loyalement ».

● A ALGER, où le premier ministre iranien, M. Moussavi, s'est entretenu avec son homologue algérien M. Abdelghani, les deux délégations ont condamné « la complaisance et le soutien illimité des Etats-Unis aux forces d'agression israéliennes » et, ajoute Algérie Presse Service, ont « réaffirmé le devoir et la détermination des peuples iranien et algérien de tout mettre en œuvre pour aider la résistance palestinienne dans sa lutte pour le rétablissement de ses droits nationaux ».

● A TUNIS, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a souhaité, mardi 20 juillet, que « s'instaure entre la Ligue arabe et les Etats-Unis une meilleure coopération propre à favoriser la compréhension et l'établissement de bons rapports entre les deux parties ». Dans un message adressé à M. George Shultz, M. Klibi estime que la nomination de ce dernier à la tête du département d'Etat américain « fournit une occasion propice à l'établissement d'un dialogue constructif entre les Etats-Unis et le monde arabe ».

Quand le Sud-Liban s'interroge sur les intentions de l'envahisseur...

De notre envoyé spécial

Jezzine (Sud-Liban). — Il émerge *de l'ombre d'un sous-sol où il a* trouvé refuge pendant que des ouvriers tentent de donner un semblant de confort au reste de la maison. Pauvre et délabrée, celle-ci est à l'image de Marjayoun, gros bourg chrétien proche de la frontière israélienne. Le commandant Saad Haddad *fait preuve d'une austérité* remarquable dans un pays où l'autorité des notables se mesure souvent aux signes extérieurs de richesse.

Cet officier, qui dispose d'un pouvoir considérable dû à son alliance avec Israël, conserve des allures d'adjudant de carrière. La nuque raide, le regard sévère, sa silhouette reflète une obstination dont il se targue mais que ses amis israéliens ont parfois déplorée quand elle confinait, selon eux, à l'indocilité... Personnage frustre, il n'a cessé d'attirer l'ironie de ses détracteurs.

D'ordinaire impassible il est, au moment de nous recevoir, en proie à une profonde émotion. Parce que, pour la première fois depuis sept ans, il vient d'embrasser son frère résidant à Beyrouth. « *Tous les membres de notre famille*, dit-il, *étaient pratiquement condamnés à mort en raison de mon action. Nous ne pouvions nous déplacer dans les zones tenues par les Syriens, les Palestiniens ou les groupes armés de la gauche.* » Et, la larme à l'œil, il ajoute : « *Ces retrouvailles sont une récompense : le Liban est bien sur la voie de sa libération.* »

Apparemment modeste, le commandant Haddad ne manque cependant pas d'ambition — du moins celle que nourrissent pour lui ou à travers lui les Israéliens. Après avoir défendu depuis 1976, dans l'extrême Sud libanais, une enclave chrétienne d'abord agrandie en 1978 à la suite de la première invasion israélienne pour former un véritable cordon de sécurité le long de la frontière israélienne, il a fait ces dernières semaines un nouveau et spectaculaire bond en avant dans la foulée de l'occupant. Avec la bénédiction de ces derniers, ses milices, nettement renforcées par un recrutement intensif (1), contrôlent maintenant près d'un quart du territoire libanais, jusqu'à la rivière Aouali, au nord de Saïda.

En réalité, l'« *armée du Liban libre* » soulage celle d'Israël d'une grande partie des tâches de maintien de l'ordre dans tout ce secteur et participe activement à son « *nettoyage* » en pourchassant les « *terroristes* » qui s'y cachent encore. Le commandant Haddad le reconnaît mais précise que sa mission est de « *rétablir partout l'autorité libanaise en permettant à l'administration civile, à la police et à la gendarmerie de reprendre leur travail* ». « *Nous nous contentons seulement*, prétend-il, *d'assurer la sécurité.* »

Une collaboration définitive

Toutefois, les intentions du commandant Haddad — ou de ses protecteurs — vont peut-être au-delà de cette mission, puisqu'il a dernièrement installé son nouveau quartier général dans l'hôtel de ville de Saïda, chef-lieu du Sud-Liban et siège du gouverneur de la région. Cette emprise n'est pas du goût de tout le monde, tant s'en faut, car elle est fortement contestée même par les phalangistes, eux aussi alliés d'Israël. Les milices Kataeb (phalangistes) du nord se posent manifestement en adversaires en voulant assurer une présence au Sud. Des avant-postes ont placardé sur les murs de la ville des portraits de leur chef, cheikh Bechir (Gemayel) et, le 16 juillet, le parti phalangiste a annoncé que des « *unités spéciales* » allaient être envoyées à Saïda et même à Tyr.

Le commandant Haddad admet volontiers l'existence d'un conflit, et il nous a déclaré sans détour : « *Il n'y a pas de place pour plusieurs armées. Les Kataeb devront se retirer de ces villes.* » Il souhaite parvenir à un arrangement « *à l'amiable* » qui pourrait se traduire par un difficile arbitrage israélien.

Le désaccord entre les frères ennemis tient notamment à la volonté du commandant Haddad de promouvoir une collaboration étroite et définitive entre le Liban et Israël. Au risque de confirmer sa réputation d'homme lige des Israéliens, il déclare qu'il ne mettra fin à sa dissidence pour se soumettre à un nouveau gouvernement libanais que si celui-ci obtient l'évacuation complète des « terroristes » et des Syriens et s'il signe également avec Israël non seulement un traité de paix mais encore un « pacte de défense ». La satisfaction de telles conditions paraît bien improbable, car les phalangistes, quoi qu'il leur en coûte, prennent la précaution de maintenir une certaine distance à l'égard d'Israël sachant que, dans la perspective d'un rapprochement nécessaire avec les partis musulmans et de la gauche pour reconstruire l'Etat, ces derniers ne sauraient accepter une rupture avec l'environnement arabe.

Le commandant Haddad n'a guère apprécié le récent voyage de M. Bechir Gemayel en Arabie Saoudite. Imagine-t-il un Liban coupé du monde arabe ? Sans aucun doute. Son choix est fait. Les pays arabes sont, à ses yeux, responsables de « *toutes les catastrophes du Liban* ». Ce pays commerçant peut-il se permettre l'isolement ? « *Mieux vaut*, dit-il abruptement, *vivre pauvres mais libres et indépendants que riches mais esclaves.* » Si à l'avenir les gouvernements de Beyrouth ne répondent pas à ses exigences, le commandant Haddad laisse entendre qu'il campera sur ses positions. « *Le territoire actuellement contrôlé par nos forces est une garantie de liberté pour le Liban*, précise-t-il. *Nous devons la préserver.* »

Retour de la population

Est-ce à dire qu'Israël pourrait soutenir l'existence d'une zone-tampon élargie maintenant à la quasi-totalité du Sud-Liban ? Le chef du « Liban libre » se contente de répondre qu'« *il ne fait pas de politique* » et qu'il est, de toute façon, trop tôt pour se prononcer.

Autre divergence avec M. Bechir Gemayel, et c'est une pierre de taille dans le jardin du jeune dirigeant kataeb : le commandant Haddad estime que le prochain président libanais (M. Gemayel est candidat à ce poste) sera, de toute façon, « *illégitime* » parce qu'élu par un Parlement qui n'est plus représentatif, son mandat ayant expiré depuis six ans. Il préfère attendre qu'on puisse organiser de nouvelles élections législatives. Pour lui, le plus urgent serait de reconstituer une armée libanaise « *forte* ». « *Le modèle se trouve chez nous*, affirme-t-il aussitôt comme pour confirmer son ambition. *Des chiites et des druzes se sont joints à nos forces. Ils acceptent d'être commandés par un chrétien. Il n'y a pas ailleurs, au Liban, une pareille coexistence.* »

A Nabatieh, qui était au centre de l'ancienne place forte des fedayin, dans le Sud, la vie paraît reprendre un cours normal ou presque. Un flot de réfugiés continuent d'arriver de Beyrouth dans des voitures croulant sous les bagages, créant d'incroyables embouteillages. On efface sur les façades les traces de la bataille qui, au dire du maire adjoint de la cité, M. Moustapha Mouin Jaber, fut brève : « *Une heure ou deux et quatre ou cinq morts parmi les habitants.* » Il déclare son soulagement en soulignant que Nabatieh a retrouvé ses soixante mille habitants, alors qu'il n'y en avait plus que dix mille au début du mois de juin. Tandis que les Israéliens disent que les fedayin « *terrorisaient* » les Libanais, il parle simplement de « *pressions* » et indique que c'est surtout à cause des duels d'artillerie et des raids aériens israéliens que, au fil des dernières années, la population avait fui la ville.

M. Jaber paraît avoir pour principale préoccupation d'éviter les ennuis. Avec les forces du commandant Haddad, avec l'armée israélienne ? Il n'a pratiquement pas de « contacts ». Chiite comme la majorité des habitants de la région, il observe une rigoureuse et prudente neutralité. Mais on devine une grande appréhension.

La situation est confuse. M. Jaber signale, par exemple, que l'organisation chiite Amal, qui a combattu tantôt aux côtés des Palestiniens et tantôt s'est opposée à ceux-ci (avant l'invasion du Liban), est encore présente dans les villages voisins. Ailleurs, le porte-parole de la Force intérimaire des Nations unies (FINUL) *signale des incidents provoqués par* de nouvelles milices « *équipées et contrôlées par les forces israéliennes* ». Il pourrait s'agir de supplétifs recrutés par le commandant Haddad. Les Libanais, qui pensaient que l'invasion israélienne aurait au moins pour effet d'imposer une relative « *pacification* », sont déçus.

Une « occasion historique »

A Jezzine, petite ville chrétienne perchée sur les contreforts méridionaux de la montagne libanaise, des groupes de jeunes phalangistes en uniforme déambulent dans les rues. Ils viennent d'arriver pour marquer ici la limite de la pénétration des troupes du commandant Haddad. M. Jean Aziz s'inquiète de cette rivalité. Ancien ministre, vieil observateur avisé — et « indépendant », précise-t-il — de la politique libanaise, ce notable chrétien estime que « *l'O.L.P. devait partir* », mais il réprouve à l'avance un assaut contre Beyrouth-Ouest. Il pense que l'intervention israélienne est une « *occasion historique* » dont le Liban doit profiter pour son renouveau. Mais il est sévère à l'encontre du gouvernement de Jérusalem.

« *Que veulent les Israéliens au Liban ?* », demande-t-il avec colère, avant de suggérer immédiatement sa réponse : « *Je crains qu'ils ne soient en train de jouer avec les réalités libanaises.* » Par cette expression, il désigne le fragile équilibre qu'il faut, selon lui, ménager entre les différentes communautés du pays. Il évoque avec amertume les incidents qui se sont produits récemment dans le Metn et le Chouf (partie centrale de la montagne) entre druzes et phalangistes, ces derniers profitant de la progression de l'armée israélienne pour régler des comptes très anciens.

Il fait aussi référence au risque d'affrontement entre les Kataeb et *les hommes du commandant Haddad*, et il n'apprécie guère ni les uns ni les autres. M. Aziz pense que les Israéliens, intentionnellement ou non, sont en train de brouiller davantage une situation déjà fort complexe en favorisant ici et là certaines « factions ».

Il récuse enfin la volonté des dirigeants de Jérusalem de créer à Beyrouth un « *gouvernement fort* » qui, dit-il, « *s'il est établi par Israël sera inévitablement très faible parce que désavoué par une partie de la population* ». Il ajoute que, de la même manière, Jérusalem devrait avoir la « *sagesse* » de ne pas exiger un traité avec Beyrouth pour se contenter d'une « *paix* de facto ». Il conclut qu'il ne faut pas « *désespérer* » la communauté musulmane, car celle-ci reste « *très attachée au monde arabe, et le Liban tout entier ne peut l'ignorer pour son avenir* ».

FRANCIS CORNU.

(1) Parmi la population des villages chrétiens « libérés » par l'armée israélienne mais aussi parmi la population musulmane chiite, largement majoritaire au Sud-Liban, même si une partie d'entre elle s'était engagée auparavant aux côtés des Palestiniens.

● PRECISION. — Une ligne sautée et une coquille ont rendu inintelligible dans les premières éditions du *Monde* du 21 juillet une citation reproduite en page une dans l'article d'André Fontaine « *Comment s'en débarrasser ?* » En réalité David Ignatius avait écrit dans le *Wall Street Journal* : « *Le ton des Israéliens quand ils appellent les Palestiniens « terroristes » est le même que j'ai entendu à Beyrouth-Ouest quand les Palestiniens appellent les Israéliens « néo-nazis ». C'est une corruption* (et non pas « *conception* ») *du langage et de la pensée.* »

L'ÉVOLUTION DE LA GUERRE

L'O.L.P. reconnaîtrait Israël si son droit à constituer un Etat était admis

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — Qui parle pour Beyrouth ? Ceux qui, enfermés dans leur nasse, attendent un quartier de lune — le dernier du Ramadan — pour bientôt faire la fête ? Ou les ultimes vestiges d'un Etat moribond dans les solitudes d'un palais abîmé ?

En s'engageant enfin sur le terrain ardu du règlement global, les dirigeants palestiniens imposent un ordre dans les priorités qui est logique certes, mais aussi bel et bien, celui, qui depuis sept ans, fait du Liban la victime expiatoire des affres de la région.

Il ne s'y trompe pas, cet officiel libanais anonyme qui, mardi soir, confiait à *l'Orient - le Jour* ses déboires et ses craintes : « *Nous nous inquiétons*, disait-il, *d'une éventuelle modification de la trajectoire diplomatique suivie jusqu'ici par les Etats-Unis. Nous craignons que Washington se soit laissé convaincre d'engager un processus de longue haleine pour le règlement de la question palestinienne. Nous ne pouvons tolérer le* statu quo *actuel, le maintien de la mort lente qu'on fait subir à notre capitale et de la menace qui semble peser sur une partie de la Bekaa et du Liban Nord. Il est absolument nécessaire que les plaies du Liban soient pansées avant tout autre traitement régional...* »

Nécessaire, peut-être, mais illusoire, que peuvent donc M. Elias Sarkis et son Etat pour inverser un ordre que l'on fixe sans eux dans ces antichambres lointaines où n'arrivent qu'assourdies et bientôt secondaires, les plaintes d'une ville assiégée ? Voilà plus d'une semaine déjà que son destin échappe à Beyrouth où gouvernants et émissaires se rencontrent chaque matin pour échanger des « impressions », convenir qu'il faut attendre et négocier, faute de mieux, la farine, le mazout et l'ouverture de « sas » au pourtour de la ville...

En effet, les négociateurs attitrés de l'O.L.P. faisant fi des menaces, sont parvenus à modifier la donne. On est loin de ces journées fiévreuses où le « Sauve qui peut ! » bouchait l'horizon. Le siège est devenu une routine, entrecoupée de blitz meurtriers mais inefficaces. A pas comptés, les dirigeants palestiniens ont réussi à changer de terrain.

« Un troc qui vous dépasse »

Le « plan » tranmis, mardi, à M. Reagan par M. Arafat, via les ministres syriens et saoudiens des affaires étrangères, filtrait à Beyrouth depuis plusieurs jours. Mais le chef de l'O.L.P. espérait encore pouvoir le remettre en mains propres à un émissaire américain, ce qui lui eût assuré une amorce de reconnaissance. L'affaire n'a pu être conclue mais l'offre n'en reste pas moins valable : l'O.L.P. accepterait désormais une version de la résolution 242 des Nations unies modifiée de façon à reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à un Etat indépendant en contrepartie d'une reconnaissance *de jure* d'Israël.

Sur la base de cet engagement, la centrale palestinienne demande sa reconnaissance par les Etats-Unis et prévoit la formation d'un gouvernement en exil puis le départ des fedayin pour diverses capitales arabes. L'absence de terre d'accueil dont on faisait ces derniers l'« *obstacle essentiel* » au règlement, ne semble plus barrer la route à toute solution : l'Irak et l'Algérie — peut-être même la Jordanie — se seraient en effet, dit-on ici, portés « *candidats* ».

La volonté manifestée par le ministre saoudien des affaires étrangères de faire du retrait israélien la priorité de l'heure a pourtant glacé plus d'un Beyrouthin. « *On va hiberner en plein été* », confie, las mais résigné, un ministre musulman décidé à partager jusqu'au bout le sort de ses « *frères victimes d'un troc qui les dépasse* ». *A moins, ajoute-t-il,* soudain encore plus inquiet, que l'*affaire ne paraisse trop coûteuse ou trop douteuse, à Begin et Sharon* ».

Les détails, sous lesquels Beyrouth a pris l'habitude de cacher l'essentiel, sont légion et loin d'être réglés. Le temps reste un enjeu de taille, et rien n'indique que l'armée israélienne ait envie de transformer son siège en *bivouac d'été. Les* Kfir et les Phantom ont, mardi encore, piqué sur les banlieues sud : simple simulation, mais toute la ville, les yeux levés au ciel, n'y a guère vu un bon augure. D'autant que les accrochages continuent dans les oliveraies de Choueifat où quelques fedayin, peu pressés de se voir entraînés dans les méandres d'une *pax americana* peuvent à bon compte jouer de la surenchère.

Des tirs de Katouchias n'ont-ils pas aussi atteint, dans la nuit, la terre même d'Israël, histoire sans doute de prouver qu'arrivée aux portes de Beyrouth, « Paix pour la Galilée », l'opération du général Sharon, ne méritait pas son nom. M. Philip Habib, l'émissaire américain au Proche-Orient, doit quitter Beyrouth pour la première fois depuis un mois. Destination : Jérusalem. La capitale assiégée attend, anxieuse, le pire ou le moindre mal : succomber ou hiberner.

DOMINIQUE POUCHIN.

La surprenante paralysie du monde arabe

(Suite de la première page.)

Que ce soit pour empêcher la pénétration des colons sionistes ou pour restaurer les Palestiniens dans leurs droits, les Etats arabes avaient opté pour une stratégie fondée sur le postulat : « *La libération passe par l'unité* ». Mais les chefs de file avaient des conceptions différentes de cette unité qu'ils entendaient réaliser à leur profit.

Ces projets ne pouvaient qu'inquiéter l'Egypte qui risquait de voir lui échapper la direction du monde arabe. C'est pourquoi elle convoque, le 25 septembre 1944, une conférence qui aboutit à la création de la Ligue arabe, qui s'installe au Caire. Mais cette Ligue était alors « *l'expression de l'arabisme des patries et non un prélude à l'unité arabe* » (1). On le constate quatre ans plus tard lorsque les armées régulières de l'Egypte (10 000 hommes), de la Syrie (3 000), de l'Irak (1 500) et de la Transjordanie (5 000) entrent en guerre contre Israël qu'ils accusent d'avoir déjà fait fuir de leurs villages 450 000 Palestiniens. L'unité de commandement est alors tout aussi illusoire que l'unité politique.

La stratégie de la « libération par l'unité » aboutira à trois défaites, en 1948, en 1956, lors de l'expédition tripartite anglo-franco-israélienne contre Suez, et en 1967 avec la guerre de six jours. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette stratégie que le deuxième sommet arabe réuni à Alexandrie en septembre 1964 « enregistre » la création de l'Organisation de libération de la Palestine recommandée un an plus tôt par le conseil de la *Ligue, qui reprenait* ainsi une orientation préconisée par Nasser.

Cette O.L.P. première manière est dirigée par un notable palestinien, Ahmed Choukeiry, célèbre par ses rodomontades : ne prétendait-il pas, alors qu'il n'en avait nullement les moyens, « *jeter les juifs à la mer* » ? C'est lui aussi qui crée l'Armée de libération de la Palestine, mais celle-ci fait partie intégrante des armées arabes.

En effet, même si l'expédition de Suez n'a pas entraîné la chute de Nasser comme le souhaitaient Paris, Londres et Tel-Aviv, le Raïs n'a pas réussi pour autant à améliorer le sort des Palestiniens. Face à cette situation et alors que la guerre de libération menée par le F.L.N. algérien est entrée dans sa troisième année, des patriotes palestiniens commencent à constituer des organisations autonomes. La principale d'entre elles est le Fath, (la conquête) dont les embryons voient le jour en 1956 dans le territoire de Gaza, que les Israéliens viennent de soustraire à l'administration égyptienne.

Le Fath constituerar ensuite une branche militaire Al Assifa (la tempête), qui lancera sa première opération le 1er janvier 1965. L'importance et la popularité du mouvement iront croissant après la guerre de six jours.

Ecrivains et poètes n'avaient cependant pas attendu Al Assifa pour chercher à développer la conscience nationale palestinienne et l'esprit de résistance. Mais ils se heurtent à toutes sortes de brimades de la part des autorités israéliennes.

La mise en garde de Nasser

Le 24 décembre 1967, Choukeiry est contraint de démissionner, et, après un interrègne de M. Yahia Hamouda, c'est M. Yasser Arafat, animateur du Fath, qui devient, le 3 février 1969, le président du comité exécutif de l'O.L.P., qui regroupe de multiples organisations, dont le Front populaire pour la libération de la Palestine de M. Georges Habache, le Front démocratique de M. Naief Hawatmeh et la Saïka, d'obédience syrienne. Contrairement à d'autres mouvements de libération qui ont systématiquement éliminé les tendances, l'O.L.P. accepte, elle, la cohabitation de divers groupes dont certains n'hésitent pas à recourir au terrorisme et à la surenchère au risque de la gêner dans son action politique et diplomatique.

Dès lors l'O.L.P. va pratiquer trois stratégies dont les deux dernières entrent souvent en contradiction : elle cherche, dans un contexte difficile, à poursuivre la lutte dans les territoires occupés ; elle continue à considérer que son combat est celui « *de toute la nation arabe* », ce qui la conduit à subir les influences divergentes des régimes qui la composent tout en prétendant affirmer son indépendance ; elle entend enfin, à l'instar du F.L.N. algérien, disposer, *dans les* « pays frères » voisins d'Israël, de bases militaires et politiques qui en font un Etat dans l'Etat, tout en refusant de constituer un gouvernement en exil.

L'O.L.P. va le payer cher. En effet, la différence avec le F.L.N., c'est que la Tunisie et le Maroc, qui venaient d'accéder à l'indépendance, ne disposaient pas encore de fortes structures étatiques. La Jordanie et la Syrie avaient, en revanche, les moyens de refuser un pouvoir bicéphale. En outre, le roi Hussein redoutait de voir à terme son royaume transformé en République palestinienne, tandis que le Baas syrien, héritier de l'empire omeyyade et héraut de l'unité arabe, entendait faire prévaloir ses vues sur celles de la « révolution palestinienne ».

Chassés de Jordanie en 1971, après le « massacre de septem*bre* », *plus connu sous* le *nom de* « Septembre noir » (1969), voyant limiter leurs possibilités d'action en Syrie, les dirigeants de l'O.L.P. n'avaient d'autre choix que de s'installer dans le maillon le plus faible de la région : le Liban. Avant sa mort, Nasser les avait cependant fermement mis en garde contre toute installation dans les villes, et plus particulièrement à Beyrouth qui, leur avait-il dit, « *pourrait devenir votre tombeau* ». On connaît la suite...

La démobilisation par l'argent

En 1973, lors de la guerre d'octobre, déclenchée par le président Sadate, Houari Boumediène, considérant que les Arabes avaient pour eux « *le nombre et l'espace* », avait préconisé « *une guerre dure et qui dure* » dans laquelle Israël se serait enlisé, *mais la plupart des régimes* arabes étaient déjà peu soucieux de se lancer dans une « *guerre populaire* » qui risquait fort de les balayer et de favoriser l'émergence de nouvelles élites.

Que l'Egypte, pivot du monde arabe au sein duquel elle occupe une position stratégique, ait supporté depuis 1948 la plus grande partie du fardeau — en argent, en hommes et en destructions — explique, en grande partie, que le successeur de Nasser se soit résigné à faire la paix avec Israël. Mais il a, du même coup, rendu le monde arabe plus vulnérable, suscitant dans les populations un sentiment d'impuissance relative.

Autre facteur : le brusque et énorme enrichissement d'une moitié des membres de la Ligue arabe par la hausse des prix du pétrole en 1973 a apporté à leurs peuples un bien-être démobilisateur. Les masses arabes qui avaient fait leur la cause palestinienne semblent aujourd'hui partagées : elles sont, certes, affectées par les événements du Liban mais elles ont aussi leurs propres problèmes à résoudre. On ne peut cependant exclure que, à terme, elles demandent des explications à leurs gouvernants jugés trop attentistes.

Quant aux Etats-Unis, ils ont chacun de bonnes raisons pour ne pas intervenir. Les pays de l'Ouest de l'Afrique (Algérie, Maroc, Mauritanie) sont occupés par le conflit saharien et leurs problèmes intérieurs. La Libye du colonel Kadhafi consacre toute son énergie à assurer la tenue du sommet de l'O.U.A. à Tripoli début août. Le gouvernement syrien, en butte à la violente opposition des Frères musulmans, est plus préoccupé d'assurer sa *survie que de se lancer dans* une « aventure » qui pourrait lui être fatale ; en outre, il ne désespère pas dêtre renforcé par l'installation d'un régime ami à Bagdad. Le roi Hussein, quant à lui, ne sait que trop combien sa chute faciliterait l'instauration d'un Etat palestinien en Jordanie...

Les émirs conservateurs du Golfe sont hantés par la révolution iranienne et le danger qu'elle leur ferait courir si elle l'emportait en Irak. En outre, alors qu'ils n'appréciaient déjà pas les proclamations révolutionnaires de l'O.L.P., ils ont fort mal jugé le soutien qu'elle a exprimé avec Damas à la République islamique de Téhéran. L'Arabie Saoudite a, en outre, des raisons qiu lui sont propres dans la mesure où sa fabuleuse richesse l'incite à vouloir assumer, du moins dans une certaine mesure, la *direction du monde* arabe et, en tout cas, celle du Proche-Orient.

Allié de l'Amérique, partageant avec elle la crainte de voir Moscou étendre sa sphère d'influence, soucieuse de renforcer les régimes modérés, Ryad voudrait à la fois favoriser le retour de l'Egypte dans la famille arabe et faciliter une paix honorable avec Israël, espérant ainsi renforcer la stabilité de la région.

C'est dans cette perspective que le plan Fahd avait été mis au point avec l'aval de M. Yasser Arafat. Nul n'ignore que le prince Fahd avait été très irrité de ce que le dirigeant palestinien, sous la pression de son aile gauche du président Assad et du colonel Kadhafi ait contribué à « torpillé » le sommet arabe de Fès, qui aurait dû, précisément, entériner son projet. Devenu roi, il n'est pas mécontent que les évé*nements du Liban révèlent* au grand jour l'impuissance des pays progressistes du Front de la fermeté, en particulier de la Libye avec laquelle il est en très mauvais termes. Enfin, il peut estimer avec un certain cynisme que l'affaiblissement sinon la disparition de la force armée palestinienne rendra l'O.L.P. moins « révolutionnaire » donc moins dangereuse pour les régimes modérés, tout en facilitant l'adoption d'une façon ou d'une autre de son plan de paix.

Le problème est de savoir si ce réalisme doublé d'immobilisme ne ressemble pas au calme qui annonce la tempête. Israël acceptera-t-il la paix qui paraît concevable dans le contexte actuel ? Le Proche-Orient où s'affirment deux fondamentalismes intransigeants, celui de l'imam Khomeiny et celui de M. Begin, pourra-t-il faire prévaloir un minimum de raison ou sera-t-il bouleversé par des passions incontrôlables ?

PAUL BALTA.

(1) Boutros Ghali : *le problème de la Ligue arabe. In Renaissance du monde arabe*. Duculot, 1972.

A travers le monde

Afghanistan

● LES RESISTANTS ONT ORGANISE UNE SERIE D'ATTENTATS A KABOUL, tuant plusieurs responsables du parti populaire démocratique (P.P.D.A.), communiste), et intensifié leurs activités dans la région. D'autre part, les forces soviéto-afghanes poursuivent leurs opérations de pacification sur le pleteau de Chamali. Elles ont enfin perdu deux de leur cinq positions dans la vallée du Panshir, dont elles ne contrôlent plus que le débouché sud-ouest. — *(A.F.P., Reuter.)*

Cambodge

● M. SON SANN, président du Front national de libération du peuple khmer et premier ministre du gouvernement de coalition cambodgien, participera à une réunion d'information organisée par le bureau d'information du F.N.L.P.K. à Paris et qui aura lieu le dimanche 25 juillet, à 14 heures, à la *Maison* Albert de Lapparent, 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris.

États-Unis

● M. VALERY GISCARD D'ESTAING se rendra du 13 au 15 août aux Etats-Unis, où il participera à un forum organisé par l' « American Enterprise Institute for Public Policy Research ». Selon le service de presse de l'ancien président, M. Giscard d'Estaing fera ce séjour à l'invation de l'ancien chef de l'exécutif américain M. Gerald Ford. Ce forum se tiendra à Vail (Colorado). Une cinquantaine de personnalités, dont l'ancien premier ministre britannique M. James Callaghan, et M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain, participeront à ce colloque, qui aura pour thème « *commerce et politique économique internationaux* ».

Washington n'écarte pas l'idée d'un stationnement temporaire des forces palestiniennes dans le Nord du Liban

Après la décision de la Maison Blanche de suspendre la livraison de bombes à fragmentation à Israël (« le Monde » du 21 juillet), le porte-parole du Pentagone a indiqué, mardi 20 juillet, qu'aucune fourniture de ces armes n'avait eu lieu depuis 1975. Le Pentagone a précisé que les commandes israéliennes d'armes aux Etats-Unis atteignaient actuellement 1,5 milliard de dollars.

Les autorités américaines ont d'autre part annoncé que les navires de la VIe flotte, qui s'étaient approchés à 30 milles des côtes libanaises, afin de pouvoir participer éventuellement à une force internationale chargée de surveiller le départ des forces palestiniennes, s'étaient éloignés à 150 milles. D'autres unités de combat, parmi lesquelles le porte-avion « Independance », se trouvent à la même distance des côtes libanaises.

Correspondance

Washington. — A sa sortie de la Maison Blanche, le prince Saoud Al Fayçal, ministre des affaires étrangères d'Arabie Saoudite, a exprimé son espoir d'un progrès vers un règlement de la crise du Liban. Cet optimisme relatif est partagé du côté américain, où l'on indique que la conversation des chefs des diplomaties saoudienne et syrienne avec le président Reagan a pris fin, mardi 20 juillet, sur une note plus positive que leurs entretiens de la veille avec le secrétaire d'Etat, M. Shultz.

Ces deux ministres ont, en effet, soumis au président un plan d'évacuation des Palestiniens, qui, selon les milieux américains, contient de « *nouvelles idées* ». Celles-ci pourraient servir de base à de futures discussions, ont-ils ajouté, et « *annoncer un mouvement dans la bonne direction* ».

Les détails de ce plan n'ont pas été précisés officiellement mais celui-ci reposerait sur les bases suivantes : levée préalable du siège de Beyrouth par les *Israéliens ; installation temporaire* des troupes de l'O.L.P. dans le nord du Liban ; départ des dirigeants politiques de l'O.L.P. pour un autre pays arabe. En fait, ce plan n'est pas entièrement nouveau puisqu'il reprend des suggestions voisines de celles faites par M. Yasser Arafat, la semaine dernière, et que le gouvernement israélien avait rejetées.

Anticipant l'opposition de Jérusalem et du gouvernement du Liban, le président Reagan aurait *insisté pour que les Arabes* prennent des engagements clairs et précis sur la destination définitive des combattants palestiniens après leur éventuelle installation temporaire dans le nord du pays. Ses interlocuteurs avaient des priorités différentes. Alors que M. Reagan se préoccupait essentiellement de la destination finale des troupes de l'O.L.P., le prince Saoud Al Fayçal déclarait que le problème principal était celui de l'indé*pendance et de l'intégrité* territoriale du Liban et assurait : « *Notre première préoccupation est le retrait d'Israël.* »

De toute évidence, on aurait préféré, du côté américain, la formule moins compliquée du passage temporaire des combattants de l'O.L.P. en Syrie ; mais l'idée d'un transit par le nord du Liban n'a pas été immédiatement écartée par les dirigeants américains, soucieux de ne pas heurter les susceptibilités de la Ligue arabe.

Une certaine confusion

La journée s'est terminée dans une certaine confusion. Le ministre saoudien ayant laissé entendre, dans ses réponses aux journalistes, que l'Irak et la Syrie pourraient recevoir chacun leur contingent de combattants palestiniens, on a pu croire un instant à un revirement de Damas. Mais, avant de reprendre l'avion, M. Khaddam, chef de la diplomatie syrienne, réaffirmait le refus de son gouvernement d'accepter les Palestiniens. « *Pour des raisons de principe,* a-t-il dit, *nous ne voulons pas encourager un exode...* »

De son côté, le département d'Etat démentait formellement que l'O.L.P. fût disposée à reconnaître Israël en échange de sa propre reconnaissance comme interlocuteur valable par le gouvernement américain. En fait, dans la matinée, M. Shultz avait déclaré à la commission des affaires étrangères de la Chambre qu'il ne voyait pas la nécessité de modifier la position américaine à l'égard de l'O.L.P., ajoutant qu'aucune indication sérieuse ne lui avait été fournie sur un changement d'attitude de la centrale palestinienne à l'égard des conditions américaines préalables à toute négociation directe (reconnaissance de l'existence d'Israël, observation des résolutions du Conseil de sécurité, renonciation au terrorisme). M. Shultz a réaffirmé sa détermination à s'occuper en priorité du problème palestinien mais sans donner aucune indication sur ce qu'il envisage. Sérieux et pondéré, le nouveau secrétaire d'Etat veut éviter les décisions hâtives. En tout cas, il s'offre vingt-quatre heures de repos en Californie, où il a invité le chancelier Schmidt, en visite « *semi-officielle* » aux Etats-Unis.

HENRI PIERRE.

La Croix-Rouge confirme la libération de 212 enfants palestiniens

Le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a confirmé la libération, le lundi 19 juillet, de deux cent douze enfants de moins de seize ans qui étaient détenus au camp de Ansar, dans le Sud-Liban. Ce groupe d'enfants a été pris en charge par les délégués du C.I.C.R., qui s'assurent de leur retour dans leurs familles dans différentes régions du Liban. La municipalité d'Athènes a fait savoir à ce propos qu'elle allait accueillir deux cent soixante-treize enfants dans des camps de toiles.

D'autre part, l'enregistrement des prisonniers détenus à Ansar, se poursuit. Une équipe de onze délégués se trouve sur place, afin d'établir les listes et deux cent cinquante trois prisonniers ont déjà été enregistrés.

Dans leur conférence de presse commune, MM. Sartaoui, conseiller de M. Arafat et Peled, président de l'association israélienne Pour la paix avec les Palestiniens, (uni par ailleurs), ont évoqué le sort de ces prisonniers en déclarant : « *Neuf mille combattants palestiniens sont actuellement détenus dans un camp de concentration israélien près de Nabatieh, au Liban. Ces Palestiniens sont détenus, en application de la loi d'urgence n° 1182, promulguée le 9 juin 1982. Cette loi autorise tout général de brigade israélien à procéder à l'arrestation et à la détention d'un citoyen non israélien ou ne vivant pas en Israël considéré comme dangereux pour l'ordre public. Cette dénaturation de toutes les conventions internationales sur les droits des prisonniers de guerre signifie que ces Palestiniens prisonniers de guerre ne sont protégés par aucune convention internationale et sont à la merci de l'arbitraire de ceux qui les détiennent. Nous lançons un appel à tous les gouvernements et à toutes les organisations internationales pour qu'ils conjuguent leurs efforts dans le but de protéger ces prisonniers sans défense actuellement détenus par l'armée israélienne.* »

D'autre part, l'office de secours des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (U.N.R.W.A.) évalue à près de 200 000 les réfugiés palestiniens ayant besoin d'aide à la suite des combats au Liban. L'U.N.R.W.A. rassemble actuellement 19 000 tonnes de vivres pour les faire parvenir à ces réfugiés jusqu'à la fin de l'année. Non seulement certaines familles sont complète*ment démunies, mais* elles n'ont plus de toit. L'U.N.R.W.A. compte faire parvenir des tentes, des ustensiles de cuisine et des bidons en plastique à 35 000 d'entre elles.

LES DRUZES DU GOLAN AURAIENT MIS FIN A LEUR GRÈVE

Jérusalem *(A.F.P.)*. — La radio militaire israélienne a affirmé mardi 20 juillet que les notables druzes du Golan avaient décidé de mettre fin à leur grève générale déclenchée le 15 décembre dernier, au lendemain de l'annexion par Israël du plateau syrien du Golan. Cette décision aurait été prise à la suite d'une réunion de plusieurs centaines de notables druzes à Magdal Shams, la plus importante ville du Golan.

Selon la radio, les druzes du Golan ont obtenu satisfaction sur les trois points des négociations :

1) L'Etat d'Israël ne les forcera pas à servir dans les rangs de son armée (les druzes israéliens y sont soumis) ;

2) Ils ne seront pas expropriés de leurs terres ;

3) Les points de passage entre le Golan syrien (annexé par Israël) et le territoire syrien demeureront ouverts pour permettre les contacts entre familles.



E LA GUERRE

...ngton n'écarte pas l'idée ...tationnement temporaire ...stiniennes dans le Nord du Liban

...uge confirme la libération ... 12 enfants palestiniens

...C et SC.PO

AU LIBAN

Au cours d'une conférence de presse conjointe à Paris

M. Sartaoui et le général Peled lancent un appel en faveur de négociations israélo-palestiniennes

« Dire que l'O.L.P. veut détruire l'Etat d'Israël est faux. L'O.L.P. a exprimé, dans différentes résolutions depuis 1977, sa volonté d'accepter et de reconnaître l'Etat d'Israël sur la base de la reconnaissance réciproque du droit légitime de chaque nation à l'autodétermination. (...) Des négociations avec les dirigeants de l'O.L.P. sur la base des principes énoncés ci-dessus — et non les tentatives d'anéantissement — constituent le seul moyen de résoudre le conflit israélo-palestinien et d'établir une paix juste au Moyen-Orient. »

Ce texte est signé par le docteur Issam Sartaoui, conseiller et représentant en Europe de M. Yasser Arafat, et le général (de réserve) israélien Mattitiahu Peled, qui ont tenu une conférence de presse conjointe à Paris, le mardi 20 juillet. Un porte-parole de l'O.L.P. à Beyrouth a confirmé le même jour l'offre faite par son organisation à Israël, d'une reconnaissance réciproque.

M. Sartaoui a rappelé que son Organisation n'a cessé, depuis 1974, de demander la modification d'un membre de phrase de la résolution se référant au « *problème des réfugiés* » ; l'O.L.P. acceptait ainsi implicitement toutes les autres dispositions du texte, notamment celui ayant trait à la reconnaissance d'Israël. Le Conseil national palestinien (Parlement) avait, depuis, adopté plusieurs motions allant dans le même sens. Il a cité, entre autres, celles avalisant la résolution du « sommet » arabe de Bagdad (1979) et le « plan Brejnev pour une paix juste » (avril 1981), l'un et l'autre étant fondés sur les principes énoncés par la résolution 242.

Tant Israël que les Etats-Unis, a déclaré M. Sartaoui, ont choisi délibérément d'ignorer ces prises de position. Il s'est déclaré « *déçu* » que ses déclarations « *sans équivoque* » le 13 juillet dernier devant l'IFRI (Institut français des relations internationales) (1), tout autant que celles de M. Yasser Arafat au *Monde* (2), saluant l'appel lancé par MM. Mendès France, Goldmann et Klutznick en faveur de la reconnaissance réciproque des Israéliens et des Palestiniens, n'aient suscité que des réactions négatives à Washington.

S'en prenant à M. Henry Kissinger, le représentant de M. Arafat l'a accusé d'avoir « *amputé la souveraineté des Etats-Unis* » en subordonnant, par un engagement pris en 1975, les contacts officiels entre Washington et l'O.L.P. à la reconnaissance préalable et inconditionnelle d'Israël par la centrale palestinienne. La « *clause Kissinger* », a-t-il soutenu, constitue non seulement une violation de la Constitution américaine, mais aussi « *un obstacle élevé sur la voie de la paix* ». L'ancien secrétaire d'Etat américain, a-t-il ajouté, n'a « *même pas eu la décence de s'en tenir à cette clause* », puisqu'il a publié une « *étude pseudo-scientifique* » au début de la guerre du Liban, « *soutenant le projet d'extermination des Palestiniens mis en œuvre par le tandem Haig-Sharon* ». M. Sartaoui a poursuivi : « *Dévoré par l'ambition, M. Kissinger cherche maintenant à se faire employer comme médiateur. Nous estimons qu'il n'est pas moralement qualifié pour une telle tâche.* »

Le général Peled a tenu à témoigner du refus systématique des gouvernements israéliens de négocier la paix avec l'O.L.P. Dès 1975, rapporte-t-il, la centrale palestinienne avait chargé des « *officiels* », dont M. Sartaoui, à engager des entretiens avec plusieurs personnalités israéliennes du « *camp de la paix* ». « *Nous avons tenu au courant scrupuleusement notre gouvernement du contenu de ces conversations et, à plusieurs reprises, nous lui avons demandé de désigner des représentants avec lesquels l'O.L.P. souhaitait dialoguer. Malheureusement, nous n'avons essuyé que des refus.* »

Interrogé sur un article publié dans « le Monde » par deux dirigeants de l'association France-Israël (3), qui prêtait des déclarations à MM. Yasser Arafat et Farouk Kaddoumi appelant à la destruction de l'Etat d'Israël, M. Sartaoui a contesté l'authenticité des citations sur lesquelles ils se sont appuyés. « *Je peux vous assurer*, s'est-il exclamé, *que ni Arafat ni Kaddoumi, dont je connais les déclarations par cœur, n'ont jamais tenu de tels propos !* »

Le général Peled a exprimé ensuite le vœu que les tractations « *bizarres* » actuellement engagées indirectement entre Israël, les Etats-Unis, et la centrale palestinienne pour résoudre la crise du Liban se transforment prochainement en « *négociations directes* », ajoutant : « *Plus l'O.L.P. sortira de cette épreuve renforcée, en prestige et en autorité, et plus les chances de la paix seront grandes.* » Le général Peled et M. Sartaoui ont lancé un appel à « *toutes les forces de paix dans le monde et plus particulièrement celles d'Israël et de la diaspora juive pour qu'elles exercent des pressions pour imposer une solution au conflit* » fondée sur des négociations entre l'O.L.P. et Jérusalem.

L représentant de M. Arafat a tenu, dès le début de la conférence de presse, à exprimer sa « *profonde gratitude au gouvernement de M. Mitterrand pour ses prises de position courageuse* », ainsi qu'au chancelier Kreisky, au président Bourguiba et à son épouse, au premier ministre tunisien, M. M'hemed Mzali, pour leurs « *efforts inlassables* » en faveur d'une solution pacifique du conflit israélo-palestinien.

ERIC ROULEAU.

(1) *Le Monde* du 15 juillet.
(2) *Le Monde* du 6 juillet.
(3) « *La paix avec qui ?* », de MM. Maurice Rolland et Joseph Roubache, article publié dans la page « Idées », le 16 juillet 1982.

ASIE

Cambodge

DÉSACCORD COMPLET ENTRE SINGAPOUR ET LE VIETNAM

La visite à Singapour, première étape d'une tournée en Asie du Sud-Est, du ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, s'est déroulée dans une atmosphère tendue. M. Dhanabalan, le chef de la diplomatie singapourienne, a en effet déclaré que ses conversations avec M. Thach s'étaient soldées par un désaccord complet sur la façon de résoudre le problème cambodgien, assorti de « *menaces voilées* ». « *Nos positions sont toujours aussi éloignées, et le Vietnam n'a montré aucun signe de souplesse* », a-t-il affirmé, avant d'accuser Hanoï d'envisager de créer des mouvements rebelles dans les cinq pays membres de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) si ceux-ci — qui ont favorisé en juin la création d'un gouvernement de coalition antivietnamien — poursuivaient « *leur politique antivietnamienne* ».

Dans une conférence de presse, M. Thach a démenti mardi ces accusations, qualifiées de « *pure invention* ». Mais, a-t-il précisé, « *le Vietnam se réserve le droit de riposter pour se défendre, et ceci ne constitue pas une menace* ». Il a considéré l'aide de l'ASEAN aux Khmers rouges et la formation du gouvernement de coalition comme une « *ingérence dans les affaires intérieures du Cambodge* ». « *Jusqu'à présent*, a-t-il déclaré, au *Times* de Londres, *nous n'avons pas appliqué la doctrine de Nixon de poursuite à chaud* (contre les bases khmères rouges en territoire thaïlandais), *mais notre patience a des limites* ». Enfin M. Thach a estimé qu'il fallait prendre en considération les préoccupations des différentes parties, c'est-à-dire à la fois celles de l'ASEAN d'obtenir un retrait total des troupes vietnamiennes du Cambodge et celles du Vietnam face à la menace chinoise. — *(A.F.P., Reuter, The Times.)*

OCÉANIE

Vanuatu

M. SOKOMANU, CHEF DE L'ÉTAT A ÉTÉ REÇU PAR M. MITTERRAND

Le chef de l'Etat de Vanuatu, ancien condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, M. George Sokomanu, vient de faire une visite d'une semaine en France, du 12 au 19 juillet. Au cours de son séjour, le président de cet archipel du Pacifique sud, qui avait accédé à l'indépendance il y a deux ans dans des conditions difficiles, a été reçu par MM. Mitterrand, Poher et Cheysson. M. Sokomanu a par ailleurs visité, dans les Alpes-Maritimes, des projets d'adduction, de pompage et de traitement des eaux, ainsi que des installations électriques.

C'était la première fois que le président de Vanuatu se rendait en France. Depuis la crise de 1980, les relations entre Paris et Port-Vila — qui reçoit une aide *française importante* — se sont améliorées. Bien qu'en grande majorité anglophones, les dirigeants de l'archipel veulent tirer profit d'un bilinguisme (français-anglais) unique dans cette partie du monde. Ainsi, M. Sokomanu a souhaité une assistance de Paris pour la mise sur pied d'un centre international de formation de diplomates. Lors de son entrevue avec M. Cheysson, la question de la Nouvelle-Calédonie a été abordée. Le ministre français a expliqué à M. Sokomanu, dont le gouvernement s'est nettement prononcé en faveur de l'indépendance de la *Nouvelle-Calédonie*, peuplée, comme Vanuatu, de Mélanésiens, la nouvelle politique de réformes entreprise dans le territoire.

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE ENTRE L'IRAK ET L'IRAN

Les belligérants consolident leurs positions près de Bassorah

Un Phantom iranien a été abattu au-dessus de Bagdad ce mercredi matin 21 juillet. La veille, de nouveaux combats s'étaient déroulés au sud de l'Irak. Au septième jour de l'offensive Ramadan lancée par Téhéran, Bagdad fait état de la « destruction » de deux divisions ennemies, mais il semble que les forces des deux belligérants soient surtout préoccupées de consolider leurs *positions. L'objectif du commandement iranien* serait ensuite de couper la route Bagdad-Bassorah afin d'isoler la capitale de son débouché maritime. La supériorité aérienne de l'Irak pourrait toutefois permettre de faire échec au plan de Téhéran. En dépit de la situation dans le secteur de Bassorah, les techniciens ouest-allemands qui s'y trouvent n'ont pas cessé leur activité, a indiqué mardi l'ambassade de Bonn à Koweït.

Jusqu'à l'intérieur du palais de Saddam

Sur le plan diplomatique, le premier ministre iranien, M. Moussavi, quittant Alger pour Tripoli, le 20 juillet, a rappelé les conditions mises par son pays à une « *normalisation avec Bagdad* ». Celles-ci sont le « *retrait total* » d'Iran des forces irakiennes — Téhéran assurant, contrairement à Bagdad, qu'il n'est pas encore effectifs — le remboursement des dommages de guerre et la condamnation du président Saddam Hussein comme « *agresseur* » par un « *forum international* ».

Selon le journal téhéranais *Azadegan*, si ces conditions sont repoussées, « *les combattants de l'islam* » iront « *jusqu'à l'intérieur du palais de Saddam* ». M. Aziz, vice-premier ministre irakien, a affirmé le même jour que son pays ne pose qu'une condition pour mettre un terme à la guerre : « *le respect par Téhéran de la souveraineté irakienne* », autrement dit l'évacuation de la portion du territoire national envahie par l'Iran.

Par la même occasion, M. Aziz a annoncé qu'une amnistie totale venait d'être décrétée en Irak en faveur des communistes « *pour leur permettre de participer à la libération du pays* ». Téhéran ne prend pas, pour sa part, ce genre de mesures, et quatre membres des Moudjahidin du peuple, dont deux femmes, viennent encore d'être pendus à Meched.

La Chine, de son côté, a lancé mardi un nouvel appel à l'Iran et à l'Irak en faveur d'un cessez-le-feu, afin de resserrer les rangs des pays arabes et islamiques face à l'« *invasion* » israélienne au Liban. Dans un commentaire, *le Quotidien du peuple* déplore l'escalade des combats entre les deux Etats et souhaite que Téhéran et Bagdad « *règlent leur conflit par des négociations pacifiques* ». « *C'est la seule façon de ne laisser aucune chance à l'ennemi d'abattre un par un les pays du Proche-Orient* », conclut l'organe central du parti communiste chinois. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

DECLARATION D'ABSENCE
EXTRAIT
Cabinet de Me BUSSERON GENTY
avocat à la Cour d'Appel
40, bd du Montparnasse, 75015 PARIS

D'un jugement rendu par la Chambre du conseil du Tribunal de grande instance de Paris en date du 11 juin 1982, il est extrait littéralement ce qui suit :

Le Tribunal...
Vu les articles 122 et suivants du Code Civil ;

Constate que l'absence de Achille Albert Marlier, né le 8 février 1904 à Laon (Aisne), fils de Albert Henry Marlier et de Gabrielle Adrienne Julietty son épouse, ayant été domicilié à Paris 7e, 17, rue Augereau, n'a plus reparu au lieu de son domicile ou de sa résidence depuis vingt ans ;

Le déclare absent.

Ordonne la publication par extrait du présent jugement dans les journaux « Le Figaro » et « Le Monde », et ce dans un délai de trois mois à compter de ce jour, sur les diligences et aux frais du requérant.

Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit à la requête de M. le procureur de la République sur les registres des décès de la mairie du 7e arrondissement de Paris et que mention de cette transcription en sera faite en marge des registres, à la date de ce jour, ainsi qu'en marge de l'acte de naissance de l'absent.

Pour extrait.

AFRIQUE

Afrique du Sud

M. Oppenheimer souhaite à nouveau la participation des Noirs au gouvernement

De notre correspondant

Johannesburg. — *« Les Noirs doivent participer au gouvernement central. »* Telle est l'idée maîtresse de l'ultime message politique du « président O », plus connu à l'étranger sous son identité complète Harry Oppenheimer, l'un des dix hommes les plus riches du monde. A soixante-treize ans, le magnat de Anglo-American, sans doute le plus puissant groupe minier de la planète, a décidé de passer la main et de céder les rênes de l'empire familial à son second, M. Gavin Relly, en attendant que l'héritier en titre, son fils Nicolas (trente-six ans), ait parfait son apprentissage. Le président O prendra une semi-retraite — il conservera la direction de la de Beers, la prestigieuse filiale diamant du groupe, en mauvaise passe actuellement — à la fin de cette année.

Mais le petit homme discret, remarquable de courtoisie et d'intelligence, qui trône depuis un quart de siècle sur 15 milliards de dollars d'actifs miniers et industriels, ne pouvait s'en aller sans admonester une dernière fois du haut de sa toute-puissance le gouvernement afrikaner et sa politique d'apartheid. S'il a toujours pris garde de ne pas mêler les sentiments et les affaires, M. Harry Oppenheimer n'a jamais rechigné à utiliser le poids de sa fortune pour influencer dans un sens plus libéral et moins collectiviste à la fois la politique de son pays.

Principal bailleur de fonds du parti d'opposition blanche anglophone (P.F.P.), il soutient de ses deniers la plupart des organisations humanitaires et culturelles qui s'opposent à l'apartheid et soutiennent la libre entreprise. Chaque année sa lettre aux actionnaires est attendue et commentée par toute l'intelligentsia politico-économique de Pretoria. Comme de coutume mais avec plus de mordant peut-être, il distribue cette année encouragements et critiques. La politique du travail suivie par le gouvernement a été *« juste et courageuse »* (1), mais des réformes correspondantes doivent l'accompagner dans d'autres secteurs, l'éducation des Noirs notamment qui est *« dans un état critique »*. La permanence de dix millions d'Africains dans les zones urbaines blanches a été *« enfin reconnues »*, mais dans leur état actuel *« les lois sur le contrôle (des Noirs dans les villes) (...) sont entièrement inacceptables »*.

Le gouvernement envisage d'associer les trois millions de métis et d'Indiens sud-africains à l'exercice du pouvoir central, *« il s'agit dune évolution fondamentale »*, commente M. Oppenheimer. *« Malheureusement »* les Noirs qui constituent 70 % de la population devront continuer d'exercer leurs aspirations politiques dans des bandoustans *« indépendants »* avec lesquels la majorité d'entre eux *« ne se sentent aucun lien »*.

Les Noirs seront-ils un jour *« reconnus et traités comme des Sud-Africain ? »*, demande le « président O ». Pour lui la seule solution réside en un système fédéral. *« De toute évidence, la politique du gouvernement ne peut plus être renversée: Il est trop tard pour cela. Mais elle peut être accommodée dans un fédéralisme ? »* La politique des bantoustans n'est concevable, soutient-il, que dans un système fédéral, *« où les hommes de toutes les races jouiraient de la nationalité sud-africaine, détiendraient le même passeport et viendraient peut-être, à terme, à ressentir un patriotisme commun »*.

PATRICE CLAUDE.

(1) Ici, M. Oppenheimer fait essentiellement allusion à la reconnaissance officielle et quasi obligatoire des syndicats noirs par le gouvernement.

Maroc

Ne transformez pas les mosquées en tribunes !

De notre correspondant

Rabat. — Au moment où le ramadan s'achève, le roi Hassan II a réuni à Rabat, du vendredi 16 juillet au dimanche 18, le conseil supérieur des oulémas du royaume.

A cette occasion le souverain qui est aussi, et il le rappelle notamment au cours du mois sacré, le commandeur des croyants, a donné des directives particulièrement claires aux oulémas qui sont les prédicateurs officiels des mosquées. Dans son allocution introductive aux travaux des religieux, il avait insisté sur la nécessité d'entreprendre une grande campagne d'alphabétisation dans toutes les mosquées et sur le devoir des oulémas de se rapprocher ainsi des fidèles et de continuer le combat entamé naguère contre le colonialisme. Dans l'allocution de clôture le roi a promis aux oulémas de leur donner les moyens matériels de remplir la mission qu'il venait de leur confier : *« Pour la propagation de l'islam authentique »*. Il leur a aussi donné rendez-vous *« dans quelques mois »* pour étudier l'application des propositions concernant la généralisation de l'enseignement dans les mosquées.

En contrepartie, le roi a averti les oulémas qu'ils ne devraient pas s'égarer ni sortir du sujet, c'est-à-dire l'*« islam pur »* tel qu'il a été transmis dans la tradition sunnite, à l'exclusion de toute déviation (on pense ici d'abord à la *« déviation »* chiite). *« Les cours qui seront dispensés dans les mosquées doivent attirer les fidèles et non les éloigner*, a déclaré le roi. *Les cours ne doivent pas être consacrés à la politique au sens vulgaire et conjoncturel et qui n'est pas bien entendu la politique de développement, la politique de libération et l'exercice des libertés. Vous ne devez pas vous occuper de ce qui ne vous concerne pas, si, par exemple, le prix des carburants ou des cigarettes venait à être augmenté. Nous apportons cette précision*, a-t-il ajouté, *mais nous sommes persuadé que vous mêmes et les autres oulémas du royaume sont animés de bonnes intentions et que vous n'avez d'autre préoccupation que de propager la science et non de transformer les mosquées en tribunes. »*

Ainsi, le roi souligne-t-il clairement le risque que certains oulémas ou étudiants utilisent les mosquées pour progager des idées inspirées de la politique *« conjoncturelle »*, en d'autres termes de la situation économique et sociale, qui ne laisse pas d'être inquiétante au Maroc.

ROLAND DELCOUR.

● *Un groupe d'étudiants arrêtés* en novembre et décembre 1981 à Rabat et en cours de jugement a rendu publics mardi 20 juillet une lettre ouverte adressée au ministre de la justice ainsi qu'un communiqué où ils annoncent qu'ils entament à partir du mercerdi 21 juillet *« une grève de la faim quotidienne par alternance afin de protester contre le processus répressif dont nous sommes l'objet, nous et nos familles »*. Ils demandent le libre accès de celles-ci à la salle d'audience et la levée du huis-clos. Leur procès, interrompu le 14 juillet, reprendra au début d'août. — *(Corresp.)*.

EUROPE

Grande-Bretagne

HUIT MORTS ET CINQUANTE ET UN BLESSÉS

Les deux attentats commis par l'IRA à Londres suscitent la colère et la réprobation générale

De notre correspondant

Londres. — La capitale britannique a été éprouvée, mardi 20 juillet, par deux attentats (nos dernières éditions datés du 21 juillet) qui suscitent la consternation et la réprobation générales. La première bombe, d'environ 5 kilos, placée dans une Austin-Morris bleue, a explosé à 10 h 43, heure locale, à Hyde Park Corner. Commandé à distance, le détonateur a été actionné au moment où passait, comme tous les matins à la même heure, un groupe de seize soldats à cheval, en grand uniforme de cérémonie, sur le chemin de la relève de la garde. Le souffle a projeté en l'air chevaux et cavaliers, fait voler en éclats les vitres des magasins et des appartements, y compris celles de l'ambassade de France, dans un rayon de 200 mètres, et détruit plusieurs voitures en stationnement. Le procédé est exactement le même que celui utilisé par l'IRA en octobre dernier à Chelsea, contre un autocar d'Irish Guards, qui revaient d'une cérémonie militaire. Là aussi, la bombe avait été remplie de clous d'une dizaine de centimètres, qui causent des blessures particulièrement meurtrières.

Sur le sol gisaient sept chevaux, trois soldats tués et des badauds qui, l'instant d'avant, regardaient passer les cavaliers de la reine. Vingt-trois personnes au total ont été blessées, dont dix-sept civils. La police a bouclé tout le quartier dans la crainte d'une seconde explosion.

Celle-ci devait finalement se produire deux heures plus tard au nord de Hyde Park : un kiosque à musique, où était en train de jouer une fanfare militaire des Royal Greens Jackets, un régiment établi en Irlande du Nord, a été soufflé par une énorme déflagration. Le spectacle était apocalyptique. Cinq musiciens, projetés à plusieurs mètres de hauteur avec leurs instruments, ont été tués, et vingt-quatre autres sont blessés, parfois gravement. Les spectateurs, une centaine de touristes et de retraités sur des chaises longues, se trouvaient heureusement à une certaine distance du kiosque, et seuls quatre civils ont été atteints. La bombe était vraisemblablement un engin à retardement.

« Dégâts irréparables à l'unité irlandaise »

Ces deux attentats, les plus meurtriers commis à Londres depuis des années, ont semé la consternation parmi les Britanniques, qui ont vu immédiatement resurgir la menace du terrorisme aveugle des années 1974-1975. La presse, qui publie mercredi d'immenses photos de scènes de désolation, n'a pas de mots assez durs pour l'IRA et son action : *« bouchers »*, *« lâches »*, *« monstres »*, *« carnage »*, *« massacre »*, *« terreur »*.

Ces attentats ont été unanimement condamnés par les députés à la Chambre des communes, par le chef de l'opposition, M. Michael Foot, par le premier ministre, Mme Thatcher, et le ministre de l'intérieur, M. William Whitelaw, ainsi que par le premier ministre de la République d'Irlande, M. Charles Haughey. Ce dernier a déclaré : *« Ceux qui sont responsalbes de ces crimes inhumains causent des dégâts irréparables au nom de l'Irlande et à la cause de l'unité irlandaise. »* Le chef de la brigade antiterroriste de Scotland Yard a appelé en fin de journée les Londoniens à se tenir désormais sur leurs gardes.

Le communiqué, envoyé par l'IRA provisoire à la presse pour revendiquer la responsabilité des deux explosions, fait implicitement référence à la guerre des Malouines : *« Maintenant, c'est à notre tour d'invoquer l'article 51 de la Charte des Nations unies et les jolies phrases de Thatcher sur le droit d'un peuple à l'autodétermination. Le peuple irlandais a des droits souverains et nationaux, qu'aucune force d'intervention ou d'occupation ne pourra empêcher »*, estime l'organisation terroriste.

(Intérim.)

Les précédents attentats de l'IRA hors du territoire de l'Irlande du Nord

Voici les principaux attentats commis par l'IRA hors du territoire de l'Irlande du Nord depuis 1974.

— 17 JUIN 1974 : Bombe aux Communes (11 blessés).

— 17 JUILLET 1974 : Bombe à la Tour de Londres (1 mort, 29 blessés).

— OCTOBRE - NOVEMBRE 1974 : Série d'attentats dans les pubs, à Guilford, Woolwich et Birmingham (28 morts, 180 blessés au total),

— 25 NOVEMBRE 1974 : Bombes dans deux gares de Londres (29 blessés).

— DECEMBRE 1974 : Bombes dans des grands magasins, boîtes aux lettres et centraux téléphoniques (plusieurs dizaines de blessés).

— 23 DECEMBRE 1974 : L'appartement de l'ancien premier ministre Edward Heath est dévasté par une explosion.

— OCTOBRE 1975 : Une bombe placée sous la voiture d'un député à Londres tue un médecin.

La campagne diminue alors progressivement, et les Britanniques s'habituent à prendre des mesures de sécurité plus strictes.

— MARS 1979 : Le député conservateur Airey Neave, ami personnel de Mme Thatcher, est tué par l'explosion de sa voiture dans le parking du Parlement.

— 27 AOUT 1979 : Lord Mountbatten est tué, avec les personnes qui l'accompagnaient, par une bombe posée dans son bateau, au large des côtes irlandaises. Dix-huit soldats britanniques sont tués par une autre explosion.

— HIVER 1980 : Plusieurs bombes explosent à proximité de casernes à Londres, ne causant que des dégâts matériels.

— OCTOBRE - NOVEMBRE 1981 : Cinq attentats à Londres font trois morts et plusieurs blessés. Le premier visait un car de soldats, le second un général des Royal Marines, le troisième un restaurant d'Oxford Street, le quatrième la résidence du ministre britannique de la justice, et le dernier une caserne.

Pologne

Le voyage du pape aurait lieu au printemps de 1983

De notre correspondant

Rome. — Le pape a reçu, mardi 20 juillet, dans sa résidence de Castelgandolfo, M. Czyrek, ministre polonais des affaires étrangères, qui lui a transmis une invitation officielle à se rendre dans son pays natal. L'entrevue a duré plus d'une heure mais n'a donné lieu à aucun communiqué. *L'Osservatore romano* se borne à la mentionner. On ignore donc officiellement quand le pape se rendra en Pologne, mais, dans les milieux proches du Vatican, on tient désormais pour certain que ce voyage n'aura pas lieu le 26 août, comme cela avait été prévu, mais plus vraisemblablement au printemps prochain.

Le pape, qui ces dernières semaines était partagé entre le désir de se rendre dans son pays et les conseils de prudence de son entourage, a fini par se rendre aux raisons des autorités de Varsovie. M. Czyrek avait mission d'informer le pape des grandes lignes des mesures de libéralisation que le général Jaruzelski devait annoncer ce mercredi au Parlement polonais et de lui demander sa compréhension afin que ce programme ne soit pas troublé par une visite qui aurait pu être l'occasion de désordres.

Il y a quelques semaines, Moscou avait clairement mis son veto à la visite de Jean-Paul II en Pologne, affirmant que *« les conditions de calme et de sécurité n'étaient pas suffisantes »* et qu'en outre *« l'Eglise polonaise agissait comme une organisation politique d'opposition au régime socialiste »*. M. Czyrek a surtout fait valoir au pape que la tentative de normalisation poursuivie par son gouvernement prendrait du temps, mais qu'elle devait aboutir à la levée de la loi martiale. C'est dans cette perspective que le ministre des affaires étrangères polonais aurait sollicité une certaine compréhension de la part de Jean-Paul II.

Au cours de sa visite à Rome, M. Czyrek s'est d'autre part entretenu avec son collègue italien, M. Colombo. Il a notamment souligné auprès de celui-ci que les sanctions économiques de l'Occident ne pouvaient qu'aggraver la situation dans son pays.

PHILIPPE PONS.

U.R.S.S.

LES AUTORITÉS CONTINUENT A HARCELER LES PACIFISTES NON-OFFICIELS

Moscou *(A.F.P., U.P.I.)*. — Les autorités soviétiques font tout pour éviter les contacts entre les membres d'un groupe pacifiste soviétique non officiel et les trois cents marcheuses de la paix scandinaves qui sont attendues ce mercredi 21 juillet à Moscou. A la veille de leur arrivée dans la capitale soviétique, le physicien Valéri Godiak, membre du groupe *« pour l'établissement de la confiance entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. »*, a été arrêté à son domicile. Quelques heures plus tard, une dizaine de policiers en civil ont fait une perquisition chez une femme appartenant au même mouvement. Vendredi 16 juillet, deux membres de cette organisation pacifiste non officielle, MM. Youri Medyekov (géographe) et Youri Khronopoulo (physicien), avaient été arrêtés par la police et condamnés à quinze jours de prison pour houliganisme. Deux autres personnes, MM. Victor Blok et Guennady Krochik, ont été contraintes de quitter Moscou pour une semaine.

Le groupe pacifiste non officiel a été créé en mai dernier. Les autorités, qui estiment que seul le Comité soviétique de la paix a droit d'existence, ont encadré les marcheuses scandinaves par une centaine de membres de ce comité et prié tout le groupe de se déplacer en train pour le trajet entre Léningrad et Moscou.

DIPLOMATIE

M. Reagan souhaite renégocier avec Moscou certains accords sur les expériences nucléaires

Le durcissement de M. Reagan à l'égard de l'Union soviétique s'est manifesté, lundi 19 juillet, dans un domaine quelque peu négligé des relations Est-Ouest : les négociations que conduisent épisodiquement les deux superpuissances pour la limitation et l'interdictionde tous les essais nucléaires. Tout en démentant certaines interprétations qu'en donnait *le New York Times* mardi 20 juillet, un responsable gouvernemental qui a voulu garder l'anonymat a confirmé que M. Reagan a décidé de renégocier certaines dispositions des accords antérieurs concernant la vérification des explosions souterraines et qu'en attendant cet examen, les pourparlers, suspendus depuis 1980, sur un arrêt total des expériences nucléaires ne seront pas repris.

Les expériences nucléaires sont régies par trois textes principaux : tous les essais en atmosphère ont été interdits par le traité de 1963, lequel est observé non seulement par ses signataires, mais, à l'exception de la Chine, par toutes les autres puissances nucléaires. Il n'est pas question de revenir sur ce traité, dont la vérification ne pose aucun problème technique. Quant aux essais souterrains, ils ont été limités par un second « traité de Moscou », en 1974, interdisant toute explosion d'une puissance supérieure à 150 kilotonnes (150 000 tonnes d'explosifs classiques). Les parties s'engageaient en même temps à échanger des informations techniques permettant la vérification, ainsi qu'à procéder aux essais militaires dans certaines régions bien définies. En revanche les explosions à usage pacifique restaient, à la demande des Soviétiques, à l'écart du traité.

Cette lacune a été comblée par un nouveau traité, signé en 1976. Les explosions dites pacifiques ne doivent pas excéder 150 kilotonnes, du moins individuellement, car des explosions groupées sont autorisées pour un total de puissance supérieur à ce seuil. Comme il est très difficile de faire la différence, des mesures de vérification plus strictes sont prévues par ce traité, comportant notamment — et c'était une concession de la part de Moscou — le principe d'inspections sur place. Toutefois les modalités de ces inspections sont très complexes et font appel au bon vouloir de la partie inspectée.

C'est bien pourquoi le Sénat américain n'a jamais ratifié les deux traités de 1974 et de 1976. Les deux gouvernements se sont engagés néanmoins à en respecter les clauses. Toutefois à plusieurs reprises, Washington a accusé Moscou d'avoir procédé à des explosions dépassant les 150 kilotonnes. C'est donc un renforcement de ces clauses de vérification que que demande aujourd'hui M. Reagan, à l'instar de ce que ses négociateurs ont laissé entendre pour la vérification d'un futur accord de réduction des armements stratégiques : le contrôle, selon eux, doit exiger des mesures actives et contraignantes de la part des soviétiques.

L'effet premier de ces décisions sera de retarder encore la conclusion — déjà très problématique — d'un accord interdisant tous les essais nucléaires et par voie de conséquence d'autoriser les deux superpuissances à poursuivre leurs efforts pour la mise au point de nouvelles ogives. Pour des raisons opposées, les partisans américains du gel des programmes nucléaires ont vivement critiqué la position de M. Reagan : le sénateur Kennedy l'a *« sévèrement condamnée »*.

M. T.

Le Monde

politique

Le projet sur le blocage des prix et des revenus est définitivement adopté à l'Assemblée nationale

En février 1942, à Riom...

C'était en février 1942, à Riom, sous-préfecture du Puy-de-Dôme, ancienne capitale du duché d'Auvergne. Peu s'en souviennent. Le procès qui s'y déroula avait pour objet de juger des hommes politiques accusés d'être responsables de la guerre de 1939 et de la défaite de 1940. Léon Blum, mais aussi Daladier, Gamelin, d'autres encore... tous condamnés par le maréchal Pétain. Blum fut livré aux Allemands et déporté ensuite à Buchenwald. Libéré, il prit la direction d'un gouvernement socialiste homogène. Peu s'en souviennent. Qui peut, sans risquer de falsifier l'histoire, se référer implicitement à cette époque, pour tenter d'y soutirer d'indignes réminiscences qui, à quarante ans de distance, constitueraient autant de preuves ?

Le 20 juillet 1982, à l'Assemblée nationale, M. Gabriel Kaspereit, député R.P.R. de Paris, s'adressant au premier ministre et à la gauche en général, a déclaré : « Oui, vous êtes responsables de la défaite de 1940 ! » De tels relents passéistes pourraient faire sourire, mais il se trouve que l'opposition accuse aujourd'hui la gauche, que le suffrage universel a portée au pouvoir le 10 mai 1981, de sombrer dans une « radicalisation ». Qui « radicalise » ?

M. Kaspereit ne croit pas aux hasards. Il est même convaincu que « des politiques identiques mènent à des catastrophes identiques ». C'est que, il faut comprendre : le parti socialiste porte une tâche originelle : il est incapable en matière économique. Le jugement apparaît sévère, mais il faut le relativiser, savoir qui le porte. Le député R.P.R. est le porte-parole d'une formation politique qui, associée à une autre, s'est révélée experte en la matière. Ses succès ont été salués, en leur temps, à leur juste mesure.

Et puis, la question est autre : Y a-t-il, dans le débat politique, réputé démocratique, des bornes que l'on ne saurait franchir, sous peine de déshonorer un peu sa fonction, son titre, les responsabilités confiées. « Elu du peuple », qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'importe la question... puisque M. Labbé dit que la gauche n'est jamais venue au pouvoir que par « inadvertance » ! Et qu'il sait que « le peuple n'aime pas l'actuel gouvernement de gauche.

Y a-t-il des bornes ? Non, heureusement. M. Mauroy l'a affirmé : ceux qui ne partagent pas les vues de la majorité ont le droit de le dire. Les excès font partie du jeu. M. Kaspereit peut continuer dans cette voie. M. Mauroy s'est déclaré scandalisé. Il s'est rappelé que, pendant l'occupation, « une certaine bourgeoisie française a soutenu Vichy et pris ainsi sa revanche sur le Front populaire ». Alors, le premier ministre fixe quand même des limites : on n'a pas le droit de recourir à la violence. Mais la violence verbale, est-ce la violence ?

M. Kaspereit a le droit de dire que l'instauration des « quarante heures » fait partie du « passif » du Front populaire. En 1940, M. Kaspereit avait vingt et un ans. Oserait-on rappeler qu'à la même époque des adolescents travaillaient dans les mines, un peu plus de quarante heures ? Non, ce serait, n'est-ce pas, du misérabilisme. Mieux vaut ne rien dire.

MM. Kaspereit, Labbé, Mauroy, parmi d'autres, se sont exprimés, le 20 juillet, lors du débat sur la motion de censure déposée par l'opposition. Celle-ci n'ayant pas obtenu la majorité requise, le projet de loi sur le blocage des prix et des revenus est considéré comme définitivement adopté. Le reste fait partie du débat démocratique...

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 20 juillet, l'Assemblée nationale débat de la motion de censure de l'opposition déposée par M. Gaudin, président du groupe U.D.F., après que le premier ministre eut engagé sa responsabilité pour l'adoption en troisième et dernière lecture du projet de loi sur le blocage des prix et des revenus (*le Monde* du 15 juillet).

M. Haby (U.D.F., Meurthe-et-Moselle), évoquant le recours à l'article 49-3 de la Constitution (engagement de la responsabilité du gouvernement), souligne qu'un vote aurait contraint le P.C. à prendre position sur le blocage des revenus. Il ajoute : *« Il y aurait perdu soit les avantages du partage du pouvoir, soit sa blanche hermine de défenseur du prolétariat. Dilemme cornélien qu'il a probablement demandé au premier ministre de lui éviter ».* Après avoir reconnu au gouvernement *« l'avantage de pouvoir prendre des décisions ultra-barristes sans opposition véritable des syndicats de salariés »*, M. Haby conclut : *« Encore peut-on s'interroger sur le prix que réclameront demain ou après-demain la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN pour avoir accepté de jouer les compères dans votre numéro d'illusion. »*

M. Rieubon (P.C., Bouches-du-Rhône) réaffirme que les difficultés qui ont conduit à la dévaluation du franc tiennent notamment *« aux pressions exercées de l'extérieur de nos frontières par les pays capitalistes en crise, en premier lieu les Etats-Unis »*.

M. Labbé (R.P.R., Hauts-de-Seine) explique que l'important dans le dépôt d'une motion de censure est *« le fait de franchir chaque fois une nouvelle étape vers la reconquête d'un pouvoir dévoyé »*. Il déclare que la gauche *« n'est jamais venue au pouvoir que par inadvertance et du fait des erreurs de la droite »*. Il ajoute : *« Si le peuple ne vous aime pas ou s'il vous aime moins, et s'il vous le fait savoir à sa manière — sans même faire appel à des sondages qui concordent tous à la baisse — n'allez pas en chercher la cause dans je ne sais quel complot. Regardez-vous dans la glace ! »* M. Labbé conclut : *« Le sort de la France ne saurait se décider dans un colloque socialiste au « château » de Maisons-Laffitte (...), quand chaque consultation électorale ou partielle fait que l'opposition obtient la véritable majorité. »*

L'attitude des États-Unis

M. Bassinet (P.S., Hauts-de-Seine) s'adresse à l'opposition en déclarant : *« Toujours les mêmes procès d'intention, le même refus de voir les réalités en face, la même persistance à escamoter ses responsabilités. « L'héritage » est en passe de devenir un mot honni. »*

Evoquant *« l'affaire du prétendu accord commercial secret que la France aurait conclu avec l'Union soviétique »*, il note : *« Cette attitude doit nous pousser à protéger plus que jamais notre économie contre notre partenaire américain, qui se conduit en partenaire politique, mais de moins en moins en partenaire commercial. »*

Le premier ministre évoque la crise internationale. Il indique notamment : *« L'autorité des Etats-Unis dans le monde, le bon fonctionnement de l'alliance atlantique exigent que le gouvernement américain rétablisse avec ses partenaires, et en particulier ses alliés, des relations plus équitables. »* L'exemple de l'industrie aéronautique, souligne-t-il, montre assez la réalité du protectionnisme américain. Parlant de la situation intérieure, il assure que depuis plus d'un an la France *« vient de connaître l'un des plus vastes mouvements de négociation sociale de son histoire »*.

Evoquant ensuite le blocage des prix et des revenus, M. Mauroy déclare : *« Nous n'avons pas pour autant déchiré les accords sur les salaires. Seules certaines clauses cessent de s'appliquer pendant quatre mois. Mais la politique contractuelle demeure et elle doit même se développer (...). La parenthèse du blocage refermée, les conventions collectives relatives aux salaires rentreront en vigueur. Avec retard, c'est vrai. Avec des étalements, c'est souhaitable. Avec de nouvelles procédures de détermination des évolutions de salaires, ce sera souvent nécessaire. Mais elles retrouveront toute leur force. »* Parlant du mécontentement des agriculteurs, M. Mauroy souligne : *« Les vacanciers n'en sont pas responsables et ne doivent donc pas en subir les conséquences. »*

En conclusion, M. Mauroy justifie les moyens que s'est donnés le gouvernement pour réussir, déclarant : *« Quant à ceux qui veulent contrarier cette politique, ils ont, certes, le droit de ne pas partager nos vues. C'est la règle de la démocratie. Ils ont le droit de le dire et de l'écrire. Mais ils n'ont pas le droit de recourir à la violence. La violence ne règle rien. Le gouvernement, confiant dans sa politique et déterminé dans sa mise en œuvre se montrera, à l'heure où il demande des efforts à l'ensemble de la nation, particulièrement ferme face à tous ceux qui ne respecteraient pas le droit et la démocratie. »*

Dans les explications de vote, un incident éclate à la suite des propos tenus par M. Kaspereit (R.P.R., Paris). Celui-ci déclare notamment : *« Je crois que la gauche ou le parti socialiste porte une tache originelle : dès lors qu'une situation économique est difficile, ils ne peuvent que l'aggraver. Lorsqu'on parle du Front populaire, c'est pour dire qu'on lui doit les congés payés. Oui, c'est vrai, qu'ils sont à mettre à son actif. Mais, pour ma part, je n'ai pas oublié son passif : la dévaluation, déjà, les grèves et les occupations d'usines les 40 heures, alors qu'ailleurs on travaille 48 heures. » « En 1940* poursuit-il, *j'avais vingt et un ans. Je me souviens de la défaite dont vos amis portaient la responsabilité par la politique qu'ils avaient menée de 1936 à 1940. »*

Vivement interrompu par les députés de la majorité, le député R.P.R. soutient : *« Oui, vous êtes responsables de la défaite de 1940 ! »*

Le premier ministre réplique : *« Je suis scandalisé par les propos que vous venez de tenir ! Je pense, tout de même, que tous ceux qui siègent sur vos bancs ne les approuvent pas. Parler comme vous l'avez fait de 1936 et des 40 heures, et nous rendre responsables de la défaite de 1940, c'est un peu trop ! »* M. Mauroy ajoute : *« J'étais un enfant en 1940. Je me souviens que pendant l'occupation, une certaine bourgeoisie française a soutenu Vichy et pris ainsi sa revanche sur le Front populaire ».*

La motion de censure recueille 155 voix pour une majorité requise de 245 voix. En conséquence, le projet de loi sur le blocage des prix et des revenus est considéré comme définitivement adopté — L.Z.

LES COMMUNISTES SOUHAITENT UNE CONCERTATION AVEC LE GOUVERNEMENT

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a évoqué mardi 30 juillet le séminaire qui s'était tenu le vendredi précédent à Maisons-Laffitte entre le gouvernement et les dirigeants du P.S. Il a déclaré : *« Nous sommes pour la concertation entre les partis de la majorité et le gouvernement. Nous sommes un parti de la majorité et nous souhaitons établir cette concertation, d'autant plus que nous ne pouvons pas dire qu'elle ait été parfaite ; elle peut être améliorée. »*

M. Lajoinie a souligné que le P.C.F. avait ses propres idées et *pouvait faire des propositions concernant notamment les entreprises nationalisées, l'avenir de la sidérurgie, l'embargo américain sur le gaz soviétique et la réforme de la fiscalité »*. Il a précisé qu'il n'était pas hostile, par exemple, à un séminaire avec des ministres communistes et socialistes.

De son côté, M. Anicet Le Pors, ministre (communiste) de la fonction publique évoquant la rencontre de Maisons-Laffitte a déclaré mardi, devant des journalistes : *« Je ferais des réserves s'il s'agissait de mettre en place des structures permanentes. Il convient que chacun reste bien dans son rôle. Je résumerai ma pensée en disant : ni confusion, ni indifférence mais concertation. »*

● *Une association nationale « France-Chypre »* vient d'être constituée sous la présidence de M. Alain Poher, président du Sénat. De nombreuses personnalités et plusieurs parlementaires (MM. Edgar Faure, Schumann, Bonnefous, Machefer, Vivien, Baumel...) y participent. Secrétariat : Mme Ahrweiler. La Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, 75006 Paris.

LE PROJET AUROUX

Le Sénat, unanime, repousse le texte informe issu de ses délibérations

Mercredi 21 juillet, peu après une heure du matin, au terme d'un débat tendu et qui témoignait peut-être plus qu'aucun autre d'une rupture totale, sur le plan économique, entre la majorité sénatoriale et le pouvoir, le Sénat, à l'unanimité (trois cent une voix contre ; zéro pour) a repoussé le projet Auroux relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise.

La droite et le centre, majoritaires au palais du Luxembourg, se sont posé en défenseurs de l'autorité et de la liberté patronales. Mais le texte, amputé et informe, n'avait plus de sens.

M. Auroux, ministre du travail répond, en ouvrant la séance du matin, aux orateurs qui s'étaient exprimés la veille. Il reproche au rapporteur, M. Chérioux (R.P.R., Paris), d'avoir été *« systématique »* et *« excessif »* dans ses critiques et aux sénateurs de droite et du centre de tenir des *« discours idéologiques empreints d'un manichéisme conservateur »*. Il les met au défi de trouver dans ses textes quelque disposition qui aille à l'encontre du pluralisme syndical ou qui néglige le rôle de l'encadrement. Puis, il conclut en déclarant : *« Nous attendons, c'est vrai, de ces textes l'émergence d'une nouvelle génération syndicale et d'une nouvelle génération patronale qui pourrait répondre à l'évolution économique de cette fin de siècle (...). L'entreprise fonctionnera mieux avec des hommes libres et responsables qu'avec de simples exécutants. »*

Les sénateurs apportent ensuite au projet les principales modifications suivantes

● *Article 122-35 du code du travail.* — Le Sénat substitue le respect des *« droits fondamentaux de la personne »* à celui des libertés *« individuelles et collectives »* (il s'agit de l'établissement du règlement intérieur de l'entreprise).

Ce même règlement, dans ses dispositions restrictives des libertés, pourra tenir compte des *« exigences du bon fonctionnement de l'entreprise »* (amendement de M. Chérioux, combattu par le ministre, qui voit, dans une référence aussi vague, la porte ouverte à des abus).

● *Article 122-36 du code du travail.* — Un amendement du rapporteur est adopté par 196 voix contre 105. Il prévoit que *« le texte intégral du règlement intérieur »* doit être remis à chaque salarié au moment de l'embauche.

« L'amendement coûtera une fortune aux entreprises », avait déclaré M. Auroux. *« Votre intention cachée*, lui réplique M. Boyer (R.I., Loiret), *est de faire dépendre entièrement l'information des travailleurs des organisations syndicales. »*

● *Article 122-37.* — Les membres du comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel devront être avisés de toute modification apportée au règlement intérieur lorsque cette modification a été demandée par l'inspecteur du travail et n'a donc pas été soumise préalablement à l'avis de ces mêmes instances (amendement de M. Béranger M.R.G., Yvelines).

● *Article 122-39.* — Les notes de service prises pour l'application du règlement intérieur ne seraient plus soumises au contrôle du personnel qui est prévu pour le règlement lui-même (amendement de M. Chérioux adopté par 171 voix contre 0, la gauche refusant de prendre part au vote en signe de protestation).

« A l'état de squelette »

● *Article 122-40.* — Il donne la définition d'une « sanction disciplinaire » Par 192 voix contre 107, le Sénat a supprimé cet article qui avait pour effet, a dit le rapporteur, d'*« étendre la compétence prud'homale et de mettre en cause l'autorité du chef d'entreprise »*.

● L'*article 122-41* fixe les règles de la nouvelle procédure disciplinaire Par 196 voix contre 105, le Sénat adopte la modification proposée par sa commission et écarte du champ d'application de cette procédure libérale les salariés qui ont moins d'un an d'ancienneté.

● *L'article 122-44* est supprimé. *« Pièce essentielle du dispositif mis en œuvre*, avait dit le rapporteur, *il enlevait à l'employeur la faculté de qualifier librement les agissements qu'il réprouve et de fixer librement la sanction qu'il inflige ; faculté que la jurisprudence, jusqu'à ce jour, reconnaissait à l'employeur sous réserve du contrôle par le juge de la réalité des faits incriminés et des motifs invoqués. »*

● *Article 122-46.* — Il précisait qu'aucun salarié ne peut être sanctionné en raison de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou de ses convictions religieuses. Le Sénat a supprimé cet article par 195 voix contre 105. *« Cet article est insultant,* avait affirmé M. Chérioux. *Qui peut prétendre qu'il existe en France des discriminations d'ordre politique dans les entreprises ? »*

● Par 195 voix contre 106 le Sénat a supprimé l'article 6 du projet dont l'objet était d'introduire dans le code du travail un titre consacré au droit d'expression des salariés. *« Vos propositions*, a notamment déclaré le rapporteur, *portent le germe l'affrontement permanent et risquent d'aboutir, soit aux soviets, soit à l'anarchie. »*

Après avoir réduit ainsi le projet, selon l'expression de M. Dreyfus-Schmidt (P.S., Belfort), *« à l'état de squelette »*, il ne restait plus au Sénat qu'à le repousser globalement et massivement, ce qu'il fit. — *A. G.*

Les députés socialistes décident d'amender le projet gouvernemental de réforme de la loi électorale municipale

Réuni mardi 20 juillet, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a évoqué le projet de loi modifiant le mode de scrutin pour les élections municipales, dont les députés doivent commencer l'examen en séance publique le lundi 26 juillet. Il a décidé de déposer plusieurs amendements au texte du gouvernement.

Les députés socialistes sont favorables à la fixation d'un seuil de 5 % des voix qu'une liste doit atteindre au premier tour pour que ses candidats aient le droit de participer au deuxième tour sur une des listes restant en lice. Cette disposition, qui ne figure pas dans le projet définitif adopté par le conseil des ministres du 13 juillet, rencontre l'hostilité du parti communiste et du Mouvement des radicaux de gauche. Le président du M.R.G., M. Roger-Gérard Schwartzenberg, invité du journal de T.F 1 à 13 heures, le 20 juillet, a estimé qu'il serait *« déraisonnable »* que cette barre des 5 %, *« qui nuirait à la représentation authentique du pluralisme de la politique française, soit rétablie par tel ou tel amendement parlementaire »*. Pour le P.S., une telle barre devrait inciter les petits courants à se regrouper et, en évitant une multiplication des listes au premier tour, faciliter la constitution des listes de fusion pour le second tour.

Comme la convention nationale du P.S. réunie à Cachan les 19 et 20 juin (*le Monde* du 22 juin) l'avait décidé, les députés socialistes entendent que le nouveau mode de scrutin soit appliqué à toutes les villes de deux mille cinq cents habitants et plus, et non à partir de cinq mille comme le prévoit le projet de loi. Sur ce point, la conférence nationale du P.C.F. réunie à Arcueil, le 19 juin (*le Monde* du 22 juin), avait manifesté le même souci. Aux yeux de M. Schwartzenberg, abaisser ce seuil serait *« également déraisonnable »* et d'*« autant plus paradoxal »* que le programme électoral de M. Mitterrand ne proposait l'introduction de la proportionnelle que dans les communes d'au moins neuf mille habitants.

D'autre part, les députés socialistes sont favorables à l'instauration d'un quota d'*« environ 25 % »* de femmes, a précisé leur président de groupe, M. Pierre Joxe (1) L'instauration d'un quota pour les femmes dans les instances dirigeantes élues du parti socialiste remonte à 1973. Il était alors de 10 % et il a été progressivement relevé 15 % en 1977 (lors du congrès de Nantes) et 20 % en 1979 (lors du congrès de Metz). Proposé au congrès de Valence, en octobre 1981, le pourcentage de 30 % *n'a finalement* pas été approuvé. Enfin, à l'occasion de la convention des 19 et 20 juin dernier, le P.S. a *décidé* que les listes aux municipales devraient comprendre au moins 30 % de candidates dans les villes de plus de dix mille habitants et au moins 20 % dans celles dont la population est inférieure.

Le président de la République et le gouvernement sont plutôt enclins à considérer que la participation des femmes relève plus de l'initiative des partis que de celle du législateur, d'autant qu'en la matière les risques d'inconstitutionnalité ne sont pas négligeables.

Le P.S. souhaite également favoriser l'accès des jeunes aux responsabilités : les députés socialistes proposent donc un abaissement de vingt et un à dix-huit ans de l'âge de l'éligibilité des conseillers municipaux (l'âge requis pour être maire serait maintenu à vingt et un an). Enfin, les députés socialistes se proposent d'assouplir la disposition du code électoral qui interdit (dans les communes de plus de cinq cents habitants) à plusieurs membres d'une même famille de siéger au sein d'un même conseil municipal.

Après la réunion du groupe R.P.R., dont il est le président, M. Claude Labbé a dénoncé l'introduction de la proportionnelle, *« système*, a-t-il dit, *pernicieux qui désagrège les majorités »*. Indiquant que le R.P.R. déposera une trentaine d'amendements, il a fait part de son opposition à un abaissement du seuil de cinq mille habitants en raison du *« risque évident de politisation »* et de la *« limitation à la liberté d'expression et au choix des personnes dans les petits villages »* que constitue la suppression de l'actuel système de panachage. Enfin, M. Labbé a estimé que le texte ouvre la porte *« à des magouilles entre le premier et le second tour par un système qui n'est pas sans rappeler celui pernicieux des apparentements »* — A. Ch.

(1) Les propositions électorales du candidat Mitterrand prévoyaient que *chaque liste* devrait compter *au moins 30 % de femmes*

RECHERCHANT LES CAUSES DE LA CRISE

M. Anicet Le Pors met en cause le précédent septennat et l'attitude des États-Unis

M. Anicet Le Pors, ministre délégué chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a tenu mardi 20 juillet une conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique.

Le ministre communiste a, dans une déclaration liminaire, évoqué la situation générale en faisant le procès du précédent septennat et de l'attitude des Etats-Unis.

M. Le Pors a notamment déclaré : *« Voilà donc plus d'une année que les Françaises et les Français ont choisi de refuser l'aggravation d'une politique de crise conduite par la majorité dirigée par MM. Giscard d'Estaing et Chirac, pour s'engager dans une nouvelle politique de transformations démocratiques.*

» Imaginer que la mise en œuvre d'une telle politique aurait pu se faire sans prise en compte des effets durables de la situation dégradée de la France en mai 1981, et sans devoir faire face à la réaction conjuguée de nos adversaires politiques de l'intérieur et de l'extérieur, relèverait d'une dangereuse illusion. Chaque fois que le changement social a été mis à l'ordre du jour de l'histoire de France, il y a toujours eu contre-offensive des forces opposées au changement.

» A l'extérieur, l'ordre voulu par les Etats-Unis porte préjudice aux intérêts de la France, qu'il s'agisse de leur politique monétaire et de taux d'intérêt élevés, qu'il s'agisse des discriminations dont ils frappent les exportations des pays européens aussi bien à destination des Etats-Unis que de l'U.R.S.S., qu'il s'agisse du peu de cas qu'ils font des engagements qu'ils ont souscrits lors du sommet de Versailles dans différents domaines.

» A l'intérieur, au-delà de l'héritage laissé par les fauteurs de crise giscardiens et chiraquiens, leur action néfaste se poursuit car le changement politique n'a pas encore transformé les données structurelles de fond de l'activité économique. La poursuite d'une inflation élevée, la persistance du chômage à un haut niveau et l'atonie des investissements privés en sont les témoignages. »

Le ministre s'est félicité de la volonté du gouvernement de s'attaquer aux « causes structurelles de l'inflation » en disant :

« C'est la marque d'un gouvernement de gauche de récuser ainsi les facilités trompeuses de nos prédécesseurs qui bornaient leur explication, on s'en souvient, au pétrole, aux importations du tiers-monde ou encore aux salaires. »

M. Le Pors a précisé dans quelles directions le gouvernement doit « aller plus loin » :

« Tout d'abord au niveau de la distribution, il faut sans aucun doute combattre les positions de monopole. Pour autant la concurrence n'est pas la panacée. Toutes les parties concernées, producteurs et consommateurs, doivent intervenir directement. Il faut veiller également à la vérité des prix de cession pratiqués entre la France et l'étranger, surtout lorsque ces prix sont le fait de sociétés multinationales.

» Ensuite dans la production ; l'étroitesse des débouchés intérieurs liée au faible taux d'utilisation de nos capacités de production et à la charge économique du chômage explique l'inefficacité des conditions actuelles d'accumulation du capital, à quoi s'ajoutent de graves défauts et insuffisances de la gestion d'une partie des entreprises françaises.

» Enfin, en matière de financement, les charges sont directement liées à la politique des taux d'intérêt élevés pratiqués aux Etats-Unis. L'endettement des entreprises s'accroît et entraîne des effets inflationnistes pervers. Le régime fiscal actuel des sociétés pousse lui aussi au développement des tendances inflationnistes. »

Le Monde

société

LES DÉPUTÉS DISCUTENT DE L'ABROGATION DE LA LOI « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

M. Peyrefitte défend une motion de renvoi en commission

Treize mois jour pour jour après son renouvellement, l'Assemblée nationale devait examiner à partir de ce mercredi après-midi le projet d'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». Il s'agit, comme pour l'abolition de la peine de mort et la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, d'un engagement électoral de M. Mitterrand auquel, après quelques hésitations, le gouvernement a décidé de souscrire à cette session.

Le texte dont discutent les députés a été adopté le 2 juin par le conseil des ministres (« le Monde » du 3 juin). Il prévoit notamment la disparition des articles qui permettent de sanctionner plus sévèrement certains délinquants et de limiter dans plusieurs cas les permissions de sortir. Certaines dispositions sont maintenues. Il s'agit des articles concernant les crimes et délits. Ces articles feront l'objet d'une *refonte* ultérieure *au moment de* la réforme générale du code pénal. Sur deux points, le projet du gouvernement ne prévoit pas une abrogation pure et simple, mais instaure de nouvelles dispositions : il s'agit de la procédure des flagrants délits, remodelée et entourée de nouvelles garanties, et des contrôles d'identité. Sur ce dernier point, il a été décidé, après arbitrage de MM. Mitterrand et Mauroy, de maintenir les contrôles préventifs, c'est-à-dire réalisés en dehors de toute infraction.

Les débats à l'Assemblée sont prévus pour trois jours au moins, le Sénat ne devant être saisi du texte qu'à l'automne. M. Christian Bonnet (U.D.F.) devait défendre mercredi après-midi l'exception d'irrecevabilité visant à déclarer que le projet est contraire à la Constitution et M. Emmanuel Aubert (R.P.R.) la question préalable dont l'objet est de dire qu'il n'y a pas lieu à délibérer. M. Peyrefitte devait intervenir à la fin de la discussion générale pour défendre une motion de renvoi en commis*sion et surtout pour plaider en faveur de la loi* dont il est l'auteur. (Lire page 2 les articles consacrés à la réforme pénale.)

Treize mois d'hésitations

En ces temps de réalisme économique, l'abrogation de la loi Peyrefitte revêt une valeur symbolique : celle d'un engagement tenu malgré certaines tentations et les difficultés du moment. Certes, la gauche aura pris son temps. Plus d'un an après le changement de majorité, la loi « sécurité et liberté », tellement vilipendée, est toujours en vigueur et le restera quelques mois encore, signe des hésitations qu'a suscitées sa disparition. Mais cette fois une pas décisif va être franchi, et la bataille s'annonce rude entre ceux pour qui la sécurité est la première des libertés et ceux qui tiennent la liberté pour la première des sécurités.

Au fil des mois, l'embarras n'a cessé de grandir dans les rangs socialistes. S'il y a un domaine où la gauche était mal préparée à affronter les réalités du pouvoir, c'est bien celui-là. Le débat sur la sécurité ne lui est pas familier. Les tenants de la loi et de l'ordre le lui ont imposé, l'obligeant à réviser des idées que M. Peyrefitte qualifie aimablement de *« rousseauisme attardé »*.

En un an, l'attachement de la gauche aux libertés individuelles a été mis à rude épreuve. Relégué au second plan des campagnes électorales du printemps 1981, le débat sur la sécurité a résurgi, activé par l'attentat à bord du Capitole et celui de la rue *Marbeuf. Ce dernier permettant* à l'opposition de ranimer des braises mal éteintes : l'extrême droite défilant bras dessus, bras dessous avec le R.P.R. sur les Champs-Elysées aux cris de *« Carlos, Defferre, même combat ! »*, et M. Bonnet, que le précédent de la rue Copernic aurait dû inciter à plus de retenue, accablant M. Badinter de tous les péchés.

L'habilité de l'opposition est d'avoir compris que le sentiment d'insécurité s'alimente à toutes les sources et se fortifie lui-Moyen-Orient et vol à l'arraché, chômage et crime crapuleux. La faiblesse de la gauche est de ne pouvoir opposer à un tel amalgame que des statistiques et le sang-froid. On vainc difficilement avec ces armes-là. Pour M. Defferre, la gauche aurait ainsi perdu les cantonales en raison du sentiment d'insécurité, même si ce n'est pas la seule explication. Il est sur ce point en accord avec M. Peyrefitte, qui attribue au « laxisme » de M. Badinter la moitié des voix d'avance qui lui ont permis de retrouver son siège de député.

L'opposition a vite compris le parti qu'elle pouvait tirer de cette situation. De même que l'on a vu fleurir à son initiative des associations de téléspectateurs mécontents, une Association pour la sécurité des personnes et des biens, que préside l'ancien député (U.D.F.) de Paris, M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, a vu le jour il y a quelques semaines. A la recherche d'une assise populaire, la majorité d'hier pense que le parti de la peur, comme celui des téléspectateurs déçus, est une source de voix inépuisable.

Rude leçon idéologique pour la gauche, qui, forte de sa victoire électorale, a *sous-estimé* les dégâts que pouvait provoquer dans ses rangs et dans l'opinion un tel langage. Le réveil donna un pénible sentiment de flottement. Après avoir expliqué que le report de l'abrogation de la loi Peyrefitte était dû au climat créé par l'explosion à bord du Paris-Toulouse, M. Mauroy se reprit le lendemain pour assurer que le sentiment d'insécurité n'était pas dû à de tels attentats, mais lié à l'augmentation préoccupante, quoique explicable, de la petite délinquance.

Le piège de l'amalgame avait néanmoins fonctionné. M. Defferre, qui, lui aussi, s'aventura sur ce terrain éminemment favorable à la droite et choisie par elle, fut rappelé trop tard à l'ordre : M. Peyrefitte avait eu le temps de se parer de la vertu offensée en proclamant qu'il jugeait dangereux pour les libertés le projet du ministre de l'intérieur de faciliter l'usage de leurs armes par les policiers.

Contradictions

L'idée est aujourd'hui provisoirement abandonnée, mais le projet d'abrogation dont discutent les députés porte la trace de ces hésitations et de ces revirements. Le texte dit du « compromis » sur les contrôles d'identité est en fait un projet Defferre que les socialistes défendent aujourd'hui avec une discipline qui, à en juger par la mine de certains, doit leur coûter. De ce texte, qui pérennise sous certaines conditions les contrôles préventifs, c'est-à-dire réalisés en l'absence de toute infraction, M. Peyrefitte dit qu'il ressemble comme deux gouttes d'eau à celui qu'il avait fait voter lui-même. *« Blanc bonnet et bonnet blanc »*, a-t-il affirmé.

La question est surtout de savoir pourquoi les socialistes ont été contraints de lâcher du lest sur un point qu'ils considèrent comme essentiel pour les libertés. Pour des raisons d'efficacité ? Il *existe deux réponses à cette question*. Celle de M. Defferre : *« C'est bien souvent grâce aux contrôles d'identité que des délinquants ou des criminels importants sont découverts* (1). » Et celle de M. Badinter : *« A quoi servent les contrôles d'identité du point de vue de la lutte contre la délinquance et la criminalité ? A rien* (2). »

On objectera que les propos de M. Badinter datent d'avant sa nomination au gouvernement. Il serait sans doute plus pertinent de se demander pourquoi le garde des sceaux laisse aujourd'hui M. Defferre tenir un tel langage sans répliquer. En réalité, cette affaire de contrôle d'identité n'est qu'un signe, qui montre que la gauche n'a pas su échapper au piège de la sécurité et qu'elle a dû parfois se renier.

Limiter toutefois la politique du gouvernement à cette oscillation entre deux pôles — liberté et sécurité — serait incomplet et injuste. Une série de mesures en faveur des victimes ont été récemment décidées. Leur portée pratique est sans doute limitée, mais la publicité qui leur a été donnée montre que le gouvernement a compris sur quel terrain les campagnes de l'opposition pouvaient être contrées. Une politique de prévention tous azimuts a été décidée à laquelle les maires sont étroitement associés. Les effets se feront sans doute attendre. Mais le gouvernement donne désormais le sentiment de savoir où il va. Bien surûr, le danger où il va. Bien sûr, le danger d'un durcissement policier n'est pas à écarter. Les initiatives que M. Defferre aurait aimé prendre et le point de vue qu'il a réussi à imposer à propos des contrôles d'identité le prouvent.

Depuis treize mois cependant, la gauche a appris. Témoins ces propos réalistes de M. Badinter : *« La sécurité des citoyens (...) dépend moins des textes (...) que des moyens mis en œuvre pour réduire concrètement la délinquance. Je veux dire par là que toute action en faveur de la sécurité doit être pensée et conduite au regard de la réalité telle qu'elle s'inscrit dans telle ville, tel quartier, voir telle rue* (3). » De la part de la gauche, qui combattit d'abord la loi Peyrefitte au nom des principes, que de chemin parcouru !

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Interview au *Monde* (15 juin).
(2) Au cours d'un colloque organisé par la C.F.D.T., le 23 mars 1980.
(3) *L'Est républicain dimanche*, 2 mai.

Le bastion de la rue d'Assas

Le plus solide bastion de l'extrême droite estudiantine, le centre universitaire de la rue d'Assas à Paris (6e), abrite aussi les partisans les plus en vue d'une politique criminelle musclée. On trouve en effet à la tête de l'unité d'enseignement et de recherches de droit pénal de l'université de Paris-II la plupart des juristes de renom qui ont soutenu M. Peyrefitte lors du *débat sur la loi « sécurité et liberté »*.

Le directeur de cette U.E.R. est M. Jean-Claude Soyer, l'un des inspirateurs de cette loi, partisan convaincu d'une politique pénale répressive. Parmi les autres membres du corps *professoral, on trouve M. André* Decocq, dont les idées sur ce point ne sont pas beaucoup plus libérales que celles de M. Soyer, et Mme Michèle-Laure Rassat, connue pour ses prises de position passionnées en faveur de la peine de mort.

Au conseil de l'U.E.R., où siègent quatre personnalités extérieures, la situation est identique. Ces personnalités, dont la désignation par M. Soyer et ses amis ne reflète pas un excès de pluralisme, sont M. Raoul Béteille, ancien directeur des affaires criminelles au ministère de la justice et à ce titre l'un des pères de la loi « sécurité et liberté », Mes Jean-Marc Varaut et François Sarda, deux des très rares avocats à avoir apporté leur soutien à *M. Peyrefitte*, et *M. Marcel Caratini*, *président* du tribunal de Paris, nommé à ce poste par M. Giscard d'Estaing.

L'autre particularité de Paris-II est d'abriter également, mais place du Panthéon cette fois, l'Institut de criminologie, que *dirige M. Jacques Léauté*, le projet d'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». C'est une consolation pour M. Jacques Robert, le président de l'université aux prises avec les deux fractions rivales, qui peut se dire que, quel que soit le pouvoir en place, il est difficile e se passer des services de Paris-II. — B. L. G.

M. DEFFERRE ET LA SÉCURITÉ DES POLICIERS

Répondant à la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), qui, le 15 juillet, lui avait soumis quatre propositions, dont l'une demandait une aggravation des peines applicables à ceux qui tirent sur les policiers (*le Monde du 17 juillet*), M. Defferre a fait connaître le 20 juillet que, suite à son intervention, le garde des sceaux avait adressé une instruction aux parquets, les priant *« de traiter avec la plus grande célérité les affaires de violences contre les forces de l'ordre et de requérir des sanctions exemplaires et dissuasives »*.

Toutefois, le ministre de l'intérieur rappelle que si les malfaiteurs qui tuent, ou tentent de tuer, un policier sont passibles de la réclusion criminelle à perpétuité, *« les principes du droit pénal auxquels le gouvernement actuel est particulièrement attaché interdisent que cette sanction soit appliquée de manière automatique »*.

En réponse à une autre suggestion de la FASP, visant à une amélioration du régime de l'exécution de la peine pour les individus ayant agi avec une arme mais s'étant rendus à la première sommation sans avoir pris d'otage, M. Defferre a jugé l'idée *« intéressante »* et indiqué qu'il en avait saisi le ministre de la justice. Enfin, pour ce qui est de la loi concernant le séjour sur le sol français d'étrangers indésirables, jugée *« trop libérale »* par les policiers de la FASP, le ministre de l'intérieur a fait savoir que des instructions avaient été données aux commissaires de la République pour qu'ils *« mettent en mouvement la procédure d'expulsion contre les étrangers qui menacent gravement l'ordre public. »*

Les attentats terroristes à Paris

Quatre attentats ont été commis à Paris en deux jours, dont le plus grave, peu après 23 heures, mardi 20 juillet, devant un café du Quartier latin, où l'explosion d'un colis piégé caché dans une poubelle a blessé légèrement quinze personnes. Ce mercredi matin une seule d'entre elles était encore hospitalisée pour des blessures sans gravité. Quelques heures plus tard, l'appartement qu'occupait, jusqu'à ces jours derniers, M. Régis Debray, conseiller du président de la République, rue de Seine, a été détruit par une explosion.

Ces atetntats ne paraissent pas résulter d'une action concertée. Deux d'entre eux, commis dans la nuit de lundi à mardi, visaient une banque israélienne et une société commerçant avec Israël. Ils ont été revendiqués par des groupes palestiniens. L'explosion de la place Saint-Michel a été revendiquée par un groupe terroriste arménien baptisé Orly, qui rompt ainsi la « trêve » qu'il avait observée depuis plus de six mois. Quant à l'attentat à l'ancien domicile de M. Debray, il serait l'œuvre d'un groupe d'extrême droite intitulé Brigades révolutionnaires françaises et qui prétend lutter contre le terrorisme.

Avant les attentats de la nuit de mardi à mercredi, le secrétaire général du R.P.R., M. Bernard Pons, évoquant les deux explosions de la veille, avait notamment déclaré : « Que fait le gouvernement pour prévenir les actions terroristes ? Le R.P.R. est indigné aussi bien par ces actes criminels marqués d'antisémitisme que par le laisser-aller d'un gouvernement auquel le terrible drame de la rue Marbeuf semble n'avoir rien appris. »

La trêve rompue

La revendication par le groupe arménien Orly de l'attentat de la place Saint-Michel à Paris, si elle devait être tenue pour authentique, signifierait que ce groupe a rompu la trêve qu'il avait annoncée le 29 janvier en même temps que l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (ASALA) en déclarant qu'il cessait ses *« opérations militaires »* contre des intérêts français.

Cette décision avait été motivée à l'époque par l'*« assurance »* que les extrémistes arméniens estimaient avoir reçue du gouvernement français sur les possibilités d'un droit d'asile accordé aux quatre militants arrêtés et détenus après leur participation à la prise d'otages du consulat de Turquie le 24 septembre 1981 à Paris. Mais elle intervenait aussi au lendemain de l'acquittement, le 23 janvier, par la cour d'assises d'Aix-en-Provence, de Max Kilndjian accusé d'avoir tiré, à Berne, contre un diplomate turc.

Cette décision de justice rendue en faveur d'un Arménien qui n'était pas membre de l'ASALA et moins encore du groupe Orly, avait été considérée comme une victoire des « modérés » de la cause arménienne et avait pu mettre dans un certain embarras les organisations qui n'entendent pas limiter leurs actions à des opérations contre les Turcs.

Depuis six mois la trêve avait donc été respectée. En la rompant de la façon dont il vient de le faire, le groupe Orly aurait donc franchi un nouveau pas dans la mesure où cette fois le lieu choisi, l'heure, font supposer une certaine indifférence aux conséquences de l'attentat.

Assurément le groupe Orly, qui ne se manifeste, en France, qu'après l'arrestation à Orly d'un militant de l'ASALA, M. Avedis*sian Katchig alias Dimitrin Giorgiu* qui devait être condamné avec sursis et libéré le 9 décembre 1981, avait revendiqué au mois de janvier suivant plusieurs attentats dont l'explosion d'un engin dans une consigne automatique du terminal d'Air France porte Maillot, à Paris. Mais ces attentats avaient toujours eu lieu en des endroits peu fréquentés.

Ses propres actions l'avaient du reste plus ou moins coupé de l'ASALA proprement dite. Le 29 novembre 1981, lors d'un meeting réuni à Paris par le mouvement Libération arménienne, on avait même pu entendre M. Ara Toranian dire que si Dimitriu Giorgiu pouvait être tenu *« pour un militant arménien authentique »*, le groupe Orly, en revanche, lui apparaissait comme *« la manipulation de forces manipulées par la Turquie pour créer une situation qui ne peut que servir cette dernière »*.

Ces clivages dans le mouvement arménien, dont les objectifs ne sont plus seulement aujourd'hui la reconnaissance par la Turquie du génocide de 1915 mais vont jusqu'à la revendica*tion d'une patrie, ne facilitent* pas l'analyse. Entre les comités de défense de la cause arménienne (C.D.C.A.), émanation de la Fédération révolutionnaire arménienne, qui admettent seulement les actions contre les représentants de l'Etat turc mais entendent agir tout autant politiquement et diplomatiquement, et *l'ASALA*, implantée au Liban où elle formait ses commandos, la rupture est consommée. Mais entre l'ASALA et le groupe Orly, c'est davantage une concurrence qu'une véritable opposition sur les méthodes qui semble apparaître.

Dans une déclaration faite récemment à Beyrouth à l'envoyé spécial d'Europe 1 et diffusée par cette station mercredi 21 juillet, M. Agodian, l'un des porte-parole de l'ASALA dans la capitale libanaise, affirmait que M. Defferre avait *« promis l'asile politique »* au quatre Arméniens détenus pour la prise d'otages du boulevard Haussmann à Paris. *« Il faut*, disait-il, *que cette promesse soit tenue. »* Mais s'il annonçait sans équivoque une action de l'ASALA, ce n'était qu'au cas où *« à la fin du procès l'asile politique ne serait pas obtenu »*. Pour l'heure, l'instruction de ce dossier, au cabinet de M. Philippe Texier, n'est pas encore achevée.

J.-M. TH.

Place Saint-Michel : quinze personnes légèrement blessées

Une quinzaine de personnes, des consommateurs assis à la terrasse du café le Saint-Séverin, place Saint-Michel, à Paris, ont été blessées, mardi soir 20 juillet, vers 23 h. 5, par l'explosion d'un engin placé dans une poubelle. Douze d'entre elles, la plupart touchées aux jambes par des éclats de verre, ont reçu des soins à l'hôpital. Une seule, blessée au genou et à la cheville gauche, a été admise à l'hôpital Cochin. Son état n'inspire aucune inquiétude.

On ne connaît pas encore la nature de l'explosif, mais l'engin était confectionné à l'aide de balles de plomb et d'acier. Les effets de la déflagration ont été considérablement amoindris par la double paroi métallique de la poubelle dans laquelle la bombe avait été placée. La poubelle a été complètement éventrée et l'impact des projectiles était visible sur la carrosserie d'une voiture garée à proximité et sur l'auvent de toile du café. Lors de l'explosion, il y avait foule à la terrasse du Saint-Séverin et sur les trottoirs de la place Saint-Michel. Le gérant du Saint-Séverin a affirmé n'avoir jamais reçu de menaces.

Cet attentat a été revendiqué vers minuit, dans une communication téléphonique à l'A.F.P., par l'organisation arménienne Orly. Le correspondant anonyme a déclaré : *« L'entière responsabilité revient au gouvernement français, qui n'a pas tenu ses promesses envers le peuple arménien. Nous continuerons nos actes militaires contre les intérêts français... »*

D'après plusieurs témoignages, trois hommes âgés de trente-cinq à quarante ans, ont, semble-t-il, pris la fuite en direction des quais au moment de l'explosion. Ils ont été recherchés en vain, mais rien n'indique que leur présence soit liée à l'attentat. Le « plan bleu », qui permet l'intensification des rondes et le renforcement de la protection des édifices publics, a été immédiatement mis en place. Cette surveillance accrue n'a rien donnée.

La brigade criminelle, qui a été chargée de l'enquête, doit procéder, ce mercredi 21 juillet, à l'audition des témoins de l'attentat.

DES PRÉCÉDENTS

En France, depuis un an, plusieurs personnes ont été tuées ou blessées par des attentats *aveugles* :

- Le 29 août 1981, une quinzaine de personnes sont légèrement blessées par l'explosion d'une bombe à l'hôtel Intercontinental, 3, rue de Castiglione, à Paris (1er). L'attentat est revendiqué par le Front palestinien contre le Qatar.
- Le 25 octobre 1981, trois personnes sont légèrement blessées après l'explosion d'un engin dans les sous-sols du restaurant le Fouquet's, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e). Cet attentat est revendiqué par une mystérieuse « armée de libération canaque », ainsi que celui commis trois jours plus tard dans le cinéma Berlitz, boulevard des Italiens, à Paris (2e). Trois personnes sont commotionnées.
- Le 16 novembre 1981, deux personnes sont légèrement blessées par l'explosion d'un colis piégé déposé à la consigne de la gare de l'Est, à Paris. L'attentat est revendiqué par le groupe Orly.
- Le 29 mars 1982, une bombe explose à bord du Trans-Europ-Express Paris-Toulouse (le *Capitole*) à proximité de Limoges. L'attentat, non revendiqué, fait cinq morts et vingt-sept blessés.
- Le 22 avril 1982, une passante est tuée et une soixantaine d'autres personnes sont blessées par l'explosion d'une voiture piégée, rue Marbeuf, à Paris (8e). L'attentat, non revendiqué, visait les locaux d'un hebdomadaire pro-irakien en langue arabe, *Al Watan al Arabi*.

A Lyon

L'EXPLOSION DANS LES LOCAUX DE SHELL-FRANCE EST PEUT-ÊTRE D'ORIGINE CRIMINELLE

(De notre correspondant.)

Lyon. — A 5 h 30 mardi matin 20 juillet, une forte déflagration a réveillé la moitié de la ville *de Lyon, endommageant* les locaux de Shell France situés dans le port Edouard-Herriot, au sud de l'agglomération ; 200 mètres carrés de bureaux ont été soufflés à proximité de cuves pleines de carburants, mais l'explosion n'a pas fait de victimes, le seul employé présent à cette heure ayant été retrouvé indemne sous les *décombres. Le montant* des dégâts est estimé à 5 millions de francs.

Ayant eu lieu dans une cuisine équipée au propane, l'explosion pourrait avoir été causée par une fuite de gaz ; néanmoins, les enquêteurs n'ont pas écarté l'hypothèse d'un acte criminel ; en effet, un mystérieux groupuscule « L'Affiche rouge » a revendiqué la semaine dernière deux attentats à l'explosif contre les établissements Lesieur et la Compagnie générale sucrière, ainsi qu'une action de commando le 19 juillet dans les locaux lyonnais de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT). Dans un tract, « L'Affiche rouge » avait présenté ses trois objectifs comme *« des bastilles du colonialisme »* laissant entendre que d'autres bombes seraient utilisées *« contre le capital et tous les patrons »*.

Ce groupe, qui prétend défendre les intérêts des immigrés, s'était signalé au cours de l'hiver dernier par plusieurs hold-up dans l'agglomération lyonnaise.

(Intérim.)

L'ANCIEN APPARTEMENT DE M. RÉGIS DEBRAY A ÉTÉ DÉVASTÉ

Une charge explosive d'assez forte puissance a causé d'importants dégâts, mercredi 21 juillet vers 4 heures du matin, au troisième étage d'un immeuble situé 53, rue de Seine, dans le sixième arrondissement de Paris. L'engin avait été déposé devant la porte d'un appartement sur cour, qui a été dévasté par l'explosion, et dont M. Régis Debray, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République, avait été, jusqu'à ces tout derniers jours, le locataire.

Quelques heures plus tard, un correspondant anonyme se réclamant des Brigades révolutionnaires françaises a revendiqué l'attentat au nom de cette organisation, dont le nom était apparu pour la première fois lors de l'enlèvement, en avril dernier, de l'écrivain Jean-Edern Hallier (1), (*le Monde* du 29 avril).

« Nous plastiquons le domicile de M. Régis Debray, membre du gouvernement et collaborateur de l'Internationale communiste », a indiqué l'inconnu, avant d'ajouter que cet attentat *« est également une riposte à celui qui a fait quinze blessés mardi soir à Paris »* (*voir ci-contre*). *« Après Jean-Edern Hallier*, a dit encore le correspondant, *ceci constitue le deuxième et dernier avertissement au gouvernement français. »* Il devait conclure en disant enfin : *« Si nos revendications ne sont pas prises en compte, nous agirons durement »*, et en précisant que l'engin était constitué *« d'un kilo et demi de plastic, d'un détonateur et de quatre boîtes de gaz. »*

Pour sa part, M. Jean-Edern Hallier a déclaré : *« En notre démocratie aveugle, seules les victimes deviennent coupables. Demandons-nous si Régis Debray n'a pas été complice, en déménageant la veille, de son attentat. Après mon enlèvement, comme je l'avais annoncé, mes ravisseurs ne manqueraient pas d'agir. Demain, je crains qu'ils ne commettent l'irréparable... »*

(1) Peu après la disparition de M. Hallier, l'A.F.P. avait reçu un message signé des Brigades révolutionnaires françaises, où il était notamment indiqué que l'écrivain avait été enlevé *« en raison de ses connivences avec le gouvernement socialo-communiste »*, que *« les Français ne subiront pas le terrorisme dirigé par le Kremlin et effectué par ses satellites »*. Le texte exigeait ensuite du président de la République le renvoi des ministres communistes, l'annulation des accords sur le gaz soviétique, une aide nationale à la résistance du peuple afghan et, enfin, la démission de M. Defferre, *« politicien corrompu et incapable »*.

Des indemnisations de seize mille francs à

…ristes à Paris

…ompue

…Marc Saint-Michel : … légèrement blessés

Blouses blanches et robes noires

III. — Les difficultés d'un fonds de garantie

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

Bien que les propositions de la commission Mac Aleese aient été remises en question depuis le 10 mai, juristes, médecins, assureurs et politiques se retrouvent pour préconiser un système qui garantirait une indemnisation aux victimes du « risque thérapeutique ». Mais comment le financer ? (« le Monde » daté 20 et 21 juillet).

Que l'on s'y prenne comme on voudra, le temps est à la contestation du pouvoir médical et plus encore peut-être de tout malheur en même temps qu'à l'exigence d'une réparation matérielle de ce malheur. En l'état de la loi et de la jurisprudence, la victime d'un acte médical ne peut pourtant être indemnisée que pour les conséquences d'une faute. Il faut établir que le dommage invoqué a bien été provoqué par un geste mal fait, une prescription erronée, une négligence, une imprudence, que ne permettaient pas les connaissances et les données actuelles de la science.

Cependant depuis une dizaine d'années les décisions rendues par les tribunaux ou les cours montrent une orientation nouvelle. La notion de « perte de chance » est apparue. En clair cela consiste à dire au médecin en cause à peu près ceci : « *Nous ne savons pas en définitive si votre geste a été bien accompli, si votre prescription était celle qui convenait. Mais peut-être que si vous aviez procédé autrement, si vous aviez choisi une autre voie, il ne se serait rien passé.*

Plus concrètement encore : voilà un enfant qui naît débile en raison d'un accouchement difficile qui en lui-même a été conduit correctement. Mais si une césarienne à laquelle le médecin n'a pas cru devoir recourir avait été pratiquée, il en serait vraisemblablement allé autrement. Il y a vingt ans, on aurait jugé que cet accoucheur n'avait pas commis de faute. Aujourd'hui on peut estimer au vu du résultat désastreux que le bon choix n'a pas su être fait, qu'une chance a été négligée. Est-ce à dire que, de la traditionnelle obligation de moyens exigée du médecin, on glisse peu à peu vers une obligation de résultat. En tout cas, à entendre leurs assureurs, les médecins « paniquent ».

« *Pourtant*, dit un autre assureur, M. Cresseaux, à la Médicale de France, *l'accident médical n'est pas un accident de la route. Ce n'est pas en règle générale une affaire de priorité à droite qu'il a été refusée et qu'il suffit de constater. Sauf exception, il y a toujours un doute, une recherche à accomplir. Bien sûr il y a l'exception, celle de la faute grossière. C'est, plus exactement c'était, car ce genre d'accident est devenu rarissime, la paire de ciseaux oubliée dans l'abdomen. Et cela peut effectivement s'apparenter à la conduite d'un chauffard, avec peut-être des circonstances atténuantes. Mais, sur cent dossiers, il y en a un de ce type. Ce peut être l'erreur sur la personne dans une clinique de banlieue où un patient parce qu'il ne parle pas ou mal le français, va être préparé et opéré d'un genou alors qu'il est entré pour une cataracte.* »

L'ordinaire n'est ni aussi spectaculaire ni aussi scandaleux. C'est en songeant à cet « ordinaire » complexe que les médecins tablaient sur ces « conciliateurs médicaux », encore que les assureurs précisent volontiers que pour leur part ils n'étaient pas demandeurs. Avec leurs propres experts ils cherchaient déjà eux aussi le dialogue avec les victimes ou leurs représentants en vue des conciliations et des règlements à l'amiable. « *Il est vrai*, relève avec humour M. Cresseaux, *qu'on nous avait malgré tout à l'œil. Nous étions toujours plus ou moins soupçonnés de faire des entourloupettes. Cela dit, nous aurions joué le jeu.* »

La tentation suédoise

Peut-on alors s'orienter vers une indemnisation de ce qu'on appelle le risque thérapeutique, accordée chaque fois qu'un acte médical a eu des conséquences anormales

Depuis 1975, la Suède a mis en pratique un système de ce genre. Un fonds géré par les grandes compagnies d'assurances a été créé. Il est alimenté par des primes que versent pour moitié les établissements hospitaliers du pays et pour moitié les médecins du secteur privé. En 1975, cette prime avait été fixée à 2 couronnes suédoises par habitant et par an. Ce qui représentait 32 millions de francs. Mais dès 1980, il a fallu la porter à 5 couronnes. Encore faut-il retenir que l'indemnisation consentie n'est pas totale mais forfaitaire. Son octroi est subordonné à un taux d'incapacité minimum. Et sur près de onze mille demandes examinées entre 1975 et 1980, un peu plus de cinq mille seulement ont été acceptées, dont mille sept cent quarante-huit à la suite d'interventions chirurgicales et six cent quarante pour des accidents consécutifs à des anesthésies.

L'exemple suédois n'a pas manqué de donner des idées. Cependant, jusqu'à présent les analyses qui en ont été faites ont amené les spécialistes juristes et assureurs à conclure qu'il était difficilement transposable en France. A le prendre tel qu'il est, il entraînerait une charge de deux cent cinquante millions de francs, et, si les médecins avaient à la supporter seuls, on a calculé qu'elle représenterait pour chacun deux mille cinq cents francs par an. Compter alors sur la sécurité sociale, sur les malades eux-mêmes moyennant un franc de plus à payer sur chaque acte médical ? Sur un système facultatif d'assurances souscrites par les médecins ou les malades ? Qui gérerait ?

Avant elle on trouve deux propositions de loi qui avaient été déposées l'une en novembre 1977 par MM. Delahalle et Bernard Pons, députés R.P.R., l'autre en juin 1978 par les membres du groupe socialiste et apparentés. La première demandait la création d'un « *fonds de garantie destiné à indemniser les victimes d'accidents corporels occasionnés par une activité médicale* », la seconde parlait d'un « *fonds d'indemnisation des dommages occasionnés par les soins dispensés par les membres des professions de santé* ». Déjà, l'une et l'autre, dans leur « exposé des motifs » attiraient l'attention sur les poursuites pénales engagées contre les médecins. Pour MM. Delahalle et Pons ces poursuites « *ne peuvent rester sans influence sur l'état d'esprit des médecins et des chirurgiens* ». Pour les députés socialistes « *les exigences des malades sont telles que les tracasseries et les poursuites disciplinaires ou judiciaires se multiplient, les tribunaux faisant preuve d'une sévérité accrue* ».

Les « fonds » proposés auraient été cependant alimentés de façon différente. La proposition R.P.R. parlait d'« *une cotisation obligatoire mise à la charge des médecins exerçant en médecine libérale* », calculée « *en fonction du risque de la spécialité exercée et proportionnelle aux revenus professionnels des assurés* ». Le texte socialiste suggérait « *une contribution obligatoire annuelle des professionnels en cause proportionnelle aux revenus* » *et à* fixer par décret, mais il y ajoutait « *une taxe sur les contrats d'assurances incendie, accidents et risques divers* » et « *les sommes que le praticien ayant commis une faute professionnelle sera convenu de lui verser par accord amiable ou à défaut fixées par les tribunaux* ».

On peut imaginer à l'infini. Si l'on entend, un jour ou l'autre, instituer l'indemnisation du risque thérapeutique excluant la notion de faute, il le faudra bien. Car la responsabilité médicale coûte de plus en plus cher. « *En 1960*, dit en étalant ses chiffres et ses tableaux, M. Usel, directeur général de la Société hospitalière d'assurances mutuelles, *nous couvrions la responsabilité des hôpitaux publics clients chez nous, moyennant une cotisation annuelle qui représentait 0,50 pour mille de nos dépenses d'exploitation. En 1982, nous avons dû, en francs constants, tripler ce taux. Comme dans la même période nos frais d'exploitation ont doublé, c'est en définitive cinq à six fois plus que nous devons faire payer.* » Cela signifie, plus concrètement, que l'hôpital d'Amiens, qui était « couvert » en 1970 pour 38 500 F, a versé à son assureur en 1979 335 115 F.

Chiffres exorbitants ? Chiffres nécessaires, répond l'assureur. Car il convient de capitaliser pour pouvoir assurer le versement à des victimes de rentes considérables pendant des périodes de vingt années ou plus. « *Nous thésaurisons beaucoup, c'est vrai, pour pouvoir faire face à nos obligations.* »

C'est que, en dehors de faute individuelle de tel ou tel médecin à l'hôpital public, la responsabilité de celui-ci est souvent engagée et pour être de la compétence des tribunaux administratifs, les dossiers sont aussi nombreux et aussi lourds que dans le secteur privé. Il ne s'agit pas seulement de fautes médicales. D'innombrables incidents matériels sont aussi sujet de contentieux sinon de chicane : un dentier perdu, une paire de lunettes cassées, un bijou égaré, un vêtement déchiré. « Bagatelles » qui représentent quand même 5 % de la masse à verser chaque année.

Mais, là encore, la charge la plus lourde est entraînée par les « grosses histoires » les préjudices corporels subis par les jeunes enfants, les victimes d'accidents de la circulation dans la force de l'âge, les incapacités irréversibles. Dans ces cas-là, dès que le taux d'incapacité dépasse 20 % les transactions sont rares. Comme ses confrères du secteur privé, M. Uzel répète : « *Tout ce qui est vraiment grave deviendra judiciaire, d'une façon ou d'une autre.* »

En 1971, la SHAM avait encaissé 4 400 000 F. Au 31 décembre 1980, elle avait réglé là-dessus 2 100 000 F mais de nombreux dossiers n'étaient pas encore apurés pour lesquels le débours à prévoir est estimé à 1 190 000 F. Est-ce à dire que l'on va pleurer misère ? Non parce que « *on tient le coup par les placements des sommes encaissées, par une capitalisation qui produit intérêt* ». *Tant que nous n'avons pas à régler chaque année plus de 160 % de la ressource annuelle on s'en sort.* » Si le pourcentage a pu atteindre 329 % en 1975 il est retombé depuis dans la fourchette très supportable des 140-150 %.

Ce langage d'intendance et de gestion est celui de tous. Mais, les préoccupations de M. Uzel sont différentes pour le reste de celles de ses homologues du « son médical » ou de la « médicale de France ». « *La plainte au pénal contre un médecin d'hôpital public est essentiellement un moyen de pression, une sorte de chantage : si vous ne voulez pas régler l'affaire à nos conditions, on porte plainte. Mais nous n'avons pas, nous, à « couvrir » le médecin qui est assuré et éventuellement défendu par d'autres. De ce fait, nous ne savons pas toujours exactement ce qui s'est passé et de quelle façon la responsabilité de l'hôpital pourra être discutée au tribunal administratif.* »

Ainsi éprouverait-on, même à ce niveau, ces difficultés à être informés, source reconnue de tant de malentendus et de rancœurs réciproques. Même si les travaux de la commission Mac Aleese doivent être sans lendemain, du moins ceux qui y participèrent, et parmi eux les médecins tenaient leur place, avaient-ils placé dans la liste des « réformes possibles » ce droit à l'information des malades et de leur famille. Il semblait donc qu'il y ait eu accord pour que « *le corps médical organise de façon satisfaisante* » cette information. On fut même très précis : Information avant l'intervention ou la mise en route du traitement par l'exposé des raisons de ce choix et des effets attendus pour permettre de « *recueillir le consentement lucide et éclairé du patient* ». Information « *après l'accident thérapeutique par l'exposé objectif des explications possibles de l'accident* ». Pas toujours facile ? Certes. On l'avait admis : « *Si le praticien lui-même redoute les réactions du patient ou de la famille, une structure de concertation devrait être mise en place dans les établissements de soins pour que les explications élémentaires soient fournies par un personnel compétent.* » On ajoutait encore que dans les hôpitaux publics patients ou familles devraient être avisés qu'ils peuvent demander à rencontrer le chef de service ou le président de la commission médicale consultative et être mis en rapport par eux avec le médecin responsable du traitement.

Pour que de telles propositions deviennent réalité point n'est besoin de décret. Les réformes qui viennent d'un changement des mentalités sont plus durables et fortes que celles ordonnées par la loi. Leur effet aussi.

FIN

Des indemnisations de seize mille francs à cinq millions

Le montant des indemnisations accordées par les juridictions civiles ou pénales varient selon les cas et l'importance du préjudice subi par la victime ou, en cas de décès, par les membres de sa famille.

Il peut atteindre 5 millions de francs comme ce fut le cas pour un médecin, victime d'une décérébration après une intervention qui le laissa invalide à 100 %, lui interdisant à jamais d'exercer sa profession. Dans une affaire de même nature concernant un chirurgien-dentiste frappé d'une incapacité permanente, la cour de Paris, en février 1982, a accordé une provision de 250 000 francs, ce qui se traduira après expertise par un 1 million de francs.

Parmi d'autres décisions récentes, on peut citer au civil l'indemnisation de 450 000 francs accordée par la cour de Paris (février 1982) à un enfant après section d'un nerf facial ayant entraîné une paralysie du visage. Les sommes sont plus modestes lorsqu'il s'agit de réparation d'un préjudice moral après décès : 50 000 francs à chacun des parents et 5 000 francs à chacun des trois frères d'un enfant décédé à la suite d'un accident d'anesthésie (tribunal de Nanterre, juin 1981).

En revanche, la veuve d'un patient victime d'une anesthésie fautive a obtenu en janvier 1982 du tribunal de Paris 440 000 F en réparation du préjudice matériel, une fille mineure obtenant 80 000 F et chacun des enfants majeurs 25 000 F. En novembre 1980, la Cour de Paris accordait 220 000 F à un père administrateur de sa fille mineure, en réparation de l'erreur d'une sage-femme qui avait entraîné le décès de la mère.

Les préjudices esthétiques sont diversement appréciés selon leur importance, la profession exercée, etc. En juillet 1981, la cour d'appel de Paris accordait par exemple 16 800 F à un patient dont le poignet était resté déformé faute d'une surveillance après la réduction de la fracture. Dans les affaires les plus graves où le taux d'incapacité permanente est important, les tribunaux accordent soit un capital de plusieurs millions de francs, soit une rente mensuelle de 5 000 à 10 000 F, qu'ils peuvent indexer sur le taux d'inflation évalué par l'INSEE.

Pour faire face à ces risques, les médecins sont assurés, le plus souvent par des compagnies spécialisées dont les tarifs varient selon les spécialités et aussi selon le mode d'exercice de la profession : libéral, hôpital plein temps, hôpital et secteur privé. Selon les compagnies, les cotisations annuelles sont les suivantes : 500 F à 700 F pour un généraliste du secteur privé, 5 000 F à 7 000 F pour un obstétricien, 13 000 F pour un chirurgien, 11 000 F à 14 000 F pour un anesthésiste, 14 000 F à 15 000 F pour un chirurgien esthétique. Ces tarifs sont réduits de moitié lorsque l'assuré exerce à la fois à l'hôpital et à son cabinet. Ils descendent à 350-500 F pour les médecins exerçant à plein temps dans le secteur public, quelle que soit la spécialité, car alors c'est la responsabilité de l'hôpital qui est mise en cause et celui-ci a sa propre compagnie d'assurance (voir ci-contre).

J.-M. TH.

ÉDUCATION

Des consignes de négociations avec les municipalités sont données aux écoles primaires privées

La commission permanente du comité national de l'enseignement catholique (CNEC) a élaboré, à l'intention des responsables d'écoles primaires privées sous contrat d'association, des recommandations *« en vue d'éventuelles négociations avec les municipalités »* quant à leur participation financière (forfait communal). Ces consignes font suite aux dispositions exposées le 28 avril par M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, à l'Assemblée nationale. « *Les communes*, avait-il déclaré, *devront verser une participation déterminée par négociation directe entre elles et les établissements.* »

Cette décision du ministre est elle-même intervenue après plusieurs litiges entre des écoles et des communes qui refusaient de payer le forfait communal en raison de l'imprécision de la loi Guermeur du 25 novembre 1977, qui n'indiquait pas la nature de la collectivité publique tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles primaires sous contrat d'association. Plusieurs tribunaux administratifs ont rendu des jugements contradictoires. Entre-temps, le Conseil d'Etat a estimé que les communes devraient payer. M. Savary a tranché, en attendant de mettre au point le futur projet de loi modifiant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé. Les municipalités devront payer mais leur prise en charge des dépenses de fonctionnement sera négociée avec les écoles.

Le secrétariat général de l'enseignement catholique semble prêt à accepter cette condition, mais non sans réserve. C'est la raison des consignes adressées par ses soins aux responsables des écoles, les mettant en garde contre toute initiative qui *« pourrait créer des situations susceptibles d'être utilisées comme une référence et compromettre les conditions positives d'une éventuelle négociation générale pour l'ensemble des écoles »*.

En la circonstance, le comité national de l'enseignement catholique veut évoluer entre la *« prudence »* et la recherche de *« solutions d'ouverture »*. Pour lui, *« le forfait communal est exigible sans aucune contrepartie à l'égard de la municipalité »*. Toutefois on peut *« estimer que le payeur, c'est-à-dire la commune, peut avoir une prétention légitime à connaître l'affectation des sommes qu'il verse »*. Une position trop radicale risquant à terme d'être dangereuse pour l'ensemble de l'enseignement privé.

Un *« protocole d'accord »* entre écoles et municipalités est proposé, portant sur le nombre d'enfants pris en charge et les bases de référence du montant du forfait communal. Il peut ainsi être proposé que le maire *« avance les fonds du forfait communal pour les enfants extérieurs à la commune et se fasse rembourser par les autres communes »*. D'autre part, la *« municipalisation »* des personnels non enseignants doit être refusée.

Les écoles sont invitées à rejeter aussi la participation de représentants de la municipalité en tant que membres de droit de l'association de gestion, comme le contrôle *a priori* du budget. En revanche, les chefs d'établissement pourraient transmettre aux responsables municipaux la copie des documents comptables ou proposer la création d'une commission comprenant des représentants de l'école et de la municipalité afin de *« faciliter les relations »*. Toute autre proposition devra être signalée au secrétariat général de l'enseignement catholique. — C. A.

Admissions aux grandes écoles

● ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (H.E.C.) (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Marianne Abela (151e), Pierre Achach (83e), Véronique Achard (224e), Geoffroy Allard de Grandmaison (242e), Claude Allègre (125e), Sami Amara (155e), Joelle Aractingi (52e), Laurent Aube (77e), Marcel Ballot (161e), Sophie Bamberger (156e), Christine Barlet (68e), Yves Barnoud (226e), Hélène Bary (244e), Bruno Bassac (3e), Gilles Baucher (223e), Jean-François Baudry (159e), Dorothée Baville (185e), Béatrice Bernard (148e), Didier Bernard (210e), Jean-Baptiste Bertin (131e), Bruno Blais (21e), Daniel Biarneix (46e), Monique Bigot (111e), Patrick Bilbault (94e), Jean-Matthieu Biscau (194e), Francis Bloch (167e), Nathalie Boisseau (135e), Jean-Charles Bondy (132e), Jean-Luc Bordeyne (200e), Antoine Bostarron (247e), Stéphane Bouchard (171e), Florence Bouet (190e), Georges Bourely (29e), Catherine Bourguin (105e), Dominique Boymond (123e), Véronique Bregand (219e), Jean-Luc Breysse (257e), Annick Briancon (47e), Alain Brosset (50e), Franck Bruel (220e), Jérôme Bulte (74e), Pierre de Cacqueray (95e), Didier Chabert (97e), Pierre-Yves Chabert (137e), Emmanuel Chain (58e), Bruno Chaintron (92e), Rémi Charnchon (76e), Xavier Chassin de Kergommeaux (2e), Philippe Chaudanson (14e), Jean Chausse (5e).

Mmes et MM. Olivier Chazelas (144e), Enrico Chiesa (16e), Anne Chignard (141e), Pierre Ciric (41e), Françoise Clemenceau (249e), Anne Coat (35e), Nathalie Cohen (168e), Anne Congy (136e), Nadine Coulm (88e), Patrick Coupier (56e), Rémy Cousin de Mauvaisin (199e), Laurence Coutanceau (27e), Olivier Creusy (252e), Xavier Croquez (11e), Jean-Charles Crouin (216e), Béatrice Dabet (160e), Frédéric Dalsace (10e), Stéphane Dangibeaud (103e), Laurence Defradat (246e), Lieven Degraeve (203e), Fabienne Dejean (143e), Isabelle Delaye (64e), François Dermange (212e), Stéphane Derouvroy (175e), Jean-Michel Desmoutier (241e), Thierry Dinard (192e), Max Diullus (48e), Jean-Noël Dol (17e), Marie-Christine Domart (214e), François-Olivier Dommergues (23e), Jacques Donadini (39e), Sophie Dostatni (134e), Jean-François Drouets (100e), Thierry Duchatelle (72e), Marie-Christine Ducholet (197e), Pascal Duhamel (169e), Olivier Dupont (13e), Patrick Dupont (229e), Hervé Durand (60e), Myriam El Amrani Laounchri (250e), David Ennes (86e).

Mmes et MM. Sandra Ericson (62e), Marc Fainas (133e), Denis Fargier (184e), Joël Farre (259e), Pierre-Yves Fayard (204e), Anne Fege (178e), Olivier Feignier (70e), Anne Feltz (240e), Pascal Fischer (217e), Olivier Fournier-Morel (18e), Stéphane Fratacci (164e), Marie-Laure Gagey (53e), Bernard Garrette (63e), Caroline Gerschel (71e), Eric Gignoux (110e), Josette Gleizon (118e), Hervé Gourlaouen (255e), Jean-Daniel Graff (117e), Jean-Philippe Grare (262e), Jean-Marie Gresset (169e), Françoise Grevisse (82e), Véronique Gri (233e), Christophe Gros (206e), Joseph Grossmann (115e), Michel de Guilhermier (101e), Laurent Guillet (109e), Thierry Hasse (36e), Guillaume d'Hauteville (186e), Michael Hedegaard (1er), Martine Heisbourg (85e), Marie-France Heline (40e), Denis Henrio (201e), Geneviève Histe (122e), Sylvie Hornet (84e), Jean-Christophe Hubert (96e), Philippe Isvy (228e), Olivier Izard (243e), Carine Jeauffre (193e), François Joltreau (222e), Philippe Joucla (73e), Sofia Kabous (78e), Alain Klarsfeld (57e).

Mmes et MM. Joël Krief (150e), Bertrand Krill (106e), Laurent Laffy (234e), Sophie Lagarde (90e), Pierre-Yves Lano (37e), Marc Larock (79e), Renaud le Bastard de Villeneuve (230e), Emmanuel Le Clercq (121e), Valérie Le Goulil (181e), Denis Le Maout (239e), Elyette Le Petitcorps (19e), Valérie Le Pors (45e), Frédéric Lebourc (139e), Anne Lechène (99e), Philippe Lecoq (187e), Eric Lecomte (128e), Aude Leconte Chrestien de Poly (93e), Denis Lefebvre (59e), Franck Lègre (49e), Alice Lenôtre (180e), Bertrand Léonard (183e), Olivier-Guillaume Leroy (107e), Patricia Leroy (254e), Raphaële Lescure (253e), Isabelle Lhotte (202e), Cyrille Llabeuf (191e), Dorothée de Liedekerke Beaufort (130e), Sylvain Lobry (152e), Alain Lorqueneux (205e), Thierry Loisel (256e), Annie Longeot (81e), Jean-Marie Louzier (38e), Rémi Lugagne Delpon (215e), Olivier Maes (176e), François Mainard (142e), Thierry Malandain (65e), Philippe Marchessaux (33e), Laurence Marchetti (75e), Brigitte Maricourt (124e), Sylvain Massot (66e), Elisabeth Maugars (43e).

Mmes et MM. Faiza Mebazaa (149e), Carla Mendoza (174e), Agnès Michelet (22e), Pascale Moreth (181e), Patrice Morin (245e), Vincent Morin (211e), Sophie Mornet (172e), Jean-Marc Mougneau (258e), Sophie Mouscadet (108e), Eric Muller-Borie (26e), Jean-Laurent Nabet (238e), Florence Naviner (42e), Jean-Pierre Nègre (213e), Jean-François Nicolas (30e), Nicolas Nouchi (87e), François Odouard (248e), Pierre Ollier (154e), Gilles Ourvoie (237e), Emmanuel Pannier (4e), Stéphane Péjouan (98e), Marie-Pascale Peltre (113e), Philippe Pérez (232e), Franck Perge (158e), François Pérol (7e), Catherine Peson (236e), François Petit-Jean (80e), Véronique Pichon (188e), Eric Pierson (127e), François Pinault (263e), Jean Piquet (126e), Isabelle Pivert (163e), Dominique Plessis (207e), Christine Polaillon (12e), Carine Poutous (140e), Marie-Laure Pouvreau (20e), Laurence Prestat (9e), Caroline Quillevère (116e), Daniel Rachmanis Davidov (55e), Dominique Racss (198e), Thierry Rajaona (51e), Danielle Renevot (194e), Jean-François Revuz (8e).

Mmes et MM. Jean Riachi (6e), Olivier Richard (119e), Valérie Riou (104e), Jean-Michel Ripoll (146e), Olivier Rit (114e), Bernard Rubinstein (15e), Nathalie Runavot (209e), Emmanuel Russel (173e), Christophe Sabattier (91e), Hémeric de Saint-Chamas (261e), Thomas de Saint-Léger (225e), Isabelle de Saint-Rémy (234e), El Hadji Sall (145e), Philippe Salzenstein (165e), Florence Samson (32e), Bertrand Sartorius (24e), Christophe Sauerwein (153e), Christine Sauvage (208e), Jean-Dominique Savelli (231e), Philippe Schwartz (221e), Philippe Ségalot (227e), Brigitte Sevestre (189e), Jean-Manuel Spriet (147e), Thibault Surer (112e), Catherine Tanneau (129e), Françoise Teisset (28e), Bernard Tèze (54e), Bernard Tibi (89e), Eric Tibi (102e), Marie-Christine Torcq (120e), Loïs Tourres (25e), Laurent Touvet (31e), Laurent Tran-Van-Lieu (34e), Vincent Tricon (177e), Serge Uzzan (178e), Pascal Van Den Bosch (166e), Caroline Vasseur (162e), Chantal Vela (218e), Gilles Venturi (259e), Eric Vernière (61e), Olivier Véron (67e), Edouard de Vésinne-Larue (69e), Anne Veyssie (157e), Isabelle Vio (44e), Jérôme Wagner (251e), Olivier Wigniolle (196e), Christophe Zamore (138e).

● *M. Francis Dubus*, professeur de sciences, est renouvelé pour trois ans dans ses fonctions de directeur de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, par un décret publié au *Journal officiel* du 21 juillet. M. Dubus occupe ce poste depuis juillet 1977.

SCIENCES

RÉUNIS A LYON

Six cents spécialistes internationaux s'interrogent sur la sûreté des surrégénérateurs

De notre correspondant régional

Lyon. — Depuis le 19 juillet et jusqu'au 23, six cents des meilleurs spécialistes mondiaux du nucléaire sont réunis à l'Ecole supérieure de commerce de Lyon pour la quatrième conférence internationale sur la sûreté des réacteurs à neutrons rapides. Venus de France, de République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Japon, de l'Inde et aussi — pour la première fois — d'U.R.S.S., ils s'interrogent sur la sécurité des surrégénérateurs à partir des expériences en cours.

La présence de Super-Phénix à Creys-Malville (Isère) n'est sans doute pas étrangère au choix de Lyon pour la tenue de cette importante manifestation qui avait toujours eu lieu jusqu'ici aux Etats-Unis (1). D'ailleurs pour M. Jean Teillac, haut commissaire à l'énergie atomique et président de la conférence, *« l'analyse de sûreté doit s'efforcer de s'appuyer sur la réalité des faits autant que sur l'imagination des experts »*.

Pendant ces cinq journées, lesdits experts font donc le point sur les progrès effectués ici et là en matière de sécurité, étant entendu que, comme le proclame à l'envi chaque intervenant, *« la sécurité en matière de surrégénérateurs est au moins aussi bonne que pour les réacteurs à eau pressurisée »*. Dans son discours d'ouverture, M. Teillac a rappelé qu'*« une exploitation sans incident sérieux constitue la meilleure démonstration de la valeur des techniques et finalement de la sûreté des installations »*.

Un témoin : le grand public

En effet, hors de ce champ clos de spécialistes qui parlent un jargon souvent aussi hermétique que le cœur d'un réacteur, un témoin veille, aussi vigilant qu'il est béotien : le grand public. La perception qu'il a des risques liés aux surrégénérateurs *« conditionne dans une certaine mesure le développement futur de la filière »*, d'où l'idée émise d'emblée par M. Teillac : *« Devons-nous envisager à l'avenir de grandes expériences de démonstration de la sûreté des réacteurs rapides ? »*, c'est-à-dire la création d'un champ d'expériences dans un cadre de coopération multinationale. A Seattle en 1979 la réponse avait été non. L'idée fera-t-elle son chemin à Lyon ?

Limitée aux aspects technologiques, la conférence ne se préoccupe pas des risques de détournement du plutonium, c'est-à-dire de prolifération d'armement atomique, ni des risques dus au transport, considérés comme des problèmes nationaux de nature plus économique que technique. Toutefois la formule du « site intégré » est examinée avec attention. Les Français ne cachent pas leur intérêt pour l'implantation de l'usine de retraitement sur le lieu même de l'exploitation. En revanche, dès la première session, le délégué britannique s'y est montré défavorable tandis que les Américains, par la voix de M. Muntzing, président de l'American Nuclear Society, se contentent d'une réponse de Normand.

Pendant ce temps, dans les couloirs, les conversations vont bon train entre chercheurs de tous pays, et un congressiste français conscient et fier de l'avance technologique de son pays s'inquiétait en désignant ses confrères étrangers : *« En fait, ils viennent nous piller. »* C'était poser — maladroitement — la question de l'utilité d'une telle conférence internationale et des profits que chacun peut en tirer. *« En matière de sécurité il ne doit pas y avoir de rétention d'information*, dit M. Teillac, *mais il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuites technologiques graves. »* Le dosage est délicat d'autant plus qu'une telle concentration de matière grise a attiré, paraît-il, quelques « chasseurs de têtes ».

(Intérim.)

(1) Beverley Hills en 1974, Chichago en 1976 et Seaattle en 1979.

RELIGION

Le protestantisme français au XX[e] siècle

(Suite de la première page.)

L'auteur craint que la crise actuelle des Eglises protestantes se soit essentiellement, en dépit de certains travaux de valeur, une crise de théologie. Toutefois, si deux millions de Français se déclarent proches du protestantisme alors qu'on ne compte que huit cent cinquante mille fidèles à proprement parler, c'est parce que cette confession jouit encore d'un *« capital de confiance considérable »*. On peut pourtant parler d'une crise d'identité à laquelle l'œcuménisme n'est pas tout à fait étranger. Certaines personnes ont tendance à ne plus voir dans le protestantisme qu'une forme atténuée du dogmatisme et du cléricalisme catholique. Or, c'est dans la rigueur du message de la Réforme que se trouve la source de la spécificité du protestantisme : la prédication et le corps pastoral doivent bien en avoir conscience.

Roger Mehl plaide pour la préparation d'une nouvelle confession de foi qui ne peut être qu'un travail de longue haleine. Il n'oublie pas l'importance d'un *« ministère politique »* mais le distingue soigneusement de *« la politisation de l'Eglise »*, qui lui paraît nocive.

Dans un chapitre intitulé « *Protestantisme et politique* », dont la minutie révèle l'importance attachée à l'osmose du spirituel et du temporel, qu'on a parfois le tort de traiter comme s'il s'agissait du mariage de l'eau et du feu, Roger Mehl analyse les diverses attitudes historiques et contemporaines des disciples de la Réforme. En dépit de nuances diverses, on peut avancer que depuis le milieu du dix-neuvième siècle les protestants ont dans leur ensemble joué « le jeu » de la république et de la démocratie politiques. Toutefois, précise l'auteur, pour ces protestants-là, être à gauche ne signifie *« absolument pas »* nourrir des tendances socialistes, mais être républicains et croire à la démocratie parlementaire.

Au cours du vingtième siècle, on continue à constater que le protestantisme est divisé. Dans l'entre-deux-guerres, un certain nombre de clivages empêchent de dire que le protestant est un homme de gauche, malgré la vitalité de tel ou tel mouvement. Une grande partie de la bourgeoisie protestante a manifesté une hostilité très vive à l'égard du Front populaire. Le pasteur Marc Boegner et ses prises de position anti-Vichy ont suscité des protestations indignées. Au lendemain de la Libération, des protestants méridionaux ont voté communiste. Depuis le gaullisme, la majorité des protestants où prédomine la bourgeoisie ont cessé d'appartenir à la gauche.

Toutefois, des intellectuels de gauche créent dans l'opinion l'illusion inverse, illusion que Roger Mehl entend dissiper lestement. Encore faudrait-il, selon lui, que les initiatives prises dans divers documents récents ne tombent pas dans certains « excès ». L'auteur souhaite que les diverses Eglises chrétiennes s'unissent dans *« un ministère de vigilance politico-sociale »* et qu'elles veillent au style de leurs interventions communes de telle sorte que la nature même du témoignage chrétien soit sauvegardé.

Quant à l'avenir du protestantisme, Roger Mehl n'est pas pessimiste. Cet avenir lui apparaît *« modeste »* mais absolument pas *« insignifiant »*. Il passe par le chemin de l'unité, ce qui ne veut pas dire uniformité mais élaboration d'une foi virile.

HENRI FESQUET.

★ *« Le protestantisme français dans la société actuelle »*, de Roger Mehl. Edit. « Labor et fides ». 228 p., 122 F.

FAITS DIVERS

La mort d'un ouvrier algérien dans le Bas-Rhin

Une « virée » meurtrière

De notre correspondant

Strasbourg. — M. Mohamed Boufenchouche, un manœuvre algérien âgé de cinquante-quatre ans, qui vivaient en France depuis une trentaine d'années, est mort vendredi 16 juillet, dans la rue, à Schiltigheim (Bas-Rhin), près de Strasbourg. Mort probablement parce que des jeunes gens ont eu envie de *« faire un carton sur un Arabe »*. Ils ont été inculpés mardi 20 juillet d'assassinat, tentative d'assassinat, vol simple et aggravé et ont été écroués.

Après avoir passé la soirée de vendredi avec des amis, M. Boufenchouche rentrait chez lui à pied, vers 23 heures, lorsqu'un coup de feu tiré d'une voiture en sa direction l'a atteint à l'avant-bras. Il dut s'asseoir sur un banc, mais la voiture revint et un autre coup de feu fut tiré le blessant à l'aine.

Une passante, découvrant le blessé, a appelé le SAMU, qui aurait dit *« ne pas se déplacer, en principe, pour les Arabes pris de boisson »*. Quand les secours sont arrivés, après deux appels de la passante et un de la police, il était mort. Son autopsie a révélé qu'il n'était pas *« sous l'emprise de l'alcool »*. Une enquête a été ouverte par le parquet sur le retard des secours.

C'est par hasard que la police, samedi 17 juillet, a retrouvé les agresseurs présumés de M. Boufenchouche. Vers 5 heures, appelés pour tapage nocturne, les policiers ont arrêté trois jeunes gens qui, après des vols, déchargeaient leur butin chez eux. Au cours de leur interrogatoire, Jacky Hemtz, vingt-deux ans, et ses deux amis mineurs, âgés de seize et dix-sept ans, avouaient avoir volé une voiture, en avoir incendié une autre, avoir volé dans trois caves, cassé la vitrine d'un magasin d'alimentation et tiré sans l'atteindre en direction d'une personne qui les avaient surpris. Ils accusaient un quatrième garçon, Christian Klein, dix-neuf ans, d'avoir *« fait un carton sur un Arabe »* avant de les déposer, et de retourner chez lui avec la voiture volée. Christian Klein a été arrêté, alors qu'il circulait à bord de cette voiture dans les rues de Schiltigheim. Il a nié toute participation au meurtre de M. Boufenchouche. Toutefois, la police a pu établir que les balles tirées sur ce dernier provenaient de la même arme que celle utilisée contre le témoin du cambriolage du magasin. — J.-C. P.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Jérôme HOUDART, Ambroise et Charles sont heureux d'annoncer la naissance de
Clémence,
le 13 juillet.
12, rue Georges-Millandy,
85400 Luçon.

— Catherine et Yvan TOUITOU, ont la joie d'annoncer, avec David et Raphaëlle, la naissance de
Ilana,
le 11 juin 1982.
18, avenue Arouët,
92330 Sceaux.

— M. Jacques Bordelais et Mme, née Stéphanie Bès de Berc, ont la joie de faire part de la naissance de
Lucie,
le 18 juillet 1982.
58, avenue J.-B.-Clément,
92100 Boulogne.

Mariage

— M. et Mme René Pétriat,
M. et Mme Francis-Ernest Guiraud, ont l'honneur de faire part de la cérémonie nuptiale qui a eu lieu à la mairie d'Ossages (Landes) et en l'église de cette même commune, le samedi 10 juillet 1982, concrétisant l'union de leur fille,
Monique,
normalienne sortante du Centre de formation d'instituteurs et institutrices de Bordeaux-Caudéran,
et de leur fils,
Francis,
professeur de lettres à Libourne.
13, avenue du Général-de-Gaulle, Orthez (Pyrénées-Atlantiques).
85, rue Alfred-de-Musset,
Agen (Lot-et-Garonne).

Décès

— M. Francis Benattar, son fils,
Mme Raoul Benattar, sa femme,
Mme H. Mangematin, sa sœur,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès survenu le 18 juillet de
Me Raoul BENATTAR,
ancien avocat au barreau de Tunis,
La Marsa (Tunisie).
100, rue Lamarck,
Paris.

— Mme André Bridoux,
Mme Eliane Maître,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André BRIDOUX,
officier de la Légion d'honneur,
inspecteur général
de l'instruction publique,
leur époux et beau-père,
survenu le 17 juillet 1982, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans,
en son domicile,
6, allée des Feuillantines,
Villejuif (94).
La levée du corps a eu lieu le mercredi 21 juillet 1982, à 7 h. 45, au domicile du défunt.
Le service religieux sera célébré le jeudi 22 juillet 1982, à 10 heures, en l'église d'Arx par Gabarret (Landes), suivi de l'inhumation dans le caveau de famille.

[Né le 18 juillet 1893 à Châteauroux (Indre), André Bridoux était ancien élève de l'Ecole normale supérieure ; reçu premier à l'agrégation de philosophie en 1920, il avait enseigné à Paris aux lycées Charlemagne, Janson-de-Sailly et Henri-IV. En 1941, il avait été nommé inspecteur général de l'instruction publique. André Bridoux était l'auteur d'un « Cours de morale » qui fut largement utilisé dans les lycées.]

— Mme Denise Emery,
M. et Mme Marc Emery et leur fille,
M. et Mme Jean Foscoso et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre-André EMERY,
leur frère, père et grand-père,
survenu le 10 juillet 1982 à Lausanne, Suisse.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
13, chemin de Boston,
Lausanne, Suisse.
7, rue des Lavandières,
75001 Paris.
6, rue E.-Richebourg,
78380 Bougival.

— Alès, La Force, Paris.
Dieu a rappelé à Lui, dans sa quatre-vingt-septième année,
Mme Albert FAGÈS,
De la part de :
Ses enfants,
M. René-Henri Gallier et Mme, née Germaine Fagès,
Mlle Monique Fagès,
Ses petits-enfants,
Jean-François, Philippe, Anne-Christine Gallier.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
« L'Eternel est mon rocher, ma forteresse, mon libérateur. »
2 Samuel, ch. 22 v. 2.

— Les amis et camarades de
Jeanne FANONNEL,
vice-présidente
du Comité parisien de Libération,
médaillée de la Résistance,
ont le regret d'annoncer son décès, dans sa quatre-vingt-treizième année, à Orsay.
Ils se retrouveront le vendredi 23 juillet, à 9 h. 30, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise.

— M. N'Guyen Hien et ses enfants,
M. et Mme Daniel Bui et leurs enfants,
M. Maurice Bui,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme N'GUYEN HIEN,
née Raymonde MONGES,
survenu le 15 juillet 1982 dans sa cinquante-huitième année.
L'incinération aura lieu le vendredi 23 juillet, à 15 h. 30, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
75, rue de Paris,
94220 Charenton-le-Pont.

— M. Yvon Omnès, son époux,
Pascal Omnès, son fils,
Mme Elisabeth Pantin, née Omnès, sa belle-fille,
M. Gunnar Hellström, son frère,
Les familles Omnès, Hellström et Lindström,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Agneta OMNES,
née HELLSTROM,
survenu le 11 juillet 1982.
Les obsèques ont eu lieu le 20 juillet 1982, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
18, rue de Miromesnil,
75008 Paris.
Ambassade de France en Guinée, Conakry.

— Mme Jean Zadoc-Kahn, son épouse,
M. et Mme Georges Saada,
Mme Hugues Kirsteter,
ses enfants,
Matthieu, Anne, Olivier,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jacques Eisenmann et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Muller et leurs enfants,
ont le profond chagrin de faire part de la mort de
M. Jean ZADOC-KAHN,
le 16 juillet 1982, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Haravilliers (Val-d'Oise).
139, avenue J.-B.-Clément,
92100 Boulogne.

Remerciements

— Mme André Ballet, ses enfants et petits-enfants, son beau-frère et sa belle-sœur et toute la famille, profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. André BALLET,
remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.
9, rue Lacour,
06400 Cannes.

— Paris.
Mme Pierre Besse, ses enfants, ainsi que toute la famille, très touchés par les nombreux témoignages de sympathie reçus, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine lors du décès de
M. Pierre BESSE.

Anniversaire

— Le 19 juillet 1973 disparaissait
M. Ladislas FISCHER.
Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

— Le comité de Paris de la Ligue nationale française contre le cancer réunira ses adhérents en assemblée générale ordinaire, le mardi 27 juillet 1982, à 11 h. 30, au siège de la Ligue nationale française contre le cancer, 1, avenue Stéphen-Pichon, 75013 Paris, avec l'ordre du jour suivant :
- Activités du comité pendant le premier semestre 1982 ;
- Autorisation d'acquérir un appartement nécessaire aux buts de l'association ;
- Approbation de la cooptation d'un nouvel administrateur.

Cette publication tient lieu de convocation.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

l'art de Paris

MANNEQUINS

A quoi pensent ces visages, sur les affiches des rues, sur les pages des magazines, figés dans leurs sourires stéréotypés ? On les envie parfois, on imagine les palaces ou les plages du bout du monde. Inès, qui a la tête sur les épaules et une sorte de cynisme qui se rapproche davantage de la lucidité que de la pose, démontre qu'il y a un rapport dynamique, économique entre l'argent et le vieillissement : les mannequins seraient mieux payées que les autres pour savoir que la beauté est comptée par le temps.

L'argent

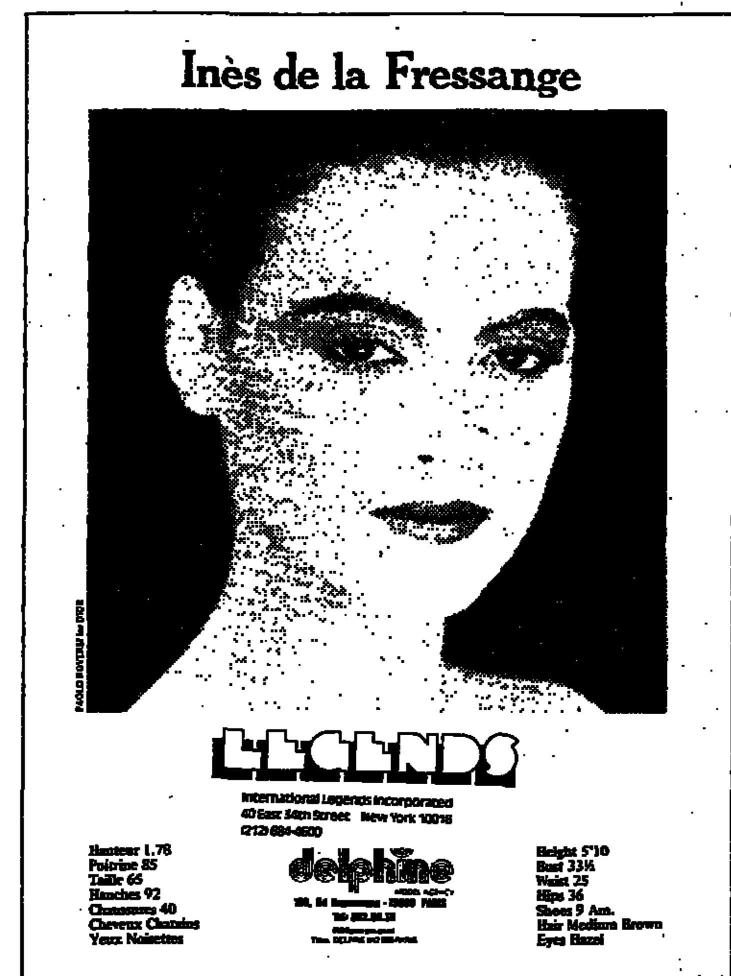
TOP model, Inès donne ses rendez-vous chez Angelina, rue de Rivoli, ou au bar du Crillon, deux endroits très comme il faut. *« Mais comment vous me reconnaîtrez ? »*, demande Inès. Question bien naïve, pense-t-on d'abord, évidemment qu'un mannequin ressemble à un mannequin, donc on imagine à tort une grande fille saine, délurée. *« Je porterai un pull jaune, et je serai la plus grande »*, ajoute effectivement Inès. Mais la voilà, et elle n'est ni blonde, ni suédoise, elle a les yeux noisette, comme il est écrit sur sa fiche signalétique (hauteur 1,78 m : poitrine 85 ; taille 65 ; hanches 92 ; chaussures 40 ; cheveux châtains), et elle ressemble à une jeune fille de très bonne famille, ce qu'elle est : *« Au départ, être mannequin me semblait une idée abominable,* raconte Inès. *Mais j'avais envie de travailler, et avec un bac et un an à l'école de dessin du musée du Louvre, on ne peut pas faire grand-chose.*

» Un soir, par hasard, j'ai dîné avec un « agent », le lendemain je posais pour Elle. *J'avais dix-neuf ans. Je pensais faire ce travail pendant un an, et recommencer mes études, mais on ne recommence jamais ses études, c'est propre aux mannequins. Ma mère avait été mannequin, dans une maison de couture, pendant un an, pour payer ses cours de psychanalyse. Mon père est agent de change à la Bourse.*

» Un top model est une fille professionnelle qui travaille depuis longtemps, qui travaille beaucoup, qui peut faire ses choix, refuser des défilés qui ne sont pas assez prestigieux, et qui pour le même travail et le même temps est mieux payée qu'une autre. On le devient un peu par hasard. Moi, je marche en zig zag sur le podium, je suis incapable de faire tourner une robe et d'essayer d'être photogénique. Alors, pourquoi m'aime-t-on plus que d'autres ? Peut-être pour la désinvolture, le non-professionnalisme. Pendant les défilés, il m'arrive d'être somptueuse et de penser que je n'ai rien dans mon réfrigérateur. Mais il y a toujours des gens autour de vous pour vous persuader que vous avez quelque chose de plus que les autres, et cette gloire gratuite est agréable.

» Tous les mannequins ont passé leur enfance à s'entendre dire qu'elles étaient jolies. Ça ne suffit pas. Essayer des robes, poser pour des photos, est un peu frustrant, surtout pour les Françaises, qui se considèrent comme des personnages pensants. Moi, quand je ne travaille pas, je déjeune avec des amis, je mets une nouvelle moquette dans ma maison, je pars en vacances, je ne compense pas par une activité intellectuelle quelconque, je n'ai pas de culpabilité, je me considère juste comme une femme d'affaires.

» Enchaîner vingt défilés de suite à Milan ou à Hambourg est épuisant, porter des vêtements abominables pour la Redoute ou un catalogue allemand n'apporte plus aucune part de rêve. On ne peut pas dire que ce soit créatif, on sait qu'on est là uniquement pour l'argent. La plupart des gens trouvent une excuse à leur travail, un intérêt. Je m'aperçois que j'ai maintenant la capacité de gagner en une après-midi ce que les autres gagnent en un mois. Il y a bien des gens qui gagnent plus que



Inès de la Fressange

Vieillir

nous, mais ils sont enchaînés, on le leur fait payer par des responsabilités. Une affiche qui passe dans tout Paris peut être payée 6 000 F, plus 7 000 F de royalties, pour une journée de cinq à huit heures ; une campagne de beauté 6 000 F, plus des droits d'exclusivité qui peuvent aller de 30 000 F à 100 000 F ; un défilé de Dior ou de Laroche, 5 000 F ou 6 000 F, charges comprises. C'est comme un casino où l'on vous donnerait des jetons qui sont toujours gagnants. Quand on ne gagne rien, on ne perd rien. Même si ce n'est pas intéressant, c'est quand même miraculeux et agréable de travailler et de savoir pourquoi on travaille. La plupart des gens reçoivent de l'argent à la fin du mois, et ils en reçoivent même pendant leurs vacances, ils doivent finir par se demander pourquoi ils travaillent.

» Les filles qui étaient postières à Stockholm et qui se retrouvent mannequins sont les Cendrillon d'aujourd'hui. Elles vont dans les plus grands hôtels des plus grandes villes, mais rien ne leur appartient. Avant, elles avaient des ambitions, maintenant leur but est de faire du yoga ou d'acheter une ferme en Arizona. Elles n'ont plus le secret espoir du cinéma. Quand on mesure un mètre quatre-vingts, on vous propose des choses comme Madame Claude *ou* Bilitis. *J'ai fait deux jours de tournage sur le* Brel *de* Rossif, *ce qui m'a permis d'avoir mon nom au générique, mais je m'y suis trouvée épouvantable, je ressemble à un mannequin. Ce métier vous fait devenir mauvaise actrice.*

» La véritable actrice apprend à montrer ses faiblesses. Notre travail quotidien exige de nous d'avoir l'air supérieures, et, même s'il n'y a plus la sophistication d'antan, d'avoir l'air merveilleusement sportives ou merveilleusement naturelles, du moment que ce soit merveilleusement quelque chose. Un mannequin qui passe son temps devant un poste de télévision en mangeant un yaourt et une salade est forcément une femme différente. On vous apprend à être conscient de vous-même, de votre corps et de votre personnalité, on vous le rabâche, on vous explique sans arrêt comment vous êtes et comment on vous voit. Nous devons savoir plus précisément que les autres que nous sommes en train de vieillir, nous sommes obligées d'y croire.

» Mais il y a un moment où l'on traverse le rideau, et où quelque chose change. Si on a très froid dans un studio, on allume les spots, et le temps d'un Polaroïd tout s'arrête, on oublie le froid, un moment se fixe qui devient définitif. Il faut être exhibitionniste, ou égocentrique. Je ne peux pas dire que j'aime ça ; mais il faut aimer ça. »

Propos recueillis par
HERVÉ GUIBERT.

LES CIMAISES DU CINÉMA D'ANIMATION



Les deux Émile et après

« LE dessin animé français — un siècle de création » : une exposition où les profanes en la matière, ils sont légion, découvriront que le cinéma d'animation, ce n'est pas seulement Walt Disney, le cartoon ou Jean Image, le *producteur-réalisateur français* le plus prolifique des années 50. Où l'on trouvera que la petite famille d'artisans présentée a de nobles ancêtres insuffisamment connus ou reconnus : les deux Émile — Émile Reynaud (1844-1918) et Émile Cohl (1857-1938).

Reynaud, avec son praxinoscope, puis son théâtre optique et ses pantomimes lumineuses (au musée Grévin à partir d'octobre 1892), fut bien le premier à réaliser des projections animées, avant le cinéma photographique. Quant à Cohl, illustrateur satirique, vaudevilliste, photographe et bricoleur hors pair, il trouva le principe de la prise de vue image par image, et, dix ans avant Félix le Chat, vingt ans avant Mickey, inventa un personnage, Fantoche, qu'il fit courir sur l'écran.

Ce grand départ est justement souligné à la galerie de la Seita, qui accueille l'exposition conçue par Raymond Maillet (1). Celui-ci a rassemblé avec soin les dessins, les photos, les documents susceptibles d'évoquer au mieux la drôle d'aventure du dessin animé en France, où il n'a jamais été complètement pris au sérieux, tant par les gens de cinéma tout court que par ceux des disciplines graphiques, entre lesquels il se balade.

Catalogue en main (petit, mais précieux : non seulement il fournit une foule d'informations sur les auteurs, les réalisateurs et les techniciens, mais encore propose une filmographie année par année, ce qui n'avait encore jamais été fait), on suit donc la filière. De Reynaud et Cohl, elle conduit à Bartosch (originaire de Bohême, arrivé à Paris en 1930) qui réalisa *l'Idée* en 1932, d'après des gravures sur bois de Franz Masereel et à Alexeieff (venu de Russie en 1921), qui, soucieux lui aussi d'animer la gravure en noir et blanc, mit au point son fameux écran d'épingles (on ne le verra pas dans l'exposition) avec lequel il réalisa tous ses films.

Jusque-là, on peut difficilement parler d'un style particulier au dessin animé français. Le pourra-t-on d'ailleurs par la suite ? La production est très morcelée, qui passe par de toutes petites équipes ou des individus isolés aux orientations graphiques différentes, par des fous de patience et de conviction, rarement récompensés de leurs efforts.

Cependant, il y eut, et il y a toujours, Paul Grimault, l'ami de Prévert, auteur de films superbes datant d'avant et de pendant son grand œuvre, *le Roi et l'Oiseau*, qui l'occupa plus de vingt ans. Grâce à sa fondation avec André Sarrut, de la société les Gémeaux, on lui doit aussi l'existence pendant une bonne dizaine d'années (à partir de 1936) d'un atelier presque capable de lutter pied à pied avec ceux de Hollywood, et d'où sortit l'élite de l'animation en France (Henri Lacam et Jacques Leroux) : une exception dans l'histoire qui confirme la règle du *débrouille-toi* dans *ton coin avec tes ciseaux, tes pinceaux et tes cellulos sur ta table à tisser du rêve et des folies*, qui se répercute bien sûr sur la production.

Celle-ci est maigre en volume, courte en minutes par an et par tête de réalisateur, mais capable d'invention, quand les cinéastes, par on ne sait quel miracle, peuvent aller jusqu'au bout de leurs projets, d'ailleurs souvent à l'étranger. On peut citer l'exemple de Laloux et Topor, dont *la Planète sauvage* a été réalisé à Prague, de Laloux et Moebius, dont *les Maîtres du temps* a été réalisé à Budapest, ou de Lenica, qui vit en France, mais retourne au pays (la Pologne) ou en Allemagne pour travailler.

Pour être juste, il faut rappeler que les Cinéastes associés ont fourni des commandes de films publicitaires — une des grandes ressources de l'animation — à des auteurs comme Étienne Raïk et Walerian Borowczyk, qui mit par ailleurs cinq ans pour réaliser *le Théâtre de M. et Mme Kabal* (1962-1967) avant de voguer vers le cinéma en prises de vues réelles. Que le Service de la recherche de la R.T.F. a permis à Michel Boschet et André Martin *(Patamorphose)*, à Lapoujade, à Peter Foldes, de travailler. Enfin, qu'au studio Idéfix, créé par Goscinny et Uderzo en 1974, on retrouve autour d'Astérix et des Dalton, Jacques Leroux, Henri Gruel et d'autres.

Le contexte n'est cependant pas très favorable à l'éclosion des talents. Qu'il y en ait relève du petit miracle. On pense à un Laguionie qui a réussi à faire une richesse d'une carence, en détournant le manque de moyens au profit d'une imagerie tendre et un peu naïve, où l'insuffisance du développement du mouvement ne gêne pas.

L'exposition, qui est à l'image de la production, n'est pas très lourde. Elle ne gonfle rien. Il faut lui prêter attention. Tout est dit en peu de mots, sur les cimaises, le potentiel créateur existe. Mais qui seulement s'en soucie ?

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) Secrétaire général de l'Association française pour la diffusion du film d'animation. Directeur jusqu'en juin 1982 des JICA d'Annecy.

★ Musée-Galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, jusqu'au 16 octobre. Projections les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 15 h à 17 h : extrait de « Naissance du cinéma », de Roger Leenhardt. « Émile Cohl », image par image (séquence du magazine Gaumont, réalisée par François Porcile et Michel Patenaude). Samedi 24 juillet et samedi 7 août, à 15 h et 16 h 30, programme spécial.

Que va faire Annecy de son festival ?

LE cinéma d'animation a si peu les moyens de se faire connaître qu'il semble naturel de se les garder coûte que coûte quand il en existe : les Journées internationales du cinéma d'animation (JICA) d'Annecy, par exemple. Celles-ci sont au cinéma, image par image, ce que le Festival de Cannes est au cinéma tout court, toutes proportions gardées et avec cette nuance : les enjeux commerciaux dans ce domaine sont si minces que le culturel n'a pas de mal à passer au premier plan.

Les JICA, qui justement ont été créées en 1956 au sein du Festival de Cannes par une équipe de professionnels, dont Raymond Maillet, son directeur jusqu'à juin de cette année, sont allées vivre leur vie à Annecy à partir de 1960, à la demande des membres du ciné-club de la ville et grâce à une municipalité plus ouverte que celle d'aujourd'hui. Elles y ont grandi et y ont tourné rond à leur rythme biennal, malgré la concurrence nouvelle d'autres festivals comme celui d'Ottawa, malgré, depuis plusieurs années, une tension certaine entre la tête parisienne et ses membres anneciens, lesquels viennent de réaliser le coup de force.

En juin, lors de son assemblée générale, le conseil d'administration des JICA, composé en majorité de responsables municipaux et régionaux, a voté le départ de M. Raymond Maillet de la direction du festival. Il a également rejeté toutes les candidatures de cinéastes proposées par les professionnels français du film d'animation afin d'obtenir une représentation paritaire au sein des diverses instances du festival. Pour protester contre cette double décision, les cinéastes Michel Boschet, Emile Bourget, Nicole Dufour, Paul Grimault et Henri Gruel, membres du conseil, ont démissionné. Résultat : il n'y a plus de professionnels parmi les responsables des JICA.

L'attitude des Anneciens procéderait du désir de renouveler le festival, de l'ancrer plus profondément dans la population, par des actions continues d'information, d'animation, de diffusion, de formation et de création. Ce qui, selon eux, implique l'installation à Annecy du bureau parisien. On peut voir là une juste pensée décentralisatrice. N'y a-t-il cependant pas lieu d'être inquiet quand on sait que, depuis que les JICA existent, les possibilités n'ont pas manqué à la ville de prendre en charge leur animation, leur diffusion : elle aurait pu, par exemple, soutenir les jeunes RICA, les Rencontres pensées par les gens du ciné-club comme relais des journées ; elle ne l'a pas fait. Elle aurait pu donner suite au projet superbe de faire du château d'Annecy un grand bastion de l'histoire du cinéma d'animation en y créant un musée. Que vont faire les Anneciens, enfin entre eux, des JICA, si les JICA restent à Annecy ? Ce qui, après tout, n'est pas indispensable. Le Centre national de la cinématographie qui la patronne va-t-il accepter de financer un festival qui n'aurait plus de professionnels parmi ses organisateurs ?

G. B.

AVIGNON C'EST AUSSI LE CINÉMA

Promenade infernale avec Imamura

AVEC le Festival, les cinémas d'Avignon soignent leurs programmes, multiplient les séances et les films. Depuis le 30 juin, les trois salles d'art et d'essai Utopia entrecroisent trente-cinq titres, et depuis le 15 juillet le Palace abrite un forum du cinéma français. Jacques Robert qui programme l'Utopia n'est plus rattaché au Festival. Jean-Luc Douin, de Télérama, *le remplace aux Rencontres cinématographiques. Elles ont lieu l'après-midi dans les deux salles du Vox.*

Jean-Luc Douin a cherché la cohérence avec les spectacles du Festival. Son programme s'établit en quatre volets. D'abord les hommages aux gens de cinéma présents. Hommage à Vittorio Gassman, qui a sélectionné des films de Risi, Monicelli, de lui-même, et un péplum de ses débuts, l'Epervier du Nil. *Hommage à Gatti avec* l'Enclos *et* Nous étions tous des noms d'arbre.

L'hommage à Werner Schroeter a permis de revoir la Mort de Maria Malibran, Flocons d'or; *qui a été tourné en partie à Avignon, a permis de découvrir* le Concile d'amour : *le pamphlet sacrilège de Panizza est inséré dans la reconstitution cauchemardesque du procès de l'auteur, reconnu fou, interné dans l'hôpital où il avait exercé. En 1968, la pièce mise en scène par Jorge Lavelli devait être donnée à la cour d'honneur. Elle avait été déprogrammée avant même les « événements » et a fait scandale l'hiver suivant au Théâtre de Paris.*

L'hommage à Schroeter était complété par Jamais de la vie *(le* Jour des idiots*), qui aurait pu passer dans la section « En direct de Cannes », où se maintient l'habitude installée par Jacques Robert de présenter des films boudés au Festival frère. Puis carte blanche a été donnée à Ariane Mnouchkine, Bernard Sobel et Denis Llorca. Les titres ne surprennent pas. Il n'est pas difficile de deviner qui a choisi* l'Inde *et* le Salon de musique, l'Union soviétique *et* la Maison de la rue Trubnaïa, *le pittoresque* populaire *et* Goupil mains rouges...

La section la plus intéressante est la rétrospective Shohei Imamura : Cochons et Cuirassés, la Femme insecte, Désirs meurtriers, le Pornographe, le Profond désir des dieux, La vengeance m'appartient. *On ne connaît pas Imamura. On ne connaît pas le Japon glauque dont il décrit la misère, la violence, l'étouffement avec le regard d'un médecin marron, d'un sociologue pervers, avec le lyrisme apocalyptique d'un Zola. Ses scénarios accumulent les péripéties les plus rocambolesques. Les qualifier de mélos est encore une litote. Il n'est question que de prostituées, de petits escrocs, de malades crachant leurs microbes, un monde de loosers, les lourds désirs inassouvis et leur force destructrice, viols, meurtres, qui ne sont jamais des actes brefs, définitifs, mais un enfoncement pénible et révoltant dans la mort, une lutte sans merci entre l'arme et le corps qui se défend par un refus hystérique avec des cris, des torsions, des éclaboussures sanglantes.*

Les bas-fonds de l'âme

La logique n'intéresse pas Imamura. Il se promène dans les bas-fonds de l'âme et le crépuscule des villes, dans les paysages gris des chemins de fer sans trafic, des ponts rafistolés, sur des terrains vagues caillouteux envahis soudain d'arbrisseaux pelés au bord de fleuves visqueux où flottent des détritus. Il pleut dans les rues où clignotent les néons, les chambres sont petites, encombrées du désordre de la pauvreté. Les cloisons de papier accusent la promiscuité. Le système japonais des portes coulissantes multiplie les fentes où se glissent les regards d'espion.

Couchés sur des nattes posées à même le sol, enfouis sous des couvertures molletonnées qui protègent du froid mieux que les murs minces des maisons, les gens ressemblent à des larves maladroites à l'affût de l'amour. Mais les hommes font l'amour en maîtres — même s'il leur arrive, ce faisant, de perdre leur dentier — à des jeunes filles dont les beaux visages sensuels aux yeux énigmatiques se renversent et cherchent en vain l'extase.

La plupart des films sont en noir et blanc. Ils sont à la fois familiers et complètement étonnants. Familiers, car ils évoquent les touffeurs de Pabst, le réalisme poétique des premiers Prévert-Carné et surtout la brutalité des films noirs américains dont la musique grandiloquente est beaucoup utilisée directement, comme si Imamura avait fait venir de Hollywood des disques d'ambiance. Il capte quelques signes reconnaissables qui agissent en révélateurs de notre éloignement du Japon et nous permettent de le voir.

Nos mémoires se repèrent et sont perpétuellement mises en déroute moins par l'exotisme géographique ou les outrances stylisées du jeu que par la plongée dans les mécanismes de comportements inconnus. Un enfer étranger, l'enfer souterrain du mythe nippon. La manière dont Imamura noue à ses obsessions les formes occidentales est en elle-même aussi parlante que la manière dont Ariane Mnouchkine avec Richard II *recrée un théâtre épique dont le secret s'était perdu en liant les signes connus du théâtre épique japonais au texte de Shakespeare. L'effet de contrastes débarrasse des a* priori, *rend disponible. Imamura livre un univers envoûtant, en particulier avec* le Pornographe, *voyage onirique dans les refoulements, les violences du sexe et son commerce, son prosaïsme, sa mystique.*

Il est né en 1926. Il a été l'assistant de Ozu, qui, dit-il, « lui a tout appris de la technique et lui a servi d'exemple de ce qu'il ne faut pas faire ». *Il a réalisé dix-neuf films.*

COLETTE GODARD.

Deux livres

• Cache-cache Carrière

LUIS BUNUEL a quatre-vingt-deux ans. Son dernier film, *Cet obscur objet du désir*, date de 1977. Il est probable qu'il ne tournera plus. Alors, il a écrit ses Mémoires, parus, au printemps de cette année sous le titre, *Mon dernier soupir*. « *Je ne suis pas un homme d'écriture*, précise-t-il à la première page, *après de longues conversations, Jean-Claude Carrière m'a aidé à écrire ce livre.* » Or, à quelques exceptions près au cours de sa « période mexicaine », Bunuel a toujours mis la main aux scénarios de ses films. Jean-Claude Carrière travaille avec lui depuis *le Journal d'une femme de chambre* (1964). *Tristana* excepté, ce fut une longue et amicale collaboration. Jean-Claude Carrière a donc été un interlocuteur privilégié : de là vient, sans doute, que *Mon dernier soupir* apparaît, avec ses digressions et ses allures de récit picaresque, comme une vie du cinéaste écrite à la manière d'un scénario d'auteur bicéphale...

Deuxième précision qui, au début du livre, met la puce à l'oreille : « *La mémoire est perpétuellement envahie par l'imagination et la rêverie, et, comme il existe une tentation de croire à la réalisation de l'imaginaire, nous finissons par faire de notre mensonge une vérité. Ce qui, d'ailleurs, ne présente qu'une importance relative, puisqu'ils sont aussi vécus, aussi personnels l'un que l'autre.* » C'est là l'humour de Bunuel. « *Quelques faux souvenirs subsistent peut-être encore, malgré ma vigilance* », ajoute-t-il dans ce préambule.

On pense alors au mot d'André Gide « *les Mémoires ne sont jamais qu'à demi sincères* ». C'est dire que, si ce livre se lit d'une traite et avec un certain plaisir, lors d'anecdotes inattendues (le goût de Bunuel pour les vins, et la façon de les choisir), on se demande, souvent, quel crédit il faut lui accorder, en tant que document historique. Les cinéastes, il est vrai, répondent rarement, dans leurs Mémoires, à l'idée que les cinéphiles se font d'eux et de leur travail. Les autobiographies de Vincente Minnelli et Otto Preminger, publiées, l'an dernier, aux éditions Jean-Claude Lattès, nous laissaient sur notre faim à propos de leurs films, étaient surtout des tableaux du monde d'Hollywood. Mais le cas de Bunuel est particulier. On dirait qu'il s'est amusé, avec Carrière, à des devinettes (trouvez le vrai, trouvez ce qui est inventé ou « arrangé ») ou des charades.

Les flèches décochées à Picasso, Dali (fort maltraité) et à Georges Sadoul (à propos de *Los Olvidados*, l'ancien compagnon des forces surréalistes étant, avant cela, bien considéré) ne viennent pas d'un esprit mystificateur mais, plutôt, vindicatif. En définitive, on n'arrive pas à comprendre si, dans ses conversations avec Jean-Claude Carrière, Bunuel a dirigé celui-ci sur ses propres chemins ou si le « compagnon d'écriture » a, de *temps à autre, changé* les aiguillages. C'est le défaut majeur d'un livre dont on attendait beaucoup et dans lequel certaines réflexions sur l'amour et la sexualité, l'impor-

SÉLECTION

CINÉMA

« Z » de Costa-Gavras

Les reprises vont bon train. Après la traversée de l'enfer d'*Apocalypse Now*, après le multiple visage de Romy Schneider retrouvé dans *la Banquière*, voici le premier film politique de Costa-Gavras. L'émotion est intacte, les souvenirs ne sont pas déçus.

ET AUSSI : *Pink Floyd, the Wall*, d'Alan Parker (les visions de Roger Waters) ; *Interdit aux moins de dix-huit ans*, de Jean-Louis Bertuccelli (thriller social) ; *Hammett*, de Win Wenders (film noir en couleurs) ; *Passion*, de Jean-Luc Godard (beauté, volupté).

THÉÂTRE

Festival d'Avignon

L'Eléphant d'or, au cloître des carmes, du 22 au 27 juillet (le comique soviétique vu par Bernard Sobel) ; *Sganarelle*, par le théâtre de Boston, du 26 au 28 juillet, cour de la faculté des sciences (les Américains, la commedia dell'arte et Andrei Serban) ; Kazuo Ohno, jusqu'au 25 juillet, église des célestins (l'ange de la danse).

MUSIQUE

Ici et ailleurs

Les Boréades, de Rameau, pour la première fois sur scène à Aix-en-Provence (21, 24, 28, 30 juillet et 2 août) ; *Orlando Paladino*, de Haydn, à Carpentras (21, 23 et 25 juillet) ; la *Neuvième Symphonie* et le *Te Deum*, de Bruckner, dirigés par Vaclav Neuman, à Orange (23 juillet) ; *le Roi pasteur*, de Mozart, à Vaison-la-Romaine (26 et 27 juillet) ; *Ion*, d'Euripide, musique de Bernard Cavanna, à Avignon (du 27 au 31 juillet)... Les mélomanes en vacances et ceux qui habitent le midi de la France n'ont que l'embarras du choix, et il est bien difficile de prévoir lequel sera le bon.

Mieux vaut donc signaler à ceux qui se trouvent hors de cette terre d'élection l'ouverture des festivals d'Albi (le 24 juillet, I Solisti Veneti) et de Prades (le 27 juillet, un récital d'Aldo Ciccolini), ainsi qu'un concert de l'Orchestre philharmonique de Lorraine (direction E. Krivine) à la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire (24 juillet) et Jephté de Carissimi à La Bastide-d'Armagnac (27 juillet).

EXPOSITIONS

Le monde des Maeght à Saint-Paul-de-Vence

En cent cinquante peintures, sculptures et autant d'œuvres graphiques, la passion d'Aimé Maeght pour les tableaux et les artistes, pionniers de l'art moderne et espoirs contemporains, de Bonnard, Matisse, Braque, Léger, Chagall, Miro, à Bazaine, Alechinsky, Tapies, Lindner, Rebeyrolle, Tal Coat...

Les Nouveaux Réalistes à Nice

L'affiche est le manifeste bleu signé par les Nouveaux Réalistes le 27 octobre 1960, pour affirmer la « *nouvelle approche perceptive de la réalité* », selon Pierre Restany, le théoricien du mouvement. Partis de Nice à l'aube des années 60, période dite de consommation de masse, les Nouveaux Réalistes ont conquis Paris et le monde avant de revenir jouer les prophètes au pays. Œuvres historiques de 1955-1965 à la galerie des Ponchettes, et œuvres récentes à la Galerie d'art contemporain (Yves Klein, César, Arman, Christo, Spoerri, Dufrêne, Raysse, Hains, Rotella, Niki de Saint-Phalle, Tinguely, Villeglé).

EXPOSITIONS D'ÉTÉ EN EUROPE

Allemagne fédérale

BERLIN : Dada, montages, concepts (cent cinquante peintures, sculptures, objets et photos de 1915 à la guerre). Berlinischer Galerie, jusqu'au 7 août.

La découverte de l'Amérique du Sud : mythes du Nouveau Monde. Orangerie du château de Charlottenburg, jusqu'au 29 août.

Vlastislav Hofman : l'architecture du cubisme en Bohême, 1911-1918. Centre international du design, jusqu'au 1er août.

COLOGNE : Autoportraits et portraits d'artistes du seizième au vingtième siècle. Wallraf-Richartz Museum et Ludwig Museum, jusqu'au 5 septembre.

Le cubisme (artistes, thèmes et œuvres de 1907 à 1912). Joseph Haubrich kunsthalle, jusqu'au 25 juillet.

Meret Oppenheim (travaux 1930-1982). Orangerie, jusqu'au 31 août.

HANOVRE : Wilhelm Busch (1832-1908). Landesmuseum, Wilhelm Busch Museum, Orangerie, jusqu'au 29 août.

Maria Merz (Rétrospective). Kestner Museum, jusqu'au 12 septembre.

MUNICH : (1888-1976) : peintre, pionnier du cinéma et théoricien (jusqu'au 1er août). **Kandinsky à Munich** (du 18 août au 17 octobre). Staatisches Galeries im Lenbachhaus.

Dessins hollandais (Van de Velde, Rembrandt, Ostade...) Neuen Pinakothek, jusqu'au 8 août.

Panamarenko. Haus der Kunst, du 24 juillet au 3 octobre.

AIX-LA-CHAPELLE : Emil Nolde (cent aquarelles, dessins, lithographies). Suermont-Ludwig Museum, jusqu'au 22 août.

BADEN-BADEN : Dani Karavan. Kunsthalle, jusqu'au 1er août.

DARMSTADT : Arman. Landesmuseum, août-octobre.

DUISBOURG : Le miroir (sculptures, peintures, objets). Wilhein Lehmbruck Museum, jusqu'au 25 août.

DUSSELDORF : dessins et gravures de paysages du XVe au XXe siècle. Kunstmuseum, jusqu'au 15 août.

Géométrie, langage du corps, sensibilité : R. Bendgers, P. R. Knoller, I. Wawrin. Kunsthalle, jusqu'au 22 août.

FRANCFORT : Jackson Pollock (rétrospective). Stadtische Galerie, jusqu'au 1er août

Lovis Corinth (peintures, dessins, gravures). Cabinet des dessins, jusqu'au 31 juillet.

KASSEL : Documenta VII. Fridericianum Museum, Neue Galerie, Orangerie, jusqu'au 28 septembre.

KIEL : Lyonel Feininger (peintures, aquarelles, œuvres graphiques) Kunsthalle, jusqu'au 29 août.

NUREMBERG : 2e triennale internationale du dessin pour les jeunes artistes et quatre anciens : A. Denès, W. Gäfgen, Lee u Fan, Tübke. Kunsthalle, Norishalle, Germanisches National Museum, jusqu'au 31 octobre.

STUTTGART : *Le passé, le présent, l'avenir* : art et architecture d'aujourd'hui. Kunstverein, jusqu'au 22 août.

Belgique

BRUXELLES : La nouvelle objectivité (Grosz, Dix, Beckmann...) La collection du Musée d'art contemporain de Gand (de Cobra à Arte povera et aux mythologies quotidiennes). Palais des beaux-arts, jusqu'au 15 août.

Cent cinquante ans d'art belge (du néo-classicisme à aujourd'hui). Musées royaux des beaux-arts, jusqu'à fin août.

A la gloire de la dentelle de Bruxelles. Musée du costume et de la dentelle, jusqu'au 15 novembre.

Faïences fines de nos provinces et d'ailleurs. Musée Bellevue, jusqu'au 30 septembre.

Robert Guinan (peintures). Musée d'Ixelles, jusqu'au 13 août.

ANVERS : Sculptures des Pays-Bas. Middelheim, jusqu'au 5 septembre.

BELŒIL : Le prince de Ligne et son temps, château, jusqu'au 19 septembre.

BINCHE : Masques et carnavals dans le monde. Dimanches gras binchois. Musée international du carnaval et du masque, jusqu'au 30 septembre.

BON-SECOURS : Quatrième biennale internationale de la gravure (quarante-cinq artistes de dix-sept pays). Château de l'Hermitage, du 21 août au 30 octobre.

GAND : le Musée imaginaire de Hugo Van der Goes. Bijlokemuseum, juillet-août.

KNOKKE-HEIST : Paul Van Hoeydonck. Casino, jusqu'à fin août. **Sculptures de terre** (œuvres d'artistes contemporains, notamment Jeanclos, Bernard Pagès, Daniel Pontoreau. Scharpoord (30 ares, Meerlaan), jusqu'au 12 septembre.

OSTENDE : Salvador Dali. Casino Kursaal, jusqu'au 5 septembre.

Grande-Bretagne

LONDRES

LE FESTIVAL DE L'INDE

La vie de cour au temps du grand Mogol. Victoria and Albert Museum, jusqu'au 15 août.

Du village à la ville dans l'Inde ancienne. British Museum, *jusqu'en septembre.*

Vasna : dans un village indien. Museum of Mankind, jusqu'en septembre.

L'art du livre en Inde. British Library, jusqu'au 1er août.

La science en Inde (jusqu'au 1er août) : **Technologie et informatique en Inde** (jusqu'au 5 septembre). Musée des sciences.

Art contemporain en Inde. Royal Academy of art, septembre-octobre.

Chaïm Soutine. (jusqu'au 22 août). **Hayward annual 82** : une sélection de 300 dessins anglais (jusqu'au 30 août). Hayward Gallery.

John Sell Cotman (1782-1842) exposition du 2e centenaire du peintre paysagiste et aquarelliste. Victoria and Albert Museum, du 11 août au 24 octobre.

Julian Schnabel *(jusqu'au 5 septembre).* **Giorgio de Chirico,** peintures, aquarelles et dessins (du 4 août au 3 octobre). Tate Gallery.

Leon Golub (jusqu'au 22 août). **Barry Flanagan** (du 23 juillet au 29 août). Institute of Contemporary Art.

Les Canaletto de la Reine. Buckingham Palace, jusqu'au 31 décembre.

EDIMBOURG : John Michael Wright, peintre du roi au dix-septième siècle. Portrait Gallery (jusqu'au 19 septembre).

Miro's people (peintures, aquarelles, dessins, gravures de Miro sur le thème de la figure humaine). Gallery of Modern Art (du 12 août au 3 octobre).

« **Lookalike** », thèmes et variations en art pour éclairer autrement quatre siècles. National Gallery (du 24 juillet au 24 octobre).

BIRMINGHAM : Bill Brandt, Ikon Gallery (jusqu'au 31 juillet), à Wakefield (du 7 août au 11 septembre).

DUDLEY : Gravures monumentales contemporaines (Jim Dine, Hodgkin, Pearlstein, Buren, Hockney, Sol Lewitt...). Central Museum (du 21 août au 25 septembre).

GLASGOW : Les sculptures de Degas (trente-six numéros). Hunterian Art Gallery (du 5 août au 4 septembre).

Italie

FLORENCE

LE QUATRIÈME CENTENAIRE DES OFFICES.

Autoportraits du vingtième siècle pour les offices (œuvres de Balla, Chagall, Carra, Miro, Manzu...). Galerie des offices, jusqu'au 15 novembre.

La structure architecturale des offices (Vasari et après). Galerie des offices, jusqu'au 15 novembre.

Méthode et science : applications et recherches en restauration. Autour du *Printemps* de Botticelli, une quarantaine d'œuvres restaurées de Ghiberti, Donatello, Fra Angelico...). Palazzo Vecchio.

La ville des offices : un panorama des musées florentins. Palazzo Vecchio, jusqu'en décembre.

Roy Lichtenstein 1970-1980. Orsanmichele, jusqu'au 31 août.

Représentation d'un cycle thébain : le fronton du temple de Talamone. Musée archéologique, jusqu'au 31 octobre.

MILAN

LE CINQUIÈME CENTENAIRE DE LÉONARD DE VINCI A MILAN.

Dessins de Léonard (collections de la Bibliothèque royale de Windsor).

Le codex Atlanticus restauré et dessins de la Bibliothèque ambrosienne. Castello Sforzesco, jusqu'au 17 octobre.

Gravures et textiles à Milan et en Lombardie, de 1488 à 1499. Castello Sforzesco, jusqu'au 17 octobre.

Léonard, homme de science et ingénieur. Musée national des sciences et de la technologie, *jusqu'en octobre.*

VENISE : La Quarantième Biennale de Venise : l'art en temps qu'art ; persistance de l'œuvre (Giardini del Castello). **Aperto 82 (Temps :** Chantiers navals de la Giudecca) ; **Espace :** Magasins du sel). **Antoni Tapiès.** Jusqu'au 12 septembre.

Mille ans d'art du verre à Venise. Palais ducal, musée Correr, musée du verre de Murano. Jusqu'au 24 octobre.

VENISE : Plans et vues (jusqu'au 24 octobre). **Le rugissement du lion :** cent cinquante estampes satiriques, 1797-1860 (jusqu'au 31 décembre). Musée Correr.

BOLOGNE : L'informel en Italie. Galerie communale d'art moderne. Été.

FAENZA : Le quarantième concours de la céramique d'art. Palais des expositions, du 25 juillet au 10 octobre.

SIENNE : Le gothique à Sienne ; miniatures, peintures, objets... Palazzo Pubblico, jusqu'au 30 octobre.

SPOLÈTE : *Balthus,* *plus d'une* centaine de dessins et aquarelles de 1921 à 1982. Jusqu'à fin juillet.

ROME : Garibaldi, art et histoire. Palazzo Venetia, jusqu'au 31 décembre.

Pays-Bas

AMSTERDAM ET OTTERLO

De Stijl : vision d'une utopie

L'exposition consacrée à l'avant-garde hollandaise du début du siècle autour de Mondrian, Théo Van Doesbourg, Rietveld, Van Eesteren, a d'abord été présentée aux États-Unis. En Hollande elle est divisée en deux périodes : au Stedelijk pour les années 1917-1923 ; au musée Kröller-Müller d'Otterlo pour les années 1923-1931 (8 août-3 octobre).

Suisse

BALE. Hans Arp (sculptures, reliefs, peintures). Kunstmuseum, jusqu'au 5 septembre.

Art contemporain de la collection Crex (Baselitz, Becher, Darboven, Dibbets, Gilbert and George, Don Judd, etc., Kunsthalle, jusqu'au 12 septembre.

BERNE, L'art espagnol du XXe siècle dans les collections des musées de Berne. *Kunstmuseum*, jusqu'au 29 août.

Luc Polvret et Christian Lindow. Kunsthalle, du 8 août au 26 septembre.

GENÈVE. Le Moyen Age dans la région Rhône-Alpes. Musée d'art et d'histoire, jusqu'au 20 août.

Salvador Dali. Musée de l'Athénée, jusqu'au 30 août.

Un monument, une exposition : Saint-Pierre, cathédrale de Genève. Musée Rath, jusqu'au 10 octobre.

LAUSANNE : Sylvain Fusco. Musée de l'art brut (11, avenue Bergières), jusqu'au 10 octobre.

LUCERNE : la sculpture anglaise aujourd'hui. Kunstmuseum, jusqu'au 12 septembre. **Chaïm Soutine** (1893-1943). Kunstmuseum, du 31 août au 31 octobre.

MONTIGNY : Goya (œuvres des collections suisses). Fondation Pierre Gianadda, été.

ZURICH : Tinguely : cinquante œuvres de 1954 à 1981 (jusqu'au 8 août. **G. Schuh, E. Cucchi, C. Sandoz** (jusqu'au 29 août). Kunsthaus.

pour Luis Bunuel

• Sur le divan de Fernando Cesarman

tance des rêves, la liberté, la vieillesse et la mort, laissent seulement entrevoir la personnalité de l'homme Bunuel. Pourtant une période mal connue et difficile de son existence est éclairée : ses activités de producteur de films, en Espagne, après *les Hurdes*, son rôle auprès des combattants républicains au cours de la guerre civile, et à *l'ambassade espagnole à Paris*, avant la victoire franquiste, son départ pour les Etats-Unis, ses travaux et ses tribulations à New-York, puis son installation à Mexico, où grâce au producteur Oscar Dancigers il put, de nouveau, réaliser des films, ce qui le conduisit, en 1951, au Festival de Cannes, avec *Los Olvidados*. Dans cette période, le récit des souvenirs prend un autre ton et l'on y mesure l'importance, chez Bunuel, des sympathies, puis des désillusions politiques.

« Psychiatres et analystes de toutes sortes ont beaucoup écrit sur mes films. Je les en remercie, mais je ne lis jamais leurs ouvrages. Ça ne m'intéresse pas. Je parle dans un autre chapitre de la psychanalise, thérapeuthique de classe. J'ajoute ici que certains analystes, en désespoir de cause, m'ont déclaré « inanalysable », comme si j'appartenais à une autre culture, un autre temps, ce qui après tout est bien possible. »

A cette déclaration péremptoire dans *Mon dernier soupir* (p. 216), répond, comme un défi, la publication d'un ouvrage de Fernando Cesarman, traduit de l'espagnol (par Annie Morvan) et préfacé par Carlos Fuentes, *l'Œil de Bunuel*. A partir de l'image célèbre du *Chien andalou* — un œil coupé en deux par un rasoir, — Carlos Fuentes élabore une passionnante théorie sur l'unité de l'œuvre bunuélienne procédant du « *conflit existant entre la manière de voir et la chose vue* ».

Et Fernando Cesarman — il est professeur à l'université nationale de Mexico, membre de l'Association mexicaine de psychanalyse et de l'Association internationale de psychanalyse — fait passer sur le « divan » seize des grands films de Bunuel, à commencer par *le Chien andalou* et *Cet obscur objet du désir*. La liste est trop longue à reproduire ici, mais elle correspond à un choix cohérent, par l'évolution ou la répétition des thèmes bunuéliens obsessionnels, et l'étude de leurs mises en scène. On pourra toujours dire que l'auteur a cherché, rassemblé, ce qui pouvait apporter de l'eau à son moulin. Mais la méthode psychanalytique ne s'applique pas, ici, à la guérison d'un malade.

Fernando Cesarman connaît et aime le cinéma : cela se sent à chaque page. Il se faufile dans les films, racontés et commentés dans leur intégralité, pour déchiffrer la signification de ces images, que le cinéaste, non sans malice, a toujours refusé d'expliquer, laissant à ses nombreux exégètes le soin d'interpréter à leur guise. L'onirisme et les pulsions sexuelles refoulées par la pression sociale, les désirs transformés en hallucinations et en fantasmes, le conflit des individus et de la morale dominante, sont, évidemment, au cœur de ces études. Bunuel peut bien garder le silence où s'en tirer par l'ironie, les images parlent pour lui comme celles de rêves.

L'œil de Bunuel, c'est la caméra dirigeant, orientant son regard, projetant des visions dans lesquelles le psychanalyste démêle l'écheveau de la création, scrute et rapproche les motifs d'une tapisserie apparemment composée de pièces disparates et désordonnées. Il y a quelques années, Maurice Drouzy avait, dans *Luis Bunuel architecte du rêve* (éditions Lerminier), examiné les structures et la cohérence bunuéliennes dans huit films du « courant surréaliste ». Mais, selon Fernando Cesarman, le surréalisme est le langage cinématographique même, la clé des songes de Bunuel, en quelque sorte.

Son livre ne se lit pas à toute vitesse, encore qu'il ne soit pas écrit pour des initiés. Il demande de l'attention, il met le lecteur, le spectateur, à la place du psychanalyste, assis dans un fauteuil de cinéma. A la fin des « séances », la compréhension des films s'en trouve élargie. Bel hommage rendu au « créateur hallucinant » dont Fernando Cesarman résume la démarche, à l'épilogue, dans cette phrase superbe : *« Il veut que les voix qui l'assaillent d'un rêve à l'autre, au milieu de la nuit, habitent d'autres corps et convoquent devant tous les hommes cette terrifiante inconnue qui s'appelle liberté. »*

JACQUES SICLIER.

★ *Mon dernier soupir*, éditions Robert Laffont, 320 pages illustr., 72 F.

★ *L'Œil de Bunuel*, éditions du Dauphin, 270 pages, 65 F.




BUSTER KEATON par ROBERT BENAYOUN

Ces yeux là

LA passion du cinéma et celle du surréalisme ont toujours été liées, chez Robert Benayoun, dans ses articles critiques, ses livres et les films qu'il a réalisés. On ne s'étonnera donc pas de retrouver l'inspiration et la démarche de l'auteur de *Alain Resnais, arpenteur de l'imaginaire* (Ed. Stock Cinéma) en lisant son dernier ouvrage, *le Regard de Buster Keaton*, album d'une qualité rare par ses textes, son format, son papier, et la reproduction des photographies l'illustrant.

Explorateur d'un certain comique cinématographique *(Bonjour monsieur Lewis, le Nonsense, les Frères Marx)*, Robert Benayoun se situe, ici, dans son univers de prédilection. Certains passages de ce livre furent publiés dans la revue *Positif*. Ce n'est pas, pour autant, une réunion d'articles plus ou moins remaniés pour l'édition. Une préface, *Buster Keaton par Louise Brooks*, indique d'emblée que le parcours est placé sous le signe, non de l'exégèse, mais de l'écriture lyrique, de la célébration d'un personnage (acteur et metteur en scène) auréolé d'une sorte de magie.

Robert Benayoun ne nous refait pas le coup de « l'homme qui ne rit jamais », slogan trop exploité dans les études sur Keaton, le comédien burlesque au visage impassible. Il nous restitue, en sept essais, équivalents littéraires de « pièces musicales », la carrière et la destinée d'un très grand comique du cinéma muet américain, condamné par le parlant (et les producteurs) à un injuste déclin puis, « ressuscitant » dans sa gloire, quelques années avant sa mort, grâce à l'hommage et la rétrospective de la Cinémathèque française en 1962 où il apparut *« pétrifié par une clameur de vingt minutes, qui le rendait à lui-même, après tant de coups durs »*. L'attitude surréaliste de Robert Benayoun le conduit à voir ou à éclairer, tout ce qui, dans la création keatonienne, dépasse les connaissances cinéphiliques et l'apparence des images. Interprétation subjective, sans doute, mais combien plus fascinante, que certains travaux d'érudits, fussent-ils parfaits en leur genre. Benayoun écrit autant en poète qu'en historien et il sait comment on peut passer « de l'autre *côté du miroir* ». Définir l'art et le personnage de Buster Keaton par rapport à ses yeux, cela n'avait jamais été fait, non plus — entre autres détails — que l'exaltation de la présence physique de l'acteur à l'écran, et de sa beauté. Or, les photographies (puisées à diverses collections privées, dont celles de l'auteur, et à diverses cinémathèques), outre qu'elles sont rares et admirables, viennent, après chaque essai, renforcer le lyrisme du style, offrir à notre propre regard une vision nouvelle, comme si nous étions en présence d'un film de montage organisé par thèmes, d'un long ruban de mots et d'images où le rêve et l'inconscient surgissent pour nous envoûter. Par le rapport mythique qu'il entretient avec Buster Keaton, Robert Benayoun ouvre la porte de ses jardins secrets.

J. S.

★ Éditions Herscher, 208 p., 300 ill. avec filmographie et repères biographiques, 250 F. — Signalons que les films de Buster Keaton passent actuellement au cinéma le Marais, à Paris.

ET EN FRANCE

Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

HOMMAGE A GEORGES BRAQUE. — Jusqu'au 27 septembre.

CLAUDE VIALLAT. Galeries contemporaines et forum. — Jusqu'au 20 septembre.

YVES TANGUY. Rétrospective 1925-1955. — Jusqu'au 27 septembre.

CHOIX DES ACQUISITIONS RÉCENTES. Parcours des collections permanentes. — Jusqu'au 11 octobre

CONTRASTES. Acquisitions du cabinet d'art graphique. — Jusqu'au 6 septembre.

WYNDHAM LEWIS. — Salle animation, Entrée libre. Jusqu'au 6 septembre.

JEAN RENOIR. — Carrefour des régions, jusqu'au 13 septembre.

UN VOYAGE EN ALPHABET. — Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 juillet.

***DAVID HOCKNEY*, photographe.** — Jusqu'au 12 septembre.

PHOTOGRAPHIE. Acquisitions récentes. — Jusqu'au 26 septembre.

NANTES ET LYON. Au fil des fleuves en France. — Carrefour des régions. Jusqu'au 12 septembre.

C. C. I.

PECHES MARITIMES : traditions et innovations. — Jusqu'au 19 septembre.

ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN EN CHINE. — Jusqu'au 20 septembre.

GÉNÉRATIONS INFOGRAPHIQUES. Images du futur. — Jusqu'au 6 septembre.

B. P. I.

VACANCES EN FRANCE 1860-1982. — Jusqu'au 4 octobre.

IMAGES DE PINOCCHIO. — Salle d'actualité. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE PORTRAIT EN ITALIE au siècle de Tiepolo. — Petit Palais, 1, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi de 10 h à 17 h 30. Entrée : 14 F. Jusqu'au 5 septembre.

AU PAYS DE LA TOISON D'OR. Art ancien de Géorgie soviétique. — Grand Palais. Entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 14 F : samedi : 11 F. Jusqu'au 26 juillet.

NAISSANCE DE L'ÉCRITURE. Cunéiformes et hiéroglyphes. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 août.

J.-H. LARTIGUE : Paysages. — Grand Palais, entrée avenue W.-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 19 septembre.

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL EN PROVENCE. Grand Palais (Porte D). — Sauf sam. et dim., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

LA PIOCHE ET L'AIGUILLE. Grand Palais (espace 404). — Sauf mardi, de 10 à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

LE XVe SIECLE FLORENTIN AU LOUVRE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 11 F (gratuite le mercredi et le dimanche). Jusqu'au 6 septembre.

REVOIR DELACROIX. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 septembre. — Musée national E. Delacroix, 6, place Furstenberg. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 septembre.

POL BURY. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). *Sauf lundi, de 10 h à* 17 h 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h 30. Entrée : 10 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 17 octobre.

JOAN MITCHELL. Choix de peintures 1970-1982. UNE EXPÉRIENCE MUSÉOGRAPHIQUE : Echange entre artistes 1931-1982 Pologne-U.S.A. — ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 septembre.

DELICES DES ILES, du groupe Julie. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 29 août (Animations pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27).

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay ; Visages de l'homme : Exposition de moulages et sculptures à l'intention des non-voyants ; Picasso, l'atelier du sculpteur ; Sanicy et la terre sainte. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SURA DJI. Visages et racines du Zaïre. — *Musée des arts décoratifs, 107, rue de* Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

PARIS POSTERS. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246-13-09). sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LE DESSIN D'ANIMATION FRANÇAIS : un siècle de création. — Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 octobre.

BACCHANALES ET CHEVRE-PIEDS. — Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle *(548-67-27). Sauf lundi, de* 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 27 septembre.

LEONARD DE VINCI : LE CODEX HAMMER, manuscrit sur les eaux, la terre, l'univers. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (562-39-94). Sauf le mardi, de 13 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 juillet.

MUSICIENNES DU SILENCE. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F (le dim. : 4 F ; gratuite le mercredi). Jusqu'au 4 octobre.

LA GRAVURE AVANT DURER. Écoles du Nord (1440-1500). — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 28 juillet.

GRAVURES ET PHOTOGRAPHIES, les débuts des procédés photomécaniques 1827-1857. — Bibliothèque nationale, Galerie de photographie, 4, rue Louvois (261-82-83). Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 13 août.

LES PEINTRES INDÉPENDANTS DE MONTMARTRE (1920-1940). — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 octobre.

CHYPRE. Les travaux et les jours. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot, (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 31 août.

LES PREMIERS HABITANTS DE L'EUROPE. — Musée de l'homme (voir ci-dessus). Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril 1983.

PATRIMOINE ET PROTECTION. — Musée des monuments français, palais de Chaillot, (727-35-74). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

LA MODE DU CHALE CACHEMIRE EN FRANCE. — Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 10 octobre.

PIAUBERT A LA MONNAIE DE PARIS. — Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dimanches et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

DE LA PLACE LOUIS XV A LA PLACE DE LA CONCORDE. Jusqu'au 14 août ; **CHAHINE, Paris, estampes.** Jusqu'au 1er août. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40.

LE MUSÉE IMAGINAIRE DE TINTIN. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

Centres culturels

LA LITHOGRAPHIE DES ORIGINES A NOS JOURS : Cent trente lithographies 1816-1982. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (755-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 août.

LA VILLA LAURENTINE ET L'INVENTION DE LA VILLA ROMAINE, jusqu'au 11 septembre. — **KISHO KUROKAWA. Une architecture de symbiose.** Jusqu'au 18 septembre. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h.

AUX CONFINS DE GASCOGNE. « Salles » et châteaux en Lomagne. — C.N.M.H., 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). Jusqu'au 19 septembre.

OPÉRA/PROMENADE. — Opéra, 8, rue Scribe (266-50-22). De 11 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 12 septembre.

PICASSO. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-57-28). Jusqu'au 25 octobre.

PIERRE-JOSEPH REDOUTÉ. Le Raphaël des fleurs, 1759-1840. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 3 octobre.

L'ART ET L'ORDINATEUR. Peintures et sculptures. — Auditorium FNAC, forum des Halles (niveau 3). Jusqu'au 31 juillet.

L'ART ET L'OISEAU. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 octobre.

SAKIC : La ville du diable. — Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'à fin août.

ARTISTES BOURSIERS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (CROUS). FIAP, 30, rue Canabis (589-89-15). Jusqu'à fin septembre.

J.-C. ELLEHAMMER, inventeur danois. — Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Élysées. De 12 h à 19 h. Dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 15 août.

DANILO ROMERO. — Iconos, 75, rue du Temple. Sauf mardi, de 12 h à 20 h. Jusqu'au 31 juillet.

L'ALMANACH DU MANGEUR PARISIEN AU XIXe SIÈCLE. — Bibliothèque Vandamme, 80, avenue du Maine (540-96-19). Jusqu'au 31 juillet.

LE LOUVRE ET SON QUARTIER : 800 ans d'histoire architecturale. — Mairie annexe du Ier arrondissement, 4, place du Louvre. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 23 septembre.

CHAILLOT-PASSY-AUTEUIL. Promenade historique dans le XVIe arrondissement. — Trianon de Bagatelle (bois de Boulogne). Sauf lundi, de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 15 août.

L'ÉCOLE PUBLIQUE A CENT ANS. — I.N.R.P., 29, *rue d'Ulm. Sauf sam. et* dim., de 9 h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

Galeries

JANE AYREL, sculptures. — VICKI, tapisseries. — Galerie Ovale, hôtel Sheraton (niveau A), 19, rue du Commandant-Mouchotte. Jusqu'au 31 août.

BALMES, CHACON, GAMARRA, HERNANDO, E. PIGNON ERNEST. HOMMAGE A KRASNO. — Aux Anysetiers du roy, 61, rue Saint-Louis-en-l'Ile (354-02-70). Jusqu'au 20 septembre.

LE RELIEF MURAL EN FRANCE DE 1955 A NOS JOURS. — Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (272-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

CHAT PLUS QUE CHATS. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 30 juillet.

ARTISTES DE LA DOCUMENTA VII : Boetti, Cragg, Disler, etc. — Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 31 juillet.

LES JOLIES VACANCES. Affiches anciennes. — L'imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 18 septembre.

***L'AUTRE FACE DE L'ART EN SARDAIGNE* : Brundu ; Casula ; Contini ; Pantoli ; Panzino ; Ross.** — Espace Da et Du, 81, rue Saint-Maur (700-19-34) juillet.

ÉMILE AUBRY, 1880-1964. — Galerie A.-Blondel, 4, rue Aubry-le Boucher (278-66-67). Jusqu'au 20 octobre.

GÉRARD CYNE. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronerie (508-58-63). Jusqu'au 31 juillet.

LES ECRITERS DE CLAUDE MAILLARD. — Galerie Trans/Form, 22, avenue de La Bourdonnais (550-40-32). Jusqu'au 27 juillet.

ÉTIENNE MARTIN, sculptures récentes. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 31 juillet.

STAZEWSKI. — Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Juillet.

TOMISLAV. Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 1er septembre.

En province

Voir également *le Monde* daté *1, 8 et 15 juillet.*

AIX-EN-PROVENCE. Paul Cézanne. — Musée Granet, place Saint-Jean-de-Malte (38-14-70). Jusqu'au 31 août. — **Jacques Gantier. Bijoux.** Galerie A. Raynaud, 10, rue Gaston-de-Saporta. Jusqu'au 31 août. **Opéra-théâtre. Un champ pour la peinture : Arroyo, Chambas, Zarcate, Pommeyrol.** Galerie Regards, 2, rue Jaubert (21-65-43). Jusqu'au 1er septembre.

ANGERS. Raymond Cornilleau, 1887-1974. — Jusqu'au 19 septembre. — **Fil, papier, espace : œuvres récentes d'E. Baran.** Jusqu'à fin août. — *Musée des Beaux-Arts,* 10, rue du Musée (88-64-65). **En Egypte au temps de Flaubert : les premiers photographes 1839-1860.** — Musée Pincé, 32 bis, rue Lenepveu. Jusqu'au 27 août.

ANTIBES. A travers Picasso. Rétrospective Martial Raysse. — Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 30 septembre.

AVIGNON. Rebeyrolle : les évasions manquées. Hospice Saint-Louis. Jusqu'au 10 septembre.

BEAULIEU-EN-ROUERGUE. Claude Georges. Rétrospective. Abbaye. Jusqu'en septembre.

BEAUVAIS. Vera Pagava : un parcours de 1932 à 1982. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 30 août.

BORDEAUX. Georges Braque en Europe. Musée des beaux-arts, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'au 1er septembre. **Fragments et figures : Fauchier, Gauthier, Pêcheur, Piffaretti, Reynier.** Entrepôt Lainé, rue Foy (44-88-31), Jusqu'au 28 août.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne). Vanarsky : le bois vivant - Sculpture animée contemporaine — Annie Poirel. Château (60-83-51). Jusqu'au 30 août.

BRETEUIL (Yvelines). Les contes de Perrault. Château (052-05-11). Jusqu'au 15 novembre.

CAGNES-SUR-MER. Festival international de peinture. Château-musée (20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CAHORS. Regard sur les saints populaires. — Cathédrale et grenier du chapitre (35-12-30). Jusqu'au 19 septembre.

CALAIS. Wolf Vostel : pour mémoire. Tableaux et dessins, 1954-1982. Musée, 25, rue Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 15 novembre.

CARPENTRAS. Abstractions actuelles (chapelle de la Charité). — **Naïfs haïtiens** (chapelle du collège). jusqu'au 12 août.

CASES-DE-PENE. Peintres espagnols : A. Saura, Equipo Crónica, J. Barjola, L. Gordillo. Château de Jau (92-38-72). Eté.

CLUNY. Hajdu : sculptures, tapisseries et lavis. Salle des écuries de Saint-Hugues. Jusqu'au 13 septembre.

COLMAR. Pierre Bonnard : autour d'une acquisition. Musée d'Unterlinden (41-32-11). Jusqu'au 26 septembre.

COUTANCES. Albert Aymé : suite en jaune à la gloire de Van Gogh. Musée des beaux-arts (43-11-92). Jusqu'au 30 août.

DIEULEFIT. Charles Combe, 1828-1877. — Villa Morin, les promenades. Jusqu'au 8 août.

FONTAINE DE VAUCLUSE. Espace Krasno. — En permanence.

GORDES. Moines-paysans : l'économie cistercienne de 1112 à 1250. — Jusqu'au 30 septembre. — **Jan Dibbets : Saenredam-Senanque.** Jusqu'au 30 août. Abbaye de Sénanque (72-02-05).

GRENOBLE. André Farcy, un conservateur novateur - Franta : grand lavis. Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 11 octobre.

HONFLEUR. Paul-Elie Gernez (1888-1948). Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 30 septembre — **Roland Oudot et le Salon des artistes honfleurais.** Grenier à sel. Eté.

LA VILLEDIEU (Ardèche). Francs-tireurs : Vaudrey, Peyron, Lallier, Nicolas. Hommage à Pleskiewick et à Bedarride. — Petit musée du Bizarre (37-83-28). Jusqu'à fin septembre.

LE BUGUE-SUR-VEZÈRE (Dordogne). Tendances de la peintures contemporaine (06-95-72). Jusqu'au 10 août.

LE MANS. Cinquante créateurs contemporains. Abbaye de l'Epau (84-22-29). Jusqu'au 31 août.

LILLE. De Carpeaux à Matisse. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées du Nord - Pas-de-Calais. Musée des beaux-arts, place de la République (54-17-64). Jusqu'au 15 septembre.

LUNAN-FIGEAC. Hosiasson : figuration-abstraction. Abbaye de Lunan. Jusqu'au 15 août.

LYON. Lyon au fil des fleuves. ELAC, Centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 15 septembre — **Trois siècles d'opéra.** Bibliothèque municipale de La Part-Dieu. Jusqu'au 25 septembre.

MARSEILLE. Kermarrec, Jaccard, Charvolen. Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75). Jusqu'au 1er septembre. — **Ex-voto napolitaine du sanctuaire de la Madonna dell'Arco (XVIe-XXe siècle).** Chapelle de la Charité (90-26-14).

MORTEMART. Richesses d'art du plateau de Millevaches - Gaston Larrieu. Peintures. Château. Jusqu'au 31 août.

MOUILLERON-EN-PAREDS. Henri IV et Sully. Musée national des Deux-Victoires (00-32-49). Jusqu'au 4 octobre.

NANTES. Orients, visions du XIXe siècle. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-53-24). Jusqu'au 15 septembre - **Nantes au fil de l'eau.** Château des ducs de Bretagne (47-18-15). Jusqu'au 5 septembre.

NICE. Le temple, représentation de l'architecture sacrée. Musée message biblique Marc-Chagall (81-75-75). Jusqu'au 4 octobre. - **Cent dessins des musées d'Angers - Dessins de P. Klossowski.** Musée des beaux-arts Jules-Cheret, 33, avenue des Beaumettes (88-53-18). Jusqu'à fin septembre. **César.** ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (62-37-11). Jusqu'au 5 septembre. - **Les nouveaux réalistes : œuvres de 1955-1965.** Galeries des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24) — **Œuvres récentes.** galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au 5 septembre.

NIMES. Erro. Peintures. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (67-25-57). Jusqu'au 29 août.

QUIMPER. Bazaine. — Rétrospective. Musée (95-45-20). Jusqu'au 31 août.

RENNES. Patrick Raynaud. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 30 août.

SAINT-ÉTIENNE. Mythe, drame, tragédie. — Musée d'art et d'industrie (33-04-85). Jusqu'en septembre.

SAINT-MALO. Lamennais : la croix et la République. Musée du château (56-42-36). Jusqu'au 1er octobre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. L'univers d'Aimé et Marguerite Maeght. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 3 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Naître de la terre : œuvres d'Abakanowicz, Alexandre, Haas, Jeanclos, etc. Galerie Noëlla Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-TROPEZ. Fleurs de Fantin-Latour à Marquet (France, 1865-1925). Musée de l'Annonciade (97-04-01). Jusqu'au 27 septembre.

TORIGNI-SUR-VIRE. Matisse-jazz. Château des Matignon. Juillet.

TOULON. Sans titre : quatre années d'acquisition. *Musée, 113, boulevard Le*clerc (93-15-54). Jusqu'au 30 septembre.

TOULOUSE. Manolo Millares, peintures et dessins. Musée des Augustins, rue Alsace-Lorraine (22-29-22). Jusqu'au 30 août.

VESOUL. Maurice Dyverseresse, caricaturiste. Musée Georges-Garret. Jusqu'à fin août.

VILLARS. Collages de Prévert (exposition de la Bibliothèque nationale). Château de Puyguilhem (09-76-76). Jusqu'au 12 septembre.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 23 au 29 juillet

Les programmes du mercredi 21 juillet et du jeudi 22 juillet sont en page 16.

Vendredi 23 juillet

Un film

SOLEIL DES HYÈNES
Film hollando-tunisien de Ridha Behi (1977), avec L. Doghmi, M. Morsi, Hebachi, A. Snoussi, H. Catzaras.
A 2, 23 h 5.

★ *La lutte d'un homme seul contre la construction et l'exploitation d'un centre touristique dans un village de pêcheurs tunisiens. Pamphlet contre le « néo-colonialisme » des hommes d'affaires européens et des notables locaux, contre la destruction des traditions et de la culture vivante au profit d'un folklore dérisoire, contre le saccage de l'environnement naturel. Cette œuvre de colère prend la défense d'un prolétariat exploité jusque dans son âme. En s'attaquant aux ravages d'un certain tourisme en Afrique du Nord, elle fait aussi réfléchir à ce qui s'est passé dans les pays industriels et développés.* — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
15 h 55 Croque-vacances
Dessins animés, feuilletons, bricolage, variétés...
18 h 25 Série : La dame de Monsoreau.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour de France.
(Résumé.)
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Eddy Mitchell à l'Olympia.
Réal. G. Job.
« Bye bye Johnny B Good », « Sur la route de Memphis », « la Fille du motel », concert de l'Olympia enregistré en 1981.
21 h 30 Téléfilm : Crime et Châtiment.
Réal. M. Darlow, avec J. Hart, C. West, M. Tierney.
Raskolnikov, soulagé après le double meurtre, est convoqué à la police pour une formalité. Il s'évanouit. Habilement mis en scène et bien joué, ce téléfilm se regarde comme un policier.
22 h 30 Les grandes expositions : Georges Braque dans les collections européennes.
De J. Plessis
Pour le centenaire de Georges Braque, Beaubourg lui consacre une exposition : Braque « le Patron », comme l'appelait Paulhan, expose ses plus belles œuvres cubistes de 1912 à 1944 ainsi que nombreux collages.
23 h Journal

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 Spécial Tour de France.
12 h 45 Journal
13 h 35 Série : Tonnerre
Les voleurs de bétail.
14 h Aujourd'hui la vie.
La musique à ses sources.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
15 h 55 Sports.
Cyclisme : Tour de France ; Tennis : Coupe Galea ; Escrime : Championnats du monde.
18 h Récré A 2.
Spectreman.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Le Christ s'est arrêté à Eboli
D'après le roman de Carlo Levi, réal. Francesco Rosi. Avec G.-M. Volonte, P. Bonacelli, L. Massari, I. Papas, A. Cuny
Carlo Levi s'est complètement intégré au village. Médecin et peintre, il fixe sur la toile les figures sombres des paysans, assiste les malades : réalisme surnaturel
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. L'Italie, ses princes, ses hommes. Avec I. Cloulas (Laurent le Magnifique), M. Gallo (l'Italie de Mussolini : Vingt ans d'ère fasciste ; Garibaldi) ; U. Eco (le Nom de la rose) et H. Bianciotti (pour « Ville, j'écoute ton cœur » d'A. Savinio)
(Lire notre sélection.)
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club. Cinéma d'été, cinéma d'auteurs : « Soleil des hyènes ».
De Ridha Behi.

De Mussolini à Savinio

Apostrophes : L'Italie, ses princes, ses hommes.
A 2, 21 h 35.

Vous ne connaissez toujours pas Andrea de Chirico, alias Alberto Savinio, frère cadet du bouillonnant Giorgio de Chirico, élève de Max Reger à Munich en 1911, ami intime de Guillaume Apollinaire, né en Grèce en 1891 et disparu prématurément dans sa cinquante-neuvième année à Rome. Savinio, on le comprend aisément, n'assistera pas à la dernière émission en direct d'« Apostrophes », consacrée à l'Italie. Il s'en excuse auprès d'Hector Bianciotti, qui présentera son livre *Ville, j'écoute ton cœur*, une promenade amoureuse dans Milan. Autour de l'écrivain défunt, un sémioticien reconverti dans le roman, Umberto Eco, un historien, député socialiste, Max Gallo, auteur de *l'Italie de Mussolini*, et Ivan Cloulas, auteur d'un *Laurent le Magnifique*. Après la diffusion du *Christ s'est arrêté à Eboli*, de Francesco Rosi, et la victoire des azzurri à la Coupe du monde, c'est l'Italie du sombre Mezzogiorno à la verte Toscane. M. G.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Titres en poche : l'Orient ; Comment vivre en Viking : Bijoux et accessoires féminins
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Le nouveau vendredi : Les enfants de Kim Il Sung
Une émission de R. Pietri. Reportage P. Babey et P. Divol
Kim Il Sung, grand leader respecté et bien-aimé de dix-huit millions de Coréens du Nord. A l'occasion du soixante-dixième anniversaire d'un « grand timonier », une équipe de télévision occidentale a filmé pendant deux semaines la vie quotidienne en démocratie populaire de Corée
21 h 35 Musiques en feu.
Une émission de C. Labourcade
La musique se fait femme et farouchement électronique avec Laurie Anderson, Lindsay Cooper, Azala Fournier, etc., un voyage mélodique dans une ville géométrique.
22 h 25 Journal.
22 h 55 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (rediff.)
N° 15 : Dada, surréalisme et cinéma
Marcel Duchamp avec « Anemic cinéma » et « Emak Bakia » en 1926. Man Ray avec « l'Etoile des mers » et évidemment Luis Buñuel et son « Chien andalou » et « l'Age d'or » : le délire dadaïste au service du septième art
23 h 25 Prélude à la nuit.
Autour d'Erik Satie : Daniel Varsano.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les appartenances.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (Hippocrate et les femmes) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : un objet d'histoire naturelle.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle
10 h 45, Le texte et la marge : Les livres pour les jeunes
11 h 2, Avignon : Le mythe et la voix (Brenda Wootou)
12 h 5, Agora : « Le langage des oiseaux », de Attar, avec M. Oud-Dine Bammate
12 h 45, Panorama : Avec S. Benabib
13 h 30, Musiques extra-européennes : Bai Konte, joueur de kora
14 h, Sons : Du monde réduit à ses rumeurs.
14 h 5, Un livre, des voix : « Le salon des anges », de M. Chaix.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : L'impératrice Irène au temps de Charlemagne.
15 h 50, Contact.
16 h, Avignon.
18 h 30, Feuilleton : La Ve Planète d'après F. et G. Hoyle.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La composition de l'eau de mer.
20 h, Michel Deon ou l'exil enraciné, par M. Cassan.
21 h 30, Black and blue : Nouveautés du blues.
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Haydn, Granados, Martin, Tchaïkovski, Beethoven, Chopin, Monteverdi
8 h 7, Quotidien musique : Histoire du centre Acanthes
9 h 2, Le matin des musiciens : L'histoire du Festival d'Aix-en-Provence. « Don Giovanni », de Mozart (représentation donnée le 18 juillet 1950). Avec T. Berganza, M. Crochot, H. Colliot, et l'Orchestre de la Société des concerts du Conservatoire.
12 h, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur, à Aix) : Œuvres de Brahms, Pourchotte, Scolari et Poulenc, par M. Le Thiec, clarinette et D. Weber, piano
13 h 5, Histoires de jazzer : Le vacher de la voie lactée
13 h 35, Les compositeurs régionaux
14 h, Histoire musicale de ma région : Paganini
14 h 30, D'une oreille l'autre : Vivaldi, D. de Séverac, de Falla
16 h, Par les rues et les ruelles, à Aix
17 h, D'une oreille l'autre : Musiques méditerranéennes (et à 19 h)
17 h 40, Le club de la presse.
18 h, Une heure avec... Marvis Martin
19 h, *Microterroir.*
19 h 25, Jazz : La grande parade, à Nice.
20 h 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Kammerkonzert », de Berg, « Symphonie n° 14 », de Chostakovitch, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord. Avec M. Beroff, piano, U. Hoelscher, violon, S. Woytowicz, soprano, N. Ghiuselev, basse
22 h 15, L'événement vu d'Aix.
22 h 30, Jazz en direct de Juan-les-Pins
0 h, Musiques traditionnelles : Indonésie.

Samedi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 20 Accordéon, accordéons.
15 h 5 Cuisine : Les recettes de mon village
Dordogne : magrets d'oie.
15 h 20 Documentaire : Les grandes aventures de l'Himalaya.
Les voies les plus dures, de M. Herzog et D. Costelle
16 h 10 Croque-vacances.
Dessins animés, bricolage, variétés, feuilletons.
17 h 40 Magazine auto-moto.
18 h 10 S.O.S. animaux abandonnés.
18 h 25 Série : La dame de Monsoreau.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour de France cycliste.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
Une croisière mouvementée, réalisation R. Friedman, avec P.-M. Glaser, D. Soul, A. Fargas.
Starsky et Hutch à la rencontre du fabuleux Joey Fortune autrefois « roi du syndicat du crime »
21 h 35 Variétés : Formule 1.
De M. et G. Carpentier.
Avec Ghislaine Thesmar, Jeanne Moreau, la cantatrice Barbara Hendricks, Al Jareau, Carole Laure et Lewis Furey, etc
22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay. La télévision des autres ; le grand témoin, etc.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 Spécial Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Wonder Woman.
Le projet Pluton
14 h 25 Les carnets de l'aventure.
Histoire du record, de D. Pipaz
15 h 20 Les jeux du stade.
Tennis : Coupe de Galéa à Vichy ; Cyclisme : Tour de France ; Hippisme
18 h Récré A 2
Yao, Balour et Balu, les marionnettes de Grande-Bretagne
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les rebelles.
D'après le roman de J.-P. Chabrol, réal. P. Badel. Avec J. Weber, S. Clément. N° 3 : La Gueuse
L'affaire Stavisky éclate et éclabousse les milieux politiques. La République est menacée par les émeutiers de février 1934
22 h Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
De J.-C. Dausonne, réal. J. Guyon
Des extraits de « Chaste Suzanne », de « Véronique » d'A. Messager, d'« Azor », de « Hello Dolly », etc.
22 h 45 Sports : Catch à quatre.
A Verneuil-sur-Seine
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Nono, les haies ; Balthazar le mille-pattes : Ordinaquiz
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 On sort ce soir : Festival de Vaison-la-Romaine.
Réal. P. Martin, FR 3 Marseille
Un récital de Barbara Hendricks accompagnée par un pianiste ; chansons de Brenda Wooton (Cornouaille). Yann Chiffoleau et Pierre Reach représentent le cycle des jeunes solistes français ; en deuxième partie, un récital de Gilbert Bécaud.
22 h 25 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour deux trompettes, de Vivaldi, par l'Ensemble La Follia

● « Avis de recherche » : « Don Quichotte », de Jacques Ibert (F.M., 8 h 02). — Musicien de renom, compositeur, mais aussi pianiste-accompagnateur de musique de film au temps du muet, Jacques Ibert a écrit plus de soixante partitions pour le cinéma. Il savait s'adapter à merveille au récit des images, mais ayant en tête le mot de Maurice Tourneur : « La meilleure musique de film est celle qui ne s'entend pas », ne se faisait pas trop d'illusions. Il savait ce type d'œuvres destiné à *l'oubli et continuait seulement* parce que « le cinéma était, disait-il, son laboratoire ». Avec le *Macbeth* d'Orson Welles, le *Don Quichotte* de Pabst est *sûrement sa meilleure réalisation*. Grâce à Philippe Caloni, on réentend avec plaisir le travail sonore alerte et spirituel d'un compositeur *« qui aimait faire ce que les autres ne font pas »*. Ce n'est pas le seul bonheur de l'émission puisque, à côté de quelques raretés musicales comme la *Rapsodie géorgienne*, de Héraclius Djabadary, il y a aussi la grande symphonie de Chausson. — T. Fr.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, *Identités* : Les appartenances
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science (l'archéologie urbaine, avec H. de Saint-Blanquat).
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Professeurs et lycéens aujourd'hui
9 h 7, Matinée du monde contemporain : Les vacances et les voyages organisés
10 h 45, Démarches avec... André Velter (« la Nouvelle Revue tibétaine »)
11 h 2, La musique prend la parole : « Parsifal » 1882-1982
12 h 5, *Le pont des arts*
14 h, Sons.
14 h 5, En direct d'Avignon : La condition des voix
16 h 20, Le livre d'or : Boston Museum Trio (Couperin, Leclair, Marais) au Festival estival de Paris 1980.
17 h 30, Entretien avec... Jacques Darcanges
18 h, Sans raison apparente, par D. Viarouge-Créis
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio Canada présente : Xe Rencontre internationale des écrivains (Ecrire l'an 2000)
20 h, Nouveau répertoire dramatique : *Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer*, de L. Atian (1re partie. Rediff.).
21 h 42, Musique enregistrée.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi-matin : Œuvres de Debussy, Bach, Schumann, Croce, Beethoven, Haendel, Haydn, Byrd, Mozart.
8 h 2, Avis de recherche : Œuvres *de Gershwin, Lefébure-Wely*, Gounod, Wieniawski, Djabadary, Schmelzer, Bach, Schoenberg, Field, Berlioz, Gaubert, Campra, Ibert, Chausson
12 h, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur), maîtrise Gabriel-Fauré, œuvres de Palestrina, Gallus, Monteverdi, Roland-Manuel, Mozart, Verdi, Schubert, Caplet, Calmel, Tomasi
13 h 5, Jazz.
14 h, Atelier de musique : « Où il est question de Mozart ».
15 h 40, Club de la presse
16 h, Concert (en direct) de la cathédrale Saint-Sauveur) : l'Orchestre Cannes-Provence-Côte d'Azur, œuvres de Cimarosa, Tchaïkovski, Lutoslawski, Mozart.
17 h 30, D'une oreille l'autre (et à 19 h)
18 h, Une heure avec... : Marilyn Smiege, mezzo-soprano et D. Sulzen, pianoforte, œuvres de Wolf, Debussy, Poulenc, Berlioz
19 h 30, Concert (en direct de la cathédrale Saint-Sauveur) : Orchestre Cannes-Provence-Côte d'Azur, œuvres de Leclair, Beethoven, Haydn
21 h, Concert : Musiques traditionnelles d'Indonésie (*enregistré au cours du concert donné le 18 juillet à Aix-en-Provence*)
23 h 30, Jazz Club : En direct du Hot Brass à Celony, avec G. Lafitte, saxo ténor, L. Bennett, orgue, C. Anderson, batterie.

Dimanche 25 juillet

Deux films

ARABESQUE
Film américain de Stanley Donen (1965), avec G. Peck, S. Loren, A. Badel, K. Moore, J. Merivale.
TF 1, 20 h 35.

★ *Comment un paisible professeur d'Oxford est mêlé à une extravagante affaire d'espionnage. Stanley Donen a voulu renouveler l'expérience — réussie — de* Charade, *mais cette comédie, parodiant les films de James Bond, accumule les mouvements et les effets de caméra sans trouver vraiment un style, malgré un certain brio et un raffinement esthétique.*

TONDELAYO
Film américain de Richard Thorpe (1942), avec H. Lamarr, W. Pidgeon, F. Morgan, R. Carlson, R. Owen.
FR 3, 22 h 30.

★ *L'étonnant spectacle d'Hedy Lamarr en « vamp » de couleur intrigante et perverse, dressant l'un contre l'autre deux planteurs blancs de caoutchouc isolés dans la brousse congolaise, vers 1910. Ou l'érotisme hollywoodien dans ses audaces d'il y a quarante ans, et les surprises d'un mélodrame « africain ».* — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 *Chrétiens orientaux*
10 h Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée avec les sœurs du monastère de l'Annonciade, à Thiais (Val-de-Marne)
Prédicateur : Père Marc Joulin
12 h L'aventure des plantes.
Série documentaire de J.-M. Pelt et J.-P. Cuny
La conquête de la terre et l'invention du bois.
12 h La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 Sports dimanche.
Automobile : Tour de France ; hippisme
17 h La clé sous le paillasson.
18 h 10 Série : Pour l'amour du risque
19 h 15 Les animaux du monde.
L'eau et les animaux de la savane
19 h 45 Tour de France cycliste.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Arabesque ».
De Stanley Donen.
22 h 25 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu. Spécial festivals.
Récital de piano de Daniel Varsano au Théâtre de Carpentras ; « Il Re pastore », de Mozart, mise en scène de J.-P. Lucet, au théâtre antique de Vaison-la-Romaine ; « Gassman aux enchères » à Avignon et Danse buto à Villeneuve-lès-Avignon.
22 h 45 Journal.
23 h 10 A Bible ouverte.
Le livre de Job

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 40 Cours d'anglais.
12 h Platine 45
12 h 30 Spécial Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Hunter.
Un dossier brûlant.
14 h Document : Un monde différent.
De F. Rossif
Amate, le figuier sauvage
Le figuier géant des forêts équatoriales d'Amérique centrale considéré comme microcosme pour les insectes, les oiseaux et mammifères : des belles images assurées
15 h 5 Feuilleton : Les amours des années folles.
16 h 5 Document : Le signe du cheval.
Le Boz Kashi.
Les galops endiablés des cavaliers du nord-est de l'Afghanistan.
16 h 25 Le Muppet show
16 h 55 Série : Médecins de nuit.
Henri Gillot, retraité.
17 h 55 La chasse aux trésors
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans frontières.
A Caprera (Italie)
21 h 50 Série documentaire : Les grands travaux du monde.
Le territoire de la baie James, réal. J. Labib
Sur 350 kilomètres carrés à 1 500 kilomètres de Montréal, au Canada, quelques milliers de travailleurs construisent quatre centrales hydroélectriques parmi les plus puissantes du monde
22 h 45 Document : La folie ordinaire.
N° 4 : L'hystérie, par J.-D. Bonan
Le rêve obscur de Jean-Pierre, jeune comédien pris de nausée, qui joue sur le thème « l'hystérie à travers les âges ». Une série inégale.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 L'écho des bananes.
Un magazine de Vincent Lamy
19 h 30 Dessin animé : Mister Magoo.
19 h 40 Spécial DOM-TOM
20 h Dessin animé : Il était une fois l'homme.
L'Angleterre d'Elisabeth.
20 h 30 Il était une fois le pouvoir : Les Noubas de Fungor.
Une série d'E. et P. Verhaegen.
Le village de Fungor au centre du Soudan, connu par les photos de Leni Riefenstahl : ses danses, son organisation, sa hiérarchie
21 h 25 Courts métrages français.
Heureux anniversaire de P. Etaix et J.-C. Carrière ; *Dessins et merveilles*, de N. Kaplan ; *André Malraux*, de L. Keigel.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle drames et mélodrames) : « Tondelayo ».
Un film de Richard Thorpe
23 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour deux trompettes, de Molter, par l'Ensemble La Follia

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'union rationaliste
10 h, Messe en l'église Notre-Dame-des-Doms à Avignon.
11 h, Avignon : Pigeons.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, *Disques rares* : D. Chostakovitch
14 h, Sons
14 h 5, La Comédie-Française présente : « le Chien du jardinier », de G. Neveux, d'après Lope de Vega.
16 h 5, Avignon : La Soulamya de Beja (musique islamique) à l'abbaye de Sénanque
17 h 30, Rencontre avec... E. Auerbacher, avocate, et Babeth, handicapée.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie des Caraïbes
20 h 40, Opéras français : « Œdipe », de G. Enesco ; livret : E. Fleg ; par l'Orchestre national de la radiodiffusion française ; dir. : C. Brück ; dir. des chœurs Y. Gouverné.
23 h 15, Avignon : Découper suivant le pointillé (rock-cinéma)

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Œuvres de Chardavoine, Milhaud, Gounod, Bindinelli, Grillo, Gabrielli, Pantini, Bizet, Mondonville, Tertre, Mersenne
8 h 2, Les musiques du temple : Œuvres de Sweelinck, Gabrieli, Bach
9 h 10, Magazine international.
12 h 5, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : Ensemble baroque d'Aix, « les styles italiens et *français* aux XVIIe et XVIIIe siècles) œuvres de Cima, Castello, Gabrielli, Bull, Selma, Philidor, Février, Marais, Telemann.
13 h, Les après-midi de l'orchestre : Arturo Toscanini au concert, œuvres de Beethoven, Rossini, Strauss
15 h, D'une oreille l'autre
17 h 40, Club de la presse
18 h, Concert (en direct de la cathédrale Saint-Sauveur) : English Baroque Soliste, Monteverdi Choir, dir. J. E. Gardiner (« les Vêpres de la Vierge », de Monteverdi)
20 h, Concert : « le Turc en Italie », *de G. Rossini*, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. M. Arena, avec M. Lagrange, M. Schmiege, D. Trimarchi.
22 h 30, *Lakshmi Shankar* (en direct du cloître Saint-Sauveur).

● « Œdipe », d'Enesco (F.C., 20 h 40). — Egarée sept ans dans une malle, entre la Roumanie et la Russie, pour une simple erreur de consigne, la partition d'*Œdipe*, qui est l'œuvre maîtresse d'Enesco, finit par être retrouvée au Kremlin et fut montée à Paris en 1936, avec un certain succès. C'était, pourtant, pour mieux se perdre dans la mémoire des mélomanes puisque, à l'unique opéra du musicien roumain, on préfère généralement l'inspiration éruptive, la verve folklorique de ses sonates. Profitant d'un sursaut de curiosité pour Enesco, et grâce aux précieuses archives de l'INA, Michel Crochot rediffuse cette tragédie fleuve, qui, malgré les ambitions du sujet, vibre d'une poésie discrète et nuancée. *Œdipe* se refuse en effet les facilités de la couleur locale, délaisse l'artifice des modes grecs, et opte pour un lyrisme serré et dépouillé, sans éloquence tapageuse. Ainsi que l'avait signifié son auteur, avec logique, la musique d'*Œdipe* ne commente pas les événements, elle les subit. — T. Fr.

Lundi 26 juillet

Deux films

MONTE WALSH

Film américain de William Fraker (1970), avec L. Marvin, J. Palance, J. Moreau, M. Ryan, J. Davis.
TF 1, 20 h 35.

★ *La ballade funèbre du western, selon John Ford, avec des cow-boys fatigués qui n'ont plus rien à conquérir. Du vieil Ouest et de ses héros mythiques, il ne reste plus qu'un folklore triste, des images d'un romantisme funèbre. Lee Marvin, dompteur d'étalon, a les cheveux blancs et on lui propose de travailler dans un cirque. Jack Palance se fait assassiner, et Jeanne Moreau, en prostituée française, meurt de tuberculose. Pour qui sonne le glas?*

LE MOUTON A CINQ PATTES

Film français d'Henri Verneuil (1954), avec Fernandel, F. Arnoul, P. Dubost, L. Lopez, E. Delmont.
FR 3, 20 h 35.

★ *Film à sketches qui pourrait être une parodie de* Carnet de bal *de Duvivier : un médecin recherche les cinq fils — des quintuplés ! — d'un vieux viticulteur du Var. Fernandel tient vaillamment les six rôles, changeant de tête et de caractère au gré d'histoires un peu disparates, mais habilement comiques. La meilleure est celle du « jeu de la mouche » due à Jacques Perret.* — J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 10 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 50 Croque-vacances.
18 h 20 Série : La dame de Monsoreau.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Monte Walsh »
De William Fraker.
22 h 10 Mémoire : André Masson.
Réalisation J.-M. Meurice, R. Bober.
Après le poète Jean Cassou, la série « Mémoire » réalisée par l'I.N.A. présente le peintre André Masson, l'un des derniers témoins historiques de la peinture surréaliste : un peintre dyonisiaque
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
Les belles robes.
15 h Série : Moi, Claude, empereur.
15 h 50 Sports.
Escrime : Championnats du monde ; Tennis : Coupe Galea à Vichy.
18 h Récré A 2.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Emmenez-moi au théâtre : « la Tosca ».
Opéra de Puccini, par l'Orchestre New Philharmonia de Londres et les chœurs Ambrosian Singers. R. Kabaivanska (Tosca), P. Domingo (Mario Cavaradossi), S. Milnes (Scarpia), G. Luccardi (Cesare Angelotti).
(Lire notre sélection.)
22 h 35 Une œuvre, une vie : Gaudier-Brzeska.
Réal. G. Paumier.
Né en 1891, Henri Gaudier rencontre une polonaise de vingt ans son aînée et devient Henri Gaudier-Brzeska, l'un des plus grands sculpteurs de ce siècle. Avec la participation de Richard Cork, historien de l'art, Mervin Levy, critique d'art, et Roger Secrétain, auteur de « Sculpteur maudit ».
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Don et Peter : TV labyrinthe.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cinéma (cycle Fernandel) : « le Mouton à cinq pattes ».
Un film d'Henri Verneuil.
22 h 15 Journal.
22 h 45 Musiclub.
Le sourire de l'autre, de T. Nikiprowetsky, avec le Centre national de musique de chambre d'Aquitaine : dir. J. Pernoo.

La Belle Tyrannie

OPERA : TOSCA, DE PUCCINI, A 2, 20 h 35

Pour n'avoir connu, à ses débuts — à l'inverse de la Bohème, — qu'un succès mitigé, avoir même essuyé les flèches de Debussy, *Tosca* n'en est pas moins devenu, peu à peu, comme *Carmen*, une œuvre fétiche, populaire et savante à la fois, prisée autant par les musicologues que par le public. Schoenberg avouait son admi*ration pour ce langage complexe* et raffiné, cette écriture hardie qui réutilise le leitmotiv wagnérien et un chromatisme serré. Les mélomanes, eux, jouissent spontanément des effusions lyriques, des envolées fiévreuses d'un orchestre survolté, de ces voix charnelles et pathétiques, toujours chargées d'émotion. La magie opère inévitablement, immédiatement, malgré le réalisme du drame de Sardou : c'est que chez Puccini, le tyran sans scrupule, les amants traqués, broyés par un pouvoir pervers, respirent une sensualité torride, disent le sordide avec un timbre doré, une exaltation chaleureuse. Placido Domingo et Sherill Milnes, l'un des meilleurs « Scarpia », assurent la réussite de ce spectacle. — T. Fr.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (le Moyen Age) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Aux origines de l'anthropologie française.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : *Les* droites en France, avec R. Remond, A. Lancelot, J.-P. Rioux et N. Wahl.
10 h 45, Le texte et la marge : « L'empire, l'amour et l'argent », avec Alain Decaux.
11 h 2, Evénement-musique : Les festivals de Provence (en direct du Festival d'Avignon).
12 h 5, Agora : Les Arméniens à Byzance, avec G. Dédéyan.
12 h 45, Panorama : Avec Jean Chesneaux.
13 h 30, Avignon : La famille Fenouillard.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Les fleurs d'acier », de P. Naudin.
14 h 47, Contact.
14 h 50, Le monde au singulier : L'actualité selon Jean-Louis Comolli.
15 h 30, Points de repère : Réflexion *sur le Moyen-Orient*
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Trois ans en Asie
17 h 32, Avignon : Suivez la piste (les Possédés, Discours amoureux, Noël au front).
18 h 30, Feuilleton : la Ve Planète, d'après F. et G. Hoyle.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Expositions à Marseille, Saint-Tropez, Nice et Aix-en-Provence.
20 h, La chambre intérieure, d'I. Schavelson.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Le troisième monde de Karl Popper.
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Mozart, Beethoven, Fauré, Debussy, Schubert, Weber.
8 h 7, Quotidien musique : Histoire du centre Acanthes.
9 h 5, Le matin des musiciens : Musique de Provence
12 h, Les solistes de Marseille (en direct du cloître Saint-Sauveur) : Dovy Erlih, violon, œuvres de Pergolèse, Bach, Bartok
13 h 5, Histoire de jazzer : « Dans *la rue du Dauphin-Vert* ».
13 h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h, Histoire de l'opéra de Marseille : « le Grand Théâtre », œuvres de Glück, Spontini, Boïeldieu, Hérold, Donizetti, Meyerbeer, Gounod, Offenbach.
15 h, D'une oreille l'autre (et à 17 h et 20 h).
16 h, Par les rues et les ruelles.
17 h 40, Club de la presse.
18 h Une heure avec... : Jennifer Smith, œuvres de Purcell, Schumann, De Vasconcelos, Brahms, Poulenc, Strauss.
19 h, Microterroir.
19 h 25, Jazz : La grande parade du jazz de Nice
20 h 30, Concert : Festival de Vaison-la-Romaine (concert donné au Théâtre romain le 21 juillet 1982), « la Flûte enchantée », ouverture en mi bémol majeur, K 620, airs de concert, de W. A. Mozart, symphonie n° 101 en ré majeur « l'Horloge », de J. Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Chmura, sol. B. Hendricks, soprano.
22 h 30, Les grands hommes de Provence : « Alphonse Daudet ».
23 h 30, Jazz Club : En direct du Hot Brass à Celony.

Mardi 27 juillet

Deux films

I COMME ICARE

Film français d'Henri Verneuil (1979), avec Y. Montand, M. Etcheverry, P. Vernier, J.-F. Garraud, J. Lescot, D. Sauvegrain, R. Planchon, J. Denis.
A 2, 20 h 35.

★ *Enquête sur l'assassinat du président d'un pays imaginaire, qui fait penser à l'affaire John Kennedy. Henri Verneuil reste fidèle au film policier à suspense, genre dans lequel il montre une technique impeccable, mais, en s'inspirant d'expériences réalisées, au début des années 60, par le psycho-sociologue américain Stanley Milgram, il montre comment des individus normaux peuvent être manipulés et couverts par une autorité supérieure pour accomplir des crimes. C'est la partie ambitieuse et très inquiétante d'une œuvre par ailleurs remarquablement interprétée.*

LE SILENCIEUX

Film français de Claude Pinoteau (1972), avec L. Ventura, L. Massari, S. Flon, L. Genn, R. Hardy.
FR 3, 20 h 35.

★ *D'après le roman d'espionnage de Francis Ryck,* Drôle de pistolet, *un suspense « hitchcockien » autour d'un physicien français passé au service des Soviétiques, délivré par l'Intelligence Service et traqué, en France, par les agents du K.G.B. Aventure palpitante, où Lino Ventura mène une course contre la peur et la mort.* — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 55 Croque-vacances.
Dessins animés, bricolage, variétés, feuilletons.
18 h 15 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Opéra : « les Contes d'Hoffmann ».
De J. Offenbach, par le Royal Opera House Covent Garden, dir. Georges Prêtre, avec P. Domingo (Hoffmann), R. Tear (Spalanzani), G. Evans (Copelius), D. Bergsma (Stella), L. Serra (Olympia).
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Jambon créole.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
La mémoire longue.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
15 h 55 Sports.
Hockey sur glace.
18 h Récré A 2.
18 h 30 Journal
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « I comme Icare ».
De Henri Verneuil.
22 h 40 Chefs-d'œuvre en péril.
Réal. P. de Lagarde.
Le Québec à la recherche de son patrimoine.
Les maisons de Québec et leur air breton, les fils de Jacques Cartier amoureux de la France à la recherche de leur identité.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Contes des prés et des bois : Atout jeunes été.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cinéma : « le Silencieux ».
Un film de Claude Pinoteau.
22 h 30 Journal.
23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe. (rediff.).
N° 16 : Naissance du cinéma parlant.
Le septième art enfermé dans un mutisme inquiétant découvre la parole avec Renoir, René Clair, L'Herbier, etc.
23 h 25 Prélude à la nuit.
Les quatre saisons (printemps) de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël : dir. P. Salinger

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (Le discours iconographique au XVIe siècle) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Les apports de la génétique ; à 8 h 50, La colombe et la baleine.
9 h 7, La matinée des autres : Le loup-garou.
10 h 45, Un quart d'heure avec... M. de Decker : Histoire de Vernon-sur-Seine, Giverny et des alentours.
11 h 2, Avignon : Impro avec l'ensemble C.C.M. de Toronto.
12 h 5, Agora : L'essor culturel économique des Arméniens du IXe au XIe siècle.
12 h 45, Panorama : avec Jean Durry
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Le temps d'un royaume », de Rose Vincent.
14 h 47, Le monde au singulier.
15 h 30, Les points cardinaux : Le statut de Paris en question.
16 h 30, Micromag.
17 h, Roue libre : Trois ans en Asie.
17 h 32, Avignon : Suivez la piste (Danses Bhuto, Andromaque, De la cave au grenier)
18 h 30, Feuilleton : La Ve planète, d'après F. et G. Hoyle.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : Regards sur les sciences humaines, par Pierre Thuillier.
20 h, Dialogue franco-britannique : Virginia Woolf le poids de chaque mot, avec Gay Clifford et Viviane Forrester
21 h 15, Musiques de notre temps : Avec Eve Ruggieri.
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Mozart, Beethoven, Litolff, Schubert, Schumann, Bartok.
8 h 7, Quotidien musique : Histoire du centre Acanthes.
9 h 5, Le matin des musiciens : Troubadours de Provence (R. de Vaqueiras, P. Vidal, comtesse de Die) ; la Provence imaginaire : extraits de « Mireille », de Gounod, et de « l'Arlésienne », de Bizet.
12 h, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : Récital de clavecin Jean-Marie Puli, œuvres espagnoles du XVIIIe siècle.
13 h 5, Histoires de jazzer : Berceuse russe.
13 h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h, Histoire de l'opéra de Marseille : Le Grand Théâtre (œuvres d'Offenbach, Massenet, Cimarosa, Paer, Reyer, Rossini, Wagner, Delibes, Bruneau).
15 h, D'une oreille l'autre (et à 17 h et 20 h).
16 h, Par les rues et les ruelles, à Aix-en-Provence.
18 h, Une heure avec... : John Aler (Lully, Leclair, Mozart, Schumann, Fauré, Rachmaninoff).
19 h, Microterroir.
19 h 25, Jazz : La grande parade, à Nice.
20 h, D'une oreille l'autre : Brahms, Beethoven.
21 h 30, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : « les Nuits d'été », de Berlioz, « Symphonie de l'Horloge », de Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. C. Dutoit, sol. Jessye Norman.
23 h 30, Jazz Club (en direct du Hot Brass) : Le quintette de Roger Rossignol.

Mercredi 28 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : *Corsaires et flibustiers.*
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 50 Croque-vacances.
Dessins animés, variétés, feuilletons, bricolage.
18 h 15 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
19 h 53 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Il était une fois la télé : Mort d'un guide.
Réal. J. Ertaud, avec P. Rousseau, V. Lanoux, G. Claisse, J. Allard...
Une histoire d'hommes : deux guides de haute montagne pris dans une tempête alors qu'ils entreprennent une première dans le massif du Mont-Blanc.
22 h 20 Le Jeune cinéma français de court métrage
Serac, de L. Chevallier et M.-H. Quinton ; François Orgeas, de P. Pauquet.
22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite
Terrine du braconnier et terrine aux noix.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
Tonnerre et les chasseurs de mustangs.
14 h Terre des bêtes.
Le mystère des baleines.
14 h 55 Série : Moi, Claude, empereur.
Une certaine justice.
15 h 50 Sports.
Hockey sur glace : Championnats du monde.
18 h Récré A 2.
Yao : Balour et Balu.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. Invité : Jacques Lafitte, coureur automobile
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Patchograf : Rotatac.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Téléfilm (hommage à Raymond Bussières) : « Esprits de famille ».
Une comédie de C. Caron : réal. M. Pavaux
Avec : R. Bussières, A. Poivre, B. Possey, G. Poujouly, S. Corthay et I. de Funès.
Lucien Bichois, mort à soixante ans, retrouve dans l'au-delà son père Victor et sa mère Ernestine : un hommage à « Bubu » disparu au mois de mai dernier.
21 h 45 Journal.
22 h 15 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (rediff.).
N° 17 : Jean Vigo ou la fièvre de l'instant.
La fulgurante carrière d'un cinéaste maudit : amour, révolte, sentiment de l'enfance avec « A propos de Nice » (1929) et « l'Atalante » (1934) de Jean Vigo.
22 h 40 Prélude à la nuit.
Les quatre saisons (été) de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël : dir. P. Salinger.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 23 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures, *Un aller simple*, film de J. Giovanni.
- T.M.C. : 20 h 05, série : Dallas ; 20 h 50, Histoire de la vie : la Solitude, ça n'existe pas.
- R.T.B. : 20 h 05, Un homme, une ville, Conrad Detrez : Lisbonne ; Dramatique : l'Arrache-cœur.
- T.S.R. : 20 h 05, *série* : Dallas ; 20 h 50, Histoire de la vie ; 21 h 45, *Destins parallèles*, film de J.-Y. Carrée

SAMEDI 24 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures, *le Bâtard* (deuxième partie), film de Lee H. Katzin.
- T.M.C. : 21 heures, *le Rat d'Amérique*, film de G. Albicocco.
- R.T.B. : 20 h 05, Documentaire : l'Aventure de la vie ; 20 h 35, *les Maraudeurs attaquent*, film de S. Fuller ; 22 h 10, Variétés.
- T.S.R. : 20 h 05, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 20 h 50, Si on chantait... à Môtiers ; 20 h 05, Les grandes nuit à Montreux.

DIMANCHE 25 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures, *Si tu crois, fillette*, film de R. Vadim.
- T.M.C. : 21 h 05, *Man Friday*, film de J. Gold
- R.T.B. : 20 heures, Variétés ; 21 heures, Série : Ike.
- T.S.R. : 20 h 55, L'histoire au présent : les malades qui nous gouvernent ; 22 heures, *Uranus*, film de G. Doffini.

LUNDI 26 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures, *Au pays du dauphin vert*, film de V. Saville.
- T.M.C. : 21 heures, *Passeur d'hommes*, film de J. Lee Thompson.
- R.T.B. : 20 h 25, *les Cavaliers*, film de Frankenheimer.
- T.S.R. : 20 h 05, Film à la carte ; 21 h 35, L'histoire au présent : ces malades qui nous gouvernent ; 22 h 40, Question d'images.

MARDI 27 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures, *Domicile conjugal*, film de F. Truffaut.
- T.M.C. : 21 heures, La chasse aux trésors ; 22 h 05, Télé cinéma.
- R.T.B. : 20 h 55, Feuilleton : Lucien Leuwen ; 22 heures, Les contes du mardi ; 22 h 35, Ligne rock spécial vacances.
- T.S.R. : 20 h 05, Film à la carte ; 21 h 35, L'histoire au présent : ces malades qui nous gouvernent ; 22 h 40, The big beat

MERCREDI 28 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures : *Un shérif à New York*, film de R. Mayberry.
- T.M.C. : 21 heures, *la Grande Traversée*, film de C. Jarrott.
- R.T.B. : 20 h 55, Jeux sans frontières.
- T.S.R. : 20 h 05, Jeux sans frontières ; 21 h 35, L'histoire au présent : L'histoire des SS ; 23 heures, *la Rencontre*, film de P. Ammann.

JEUDI 29 JUILLET

- R.T.L. : 21 heures, *Un caprice de Caroline chérie*, film de J. Devaivre.
- T.M.C. : 21 heures, *les Deux Orphelines*, film de R. Freda.
- R.T.B. : 20 h 20, *le Jour du fléau*, film de J. Schlesinger.
- T.S.R. : 20 h 05, Film à la carte ; 21 h 35, L'histoire au présent : Opération Jéricho ; 22 h 40, la Dernière Bande.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : *Les* vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (De la nature) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Conceptions culturelles de la nature humaine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : Bilans et perspectives de la sociologie ; Systèmes naturels et systèmes sociaux ; La recherche en économie ; Les disciplines historiques.
10 h 45, Le livre ouverture sur la vie : Reberg dialogue avec de jeunes lecteurs
11 h 2, Avignon : Atelier d'improvisation de C.C.M.C.
12 h 5, Agora : La littérature sumérienne.
12 h 45, Panorama : En direct d'Avignon.
13 h 30, Avignon : La famille Fenouillard.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Don Juan », de P.-J. Remy.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Sport et société.
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon le docteur Jean-Marc Soubiran
15 h 45, Quatre artistes : Tanguy, Gonzalez, Matisse, Laurens.
17 h, Roue libre : Trois ans en Asie
17 h 32, Avignon : Vacuité et blancheur.
18 h 30, Bonnes nouvelles grands comédiens : « Vera », de Villiers de l'Isle-Adam lu par C. Sellers
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h, Avignon : Vanitas, création-*musique de S. Sciarrino (Scala* de Milan).
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Mozart, Liszt, Kalachnikov Satie, Bach, Schönberg, Beethoven.
8 h 7, Quotidien musique : Histoire du centre Acanthes.
9 h 5, Le matin des musiciens : Musiques de Provence, l'école d'Avignon : P. de Vitry Feragut, Caserta ; l'école franco-provençale : Campra.
12 h, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : Œuvres de Haydn, Mozart, Milhaud, Bozza et Lang, par le quintette à vent d'Avignon.
13 h 5, Histoire de jazzes : Avril au septembre.
13 h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h, Histoire de l'opéra de Marseille, l'opéra 1924-1939 : Œuvres de Reyer, Charpentier, Bizet, Verdi, Puccini, Gounod.
15 h, D'une oreille l'autre (et à 17 h et 20 h).
16 h, Par les rues et les ruelles : A Aix-en-Provence.
17 h 40, Club de la presse.
18 h, Une heure avec... : Judith Blegen (piano), Raymond Gniewek (violon), œuvres de Brahms, Debussy, Gounod.

● « Le Roi pasteur », de Mozart (F.M., 20 h 30). — *Le Roi pasteur*, de l'avis général, le seul qui compte, est une œuvre lyrique de second ordre. Mise en musique avec trop de célérité, cette sérénade allégorique est, dit-on, sans grande expressivité, les récitatifs sont bâclés, l'action en est froide et conventionnelle. Pourtant l'opéra de Mozart reprend du service et il part en tournée à Vaisons-la-Romaine, puis en Italie. Œuvre de jeunesse, *le Roi pasteur*, commande de l'archevêque de Salsbourg pour fêter la visite de l'archiduc *Maximilien*, et qui fut écrite à dix-neuf ans par Mozart, alors qu'il venait de terminer la sémillante *Finta Giardiniera*, emploie des tournures routinières, un style léger et galant qui se souvient des stéréotypes de l'opéra napolitain ; mais avec un orchestre bien mis, des airs habiles, elle avait séduit son dédicataire. A l'écoute de cette œuvre, même ressuscitée imparfaitement puisque le rôle d'Aminta était chanté par un castrat, on décidera, soi-même, si l'archiduc était mélomane ou simplement vaniteux. — T. Fr.

19 h, Microterroir.
19 h 25, Jazz : La grande parade, à Nice.
20 h 30, Concert (enregistré les 16 et 17 juillet, au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris) : « le Roi pasteur », opéra de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. P. Bellugi, chef de chant M. Paubon. Avec J. Estournet (violon), M. Tatlow (clavecin), et P. Doghan, F. Destembert, H. Meens, D. Bryant et M. Vivian.
23 h, Les grands hommes de Provence : Pétrarque.

Jeudi 29 juillet

Un film

ANGEL

Film thaïlandais de Chatri Chalerm Yukol (1972), avec V. Umarin.

FR 3, 20 h 35.

★ *Un problème social : les réseaux de prostitution et l'exploitation sexuelle des femmes à Bangkok, traité avec des excès mélodramatiques et des scènes de violence façon karaté. Décevant, dans l'ensemble, pour nos esprits européens. Mais on n'a pas si souvent l'occasion de voir un film thaïlandais.* — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 25 Objectif santé : être visible sur la route.
16 h 55 Croque vacances.
Dessins animés, variétés, bricolage, feuilletons...
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Le « policier » du jeudi : les Fugitifs.
Réal. F. Charles, avec B. Menez, E. Maaz, C. Gensac.
Jacques-Henri Levroux (Bernard Menez), jeune fonctionnaire, trouve sur son canapé une jeune femme avec un poignard entre les seins. Mais la femme sauvagement assassinée est heureusement vivante : affaire à suivre.
22 h Série documentaire : Espace de l'islam.
De Michèle Arnaud et Nadjmud Dine Bamate.
L'art classique, réal. M. Arnaud.
Architecture et sculpture des mosquées et des écoles coraniques, enluminures et calligraphie des textes sacrés, le troisième épisode de cette belle série est une invitation au voyage.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Maquereaux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
Tonnerre et la médecine.
14 h Aujourd'hui la vie.
La maternité.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
La déesse.
15 h 55 Sports.
Football : rétrospective de la Coupe du monde.
18 h Récré A 2.
Kum-Kum ; Buzzard et Vermisso ; Casper et ses amis.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Club des télévisions du monde : L'Ogre de Barbarie.
Téléfilm de la S.S.R. (télévision suisse), réal. P. Matteuzzi. Avec A. Prucnal, B. Fresson, M. Vlady...
Un petit village suisse pendant la dernière guerre vu par une fillette de douze ans devenue résistante malgré elle, œuvre parfois touchante mais d'une lenteur désespérante.
22 h 35 Variétés : J'aime le music-hall.
Avec P. Arbel ; la musique populaire suisse.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Papiers, s'il vous plaît ; Clic, clac.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cinéma sans visa : Angel.
Un film de C.-C. Yukol.
22 h 20 Débat : La prostitution en Thaïlande.
Avec S. Crossman, journaliste, correspondante du Monde *à Los Angeles : Patrick Sabatier, journaliste à* Libération *: Jacques Maillot, directeur d'une agence de voyages, et Pierre Marchand, responsable de l'association Partage avec les enfants du tiers-monde.*
23 h 5 Journal.
23 h 40 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.).
Nº 18 : Les années 30.
Le cinéma après la crise de 1929 a froid dans le dos : avec A nous la liberté, *de René Clair,* La vie est à nous, *de Jean Renoir, etc.*
0 h 10 Prélude à la nuit.
Les Quatre Saisons (l'Automne), de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. P. Salinger.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Identités** : Les vocations.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Le corps de la femme et ses légendes (l'hystérie) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Personne et individu ; à 8 h 50, La colombe et la baleine.
9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Questions en zigzag** : « La Chambre », avec Jean Hougron.
11 h 2, **Avignon** : IMPRO (Ligue d'improvisation du Québec).
12 h 5, **Agora** : *Cet Orient proche et lointain*, avec J. Botero.
12 h 45, **Panorama** : avec M. Ragon ; Actualités de la province.
13 h 30, **Avignon** : La famille Fenouillard.
14 h, **Sons** :
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Le petit train de la brousse », de P. de Baleine.
14 h 47, **Départementale** : à Antibes.
15 h, **Le monde au singulier.**
15 h 30, **La radio sur la place** : A travers Picasso.
16 h 30, **Le rendez-vous de 16 h 30.**
17 h, **Roue libre** : Trois ans en Asie.
17 h 32, **Avignon** : Suivez la piste (Lulu ; Sganarelle).
18 h 30, **Bonnes nouvelles grands comédiens** : « Le rayon de justice » de M. Cassan lu par l'auteur.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : La tuberculose.
20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer, de L. Atlan (2ᵉ partie).
22 h 10, **Musique enregistrée.**
22 h 30, **Nuits magnétiques** : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin** : œuvres de Beethoven, Hummel, Grieg, Chopin, Mozart, Schubert, Rivier.
8 h 7, **Quotidien-Musique** : Histoire du centre Acanthes.
9 h 2, **Le matin des musiciens**, musiques judéo-provençales : Saladin, Grossi ; la Provence de Darius Milhaud.
12 h, **Concert** (en direct du cloître Saint-Sauveur) : récital de piano Pierre Barbizet (œuvres de Beethoven, Chabrier, Ravel).
13 h 5, **Histoire de jazzer** : histoire brumeuse.
13 h 35, **Les compositeurs régionaux.**
14 h, **Histoire de l'Opéra de Marseille**, l'Opéra 1949-1968 ; œuvres de Delibes, Gounod, Wagner, Beethoven, Leoncavallo, Bizet, Rossini, Ponchielli.
15 h, **D'une oreille l'autre** (et à 17 h et 20 h).
16 h, **Par les rues et les ruelles** : à Aix-en-Provence.
17 h 40, **Club de la presse.**
18 h, **Une heure avec...** Erland Hagegard (Schumann).
19 h, **Microterroir.**
19 h 25, **Jazz** : la grande parade, à Nice.
20 h, **D'une oreille l'autre** : Bruckner.
21 h 30, **Concert** (en direct du cloître Saint-Louis) : « Hercules », oratorio de Haendel, par l'English Baroque Soloists Monteverdi Choir, dir. J. E. Gardiner. Avec J. Smith, S. Walker, C. Denley, A. Rolf-Johnson, J. Tomlinson.
23 h 30, **Les musiciens du Lubéron.**

LES REMOUS AUTOUR DE « ECRITS ET DISCOURS »

L'émission sur l'œuvre de M. François Mitterrand a été maintenue malgré le vœu du chef de l'Etat

M. Jacques Boutet, président de TF 1 a décidé de maintenir la programmation, mardi 20 juillet, de l'émission consacrée aux écrits et discours de M. François Mitterrand, malgré le communiqué publié par le président de la République dans la matinée du même jour. Dans ce communiqué il exprimait le souhait que cette diffusion soit reportée. M. Boutet, qui n'avait pu joindre par téléphone que deux des six membres du conseil d'administration a démenti, mardi soir, que l'émission en question s'était substituée à la pièce de Jean Henin *Sherlock Holmes*, comme semblait le penser le président de la République, à la suite d'un article paru dans *Libération*. Qualifié d'« historique », l'émission en cause ne justifiait pas, selon lui, les scrupules du président de la république qui affirmait, dans son communiqué, que depuis son élection, il avait *« toujours maintenu une attitude de réserve à l'égard de tout ce qui pourrait servir de support à ses écrits »*.

Le zèle et la méfiance

« Tout en laissant le soin aux responsables de TF 1 de décider du maintien ou de la suppression de l'émission de concernant », le président de la République leur avait cependant *« fait connaître avec netteté que son vœu personnel était que l'on revienne à l'émission théâtrale initialement prévue »* : clair dans son intention et obscur dans sa motivation, le communiqué publié mardi après-midi par le président de la République n'a finalement été suivi d'aucun effet sur l'antenne : les journaux d'Antenne 2 et de TF 1 — le premier à 20 h 20, le second à 20 h 30 — ont tous deux fait part de la démarche du président, en annonçant le maintien de l'émission à l'heure dite. En revanche, le geste de M. Mitterrand a fait l'effet d'une bombe à la présidence de TF 1, et aux services de presse et de la programmation. Le président de la République ne disait-il pas avoir *« appris par la presse, tout à la fois qu'une émission consacrée à ses « écrits et discours » avait été programmée »* ce soir-là sur la première chaîne, et que *« cette émission devait se substituer à une pièce de Jean Henin »*.

Immédiatement, TF 1 annonçait une réunion du conseil d'administration de la chaîne afin de décider de la suite à donner au communiqué du président. Mais le mois de juillet n'est pas propice à de telles réunions et seuls MM. Jean-Michel Boucheron, représentant du Parlement et Guy Verdeil, représentant de l'Etat, pouvaient être joints par téléphone. Pourtant, ce n'est que vers 20 heures que la décision fut prise, après une longue attente ; visiblement M. Boutet hésitait, et se renseignait, sur l'attitude la plus diplomatique à adopter ; probablement cherchait-il aussi à savoir quelle était la volonté réelle de l'Elysée et les conséquences que pourrait avoir l'un ou l'autre de ses choix.

Dans les couloirs de TF 1, on spéculait et on priait. M. Boutet, assurément, était soumis à rude épreuve, et la démarche du chef de l'Etat, première intervention publique dans la programmation de la télévision, allait braquer une fois de plus les projecteurs sur la délicatesse des rapports entre le pouvoir et la télévision.

L'affaire fait aujourd'hui la une de plusieurs quotidiens nationaux : « François Mitterrand ou Conan Doyle ? Suspense à la télé » titre *le Figaro* alors que *le Matin* écrit sur six colonnes : « TF 1 : l'affaire Mitterrand », reléguant en bas de page les neuf morts de l'IRA et la démission du patron de Rhône-Poulenc. De son côté, Dominique Jamet, dans *le Quotidien de Paris* débute par « Le président voulait se censurer lui-même à la télévision. » Quand à *l'Humanité*, elle dénonce *« un parfum de culte de la personnalité, si mal venu qu'il semblait destiné à contredire les propos du président de la République sur la démocratie et le pluralisme »*. *« On comprend donc*, écrit encore Jacques de Bonis, *que les services de la présidence soient intervenus pour que Conan Doyle, son héros Sherlock Holmes et leurs mystères, ne soient pas évacués du petit écran au profit de cette maladroite historiette »*.

ENCORE LUI !!

TF1

(Dessin de PLANTU.)

Alors, y a-t-il eu ou non en déprogrammation de Sherlock holmes au profit de l'émission consacrée au chef de l'Etat ? Non, réondent les responsables de TF 1, qui affirment qu'au contraire, l'émission de l'historienne Georgette Elgey n'étant pas prête, il avait été prévu un programme de remplacement.

Pourquoi alors M. Mitterrand, en vacances à latché, n'a-t-il pas pris contact avec la chaine pour vérifier ce qu'il dit avoir lu dans la presse ? Comment imaginer qu'il ignorait la programmation de l'émission alors même qu'à l'Elysée, on prétend qu'elle lui aurait été projeté il y a peu ? On croyait ses différents services plus soucieux de l'image présidentielle pour négliger l'influence d'une telle émission, que d'aucuns dans la presse ont parfois qualifié « d'opération promotionnelle ». C'était en tout cas faire preuve d'une méfiance (ou défiance ?) à l'égard du président de la chaine, accusé implicitement d'excès de zèle à l'égard du président.

Un intellectuel en marche vers l'action

Il était peut-être difficile de résumer en une heure trente quarante-trois années de production littéraire. Mais l'émission consacrée à l'œuvre de M. F. Mitterrand entre 1938 et 1981 a pu paraître parfois trop longue et sa mise en scène trop affectée.

Était-il par exemple nécessaire de faire si longuement revivre la campagne présidentielle encore si proche ?

Pour le reste, un judicieux choix de citations a bien montré la continuité de la pensée de l'actuel chef de l'État et la constance de ses combats. Mal connu, le premier article publié en 1938 au moment de l'Anschluss fixe déjà quelques préceptes moraux énoncés sous forme d'aphorismes : « Tout recul est une bataille perdue »... « Qu'est-ce que la volonté si elle plie ? »... « Qu'est-ce que la liberté si elle cède ? »

Le penseur politique, dont la réflexion a mûri au feu de l'action, se révèle assez tard, avec la publication en 1964 du Coup d'État permanent *qui illustre le genre pamphlétaire avec une particulière maîtrise. A travers toutes ses autres œuvres, abondamment citées, sa pensée s'élabore.*

L'attachement quasi mystique à l'idéal révolutionnaire de 1789, la haine de « l'argent roi », la volonté de changer la société, la foi grandissante dans le socialisme, « seule réponse aux problèmes actuels », *sont quelques-uns des thèmes constants bien mis en lumière. Toutefois quelques citations des années 70 soulignent aussi que l'auteur de l'Abeille et l'architecte ne résistent pas à un manichéisme certain qu'accentue encore le combat politique des années récentes:*

Fasciné par l'écriture — tout comme le furent d'ailleurs les autres chefs de l'État, et d'abord de Gaulle, — soucieux d'un style qu'il sait parfaitement manier et auquel il attache la plus grande importance, sachant traduire de généreuses inspirations et de nobles idées, M. Mitterrand apparaît à travers ses écrits davantage comme un intellectuel et un moraliste de la politique que comme un homme absorbé par l'action.

L'émission a pu, par moments paraître quelque peu hagiographique et relever du panégyrique. On peut s'étonner aussi qu'à deux reprises l'élection de Georges Pompidou ait été datées de 1968 en non de 1969.

Les téléspectateurs disposent désormais d'une référence pour juger s'il existe une distance entre les rêves que nourrissait le candidat à l'Élysée et la réalité de l'action du président.

A. P.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 22 JUILLET

— *M. Evan Galbraith*, ambassadeur des États-Unis en France, est l'invité de Gilles Brinon au cours de l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 30.

Mercredi 21 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 35 Il était une fois la télé : Histoire vraie.
Réal. C. Santelli, avec M.-C. Barrault, P. Mondy, I. Huppert, C. Brosset, H. Deligny, etc.
D'après Guy de Maupassant, « Histoire vraie », mise en scène par Claude Santelli, est un conte tendre, cruel, fondé sur les coutumes normandes : une belle rediffusion.
21 h 45 Jazz.
En direct d'Antibes. Réalisation : J.-C. Averty.
John McLaughlin, Katia et Marielle Labèque.
22 h 45 Le jeune cinéma français du court métrage.
Le Bunker de la dernière rafale. Réal. P. Jeunet et M. Caro (Grand prix du jury du Festival national de Lille 1982).
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : l'Affaire Stavisky.
Réal. L. Pirelli, avec G. Albertini, G. Ballista, P. Biondi, I. Monti.
1933 : Le scandale éclate. Stavisky essaie de sauver de la catastrophe, grâce à une opération financière de grande envergure, le gouvernement français, la Société des Nations est impliquée : affaire à suivre.
22 h 30 Document INA : Grands jours, jours ordinaires.
La prise d'habit. Réal. F. Bouchet.
Le jour où un jeune novice prononce ses vœux. A travers cet événement, cette émission est une approche de la vie monastique et solitaire.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Téléfilm : Du soleil toute la journée.
Scénario : A. Husson. Réal. : L. Iglésis. Avec : B. Fossey, H. Garcin, G. Fontanel, J. Topart, etc. (Rediffusion).
Une villa dans une vallée et « du soleil toute la journée » avec Lily, une domestique, Stève et Nora qui discutent de leurs amours respectives.
21 h 55 Journal.
22 h 25 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma français
Une série de C.-J. Philippe (rediffusion).
Le cinéma pur, esthétique des années 20.
A travers « Fièvre », « la Souriante Madame Beudet », « la Chute de la maison Usher », le cinéma français des années 20 avec Gance, L'Herbier, Deluc et Epstein.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Autour d'Erik Satie : A. Ciccolini (piano).

FRANCE-CULTURE

20 h, **Avignon** : Tombouctou, de B. Chartreux.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Opéra** (enregistré le 20 juillet 1982) : « Les Boréades », de J.-P. Rameau, par les solistes de l'English Baroque, le Monteverdi Choir et le New-York Baroque Dance Company, dir., J. E. Gardiner.
23 h 15, **France-Musique la nuit** : Œuvres de Mendelssohn, Roussel, Debussy, Gesualdo, Saint-Saëns.

Jeudi 22 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'homme qui valait 3 milliards.
14 h 30 Objectif santé : corps et eau.
16 h 15 Tour de France cycliste.
17 h 25 Croque-vacances.
Dessins animés, variétés, bricolage.
18 h 25 Série : La Dame de Monsoreau.
Le couple brisé ; réalisation Y. Andrei. (Rediffusion).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
Opposition : U.D.F.-R.P.R.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm (le « policier » du jeudi) : l'Honneur de Barberine.
Réal. d'E. Tyborowsky, avec H. Rellys, N. Pescheux, S. Seillan.
D'après un roman de C. Exbrayat, ce policier rustique joué à la manière réaliste des films de Pagnol, pèche par une absence d'intrigue, et quelques longueurs.
22 h 5 Tour de France cycliste.
22 h 15 Série documentaire : l'Espace de l'islam.
Les voies de la connaissance de Nadjmud Dine Bamate.
23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 Spécial Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
Tonnerre et les joyeux farceurs.
14 h Aujourd'hui la vie.
La puériculture, hier et aujourd'hui.
15 h Série : Moi, Claude, empereur.
Une affaire de famille.
15 h 55 Sports.
Tennis : Coupe de Galéa, à Vichy ; Escrime : Championnat du monde à Rome.
18 h Récré A 2.
Kum-Kum : Buzzard et Vermisso ; Les marionnettes du Brésil.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Club des télévisions du monde : Fausse sortie.
Un téléfilm de la R.T.B., réal. P. Joassin.
Un jeune comédien, à la recherche de lui-même, rencontre une prostituée qui l'aidera à briser des liens familiaux étouffants.
22 h 35 Variétés belges.
Le Vélérique ; Georges Prades ; Bizarostyl : Pierre Rapsat et le groupe Transfert.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

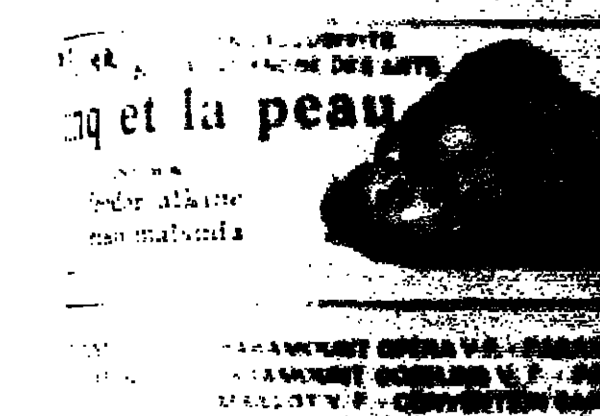
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Papiers s'il vous plaît ; Clic, clac !
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cinéma : le Gang des otages.
Film français d'E. Molinaro (1972). Avec D. Cauchy, B. Ogier, C. Segal, G. Darrieu, A. Mestral ; C. Maurier (N. Rediffusion).
Avec l'aide de sa femme et d'un ami, un jeune voyou, accusé d'un meurtre dont il se dit innocent, s'évade du cabinet du juge d'instruction grâce à une prise d'otages. Le trio en fuite cherche une cachette.
Un fait divers authentique a inspiré le scénario d'Alphonse Boudard. Ce film glisse un peu vers l'épopée de révoltés façon Bonnie and Clyde *mais sacrifie surtout au romantisme conventionnel des bandits-héros de la « série noire » française.*
22 h 5 Journal.
22 h 40 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.)
La tradition du réalisme français avec Jean Renoir et la fameuse Nana.
23 h 15 Prélude à la nuit.
Autour d'Éric Satie : A. Ciccolini ; D. Varsano.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Identités** : Les appartenances (à propos de S. Sweig).
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Le corps de la femme et ses légendes (l'Antiquité grecque) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Un objet d'histoire naturelle ; 8 h 50, La colombe et la baleine.
9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Questions en zigzag** : « La Vendée en armes », avec J.-F. Chiappe.
11 h 2, **Avignon** : Le mythe et la voix (Atelier vocal MC 2).
12 h 5, **Agora** : « L'Égypte des ruptures », avec Pierre Mirel.
12 h 45, **Panorama** : avec Mona Ozouf.
13 h 30, **Avignon** : La famille Fenouillard.
14 h, **Sons** :
14 h 5, **Un livre, des voix** : « La fête s'achève », de G. Greene.
14 h 47, **Départementale** : à Châteauvallon.
15 h, **Le monde au singulier** : L'actualité selon le chorégraphe J. Pomares.
15 h 30, **La radio sur la place** : à Châteauvallon.
16 h 30, **Le rendez-vous de 16 h 30.**
17 h, **Roue libre** : L'image.
17 h 32, **Avignon** : Suivez la piste.
18 h 30, **Feuilleton** : La Vᵉ planète, d'après F. et G. Hoyle.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : La tuberculose.
20 h, **Le linceul de Prospero**, de J. Kreczmar, d'après E. Renan.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin** : Œuvres de Beethoven, Wagner, Geminiani, Tchaikowski, Debussy, Chopin, Mozart.
8 h 7, **Quotidien-Musique** : Histoire du centre Acanthes.
9 h 2, **Le matin des musiciens** : L'histoire du Festival d'Aix-en-Provence - Interprètes prestigieux : récital W. Kempff ; Musique contemporaine : Jolas, Boulez ; Les producteurs lyriques : « Le couronnement de Poppée » (extraits), de Monteverdi ; « Didon et Enée » (extraits) de Purcel ; « Iphigénie en Tauride », de Gluck ; Festival Mozart (extraits de « Idoménée » et de « la Flûte enchantée ».
12 h, **Concert** (en direct du cloître Saint-Sauveur, à Aix) : « Utreia » : sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, par les ensembles Polyphonia et Antique.
13 h, 5 **Histoire de jazzer** : Corps et âme.
13 h 35, **Les compositeurs régionaux.**
14 h, **Histoire musicale de ma région** : l'Affaire Offenbach.
14 h 30, **D'une oreille à l'autre** (et à 17 h et à 20 h).
16 h, **Par les rues et les ruelles** : dans les rues d'Aix.
17 h 40, **Le Club de la presse.**
18 h, **Une heure avec...** Paolo Barbacini ; œuvres de Bellini, Donizetti, Verdi.
19 h, **Microterroir.**
19 h 25, **Jazz** : la grande parade, à Nice.
21 h 30, **Concert** (en direct du cloître Saint-Louis) : « Une vie de héros », de R. Strauss ; « Symphonie héroïque », de Beethoven, par l'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne, dir. G. Solti.
23 h 30, **Musiques traditionnelles** : Indonésie.







THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), Relâche.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 21, 24 et 26, à 20 h 30 ; le 25, à 14 h 30 : les Femmes savantes ; les 22, 23, 25, 27 et 28, à 20 h 30 : Dom Juan.

CHAILLOT (727-81-15). Relâche.

ODÉON (325-70-32), Relâche.

T.E.P. (797-96-06), Relâche.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mardi). Cinéma-Vidéo, les 21, 22, 23, 24 et 25, à 15 h : Présence de Tanguy ; à 19 h : Collections du M.N.A.M.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77). Relâche.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Relâche.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34). Relâche.

Les autres salles

ASTELLE-THEATRE (202-34-31), mar., ven., sam., 20 h 30 : les Bonnes.

BOUFFES PARISIENS, (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Diable d'homme.

COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 22 h : les Amours de Jacques le Fataliste.

ESCALIER D'OR (523-15-10), le 25 à 15 h : Diableries amoureuses.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Pas de quartier pour Malvina.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), (D. soir, L.), 20 h 30 : la Mouette ; (D. soir, L.), 22 h 30, mat. dim. 18 h : la Tour mystérieuse, le Philosophe soi-disant.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), (D.), 20 h 15 : l'Île de Tulipatan.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : Okame.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. 20 h 15, Sylvie Joly ; 22 h 15 : le Cratère de Chicago, le Sang des fleurs (dern. le 24). — II. 18 h 30 : Eon ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Gustave Parking. — *Petite salle, 18 h 30 : Parlons français* ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.

MADELEINE (265-07-09) (D., L.), 20 h 45 ; mat. sam. 15 h : l'Alouette.

MATHURINS (265-90-00), (D.) 21 h : Emballage perdu.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D.), 21 h : la Cagnotte.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir), 20 h 30, mat. dim., 15 h : Folle Amanda.

POTINIÈRE (261-44-16) (D., L.), 20 h 30, mat. dim. à 15 h : Une fille drôlement gonflée.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), (D., L.), 20 h 30 : l'Écume des jours (dern. le 24).

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 30 : les Babe cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : les Pantins (dern. le 24).

THÉATRE DU REX (245-28-12) (D.), 20 h 30 : Jean Harlow contre Billy the Kid.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim., 15 h : le Troisième Témoin.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?

BLANCS MANTEAUX (887-15-84), (D.) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam. 24 h : Des bulles dans l'encrier. — II : 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (L., Mar.), 20 h 30 : Camaïeu d'amour.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I. 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. — II. 20 h 30 : Chantons sous la psy ; 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau blanc.

FANAL (233-91-17), (D.), 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.

LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D. soir, L.), 18 h 30 : W. Anice ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou ; Sam., 16 h. : *la Timbale*.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt ; 21 h 30 : J.-Cl. Annoux ; 22 h 30 : Cerise.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : Achetez François.

La danse

Mairie annexe du IVe (278-60-56), les 23, 24, 25, à 21 h : les Ballets historiques du Marais.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 21 JUILLET

ÉGLISE ST-GERMAIN-DES-PRÉS, 21 h : Orchestre de chambre B. Thomas (Vivaldi, Haendel, Nardini, Rossini).

JEUDI 22 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir : J.-F. Gonzales (Vivaldi, Pergolèse).

VENDREDI 23 JUILLET

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h : Arts Antiqua de Paris (*musique élisabéthaine*).

SAMEDI 24 JUILLET

ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Ensemble instrumental Esterhazy, dir. : J. Ilbert (Mozart).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. : J.-F. Gonzales (Vivaldi, Haendel, Rameau, Gluck...).

CHAMP DE MARS, 16 h : Orchestre de la police nationale.

DIMANCHE 25 JUILLET

NOTRE-DAME, 17 h 45 : J. Galard (Balbastre, Galard, Bach).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : (voir le 24).

ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : B. Schlosberg.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : F. Winklhofer (Bach).

LUNDI 26 JUILLET

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h (voir le 23).

MARDI 27 JUILLET

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 h : Orchestre et chorale P.Kuentz, A. Queffelec (Mozart).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : (voir le 24).

En région parisienne

VERSAILLES, Château, les 24, 25 à 20 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Mozart, Purcell).

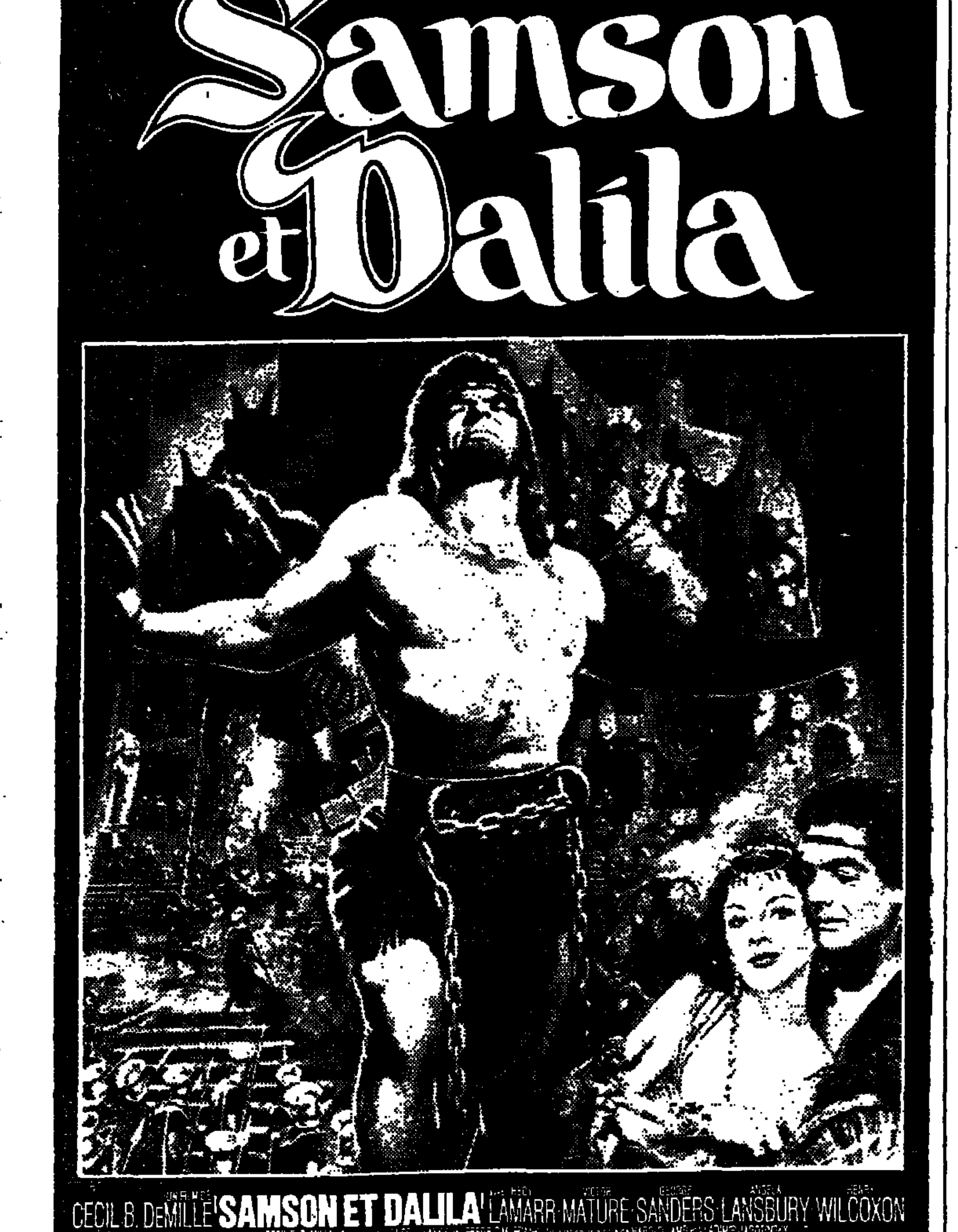
Le music-hall

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe...

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), les 26, 27, à 22 h : F. Léa.

OLYMPIA (742-25-49), les 26, 27, à 21 h : Y. Montand.







● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

VISHNOU 297-56-54. F dim. Angle rue Volney et rue Daunou, 2e.	GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGRÉÉ par l'AMBASSADE et le BUREAU DE TOURISME INDIEN. P.M.R. : 120 F. Salle pour récept., cocktail, mariage.
COPENHAGUE 359-20-41 142, Champs-Elysées, 8e F/dim.	De midi à 22 h 30. Spécialités danoises et scandinaves : hors-d'œuvres danois, festival de saumon, mignons de rennes, canard salé.
LES TROIS MOUTONS 225-26-95 63, avenue F.-Roosevelt, 8e. T.l.j.	Menu d'été. Ouvert après le spectacle. Grillades d'AGNEAU et de BŒUF. Menu d'Été : 130 F T.C. Salle climatisée.
LES TROIS LIMOUSINS 562-35-97 8, rue de Berri, 8e. F/dim.	Ouvert après le spectacle. Le spécialiste parisien des grillades de BŒUF. Menu d'été : 130 F T.C. Salle climatisée.
LE B'ŒUF 225-37-19 96, rue La Boétie, 8e. F/dim.	L'ŒUF et le BŒUF bien traités. Spécialités du Chef. PLAT DU JOUR. P.M.R. : 80 F, *dans le cadre d'un bistrot sympathique*.
RELAIS BELLMAN F/sam. soir-dim. 37, rue François-Ier, 8e 723-54-42.	Jusq. 22 h. Cadre élégant, confort, salle clitatisée. cuisine française trad. Sole aux courgettes. COTE DE BŒUF. Soufflé glacé cholocat.
AU PETIT RICHE 770-86-50/68-68 25, rue Le Peletier, 9e F/dim.	Dîners, de 19 h à 0 h 15. Bistro 1880. Cuisine bourgeoise. Environ 120 F. Vins du Val-de-Loire. Salons privés jusqu'à 45 pers. DESSERT MAISON.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, rue du Fb-Montmartre, 9e. T.l.j.	De 12 h à 2 h du matin. Ambiance musicale. Spécialités alsaciennes. Vins d'Alsace et sa CARTE DES DESSERTS.
EL PICADOR F/lundi-mardi. 80, bd des Batignolles, 17e. 387-28-87	Déjeuners, dîners jusqu'à 22 heures. Spécialités espagnoles : zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. P.M.R. : 100 F. Salons pour banquets.
L'ORÉE DU BOIS 747-92-50 Porte Maillot, Bois de Boulogne Ts l. jrs	*Nouveau cadre élégant. Déjeuners d'affaires. Dîners dansants. Orchestre* animation. Salons pour réceptions de 10 à 800 personnes. Parking assuré.

RIVE GAUCHE

LA FERME DU PÉRIGORD 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e.	DÉJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS. Commandes prises jusqu'à minuit. Tél. : 331-69-20. Ouv. T.l.j. Parking gratuit. OUVERT TOUT L'ÉTÉ.
LAPÉROUSE 326-90-14 et 68-04 51, qu. Grands-Augustins, 6e F/dim.	Jusq. 23 h. Grande carte. Menu d'affaires : 100 F s.n.c. Menu dégustation : 200 F s.n.c. Salons de 2 à 50 conv. Cadre ancien et réputation mondiale.
LE MAHARAJAH 325-12-84 15, rue J.-Chaplain, 6e. F/mardi	J. 23 h 30. Carrefour Montparnasse/Raspail, venez déguster les spécial. de TANDOOR. Egalement 72, bd St-Germain, 354-26-07. Ouv. T.l.j.
Ch. FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e.	Son menu à 85 F et carte. Foie gras frais maison. Pot-au-feu de turbot. Grands crus de Bordeaux en carafe, 44 F. Ouvert dim. au déj. F/dim. soir et lundi.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LA TOUR D'ARGENT
6, place de la Bastille — 344-32-19
Cadre élégant et confort. T.l.jrs, de 12 h à 1 h 15 mat. Grill. poiss.

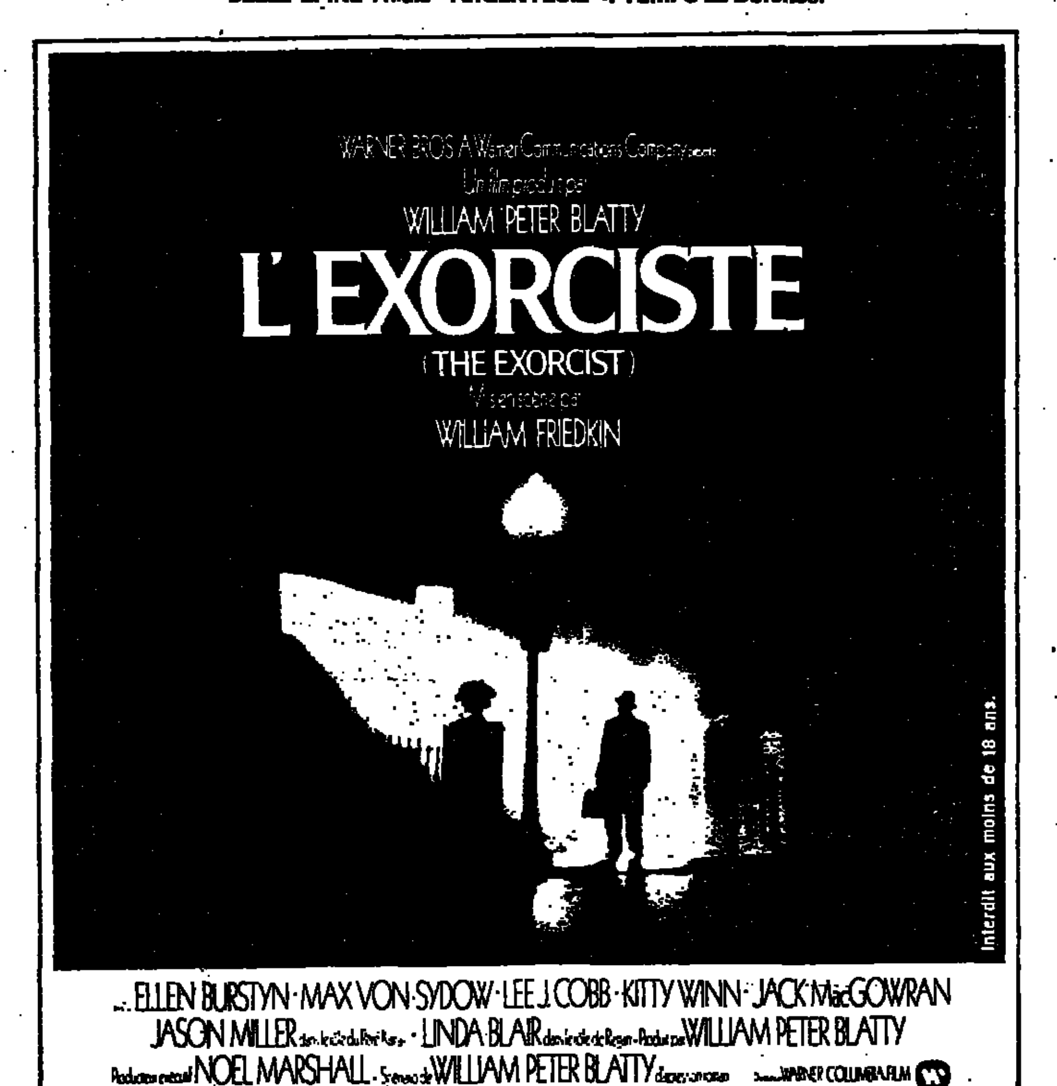
WEPLER 14, place Clichy, 18e 522-53-24
SON BANC D'HUITRES
Foie gras frais - Poissons.

AUBERGE DAB 161, av. Malakoff 500-32-22. T.l.j.
FRUITS DE MER - ROTISSERIE.

LA CHAMPAGNE 10 b, pl. Clichy 874-44-78 J. 3 h.
Huîtres - Coquillages toute l'année.
GDE BRASSERIE DE LA MER.

Chez HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 548-96-42.
F. Tour Montparnasse. J. 3 h. mat.
CHOUCROUTE - FRUITS DE MER.

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 et 354-21-68
Au piano : Yvan MEYER.



LE MONDE DES ARTS

MUSIQUE

Jazz, pop, rock, folk

CASINO DE PARIS (271-14-66), le 23 à 20 h 30 : Zaka Percussion, M'Bamina, Gabo Verde ; le 24 à 21 h : Xalam ; le 25 à 21 h : Carla Bley.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30, le 21 : Jazz Group de Bretagne ; à partir du 22 : J.-P. Sasson Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 21 h, le 21 : Agbavia ; les 22, 23 : Ipomen ; le 24 : Patato Valdez ; le 25 : Rachel ; le 26 : Ray Bareno ; le 27 : M'Bamina.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h, les 21, 22, 27, 22 h 30, les 23, 24, 25 : Los Salseros.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30, les 21, 22, 23, 24 : Th. Graal ; 22 h, les 21, 22, 23, 24 : P. Prim, J.-P. Voidrot ; le 26 : M. O'Neil.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h, le 21 : J.-CL. Fohrenbach ; le 22 : M. Baker ; le 23 : Whoopee Makers, D. Belard ; le 24 : J. Dieval Trio ; le 25 : F. Biensan Septet ; le 26 : J. Bonal ; le 27 : Steckar Tubapack.

GIBUS (700-78-88), 22 h, le 22 : Controle ; les 23, 24 : Clair Obscur.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 21 : C. Taylor ; les 22, 23 : M. Brecker, E. Gomez, Don Grolnick, P. Erskine, M. Mainieri ; le 24 : S. Getz ; le 26 : Art Blakey ; le 27 : Tal Farlow, R. Norvo.

PALACE (246-10-87), les 21, 22 à 21 h : M. Nascimento.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30, mer : D. Huck Quartet ; jeu. : Alligator Jazz Band ; ven. : New Farmers ; sam. : Swing Combo ; lun : Jazzologue Jazz Band ; mar : Soul Quartet.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 20 h 30 : Betina.

THÉATRE NOIR (797-85-14), 20 h 30, les 21, 22 : C. Soprann et Gazz-Jazz ; le 23 : Varik ; le 24 : Scapegoats.

FESTIVALS

Les festivals à Paris

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
(225-22-55)

MERCREDI 21

Musée de Cluny, 18 h 30 : Quatuor Franz Schubert (Haydn, Schubert, Bartok).

JEUDI 22

Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : J. Semkow (Mozart, Lutoslawki, Stravinski).

VENDREDI 23

Station Auber/RER, 16 h 30 : Quatuor de clarinette Lutèce (Albinoni, Bondon, *Haendel*...).

Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h 30 : M. Lagace (Sweelinck, Grigny, Bach...).

SAMEDI 24

Bateaux-mouches, pont de l'Alma, 15 h 30 : Quatuor Lutèce (Albinoni, Ibert, Vivaldi...)

Musée Carnavalet, 18 h 30 : Atelier pour la nouvelle musique, dir. : G. Selmeczi (*Dukay, Kurtag, Lutoslawski, Kranze*...)

LUNDI 26

Mairie du Ve arrondissement, 18 H 30 : I. Dremikov (Clementi)

MARDI 27

Eglise St-Merri, 18 h 30 et 20 h 30 : Les Arts florisants, dir. : W. Christie (Charpentier, Bouzignac)

Musée de Cluny, 18 H 30 : O. Caceres, Ch. Larde, Ch. Lormand (Kreutzer, Brouwer).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR
(523-15-10)

MERCREDI 21

19 h : J.-M. Cottet (Scarlatti, Beethoven, Debussy).

21 h : Cl. Maillols, Cl. Bernard, C. Tsan (Schumann, Chopin).

JEUDI 22

19 h : Ensemble Fortune (Dowland, Morley, Allegri...).

21 h : M.-Cl. Chevalier, B. Bahurel (Mozart, Ravel, Schubert, Brahms).

VENDREDI 23

19 h : B. Eidi (Chopin, Schumann, Sacre, Debussy).

21 h : G. Fumet, P. Lecorre (Bach, Mozart, Schubert, Fauré).

SAMEDI 24

19 h : H. Sohm (Granados, Albeniz, Villa-Lobos, Bach).

21 h : Dernier Cri Octet (musique improvisée)

LUNDI 26

21 h : G. Minodet (musique martiniquaise).

MARDI 27

19 h : Groupe Transition, L. Pereau (negro spirituals).

21 h : Ph. Davenet, Z. Sorel (Ravel, Debussy, Satie, Frantz).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE
(274-46-42)

Carreau du Temple, 18 h : Arlequin poli par l'amour (Théâtre renversé) ; les 24, 25, 26, 16 h : l'Acrobate-pâtissier ; les 21, 22, 21 h 30 : l'Herbe rouge.

Square du Temple, 18 h 30 : le Sicilien ; 20 h : Arlequin poli par l'amour (Cie du fond de cour).

XIVe FESTIVAL DE SCEAUX

Orangerie, le 23, 21 h : Hae Sun Kang, Young Shin An (Beethoven Ravel). Le 24, 17 h 30 : O. Gardon, R. Pasquier (Brahms, Debussy, Beethoven). Le 25, 17 h 30 : Cuarteto Cedron (musique traditionnelle de l'Argentine)

MUSIQUE A LA DÉFENSE
(979-00-15)

Fontaine Agam, les 23, 24, 22 h : l'Oiseau de feu (Ballet d'eau).

Les festivals en Province

AQUITAINE

LANQUAIS : Que Yo (53) 61-05-35 ; Grange dimière de Lanquais, le 28, à 21 h : O. Robert.

SARLAT : XXXIe Festival des jeux du théâtre (53) 59-27-67 ; Abbaye de Ste-Claire. Les 22 et 23 à 21 h 30 : Henri-IV : Le 27, à 21 h 30 : Cie P. Genty.

AUVERGNE

CHANTEUGES : Festival artistique en Haute-Loire (71) 00.24.98 ; Abbaye de Chanteuges. Le 23, à 20 h 30 : Orchestre de Chambre de Heidelberg.

ST-POURÇAIN : XVIe Festival de musique en Bourbonnais (70) 06-80-17. Eglise Ste-Croix. Le 23, à 21 h : F. H. Houbart, Ens. Pro Musica (Bach, Ravel, Gabrieli).

VICHY : *Festival (70) 31-68-88* ; Casino. 21 h : Le 24 : La Chauve souris. Le 27 : Concert symphonique, dir. P. Ethuin.

BOURGOGNE

AUTUN : VIIe Festival de Musique en Morvan (85) 52-20-34 (Salle du C.S.A.) Le 21, à 21 h : Concert populaire ; église de St-Pantaléon ; le 22, à 21 h : la cigale de Lyon, dir. C. Wagner ; le 23, à 21 h : église de St-Léger : B. Thomas (Vivaldi, Rossini, Haendel) ; église de Liernais : La cigale de Lyon, église d'Anost : Ensemble choral et instrumental de Varsovie. – Basilique de Vézelay, le 26, à 21 h : B. Thomas (G. Fauré) ; église prieurale La Charité : le 26, à 21 h : Cathédrale St-Lazare ; le 27, à 21 h : Jeanne d'Arc au Bucher, dir. P. Cao.

BRETAGNE

BREST : Jazz-Brest (98) 44-54-04. Parc de Penfeld, 18 h : le 22 : M. Petrucciani, Charles Lloyd Trio, Art Blakey and the Jazz Messengers, Sarah Vaughan. Le 23 : Lavelle Quintet, E. Tocanne Trio, J. Mc Laughin and his band, les sœurs Labèque, J. Griffin Quintet, Dizzy Gilles-pie. Le 24 : Charlelie Couture, Guest (blues package), Carla Bley band, Luther Allison blues band.

LANESTER : IIe Festival international du Pont du Bonhomme (97) 21-51-51. Cimetière des bateaux, les 24, 25, 26, 27, 28 à 22 h : Dom Juan.

CENTRE

CHARTRES : Festival d'été (37) 21-24-78. Église Saint-Pierre. Le 21 à 21 h : I Flamminghi (Schubert, Bartok, Haydn) ; le 22 à 12 h : I Flamminghi (Mozart) ; le 22 à 21 h : *I Flamminghi* (Schubert, Bartok, Corelli) ; le 23 à 12 h : M. Skedre. – Cathédrale, le 23 à 20 h 30 : Orchestre national de la Sarre (Beethoven, Bruckner). – Église Saint-André, les 21 et 22 à 20 h 30 : *Eurythmie*.

ISSOUDUN : Ier Festival du château de Valençay (54) 00-10-66. Cour d'honneur du château, les 24, 25 et 27 à 21 h 45 : Le funambule du silence ou Dom Juan

SULLY-SUR-LOIRE : IXe Festival *(38) 35-32-21. Château, 21 h* : le 23, Y. Chiffoleau et P. Reach (Brahms). Le 24, orchestre philarmonique de Lorraine, dir. E. Krivine (Beethoven).

CHAMPAGNE-ARDENNES

BRAUX-SAINTE-COHIERE : XIIe Festival d'été 82 (26) 60-83-51. Château. Le 24 à 21 h : Orchestre Paul Kuentz.

CORSE

FESTIVAL AJACCIO-*LES MILELLI* : (95) 21-56-85.

AJACCIO : Chapelle impériale, le 21 à 21 h : Quatuor via Nova.

BASTIA : Palais des gouverneurs, le 22 à 21 h 45 : Orchestre de Grenoble, dir. S. Cardon.

LES MILELLI : Le 22 à 21 h : Compagnie di l'Olmu, le 27 à 21 h : Orchestre du Festival, dir. M. Girolami.

BASTIA : IIIe Festival d'été (32-41-85). Cour Marbeuf, le 24 à 21 h : Lionel Hampton ; Palais des gouverneurs, le 27 à 21 : Les Noces de Figaro (Mozart).

LANGUEDOC-ROUSSILLON

CARCASSONNE : Festival de la Cité (47-58-06). Cour du Midi, 21 h 30 : le 21 : Le pain dur, le 27 : Les colombaïoni ; Grand Théâtre, 21 h 30 : Le 23 : Jules César, le 25 : Hommage à Charles Trenet.

Été musical en Languedoc : (68) 32-31-60.

FONTCAUDE : Abbaye, le 22 : Septuor vocal et instrumental français (Bach, Vivaldi), le 23 : Luth, guitare et chanteurs, musique de la Renaissance.

PEZENAS : Collégiale, le 23 : H. Parramon et F. Landelle.

QUARANTE : Abbatiale, le 21 : Trio Phillips (*Mozart, Brahms, Saint-Saens*).

LE VIGAN : Festival du Vigan (66) 91-19-06. Église Saint-Pierre, le 23 à 21 h 30 : Orchestre Philharmonique de la Garde Républicaine, dir. R. Boutry (Mozart, Beethoven).

PRADES : XXXIe Festival Pablo Casals (68) 96-33-07. Abbatiale de Saint-Michel de Cuxa, 21 h : Le 27 : A. Ciccolini (Schubert, Chopin), le 28 : Ensemble Instrumental de Grenoble (Bach, Bellini).

VILLEVIEILLE : Soirées musicales au château de Villevieille (66) 80-03-24 ; le 24 à 18 h : Duo Rasquier-Maestri, le 25 à 18 h : Yves Daunes.

7e FESTIVAL MÉDITERRANÉEN (42) 86-82-14

BEAULIEU-SUR-MER. — Villa grecque, le 25 : Rasquier-Maestri (Dowland, Locatelli, Telemann).

CAP-D'AGDE. — Palais des Congrès, le 23 : I Solisti Veneti, dir. C. Scimone (Vivaldi, Corelli).

CERET. — *Ermitage Saint-Ferréol, le 24 :* les Solistes de Marseille, dir. D. Erlih (Bach, Bartok).

PORT-CAMARGUE. — Jardin aux sculptures, le 25 : Corre-Exerjean (Debussy, Chabrier, Fauré).

SAINT-CYPRIEN. — *Eglise de la plage,* le 21 : Narciso Yepes (Bach, Scarlatti, Sanz...).

Église du village, le 22 : I Solisti Veneti, dir. C. Scimone (Vivaldi, Corelli).

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI. — IXe Festival de musique (63) 54-22-30 ; cathédrale, le 24 à 21 h 15 : I Solisti Veneti, dir. C. Scimone.

Théâtre, le 25 à 21 h 15 : B. Rigutto (Debussy, Chopin) ; le 26 à 21 h 15 : Quatuor Via Nova (Schubert).

Palais de la Berbie, les 27 et 28 à 21 h 15 : Ensemble orchestral de Paris, d

J.-P. Wallez.

COMMINGES. — VIIe Festival (61) 90-00-38 ; Valcabrère, le 23 à 21 h 30 : J.-P. Broose (Scarlatti, Rameau).

Montrejeau, le 26 à 21 h 30 : Orchestre de chambre national de Toulouse (Bach).

CORDES-SUR-CIEL. — XIe Festival de musique (63) 56-00-44) ; Eglise Saint-Michel, le 21 à 21 h 30 : F.-H. Houbard (Bach, Corette).

GOURDON. — VIe Rencontres estivales (65) 41-06-40 ; le 21 à 21 h : Ensemble vocal « A Sei Voci » ; le 22 à 21 h : Orchestre de chambre national de Toulouse ; le 23 à 21 h : Peiraguda.

FESTIVAL DU QUERCY BLANC. — (65) 31-83-12.

SAINT-CYPRIEN. — Château de Marcillac, le 26 à 21 h 30 : les Musiciens du prince de Conti (Bach, Leclair).

MONTPEZAT-DE-QUERCY. — Collégiale, le 27 à 21 h 30 : les Musiciens du prince de Conti (Couperin, Lully, Tartini).

TOULOUSE. — Musique d'été 82 (23-32-00) ; Salle capitulaire du cloître des Jacobins, 21 h : le 26 : Quintette à vents (Mozart, Vivaldi, Rossini) ; le 28 : Orchestre de chambre tchécoslovaque de Prague (Haendel, Bach, Mozart) ; Chapelle Sainte-Anne, le 21 à 21 h : W. Jansen et C. Coin ; Musée des Augustins, le 22 à 21 h : E. Kooiman (Bach) ; Basilique Saint-Sernin, le 23 à 21 h : J. Langlais.

SYLVANES. — Abbaye de Sylvanes-Aveyron, le 22 à 21 h : Ensemble vocal orthodoxe slave de Sofia

NORD-PAS-DE-CALAIS
Festival de la Côte d'Opale
(21) 30-40-33

BERCK. — Kursaal, le 21 à 21 h : G. Arvanitas ; le 23 à 21 h : Canta U Populu Corsu.

BOULOGNE. — Théâtre, le 24 à 20 h : M. Solal/J.-P. Debarbat Tentet.

CONDETTE. — Château d'Hardelot, le 22 à 21 h : Brustsch/Ephemere.

CUCQ. — Salle de la mairie, le 28 à 21 h : Théâtre de la Pie rouge.

ÉTAPLES. — Cinéma Pax, le 24 à 21 h : Canta U Populu Corsu.

HARDELOT. — Country-club, le 23 à 21 h : M. Portal Quintet ; Eglise, le 25 à 21 h : Quintette à vents de Lille/A. Raes.

MERLIMONT-PLAGE. — Eglise, le 21 à 21 h : Quintette à vents de Lille.

MONTREUIL. — Citadelle, le 25 à 20 h : Urban Sax ; Shusaku Dance ; Ephemere ; Col Canto.

OUTREAU. — Salle des fêtes, le 25 à 21 h : Canta U Populu Corsu.

SANGATTE. — V.V.F., le 22 à 21 h : P. Blanchard Quartet ; Salle de l'amicale, le 27 à 21 : Théâtre de la Pie rouge.

NORMANDIE

Xe FESTIVAL
DES SOIRÉES MUSICALES
DE NORMANDIE
(31) 86-27-65

HONFLEUR. — Grenier à sel, le 22 à 21 h : Orchestre philharmonique de Lorraine (Beethoven).

OUISTREHAM. — Eglise Saint-Samson, le 21 à 21 h : R. Milosi et D. Arman-Gélenbe (Beethoven, Mozart, Stravinski).

SAINTE-HONORINE-DES-PERTES. — Eglise, le 24 à 21 h : Nouveau trio Euterpe et P. Deville (Beethoven, Mozart).

MONT-SAINT-MICHEL. — Les Heures musicales du Mont-Saint-Michel (58-00-22), église de Carolles, le 24 à 21 h : M. Dalberto et A. Dumay (Mozart, Strauss, Schuman) ; salle polyvalente, Jardin des plantes d'Avranches, le 25 à 21 h : S. Grapelli et son trio.

PAYS DE LA LOIRE

SABLÉ-SUR-SARTHE. — Festival été 82 (43) 95-04-17, parc du château, le 22 à 15 h : Mannick et Joe Akepsimas ; centre culturel, le 23 à 21 h : le Malade imaginaire.

PROVENCE
ALPES-COTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE. — La danse à Aix 1982 (42) 26-23-38 ; Place des Cardeurs. Les 21 et 23, à 17 h 30 ; le 22 à 11 h : Aod Konkhe ; le 22 à 17 h 30, le 23 à 11 h : Au fil des rues à Aix. — École normale d'institutrices. Le 22 à 21 h 45 : Janet Smith and dancers. Le 24 à 21 h 45 : J.-Y. Lormeau et C. de Vulpian. Le 28 à 21 h 45 : North Carolina Dance Theater. — Place Saint-Honoré. Le 23 à 11 h : Au fil des rues à Aix. — Place des Chapeliers. Les 26, 27 et 28, à 11 h : *Forum.* — Parking Pasteur ou Palais de justice. Les 26 et 27, à 18 h : Jeux du stade ou Palais de justice. — Place des Martyrs de la résistance. Les 26, 27 et 28, à 20 h : Film dans l'eau. — Parc Jourdan. Le 26 à 21 h 45 : Compagnie D. Bagouet. — Le 27 à 21 h 45 : Johanna Boyce and Performance Group. — Place de la Mairie. Le 28, à 10 h : O Cougoule. — Cours du cinéma Le Rex. Le 28 à 19 h : A. Degroat et V. Serry.

Festival international d'art lyrique et de musique (42) 23-37-81.

Place des Quatre-Dauphins. Les 23 et 25, à 21 h 15 : le Turc en Italie. — Cloître de Saint-Sauveur, 18 h. Le 21 : une heure avec M. Lagrange. Le 22 : une heure avec P. Barbacini. *Le* 23 : une heure avec M. Martin. Le 26 : une heure avec J. Smith. Le 27 : une heure avec J. Alter. Le 28 : une heure avec J. Blegen. — Théâtre du Casino Aix-Thermal. Les 21 et 22, à 18 : Dieu. — Théâtre de l'Archevêché. Les 21, 24 et 28, à 21 h 15 : les Boréades. Les 22 et 26, à 21 h 15 : la Flûte enchantée. — Cloître Saint-Louis. Le 22 à 21 h 30 : Orchestre jeune communauté européenne. Le 27 à 21 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. C. Dutoit Berlioz, Haydn). — Cathédrale Saint-Sauveur. Le 25 à 18 h : English Baroque Soloists, dir. J.E. Gardiner (Monteverdi). — Parc Jourdan. Le 25 à 21 h 15 : l'Art sans la barre (M. Béjart).

ANTIBES. — Les grandes heures de la cathédrale d'Antibes (93) 34-43-67. — Le 23 à 21 h 30 : K.F. Albes (Bach, Mendelssohn).

ARLES. — Festival d'Arles (90) 96-39-18. — Cour de l'Archevêché. Le 21 à 21 h 45 : Mahama et le Pied à coulisse. Le 24 à 19 h 15 : Mahama. Le 26 à 21 h 45 : P. Dugied. Le 28 à 19 h 15 : Centre international de danse. — Théâtre antique. Les 22 et 24, à 21 h 45 : Centre national de danse contemporaine d'Angers.

AVIGNON. — Festival d'Avignon 82 (90) 86-24-43.

Cour d'honneur du Palais des Papes. Les 23, 25 et 27 à 21 h 30 : les Possédés (première partie). Les 24, 26 et 27 à 21 h 30 : les Possédés (deuxième partie). — Théâtre municipal. Les 21, 22, 23, 24 et 25 à 21 h 30 : Vanitas-Lohengrin. Le 28 à 21 h 30 : Marionnettes de Jusaburo. — Cloître des Carmes. Les 22, 23, 24, 25, 26 et 27 à 22 h : l'Éléphant d'or. — Cloître des Célestins. Les 21 et 22 à 22 h : Léonce et Léna. Les 27 et 28 à 22 h : Lon. — Cour de la faculté des sciences. Le 21 à 22 h : May B. Les 26, 27 et 28 à 22 h : Sganarelle. — Salle Benoît XII. Les 20, 21, 22, 23 et 24 à 21 h 30 : la Mort en ce théâtre. Le 28 à 21 h 30 : Fragments d'un discours amoureux. — Cloître du Palais-Vieux. Les 21, 22, 23, 24 et 25 à 19 h : Brenda Wootton. Le 28 à 19 h : Obadia-Bouvier. — Église Saint-Agricol. Les 25, 26, 27 et 28 à 19 h : David Hykes and the Harmonic Choir. — Condition des soies. Les 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 à 16 h et 19 h : Écritures contemporaines. — Chapelle des Pénitents blancs. Les 21, 22 et 23 à 19 h : Figurentheater Triangel. Les 27 et 28 à 21 h 30 : les Anges. — Église des Célestins. Les 21, 22, 24 et 25 à 24 h : Kazuo Oono. — Villeneuve-lez-Avignon, Cloître du Cimetière. Les 21, 22 et 23 à 22 h : Trisha Brown. Les 26, 27 et 28 à 22 h : Dairakuda Kan. — Clos de la Murette. Les 22, 23, 24, 25, 26 et 27 à 22 h : Noël au front. — Annexe du lycée Mistral. Les 21, 22, 23, 24, 25, 27 et 28 à 19 h : Matches d'improvisation. — Verger d'Urbain V. Le 21 à 22 h : Spectacle Vaclav Havel. — Métropole des Doms. Les 21 et 28 à 18 h : A l'orgue Doré. Le 25 à 10 h : Musique sacrée.

NIMES. — Le 25 à 17 h 30 : Hugo Zalunardo.

VALRÉAS. — Le 27 à 21 h : Hans Fagius.

FESTIVALS
PROVENCE
ALPES-COTE D'AZUR

CARPENTRAS : Festival 82 (90) 63-00-78. Théâtre du Plein Air, 21 h 30 : le 23, Orchestre français de la jeunesse (Debussy) ; le 24, M. Nordmann-M. Larrieu ; le 25, VIIes Chorilènes ; le 26, Podium des jeunes lauréats du 1er prix 82, Conservatoire national supérieur de Paris ; le 27, Washington Ballet. — Pénitents blancs, le 22, à 21 h 30 : Collegium Musicum Heidelberg, dir. : G. Morche (Mozart). — Cour de la Charité, les 22 et 24, à 21 h 30 : Orlando Paladino. — Cathédrale Saint-Siffrein, le 21, à 21 h 30 : Théâtre du Fust.

CHATEAUVALLON : IIIe Festival international de danse (94) 24-11-76. Amphithéâtre, les 21, 22, 23, 24, 27 et 28, à 22 h : Martha Graham. — Théâtre couvert, les 22 et 23, à 19 h : les Sorcières du vent ; le 25, à 18 h : Nouvelles chorégraphes ; les 27 et 28, à 19 h : R. Chopinot.

COTIGNAC : Festival du Théâtre de la Falaise 82 (94) 04-61-87, le 23 : Orchestre régional Provence-Côte-d'Azur, dir. : P. Bender (Mozart, Cimarosa).

FRÉJUS : Cinquièmes Rencontres musicales et chorégraphiques (94) 51-20-36, Cour de l'Évêché, le 21 : Quatuor Bernede et Daniel Wayenberg. — Théâtre romain, le 23 : Orchestre de la Rheinische Musik Schule, dir. : J. Palmen ; le 24 : Compagnie Peter Gross. — Cathédrale, le 28 : Canta U Populu Corsu.

MARTIGUES : VIIe Festival populaire (42) 42-19-29, Port-de-Bouc, les 24 et 25, à 21 h 30 : Théâtre de la Carriera et Cie Fructus. — Ile de Martigues, les 24 et 25, à 21 h : Aquatique Show/Ophicleide. — Conservatoire, les 26 et 27, à 21 h 30 : Théâtre Existence de la Martinique ; le 27, à 24 h : Ayawaska ; les 28 et 29, à 21 h 30 : Théâtre de l'Oiseau Mouche. — Place Mirabeau, le 26, à 22 h : Théâtre de la Mie de Pain ; le 27, à 21 h 30 : Henri Guedon Sextet ; le 28, à 21 h 30 : Ballet Dominique Bagouet. — Bout de la nuit, le 26, à 24 h : Ophicleide ; le 28, à 24 h : G. Parking.

ORANGE : Jazz à Orange 1982 (90) 34-71-65, Théâtre antique, le 21, à 21 h 30 : S. Grapelli ; Benny Goodman and his Orchestra. — Chorégie 1982 (90) 34-24-24, Cour Saint-Louis, le 24, à 18 h : Gundula Janowitz ; à 21 h 45 : Orchestre de la Grande Écurie de la Chambre du roi (Lully, Delalande).

SAINTE-BAUME : IVe Semaine de la chanson (42) 04-50-19, Centre international, 21 h, le 27 : Rosina de Peira e Martina ; le 28 : Melaine Favennec.

SALON-DE-PROVENCE : Festival de Salon-de-Provence 82 (90) 91-30-63, Château de l'Emperi, le 21, à 21 h 30 : Jimmy Cliff ; le 22, à 21 h 30 : Carla Bley Big Band ; le 23, à 21 h 30 : Modern Jazz Quartet ; le 26, à 21 h 30 : le Roi s'amuse ; le 27, à 21 h 30 : la Voix humaine.

SISTÉRON : XXVIIe Nuits de la citadelle (92) 61-06-00, cloître Saint-Dominique, le 21, à 21 h : Orchestre national de chambre de Roumanie (Vivaldi, Bach, Haydn). — Théâtre de la Citadelle, le 25, à 21 h 45 : Jules César.

SAUSSET-LES-PINS : Semaine musicale de la Côte bleue (45-16-34), Salle des arts et de la culture, 21 h 30, le 24 : G. de Sabran (Mozart, Chopin, Ravel) ; le 28 : les Musiciens de Provence.

VAISON-LA-ROMAINE : XXXe Festival de Vaison-la-Romaine (90) 36-24-79, Théâtre antique, 21 h 30, le 21 : Barbara Hendricks ; le 22 : Gilbert Bécaud ; les 26 et 27 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France (Mozart). — Théâtre des Fouilles, 21 h 30, le 23 : Maria Carta ; le 24 : Anna Prucnal ; le 25 : Sara Alexander ; le 28 : Angélique Ionatos.

VILLEFRANCHE-SUR-MER : Nuits de la citadelle (55-45-12), le 21, à 21 h 30 : D. Varsano (Ravel, Satie, Fauré) ; le 28, à 21 h : Ballet Ygrouchki.

RHONE-ALPES

IIe Semaine de la création théâtrale en Drôme (75) 46-51-56, Château de Grignan, 21 h 30, le 21 : Comme la nuit sur le jour ; les 23, 24 : Torquato Tasso. — Château de Suze, 21 h 30, le 22 : Histoire de Melampous ; le 25 : Orchestre de chambre de Marseille, dir. : Ch. Tournel. — Église de Grignan, le 25, à 17 h : Concert d'orgue.

SAINT-DONAT : Festival international J.-S. Bach (75) 45-10-29, Collégiale, 21 h, le 23 : Récital d'orgue ; le 25 : P. Segond.

VIENNE : XIe Année de musique sacrée (74) 85-12-62, Château de Septème, le 23, à 21 h 15 : les Musiciens du prince de Conti (Haydn, Bach, Rameau...). — Cathédrale Saint-Maurice, le 26, à 21 h 15 : la Grande Écurie et la Chambre du roy, dir. : J.-Cl. Malgoire (Lulli, Delalande).

SALANCHES : Festival 82 (50) 58-04-25, Église Saint-Jacques, 20 h 45 : Camerata de Genève, dir. : D. Varetz. — Salle Léon-Curral, 20 h 45, le 24 : Tania Maria, J. Barrense-Dias ; le 25 : Mas, Alvim, Humair, Texier, Jeanneau, G. Beck ; le 26 : Caratini-Fosset, Memphis Slim ; le 27 : S. Guerault, S. Grapelli, Dizz Dizley.

CINEMA

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 21 JUILLET

15 h : Carmen, de Christian-Jaque ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Au nom du père, de M. Bellochio ; 21 h : Les Visiteurs, d'E. Kazan).

JEUDI 22 JUILLET

15 h : Tabusse, de J. Gehret ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Peppermint frappé, de C. Saura ; 21 h : Réjeanne Padovani, de D. Arcand).

VENDREDI 23 JUILLET

15 h : l'Entraineuse, d'A. Valentin ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : la gueule ouverte, de M. Pialat ; 21 h : Alice n'est plus ici, de M. Scorsese).

SAMEDI 24 JUILLET

15 h : le Baron fantôme, de S. de Poligny ; 17 h : les Fiancés, d'E. Olmi ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Vivent les dockers ! ; Afrique 50 ; Sucre amer ; 21 h : le Cri du sorcier, de J. Skolimowski).

DIMANCHE 25 JUILLET

15 h : le Bossu, de J. Delannoy ; 17 h : Trois heures dix pour Yuma, de D. Daves ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Mort d'un proviseur ; Présence ; le Gros et le Maigre ; Quand les anges tombent ; les Jeux des anges ; 21 h : A Lion is in the Streets, de R. Walsh).

LUNDI 26 JUILLET

Relâche.

MARDI 27 JUILLET

15 h : Dédée d'Anvers, de Y. Allégret ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : The Playhouse ; Mon ex-sergent ; Mother's Joy ; Un mélomane désaccordé ; Un mariage époustouflant ; Pool Sharks ; Zigotto plombier ; 21 h : Dessins animés, de C. Jones et T. Parmelee).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 21 JUILLET

15 h : films d'auteurs et films rares : Escalier de service, de L. Jessner ; 17 h : Hommage à B. Barnet : le Dégel ; 19 h : le western : Sur la piste des Mohawks, de J. Ford.

JEUDI 22 JUILLET

15 h : Films d'auteurs et films rares : Après la pluie, le beau temps, de C.B. de Mille ; 17 h : Hommage à B. Barnet : l'Exploit d'un éclaireur ; 19 h : le Western : Jesse James, de H. King.

VENDREDI 23 JUILLET

15 h : Films d'auteurs et films rares : les Trois Lumières, de F. Lang ; 17 h : Hommage à B. Barnet : Miss Mend.

SAMEDI 24 JUILLET

15 h : Films d'auteurs et films rares : Chevaux de bois, d'E. von Stroheim ; 17 h : le Retour de Frank James, de F. Lang ; 19 h : la Cible humaine, de H. King ; 21 h : l'Homme des vallées perdues, de G. Stevens.

DIMANCHE 25 JUILLET

15 h : Films d'auteurs et films rares : la Belle Ténébreuse, de F. Niblo ; 17 h : Hommage à B. Barnet : Une nuit de septembre ; 19 h : La comédie musicale : Drôle de frimousse, de S. Donen ; 21 h : Millie, de G. Roy Hill.

LUNDI 26 JUILLET

15 h : Films d'auteurs et films rares : le Bûcheron, de V. Cottafavi ; 17 h : Hommage à B. Barnet : Liana ; 19 h 30 : le Western : Du sang dans le désert, d'A. Mann.

Les exclusivités

AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

L'ANTI GANG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-99-75).

APHRODITE (Fr.-A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).

AU-DELA DE CETTE LIMITE, VOTRE TICKET N'EST PAS VALABLE (Fr.-Can., v.f.) (*) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

BUDAPEST BALLADE, Film hongrois de Andras Jele, v.o. : Olympic-Luxembourg, 6e (733-97-77).

GALIGULA ET MESSALINE (**), Film italien d'Antony Pass. v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71)) ; V.F. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

ÇA VA FAIRE MAL, Film français de Jean-François Davy : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'INDISCRÉTION, Film français de Pierre Larry : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Athéna, 12e (343-00-65).

BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

BREL (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).

LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LA DERNIRE VAGUE (Austr., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DIVA (Fr.) Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount Opéra, 3e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.

LES FANTOMES DE MILBURN (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

FITZCARRALDO (All. v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.f.) : Berlitz 2e (742-60-33).

INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LETTRE D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LA MÉMOIRE FERTILE (Palest.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).





LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

CINEMA

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14 Juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA NUIT DE VARENNES (It.-Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Calypso, 17e (380-30-11)

ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Français 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 19e (320-12-06).

PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount-Bastille 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

PASSION (Fr) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

PINK FLOYD, THE WALL (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (*) (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 6e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

REDS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

ROX ET ROUKY (A.) (v.f.) : Napoléon (380-41-46).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE SOLDAT (*) (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 8e (233-56-70).

TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

THE MAFU CAGE (A., V.O.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (*) (Fr., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LE TROUPEAU (*) (Turc., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-56-00).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A., V.O.) : Cluny-Palace (354-07-76).

VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80.

LA VALLÉE DE LA MORT (*) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE (*) (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

AGUIRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97). H. Sp.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).

BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LA BANQUIÈRE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.-Esp.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA CARAPATE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA CIOCIARA (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DELIVRANCE (A., v.o.), (*) Studio Logos, 5e (354-26-42).

LA DOLCE VITA (It., v.o.), A. Bazin, 13e (337-74-39).

DON GIOVANNI (It., v.o.), Calypso, 17e (380-30-11).

EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).

LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10)

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46). Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

HOTEL DES AMÉRIQUES (F.) : Forum, 1er (297-53-74).

L'IDIOT (Jap., v.o.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) : Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96),

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Baubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60). 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). Olympic, 14e (542-67-42).

LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

LE LOCATAIRE (Fr.) (**) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68). H. Sp.

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f., Capri, 2e (508-11-69).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81). H. Sp.

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Halles, 1er (278-34-15) ; Action Écoles, 5e (325-72-07) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) : Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PAPILLON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE PROFESSIONNEL (F.) : Astros, 18e (627-60-20).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) ; Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

SAMSON ET DALIDA (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SOLEIL VERT (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) h. sp.

SOUPÇONS (A. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

VACANCES ROMAINES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (F.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LE VIEUX FUSIL (Fr) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

Z (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les festivals

CYCLE FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), t.l.j. sf dim., 12 h : Gibier de passage ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 0 h 30 : Despair ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 24 h : le Marchand des quatre saisons.

BUSTER KEATON (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), mer. : le Mécano de la « Général » ; jeu : Ma vache et moi ; ven. : Fiancées en folie ; sam. : la Croisière du Navigator ; dim. : Steamboat Bill Junior ; lun. : les Lois de l'hospitalité ; mar. : Sherlock Junior.

L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h : Steamboat Bill Junior ; 17 h 30 : le Mécano de la « Général » ; 19 h : l'Homme de marbre ; 21 h 45 : la Règle du jeu.

CINÉMA LIBAN-PALESTINE (v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91), en alternance : the House, la Mémoire fertile, Beyrouth, la Rencontre, les Malheurs des uns.

MARILYN MONROE (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), mer., sam., : Sept Ans de réflexion ; jeu. : la Rivière sans retour ; ven. : Trouble-moi ce soir ; lun. : Marilyn ; mar. : le Prince et la danseuse.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50), mer. : le Trésor de la Sierra Madre ; jeu. : Passage to Marseille : ven. : la Main gauche du Seigneur ; sam. : le Grand sommeil ; dim. : une Femme dangereuse ; lun. : la Femme à abattre ; mar. : the Oklaoma.

F. LANG (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : l'Invraisemblable vérité ; ven., sam. : la 5e victime ; dim., lun. : les Espions ; mar. : la Femme au portrait.

LUIS BUNUEL (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; mer., sam., 21 h, jeu., 17 h, ven., 14 h 30, mar., 20 h : le Charme discret de la bourgeoisie ; mer., dim., 14 h 30, jeu., sam., 20 h, ven., mar., 22 h, lun., 17 h : le Journal d'une femme de chambre ; ven., 17 h, sam., 14 h 30, lun., 22 h : Cet obscur objet du désir ; ven., dim., lun., 20 h, sam., mar., 17 h : le Fantôme de la liberté ; jeu., 14 h 30, dim., 17 h : la Voie lactée ; mer., 20 h, jeu., dim., 22 h, lun., 14 h 30 : l'Age d'or.

ROBERT DE NIRO (v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), en alternance : Raging Bull ; Sanglantes confessions.

CINÉMATON DE GÉRARD COURANT Studio 43, 9e (770-63-40) ; 20 h et 22 h.

JACQUES TOURNEUR (v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) ; mar., 13 h : Vaudou ; 14 h 15 : la Féline ; 15 h 30 : Berlin Express.

CARY GRANT (v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) ; en alternance : L'impossible Mr Bebe ; Un million clé en main ; Mon épouse favorite ; Soupçons ; Sylvia Scarlett.

HITCHCOCK (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : les Enchaînés ; ven., sam. : Psychose ; dim. : Rebecca : lun., mar. : la Maison du docteur Edwardes.

HISTOIRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : la Splendeur des Amberson ; ven. : Quand la ville dort ; sam. : Un mariage ; dim. : Now voyager ; lun., mar. : Mister Skeffington.

IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : Soldat bleu ; ven., sam. : Nevada Smith ; dim. : Jeremiah Jonhson ; lun., mar. : Will Penny le solitaire.

COURTS-MÉTRAGES La Péniche des arts, 16e (527-77-35).

LA VILLE, LIEU DU DRAME Bonaparte, 6e (326-12-12) : Doutes et corruption dans la cité ; (v.o.) enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon ; mer., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; sam., dim., 14 h ; Du plomb pour l'inspecteur, jeu., 14 h, 16 , 18 h, 20 h, 22 h, sam., dim., 18 h ; le Prince de New-York, ven., 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30, sam., dim. 21 h ; Flics et voyous, lun., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, sam., dim., 19 h 30 ; Police python 357, mar., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, sam., dim., 16 h.

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE MR GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 10.

AMERICAN GIGOLO : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, S., + 0 h 25.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97), mer. 19 h 15.

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 21 h 30.

LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 16 h.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (★) : Calypso, 17e (380-30-11) V., S., 0 h 15.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68) J., 21 h, mer., mar., 17 h.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) S., D., 18 h.

GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21) J., V., L., Mar., 15 h ; S., D., 19 h 50.

HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 0 h 15.

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 12 h.

JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) (★★) ; Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; 16 h 20 + V., 0 h 25.

JULES ET JIM (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97), L., 19 h.

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

MON ONCLE (Fr.) Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h 15.

1900 (It., v.o.) (**) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 12 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 15 h 40.

PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LA PISCINE (Fr.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h 5.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 10.

REMBRANDT FECIT (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), lun. 17 h 30.

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), Ven., 14 h, dim., 21 h 30.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82), 14 h, 15 h 40.

ROLLERBALL (A. v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) V., S., 24 h.

SATYRICON (It., v.o.) (*) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 11 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e, (354-72-71), 22h 35 + 0 h 20.

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 10 + V. 0 h 10 ; Boîte à Films, 17e (622-44-21), 22 h 15.

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h.





SPORTS

ESCRIME

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE ROME

Le « péril jaune »

Tandis que le fleurettiste soviétique Vladimir Smirnov, grièvement blessé la veille (*le Monde* du 21 juillet) se trouvait toujours dans un état désespéré à la polyclinique Agostino-Gemelli de Rome, le titre mondial au fleuret féminin par équipes est revenu, mardi 20 juillet, à l'Italie – son premier dans cette spécialité depuis 1957, – devant la Hongrie, l'Allemagne fédérale et l'U.R.S.S. En s'adjugeant la cinquième place, la République populaire de Chine a obtenu son meilleur classement dans une épreuve comparable. Elle a notamment battu la Pologne (9 victoires à 4), qui s'est classée à la sixième place, et une équipe de France décevante (9 victoires à 2), qui a pris la septième place.

De notre envoyé spécial

Rome. – Les escrimeurs chinois font de moins en moins de complexes. Leur petite délégation (vingt-quatre personnes) prend même un malin plaisir à bousculer les valeurs les mieux établies. Certes, la fleurettiste Luan Chu Chien n'a pu rééditer son exploit de l'année précédente à Clermont-Ferrand, où elle remporta une médaille d'argent, mais, aux yeux de M. Wu Zhen, le président de la Fédération nationale, les résultats de ses sélectionnés offrent des garanties d'avenir encore plus encourageants.

En marge du cinquième rang occupé par l'équipe de fleuret féminine, cinq Chinois et Chinoises (Wang Wen, Chu Shi Sheng, Luan Chu Chien, Su Lian Seng et Li Hua) se sont classés parmi les trente-deux meilleurs spécialistes mondiaux de fleuret. Dans le cas d'un pays qui n'est affilié à la Fédération internationale que depuis 1974, cette percée rapide est sans précédent.

Parce qu'il a effectué une tournée en Chine il y a deux ans, M. Jean-Michel Oprendek, directeur technique de l'escrime française, ne se montre pas surpris par cette progression. « *Elle repose*, explique-t-il, *sur un travail sérieux. Au moment de la détection, les Chinois choisissent des jeunes volontaires, qui ont aussi un sens inné de la discipline.* »

Luan Chu Chien en a donné un exemple en 1978. Cette année-là, au cours du premier assaut de la finale des championnats du monde juniors disputés à Madrid, et qui devait lui valoir de monter sur la deuxième marche du podium, son courage força, en effet, l'admiration générale lorsque, le biceps de son bras armé entamé par un fleuret cassé, elle continua à défendre ses chances comme si de rien n'était.

Expliquer les performances chinoises par la seule qualité morale des athlètes serait toutefois ignorer toutes les structures mises en place pour que la réussite soit durable. De 1949 à 1960, les apprentis entraîneurs se sont rendus régulièrement en Union soviétique, dans le but d'étudier l'escrime. Puis, caméra sur l'épaule, ils ont parcouru le monde, imprimant des milliers d'assauts sur des kilomètres de pellicule. Enfin, un moniteur spécialisé dans le matériel d'escrime a vu le jour. Si bien que, sur neuf cent cinquante millions d'habitants recencés, ils sont maintenant dix mille à pratiquer assidûment l'escrime. Rien de comparable, bien entendu, avec des sports aussi populaires que le tennis de table (cinquante millions de joueurs), le volley-ball, le badminton ou le basket-ball.

La réputation de Luan Chu Chien, surnommée « la Perle de Chine », a toutefois attiré l'attention sur l'escrime. A tel point que dans les écoles de Nankin, de Shanghai, de Pékin ou de Canton, on a assisté, ces dernières années, à un afflux de jeunes désireux de s'initier à cette discipline. « *De cette pépinière sortiront*, espère M. Wu Zhen, *de nouveaux tireurs de premier plan qui nous permettront de traiter d'égal à égal avec les grandes nations* »

En fait, la seule chose qui puisse freiner la Chine dans sa longue marche est son isolement géographique, puisque presque toutes les grandes compétitions sont organisées en Europe. Jean-Michel Oprendek est néanmoins convaincu que, « *en raison de leur agilité, de leur souplesse et de leur vitesse, les escrimeurs chinois figureront, dans cinq années, à toutes les armes parmi les pays les plus compétitifs* ».

JEAN-MARIE SAFRA.

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Les calculs de Bernard Hinault

Une victoire importante pour Beat Breu : en gagnant mardi 20 juillet la seizième étape, Orcières-Merlette - l'Alpe-d'Huez, le coureur suisse a confirmé le succès qu'il avait obtenu dans les Pyrénées, à Saint-Lary-Soulan. Il s'est imposé comme le grimpeur le plus brillant du Tour de France, supérieur à Bernard Vallet, qui occupe la tête du Grand Prix de la montagne, et il est remonté de la dixième à la troisième place du classement général.

De notre envoyé spécial

Alpe-d'Huez. – Après les métallurgistes de Denain, les agriculteurs du Champsaur ont bloqué la route du Tour au départ d'Orcières-Merlette, et le peloton, escorté par les tracteurs, a quitté le lieu de rassemblement avec cinquante minutes de retard sur l'horaire. On a vu aussitôt les attaques se multiplier, comme si les coureurs voulaient rattraper le temps perdu. La distance de cette deuxième étape alpine, il est vrai, était réduite (121 kilomètres) et favorable à une course rapide.

Elle le fut d'autant plus que les équipiers de Beat Breu imposèrent un train soutenu, afin de neutraliser les tentatives d'échappées et de mieux préparer la victoire de leur chef de file à l'Alpe-d'Huez, où Fausto Coppi remporta, en 1952, un succès mémorable. Depuis, Zoetemelk, Kuiper, Agostinho, signèrent quelques-uns de leurs plus beaux succès au sommet de cette longue côte en lacets de 15 kilomètres, d'une élévation moyenne de 8 %.

Curieusement, Bernard Hinault n'avait jamais gagné ici et, cette fois encore, il a dû se contenter de la cinquième place derrière Breu, Alban, Fernandez et Raymond Martin, qui possèdent tous une excellente réputation de grimpeur, mais qui lui sont inférieurs en valeur absolue.

Le détenteur du maillot jaune ne s'étant classé que douzième la veille à Orcières-Merlette, les organisateurs s'interrogent à juste titre : est-il moins fort qu'auparavant ? A-t-il choisi de s'économiser en considérant que sa victoire finale était virtuellement acquise et qu'il pouvait se dispenser d'accomplir des efforts superflus ? L'explication de son attitude nouvelle doit sans doute tenir compte de ces deux arguments.

Cela dit, même si le champion français est plus limité que par le passé, il manœuvre avec intelligence, car il ne concède rien à son adversaire direct, Joop Zoetemelk, et se permet de distancer des personnages importants comme Anderson ou Van de Velde. Il montre également une certaine complaisance à l'égard de Bernard Vallet, qui vise le Grand Prix de la montagne et qui ne le gêne pas, ou encore de Kelly, le leader du classement par points qui se contentera du maillot vert. L'art de se faire des amis dans le peloton est l'un des moyens les plus efficaces pour s'assurer une relative tranquillité. On peut imaginer que le favori du Tour a mis tous les atouts dans son jeu pour rallier Paris en toute quiétude.

JACQUES AUGENDRE.

RÉSULTATS

Seizième étape : Orcières - l'Alpe-d'Huez (121 km) : 1. Breu (Suisse), en 3 h 24 min. 22 sec. ; 2. Alban (Fr.), à 26 sec. ; 3. Alberto Fernandez (Esp.), à 1 min. 18 sec. ; 4. Raymond Martin (Fr.), à 1 min. 22 sec. ; 5. Bernard Hinaut (Fr.), à 1 min. 26 sec. ; 6. Joop Zoetemelk (Pays-Bas), à 1 min. 26 sec. ; 7. Peter Winnen (Pays-Bas), à 1 min. 26 sec. ; 8. Bernard Vallet (Fr.), à 2 min. 12 sec. ; 9. Johan Van de Velde (Pays-Bas), à 2 min. 12 sec. ; 10. Paul Wellens (Bel.), à 2 min. 51 sec.

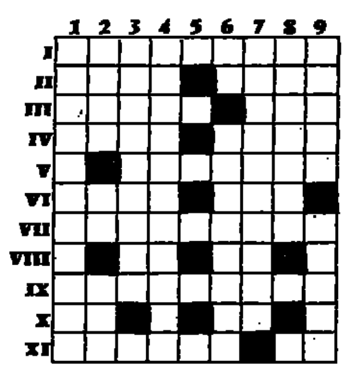
Classement général : 1. Hinault (Fr.), 67 h 19 min. 28 sec. ; 2. Zoetemelk (Pays-Bas), à 5 min. 26 sec. ; 3. Breu (Suisse), à 9 min. 16 sec. ; 4. Winnen (Pays-Bas), à 9 min. 40 sec. ; 5. Vallet (Fr.), à 10 min. 5 sec. ; 6. Van de Velde (Pays-Bas), à 10 min. 13 sec. ; 7. Anderson (Austr.), à 10 min. 13 sec. ; 8. Martin (Fr.), à 12 min. 50 sec. ; 9. Kuiper (Pays-Bas), à 12 min. 57 sec. ; 10. Alban (Fr.), à 13 min. 13 sec.

NATATION. – *Deux records du monde ont été battus mardi 20 juillet, à Mission-Vieto au cours de la première journée des épreuves de sélections américaines en vue des championnats du monde qui doivent avoir lieu à la fin du mois à Guayaquil (Équateur). Steve Lundquist a battu le record du monde du 100 mètres brasse en 1 min. 2 sec.62 et Ambrose Gaines a amélioré celui du 200 mètres nage libre en 1 min. 48 sec. 93.*





INFORMATIONS « SERVICES »



UN COIN POUR JOUER

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3237

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■				
III						■			
IV					■				
V		■							
VI					■				■
VII									
VIII		■			■			■	
IX									
X			■		■			■	
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Supprime les écarts de langages, mais permet de conserver son franc-parler. – II. Peut être renvoyé au porteur une fois encaissé. Siège confortable pour personne de poids. – III. Est monté au ciel à sa mort. Sans dessous dessus. – IV. Finir par venir à bout (inversé). Fait preuve d'énergie lorsqu'on lui confie une charge. – V. Oter le neuf du trente et un. – VI. Indispensable pour qui est en manque. Lettres qui amènent une explication. – VII. Manifestations incontrôlées que l'on peut mater à coup de « baguette ». – VIII. Laisse entrevoir une suite. On en a qu'un si on le double. – IX. Peu favorable à l'épanouissement. – X. Lieu de fouilles. Lettres de crédit. – XI. N'est pas encore très polie. Sa face cachée intéresse peu.

VERTICALEMENT

1. Il est préférable de se le mettre à dos que de l'avoir sur le dos. – 2. Groupe de sporanges. Peut provoquer une forte fièvre. On peut le faire pousser avec un peu de mal. – 3. Ne doit plus avoir de travail à la pelle de nos jours. – 4. Un rôle de premier plan lui est confié pour favoriser la culture. – 5. (Néant). – 6. Symbole chimique. Est l'objet d'une garde personnelle. – 7. Possède une bonne détente, bien que manquant un peu de ressort. – 8. C'est un homme fini. – 9. On la chasse lorsqu'elle devient insupportable. Toujours très accueillant même s'il manque parfois de style.

Solution du problème n° 3236

Horizontalement.

I. Administration. – II. Dièrèse. Élan. As. – III. Da. Roi. Éventail. – IV. Immensité. Terne. – V. Taie. Arc. Niée. – VI. Inéligibilité. – VII. Ot. Sellée. Étai. – VIII. Failli. Pantin. – IX. Sang. Otite. – X. Gitanes (cigarettes). Pot. Oc. – XI. Ara. Idem. Fana. – XII. Rôle. Coupable. – XIII. Api. Reno. Noirs. – XIV. Tauds. Heure. – XV. Édenté. Te. Êtres.

Verticalement.

1. Addition. Garage. – 2. Diamant. Sirop. – 3. Me. Mie (point). Fatalité. – 4. Irréel. Ana. An. – 5. Néon. Isigny. Rut. – 6. Isis. Gel. Cède. – 7. Se. Illusions. – 8. Établi. Duo. – 9. Rêverie. OPEP. Hé ! – 10. Ale. Cleptomane. – 11. Tant. Ait. Boue. – 12. Intentent. Flirt. – 13. Ariette. Aérer. – 14. Naine. Ai. On. – 15. Sleeping-car. Os.

GUY BROUTY.

Jeu n° 3

« Les Romains ont des lettres »

(réponse)

	A							B
1	C	E	R	C	U	E	I	L
2	M	E	R	C	A	N	T	I
3	M	A	D	R	I	G	A	L
4	C	A	R	N	A	V	A	L
5	C	O	C	K	T	A	I	L
6	M	A	C	A	R	O	N	I
7	V	A	N	I	T	E	U	X
8	M	O	U	C	H	A	R	D
9	L	I	T	T	O	R	A	L
10	D	É	G	O	U	R	D	I
11	V	I	S	C	É	R	A	L
12	C	A	R	D	I	N	A	L
13	M	I	L	L	I	A	R	D
14	M	O	N	O	K	I	N	I
15	C	O	T	I	G	N	A	C
16	L	U	M	I	N	E	U	X
17	V	E	N	I	M	E	U	X
18	V	U	L	T	U	E	U	X
19	V	I	R	G	I	N	A	L

Total des chiffres romains de la colonne A : 7 125 (125 × 57). En modifiant l'ordre de ces quatre chiffres, on obtient entre autres :

1527 – Prise de Rome par les lansquenets allemands commandés par le fameux connétable de Bourbon (Charles, comte de Montpensier, qui avait épousé Susane de Bourbon), au service de Charles Quint. Bourbon fut tué lors de l'assaut. Ses soldats le vengèrent en mettant la ville à sac.

1572 (24 août) – La Saint-Barthélemy [noter : un seul accent aigu] : massacre des protestants, à Paris notamment, ordonné par Charles IX, cédant aux pressions de sa mère, Catherine de Médicis, et du duc d'Anjou, son frère. En province, quelques gouverneurs refusèrent d'ordonner les massacres. Ainsi le vicomte d'Orthes, à Bayonne, écrivant au roi : *« Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté aux habitants et gens de guerre de la garnison ; je n'ai trouvé que de bons citoyens et de fermes soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très humblement Votre Majesté de vouloir employer en chose possible, quelque hasardeuse qu'elle soit, nos bras et nos vies. »*

1725 – Mariage de Louis XV avec Marie Leszczynska, fille du roi de Pologne Stanislas Leszczynski, son aînée de sept ans.

1752 – Première condamnation de l'*Encyclopédie*... mais Louis XV ne révoquait pas son privilège, et la laissait reparaître. Une seconde condamnation intervint en 1759.

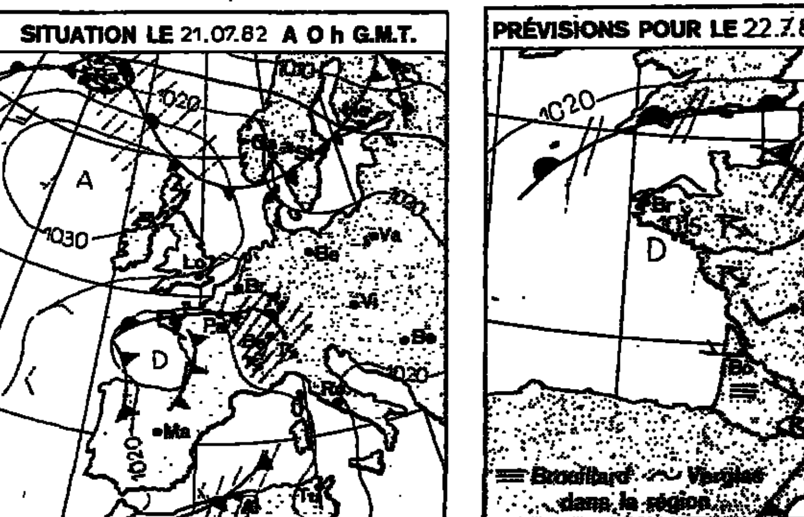
Le total des chiffres romains de la colonne B donnait 1 544.

En 1544, le 14 avril, les troupes françaises commandées par le comte François d'Enghien battirent à Cérisoles, ville du Piémont, près de Coni, les Impériaux commandés par le marquis du Guast. Cérisoles fut la revanche de Pavie, mais cette victoire ne put être exploitée, car une partie de l'armée fut rappelée : Charles Quint avait, en effet, envahi la Champagne. Toutefois, Cérisoles entraîna la prise de la ville de Carignan, sur la rive gauche du Pô, et de Montferrat.

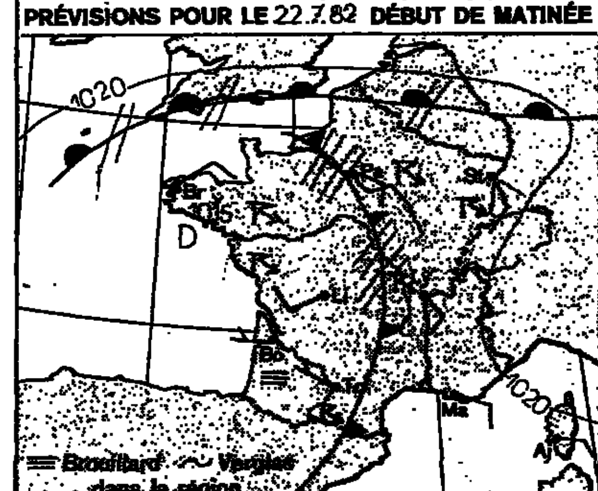
JEAN-PIERRE COLIGNON.

MÉTÉOROLOGIE

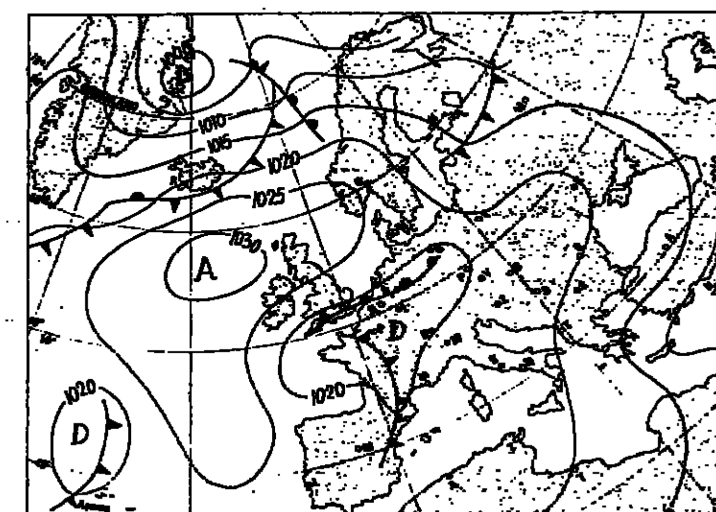
SITUATION LE 21.07.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22.7.82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 22 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le mercredi 21 juillet à 0 heure et le jeudi 22 juillet à 24 heures :

L'Europe occidentale reste sous l'influence de basses valeurs relatives associées à des masses d'air chaud et instable.

Jeudi, le temps sera souvent nuageux, lourd et orageux sur une grande partie du pays, à l'exception des régions méditerranéennes, où le temps sec et ensoleillé persistera. Les orages, d'abord isolés, deviendront plus nombreux en cours d'après-midi et en soirée. Le temps orageux s'étendra au Languedoc tandis qu'une accalmie devrait intéresser les régions de la Vendée aux Charentes et aux Landes. Les orages seront localement violents avec parfois de la grêle et de fortes rafales de vent.

Les températures nocturnes seront élevées : 17 à 20 degrés près de la Méditerranée. Les températures maximales évolueront de 30 à 34 degrés sur les régions méridionales, 25 à 28 degrés ailleurs.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20 juillet) ; Ajaccio, 30 et 19 degrés ; Biarritz, 26 et 19 ; Bordeaux, 31 et 17 ; Bourges, 32 et 16 ; Brest, 22 et 15 ; Caen, 23 et 16 ; Cherbourg, 19 et 15 ; Clermont-Ferrand, 32 et 14 ; Dijon, 30 et 16 ; Grenoble, 32 et 17 ; Lille, 25 et 17 ; Lyon, 32 et 17 ; Marseille-Marignane, 31 et 21 ; Nancy, 28 et 17 ; Nantes, 30 et 17 ; Nice-Côte d'Azur, 29 et 23 ; Paris-Le Bourget, 28 et 18 ; Pau, 29 et 18 ; Perpignan, 33 et 23 ; Rennes, 29 et 17 ; Strasbourg, 30 et 17 ; Tours, 30 et 16 ; Toulouse, 34 et 20 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 26 degrés ; Amsterdam, 24 et 17 ; Athènes, 31 et 22 ; Berlin, 29 et 19 ; Bonn, 29 et 16 ; Bruxelles, 25 et 16 ; Le Caire, 32 et 23 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 24 et 15 ; Dakar, 31 et 25 ; Djerba, 33 et 24 ; Genève, 29 et 17 ; Jérusalem, 29 et 17 ; Lisbonne, 23 et 17 ; Londres, 23 et 15 ; Luxembourg, 28 et 17 ; Madrid, 30 et 16 ; Moscou, 26 et 16 ; Nairobi, 24 et 15 ; New-York, 27 et 19 ; Palma-de-Majorque, 35 et 22 ; Rome, 30 et 20 ; Stockholm, 29 et 13 ; Tozeur, 40 et 27 ; Tunis, 35 et 23.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 21 juillet à 8 heures : 1 016,3 millibars soit 762,3 millimètres de mercure.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

VIVRE A PARIS

LE GUIDE MAGAZINE – En 400 pages, parfaitement présentées et illustrées, l'équipe rassemblée autour de J.-P. Gilot propose une sélection et une analyse des bonnes adresses de Paris (restaurants, boutiques, clubs, etc.). Cet ouvrage sera actualisé deux fois par an ; c'est son originalité.

★ **Photoguide (584-36-54), 45 francs.**

MODE

Démocratisation du style

Le « style » fait une entrée fracassante en grande diffusion, à la fois dans les hypermarchés et les catalogues de vente par correspondance. C'est ce que confirme un récent débat au Fashion Group au cours duquel les dirigeants de ce secteur, déjà très dynamique dans le domaine du textile, ont fait valoir les possibilités d'exploitation de leurs budgets d'achats, même dans les créneaux dits de la mode d'avant-garde.

Trente ans après l'expérience du style dans les *Prisunic*, qui, menée avec *maestria* par Denise Fayolle, a démocratisé la mode, on peut parier qu'on s'arrachera bientôt, dans les dîners parisiens, l'adresse de l'hypermarché le mieux achalandé.

Denise Fayolle, à travers la célèbre agence *Mafia*, pousse les créateurs jusqu'aux pages du catalogue des *3 Suisses*, où se rejoignent cet hiver les têtes d'affiche : Azzedine Alaïa, Agnès B., Pablo et Délia, Elisabeth de Senneville, Christian Aujard et Popy Moréni, ainsi que Marcel Lassance et Cacharel en mode masculine.

Amédée Chomel, directeur commercial de *Carrefour*, voit dans la « cannibalisation » de la concurrence la nécessité du développement de la mode en grande série et ce dans toutes les tailles, du 36 au 52. Il est certain qu'en pratiquant ses taux de marque habituels, le groupe, qui vient d'inaugurer une remarquable unité de vente à Ivry, ne peut qu'attirer une clientèle déjà séduite par les prix des sous-vêtements pour enfants, des collants et des sacs à dos, au détriment des grands magasins. Sans doute, faut-il voir une manière de réponse à cette nouvelle compétition dans le lancement récent de leurs propres « marques » de prêt-à-porter par *le Printemps* et *les Nouvelles Galeries*.

Daniel Richebraque, directeur général adjoint de *La Redoute* (six millions de catalogues expédiés par an), préfère, pour sa part, une évolution en douceur, rajeunissant l'ensemble du catalogue, avec peu de marques, à l'exception des jeans... invendables sans griffes.

N. MONT-SERVAN.



(Croquis de MARCQ.)

CARREFOUR : le petit ensemble de la rentrée en maille de laine mélangée, à jupe rose fuchsia, 128 F, pull rose à fleurs blanches et vert pomme, 100 F, avec veste sans manches, unie, 93 F, et collants verts à dessins cotelés. En vente à partir de fin juillet.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 23 JUILLET

« L'île de la Cité », 11 h, métro Cité, Mlle Brossais.

« *Rodin* », *15 h, 77, avenue de Varenne*, Mme Bachelier.

« L'île de la Cité », 15 h, métro Cité, Mlle Brossais.

« Marais nord », 15 h, angle rues de la Perle et de Thorigny, Mme Bouquet des Chaux.

« Le Paris d'autrefois », 15 h, 23, rue de Sévigné, Mlle Colin.

« Siège du P.C. », 15 h, métro Colonel-Fabien, M. Guillier.

« Galeries du Palais-Royal, le Louvre des antiquaires, passages », 15 h, 6, rue Vivienne, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Basilique Saint-Denis », 15 h, porche principal (Approche de l'art).

« Services secrets 1939-1945 », 15 h, métro Invalides, M. Czarny.

« L'Opéra », 15 h, devant l'entrée, Mme Ragueneau.

« La Conciergerie », 15 h, 1, quai de l'Horloge, Mme Moutard (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Ancien quartier Saint-Paul », 15 h, 1, rue du Figuier, Mlle Leblanc.

« Six jardins de rêve », 15 h, 6, quai du 4-Septembre, M. Meunier-Thouret.

« Décor, mobilier et œuvres d'art du dix-huitième siècle », 15 h, 63, rue de Monceau, A. Garcia (Paris et son histoire).

« Jardins et cours du bourg Saint-Victor », 14 h 30, métro Jussieu (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels et églises de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, bd Henri-IV.

« Hôtels illuminés du Marais », 21 h, poste place de l'Hôtel-de-Ville (le Vieux Paris).

CONFERENCE

VENDREDI 23 JUILLET

19 h, 4, avenue Maurice-Ravel, « Mécanismes subtils de notre être intérieur et leur réalisation par le Sahaja Yoga » (Association Sahaja Yoga).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

TRANSPORTS

LA SOFRETU ÉTUDIE LE FUTUR MÉTRO DE MONTERREY (MEXIQUE). – La SOFRETU, filiale d'ingénierie de la R.A.T.P. a signé le 7 juillet avec l'Etat du Nuevo-Leon (Mexique) un contrat relatif aux études préliminaires d'un réseau de métro pour la ville de Monterrey.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm col.*	Le mm col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

suivre la réalisation d'un programme d'équipements électroniques pour turboréacteurs

elecma DIVISION ÉLECTRONIQUE DE LA SNECMA

souhaite confier à un INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN de haut niveau un rôle de «chef de file» chargé d'assurer le bon déroulement d'un programme de construction de matériels depuis leur conception jusqu'à leur mise en utilisation.

Il aura pour mission de coordonner et d'animer l'activité des différents services impliqués dans la réalisation de ce programme : études, développement, industrialisation, production et contrôle. Il aura la responsabilité de la réussite technique de ce programme dans le cadre des budgets et des délais alloués.

Ce poste, impliquant des contacts très actifs auprès de l'ensemble des services de la division et des utilisateurs finaux des équipements, représente une opportunité d'évolution pour un INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN SUP-AERO, SUP-ELEC, TELECOM..., 30 ans minimum, ayant acquis par expérience une très bonne connaissance technique des ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES destinés à l'AÉRONAUTIQUE, et souhaitant élargir ses responsabilités à la gestion complète d'une affaire. Connaissance de l'Anglais nécessaire.

Les dossiers de candidatures — sous réf. 2475 M à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix - 75002 Paris.

Entreprise bâtiment cherche chef du personnel conf. 3 ans minimum fonction personnel. 180.000 F/an. T. 297-49-95.

Pour travaux sous-marins Plongeurs classe 1 et 2 Téléph. au 16 (32) 36-51-38. Demander M. REZZOAGLI.

Journal professionnel recherche SPÉCIALISTE service abonnement sachant rédiger circulaires, établir planning. Free lance ou temps partiel. Écrire Mme Habert, 5 bis, rue du Chemin-Vert, Paris-11e.

ÉCOLE PRIVÉE 10e recherche
PROFESSEUR
en action commerc., comptabilité et informatique pour B.T.S., expér. enseignement exigée. Tél. : 246-41-40.

SOCIÉTÉ COMMERCE INTERNATIONAL DISTRIBUTION recherche
ACHETEUR(EUSE)
produits alimentaires
anglais exigé
connaissances transit transport appréciées
Poste nécessitant initiatives, rigueur administrative, déplacements à l'étranger de courte durée.
Adr. C.V., lettre manuscrite et prétentions à M. TEVISSEN SNAIR, 12, rue de Florence, 75008 PARIS.

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE recherche
INFIRMIÈRE D.E.
pour vacation 3 heures le matin du lundi au vendredi inclus pour son centre de santé, 3, rue du Maroc, Paris-19e. Poste à prendre le 6 septembre 1982 mais engagement immédiat.
Adresser lettre et C.V. détaillés à M. le Chef du Personnel, 17/19, rue de Flandre, 75935 PARIS CEDEX 19.

emplois régionaux

Etablissement Industriel Ministère de la Défense

REGION CENTRE
recherche pour sa Sous-Direction Etudes (700 personnes)

Ingénieurs Mécaniciens

qui seront intégrés aux équipes en place chargées de l'étude, du développement, et de la mise au point des munitions, des armes et des systèmes d'armes.

Profil requis :
- jeunes ingénieurs diplômés grande école
- formation de base en mécanique,
- intérêt pour les études et les développements,
- expérience de quelques années appréciée,
- pour un poste, connaissances en électronique souhaitées

Les candidats doivent adresser lettre manuscrite - CV - photo - rémunération souhaitée à Monsieur le Directeur de l'EFAB 6, route de Guerry 18015 Bourges Cedex

secrétaires

CHAINE DE BOUTIQUES INFORMATIQUE
en pleine expansion recherche
SECRÉTAIRE COMMERCIALE
EXPÉRIMENTÉE
niveau B.T.S. ou D.U.T. avec bonne connaissance en comptabilité
Poste actif et varié, au sein de l'équipe d'animation d'un point de vente. Qualités de contact et dynamisme nécessaires, ainsi que de bonnes notions d'anglais. Env. C.V., photo et prétent. à ORDIRAMA 53, av. de la Grande-Armée, 75116 PARIS.

SECRÉTAIRE DACTYLO
3 1/2 journ. par semaine. Env. lettre man. et C.V. à C.S.H., 2 bis, rue Tiphaine, Paris-15e.

DEMANDES D'EMPLOIS

J. Fme licence phil. et psycho Paris-VII, expér. psychiatr. diplôme infirmière psych., ch. emploi temps partiel Paris, banlieue, faire offre précise. Écrire sous le no T 8.668 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Conseiller juridique belge, docteur en droit, licencié en notariat, formé en droit des sociétés et comptable (expérience de cabinet), souhaite étendre ses activités — part time — sur la France, de préférence en région parisienne. Écrire à E. WITMEUR, avenue de l'Observatoire, 43, 1180 Bruxelles (tél. 19/32-2-375-34-81).

J. F. sér., fille de médecin, 16 a. et demi, ch. sit. au pair en France, 4 à 6 sem. dès maint. Tél. : (19) 44 959-65-00.

J.F., 23 ans, Secrét. A.-Comptable, 6 ans expérience, conn. systèmes C.C.M.C. + OBBO rech. emploi stable (30 heures par semaine). Libre 1er septembre. Écr. s/no 6.335, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INSTITUTRICE diplômée ÉCOLE BILINGUE PARIS, franç.-esp., rech. poste pr sept. : prim. ou matern., temps cplet ou mi-tps. École ou répét. dans famille, reçoit ttes propos. pour Paris. Tél. : 012-08-64 (Essonne).

ESPAGNOL, 28 ans, résidant en France. Étud. sup. 4 années en Psychologie rech. pour sept. collaboration de Cabinet de Psychologie ou hôpitaux ou sociétés. Reçoit ttes propositions. Cours d'espagnol pour PARIS. Tél. : 012-08-64 (Essonne).

J. CADRE CCIAL EXPORT
4 ans d'expér. professionnelle, diplômé de l'enseign. supér., 4 langues courantes ch. poste SERVICE EXPORT éventuellement expatrié. JÉRÔME LEBON, 72, rue Vaneau, PARIS-7e.

J.H., 27 a., MAITRISE ÉCO GESTION + I.A.E., prépar. cert. d'étu. compt. du D.E.C.S. ch. p. Audit inter. ou assist. de gestion espagn. cour + angl. disponible pour étranger. Écrire sous le no 8.665 RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOCIETE DES TUYAUX BONNA
Nombreuses implantations en France et à l'Etranger
C.A. 800 Millions de Francs - 2500 personnes
recherche pour ses établissements métropolitains des

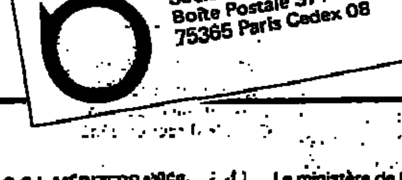
CADRES COMPTABLES

FORMATION ESC option Comptabilité
Expérience de 2 à 5 ans.

Il s'agit, au départ, de postes de responsable comptable d'établissement, nécessitant une maîtrise des comptabilités générale et analytique.

Ces postes offrent de grandes possibilités d'avenir en France et à l'Etranger.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous référence 257 à :



capitaux propositions commerciales

Cabinet d'ingénierie financière, de conseils financiers d'entreprises, de formation continue et d'aide à la création d'entreprises, souhaite se développer en province et à l'ÉTRANGER. Recherche créateurs motivés. Relations nécessaires mais peu de capitaux exigés. Téléphonez au : 260-95-08.

automobiles ventes

plus de 16 C.V.

ROLLS-ROYCE
SILVER SHADOW, 1975 BLANCHE, téléph. 770-99-28.

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE recherche pour contrat de coopération

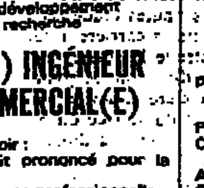
ALGÉRIE

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN
DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

NIVEAU : Docteur, ingénieur ou 3e cycle minimum, avec bonne formation aux mathématiques appliquées, et rompu aux calculs scientifiques.

Voyage, hébergement famille assurés.

Envoyer C.V. et prétentions à RÉGIE-PRESSE, sous le no T 034.733 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.



G.S.I. MÉDITERRANÉE (groupe C.G.E.), pour poursuivre son développement recherche
UN(E) INGÉNIEUR COMMERCIAL(E)
qui doit avoir :
- un goût prononcé pour la vente,
- conscience professionnelle,
- bonnes connaissances en gestion,
- apporter la preuve d'une réussite de 2 ans dans la vente.

Adresser curriculum vitae à Générale de Service Informatique, 2, rue Mascaron, 13006 MARSEILLE.

Le ministère de la Culture recrute
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
pour le laboratoire d'archéologie des métaux de JARVILLE-NANCY.
Poste I.T.A. 2 A. C.N.R.S. Connaissances métallurgie indispensables.
Adresser candidature, joindre C.V. détaillé avant 30/09 à MISSION RECHERCHE 3, rue de Valois 75001 PARIS.

LYCÉE TECHNIQUE TOULON rech. PROF. de GÉNIE CIVIL pour enseignement en mécanique dessin de construction, fabrication et exploitation. Téléphonez au (94) 75-37-83.

URGENT DÉPART IMMÉDIAT
INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL T.P.
station de pompage pour contrat de 4 mois en IRAK. Téléphonez pour R.-V. INF 5 ETT, 92, rue St-Lazare, Paris (8e). Téléphonez au : 281-93-44.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

L'immobilier

appartements vente

2e arrdt

BOURSE. 3 Pièces, 80 m², caractère, balcon, à rafraîchir, pierre de taille, SOLEIL, 585.000 F - 551-88-83.

4e arrdt

VUE EXCEPTIONNELLE
FACE A L'ILE SAINT-LOUIS Bel appt 181 m² + service dans immeuble Pierre de T. luxe ALPHA : 272-70-81.

MARAIS SAINT-PAUL
A aménager, gd living, 3 chbres en duplex 4 m sous plafond + jardin privatif. 272-40-19.

5e arrdt

VAL-DE-GRACE. 354-95-10, lux.
AT. ARTISTE, VUE.

AUSTERLITZ. 354-95-10, asc.
GD STUDIO, CALME.

6e arrdt

DANS HOTEL PARTICULIER petit studio tout confort, parfait état calme 100 % - 325-33-08.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
2 séj. + 2 chbres, cuis. équip., imm. luxueuse rénovat. et asc., 1.250.000 F + park., 563-86-09.

Quartier Latin, 325-20-77, appt 2 p. + s. à manger avec coin cuis., bains, w.-c., vue.

7e arrdt

A vendre appart. 7e Breteuil, 2e ét., clair, soleil, 105 m², dble living, 2 chambres, 2 bns, cuisine, chambre de service, 1.300.000 F. Tél. 567-73-69.

Appt à vdre 7e B. des Invalides, impasse calme, 120 m², état impeccable, grand living, 2 chambres, s. de bns, cuis. 1.500.000 F. Tél. 567-73-69.

11e arrdt

220 m² 850.000 F.
IDÉAL LOFT ou commercial. 2 entr. s/cour - 550-34-00.

12e arrdt

A NETTER, 490.000
Magnifique 3 pièces, 65 m², tt cft, 3e étage, bel imm. bourgeois, LACUEE, 307-57-15.

DAUMESNIL
Pptaire vend 2, 3, et 4 pièces occupés à part. 100.000 F. Bel imm. P. de T., asc. - 553-00-21.

13e arrdt

MAISON INDÉPENDANTE
180 m² environ, clair, calme 100 %, double liv. 4 chambres 3 salles de bns, gde terrasse parfait état — s/place jeudi 22, 12 h à 15 h et 18 h à 20 h 35, r. Moulin de la Pointe

MÉTRO PORTE-D'ITALIE PRÊTS CONVENTIONNÉS
« LISIÈRE DE PARIS » 45, avenue Jean-Jaurès, GENTILLY 3/4/5 Pièces.
SERCO
546-07-73 OU 723-72-00.

13e dans bon imm. GD 2 P., ORIGINAL, cuis., s. de bs, soleil, 290.000 F - 322-31-20.

13e PROXIMITE FACULTES
4/5 PIÈCES
+ 35 m², terrasse, cuisine, 2 bains, parking - 272-40-19.

14e arrdt

105 m² 950.000 F.
IDÉAL LOFT - Living + 3 chbres, cft, calme, soleil. Téléphone : 550-34-00.

15e arrdt

LOURMEL
Imm. réc., gd 2 P., park., balc. Prix : 540.000 F - 734-36-17.

16e arrdt

PRÈS DOCTEUR-BLANCHE
Duplex 170 m² + terrasse 48 m², séjour style, atelier, charme, calme. Tél. : 265-58-01.

PRÈS PLACE MEXICO
PLEIN SOLEIL PROPRIÉT. Vends dans imm. Pierre de T. Appt 5 P. 102 m². Tt confort, 4e ét. Vue dégagée. S/place mercredi, jeudi 15 h. 17 h. 102, RUE DE LONGCHAMP.

18e arrdt

18e ARROND.
Rue Ramey, métro Joffrin.
Bus mairie 18e.
APPARTEMENTS A RÉNOVER
3 P. 46 m² 320.000 F TTC.
3 P. 65 m² 500.000 F TTC.
Tél. bureau (42) 27-98-60.
Domicile (42) 22-30-58.

78-Yvelines

VIROFLAY, F5 s verdure, dble séj. + 3 ch. 5' gare + RER. Calme, URGT. Tél. : 953-55-13.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY DANS HOTEL PARTICULIER, Pierre de T. magnifique dble liv., 2 chbres, gde terrasse aménagée, orientation sud-ouest - 325-33-08.

SÈVRES
71, GRANDE RUE
« LE PARVIS DE SÈVRES »
2 au 7 pièces. Commerce.
Renseignem. : 82, Grande Rue tous les jours sauf mercredi de 14 h à 19 h, samedi et dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. 507-13-47 OU SERCO 723-72-00.

SAINT CLOUD 115 m² 4/5 pièces, vue PARIS excellent état, garage 1.300.000 F. Tél 602-81-52. part. à part.

Part. vend appt. 4 Pces 77 m² park. 530.000 F + 43.000 de prêts. Tél : 749-65-57. RUEIL ou 506-59-62.

93 Seine-Saint-Denis

LIVRY GARGAN
dans résidence standing. F-4 80 m², cuisine équipée, park. s./sol, proche toutes commodités. Px 400.000 Frs. Tél : 302-32-71.

94 Val-de-Marne

GENTILLY
4 P. neuf 88 m² + 10 m² balc. visite ce jour. 9, av. Gallieni. 11 h - 13 h et 14 h - 19 h. T. : 546-23-25 et 500-72-00.

Me IVRY, atelier artiste r.-de-c. sur jard. — 29 m² 155.000 F 589-32-99 - 584-55-40 (soir)

Province

NICE LUXE 150 m²
VUE PANORAMIQUE
SOMPTUEUX 4/5 P.
2 terras., décoré. A débattre. Px : 1.700.000 F - 572-49-48.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces. Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e avec ou sans travaux PAIE CPT chez notaire 873-20-67 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

19e. Part. à part., 2 pces, entr., cuis., s.d.b. 50 m² env. ref. nf. Tr. cl. Lib. suite. 2.000 F C.C. Téléphonez au : 202-98-16.

bureaux

CREEZ VOTRE ENTREPRISE
GRACE AU RESEAU ASPAC
nous vous proposons :
- Siège social et domiciliation (de 150 à 350 Frs par mois)
- Secrétariat, telex, permanence téléphonique
- Tous services aux créateurs

Contactez un de nos bureaux boutiques de gestion :
PARIS (1) 293.60.50 NANCY (8) 327.07.56 NICE (93) 80.41.36 CAEN (31) 86.53.13 ORLEANS (38) 53.01.80

Si vous voulez rejoindre notre groupe et être le franchisé ASPAC de votre département écrire sous réf. FA 5/5 ASPAC 36, rue de Constantinople 75008 Paris

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés
Démarches et tous services permanence téléphonique
355-17-50.
MEMBRE F.F.E.D.

Domiciliations 8e-2e
SECRÉTARIAT. TÉL., TÉLEX, etc
Création d'Entreprises
Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A., 261-80-88 +

PORTE MAILLOT
Centre International de Paris
BURX MODERNES MEUBLÉS (1 mois à 23 mois)
TOUTES PRESTATIONS : messages, photocopies, téléphone, télex.
UFI, 622-10-10
Mme Merlhès

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e
Bureaux Télex Secrétariat
TOUTES DÉMARCHES
AGECO, 294-95-28
(Membre F.F.E.D.)

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SÉLECTIONNÉS LOYER GARANTIE
TEL. 359-64-00

Pour notre clientèle recherch. CHBRES, STUDIOS, 2-3-4 P. sans frais.
254-62-30.

PROPRIÉTAIRE. LOUEZ sous 24 heures. Clientèle assurée. Service gratuit - 770-88-65.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02

Locations

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

pavillons

CHARENTON
Avenue ANATOLE FRANCE, pav. 130 m² tt cfts/ter. 230 m². RARE. Prix : 990.000 F. Téléphone - 893-27-85.

locaux commerciaux

Recherchons pour le 1er janvier 1983 à PARIS
UN LOCAL COMMERCIAL DE 1er ORDRE
D'UNE SURFACE DE 300 à 500 M²
pour la vente de meubles et électroménagers.
Beaucoup de vitrines souhaitées.
Faire proposition et offre détaillée sous la référence 410 M à :
PUBLISCOPE JUNIOR, 13 rue Royale 75008 PARIS (qui tr.) 742.44.10

l'agenda du Monde

Animaux

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. Tél. 731-36-11.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT, BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO JOAILLERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée d'Antin, à l'Étoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasions/Échanges.

Décoration

PAILLE JAPONAISE
VÉRITABLE 14 F le m²
MOQUETTE SOLDE
Laine de 40 à 70 F le m² Artisans. Récupérateurs 8-10, impasse Saint-Sébastien, Paris-11e. Tél. : 355-66-50.

Jeux électronique

Vds VOICE CHESS CHALLENGER (parlant) T.500 F. Tél : 656-90-11.

Enseignement

INSTITUT DU CHATELET accueille élèves de 4e à Terminales A, B, C, D. Effectif réduit, résultats hebdomadaires. Renseignements : 236-09-12.

Devenez secrétaire artistique ou de publicité en suivant les cours de l'ISSAP. Admission av. le bac ou examen d'entrée. Renseign. au : (1) 272-93-04.

Instruments de musique

PROFITEZ du calme de Paris au mois d'août pour venir choisir
VOTRE PIANO
chez Daniel Magne
La meilleure sélection des plus grandes marques européennes avec mécanique Renner, plus de 100 pianos droit ou à queue, neuf ou occasion, étude ou professionnel.
SAV France et outre-mer garantie 10 ans, crédit jusqu'à 7 ans et location-bail.

Centre Musical Bosendorfer, 17, av. Raymond-Poincaré, 75116 Paris, tél. : 553-20-60.

Soldes Pianos d'occasion, révisés — 19, rue Beaunier Paris 14e (14 h, 19 h). Tél : 542-25-86 ou 258-78-99.

Locations autos

Consultez-nous avant de
LOUER
le véhicule de votre choix EXPRESS ASSISTANCE 68, r. Lauriston, PARIS-16e. Téléphonez au : 504-01-50.

Sanitaires

PROMOTIONS
CABINE douche complète en couleur 2.200 F.
SANIBROYEUR S.F.A. complet 2.300 F.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6e). Ouvert le samedi, 222-44-44.

Matériel de bureau

Bas px : Mach. écr. IBM : Photocop. ; Duplicat ; Graveur ; Offset ; Assembleuse. 246-20-46.

Séjours linguistiques

ANGLETERRE
Séjours linguistiques organisés par association professeurs d'anglais, accueil familial, cours par professeurs britanniques. Sports, excursions, voyage. 3 semaines en août : 3.125 F. APPRENDRE ET VIVRE. Téléphonez au (1) 350-60-71.

Vacances Tourisme Loisirs

NICE, luxueux appart. 7 pces, jardin, calme, août : 8.000 F. Téléphonez au (93) 84-52-67.

Villa à Bages d'Aude, à 5 mn de Narbonne, petit village de pêcheurs, villa à louer pour vacanc. T. (16-68) 32-64-94.

Loue env. Bourg-St-Maurice août, septembre, mois, quinz., gd séj., cuis., 2 ch., 3 pers., confort, calme, tr. belle vue, pêche. Tél. (79) 07-28-10.

SPORTS ÉTUDES JEUNES propose en juillet et août des séjours en Corse, en Grèce, dans les Cévennes et des séjours linguistiques. Rens. : 272-93-04.

BELLE-ILE-EN-MER
Part. loue grande maison, septembre. 758-12-12, p. 32-47.

CARTHAGE (Tunisie), 4-5 pces, jardin, terrasse, 5 minutes mer. libre août. 327-82-98 soir ou écrire DHOTE, 4 bis, rue Asseline, 75014 Paris.

Vin

M. allemand rech bouteilles Château Mouton-Rothschild années 48, 54, 56. Tél. 0041/31-88-15-41.

Le Monde

LA DÉMISSION

L'État

Contre l'interventionnisme

L'antitechnocrate

LA DÉMISSION DE M. GANDOIS ET LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC

L'État actionnaire et l'impératif industriel

(Suite de la première page.)

Pour 1983, M. Fabius a cité, il y a quelques jours, devant la presse anglo-saxonne, le chiffre de 11 milliards de francs de dotations en capital pour le secteur public industriel. Ce montant se répartirait en 7,5 milliards pour les groupes du secteur concurrentiel (y compris Renault et la sidérurgie) et 3,5 milliards pour les entreprises nationales du secteur des transports.

Ces chiffres sont cependant susceptibles de modifications, tous les arbitrages n'ayant pas été rendus. De fait, l'essentiel de ces dotations en capital risque cependant d'être réservé à ces « gouffres » que sont la sidérurgie et la chimie lourde. Or il faut aussi investir dans les autres secteurs, notamment ceux d'avenir.

Le défaut d'une politique industrielle

On estime que, pour les seuls groupes industriels, il faudrait environ 14 milliards de francs de capitaux propres en 1983... Même si l'ingénierie financière permet de trouver une partie de la différence, il faudra aller bien au-delà des 7,5 milliards prévus, si l'on veut relancer les investissements des entreprises nationalisées.

Dégager les moyens financiers de sa politique industrielle – quitte à faire des sacrifices ailleurs – devrait donc être le premier objectif du gouvernement. Du moins, il entend mettre en harmonie son discours et ses actes. Toutefois, le financement par le budget ne saurait être qu'un des volets de son action. Celle-ci devrait l'orienter très vite dans plusieurs directions : la simplification des aides à l'industrie et l'unification de leur pilotage administratif ; une mobilisation de l'épargne vers l'industrie qui sorte des sentiers battus ; une claire définition du rôle du secteur bancaire ; une réflexion sur l'injection de milliards et de milliards de francs dans le sauvetage de « canards boiteux ». Pour sauver des milliers d'emplois d'aujourd'hui, ne risque-t-on pas de sacrifier des dizaines de milliers d'emplois de demain ? Enfin, il faudra fixer les règles du jeu. Le cadre dans lequel l'industrie française, qu'elle soit nationalisée ou non, va évoluer au cours des prochaines années.

J.-M. QUATREPOINT.

Contre l'interventionnisme de l'État

Les plus optimistes donnaient deux ans à M. Jean Gandois pour quitter Rhône-Poulenc, les pessimistes moins d'un an. Le P.-D.G. rescapé de la nationalisation n'aura en définitive tenu que quatre mois.

Le secret avait été bien gardé. M. Gandois, il est vrai, avait promis de ne rendre publique sa décision *« irrévocable »* qu'au moment jugé opportun par les pouvoirs publics.

Ce départ ne constitue pas à proprement parler une surprise. Depuis plusieurs semaines, devenu irritable, l'administrateur général de Rhône-Poulenc ne se privait pas, au cours de réunions publiques ou dans des conversations privées, de s'élever avec vigueur contre l'intervention de l'État dans des domaines relevant, à ses yeux, de la compétence des entreprises.

La lettre qu'il avait adressée à M. P. Dreyfus ne laisse planer aucun doute sur les sentiments que lui inspirait la politique économique menée par le gouvernement. Chef d'orchestre de nature, mais non soliste, M. J. Gandois ne pouvait plus, compte tenu des contraintes qui lui était imposées d'en haut, demeurer le maître d'œuvre et mener à bonne fin le plan d'assainissement mis sur pied par ses soins bien avant l'arrivée des socialistes au pouvoir. Naïvement sans doute, il avait cru pouvoir contribuer au redressement d'une entreprise qui lui tenait à cœur. Mais le temps des illusions est rapidement passé.

Ayant au fil des semaines perdu son enthousiasme, sans espoir surtout, faute d'argent – les besoins du groupe étaient estimés à plus de 3 milliards de francs, – de parvenir à donner au groupe qu'il animait le rôle moteur qui lui avait été dévolu, qui plus est avec une autorité diminuée qui lui interdisait de remodeler Rhône-Poulenc à sa manière dans le cadre trop étroit du plan de restructuration de la chimie française, cet homme de décision, que l'idée de soumission n'avait jamais effleuré, ne pouvait que se démettre. Il l'a fait avec élégance.

A son départ, M. J. Gandois laisse une situation nette. Toutes les réductions d'effectifs opérées ont été réalisées en utilisant au maximum les possibilités de reconversion, de mutation et de mise à la retraite anticipée. A cet égard, Rhône-Poulenc a même été un novateur dans ce domaine, offrant à ses employés la faculté de partir à *cinquante-cinq ans* et même à cinquante-deux ans et demi pour les personnes handicapées.

Au plus mauvais moment

Il reste que la démission de M. J. Gandois, si elle remplit vraisemblablement d'aise la C.G.T., qui avait à plusieurs reprises demandé la tête de l'administrateur général, intervient au plus mauvais moment.

Rhône-Poulenc commençait à recueillir les premiers fruits des intenses efforts déployés pour remettre le groupe sur les rails. Les résultats des premiers mois de l'année ont été légèrement bénéficiaires. Allié à une conjoncture toujours difficile, le blocage des prix assorti de la réduction des horaires de travail risque de porter derechef un coup très rude au numéro un de la chimie française.

Privé de son capital, le groupe va devoir se chercher une nouvelle unité péniblement mise en place depuis juin 1979, date de l'accession de M. J. Gandois à la présidence. Surtout il ne devra pas céder à la tentation de la démobilisation face à une concurrence étrangère féroce, qui pourrait bien saisir cette occasion pour lui tailler quelques bonnes croupières.

La tâche du nouvel administrateur général de Rhône-Poulenc, qui devrait être désigné lors d'un prochain conseil des ministres, ne sera pas facile. Pour donner un nouvel élan au groupe, ce dernier devra irrémédiablement recourir à l'emprunt pour investir. A moins que les pouvoirs publics ne se montrent plus généreux à son endroit ou que ce dernier choisisse la voie de laisser les choses en l'état. Ce qui paraît douteux, compte tenu des risques encourus.

ANDRÉ DESSOT.

L'antitechnocrate

Origines limousines modestes, discours simple et direct, une aptitude au dialogue et à l'ouverture doublée d'une longue expérience industrielle, M. Gandois avait surpris l'establishment parisien lorsque le redressement quasi miraculeux de Rhône-Poulenc l'avait placé en 1979 sur le devant de la scène. Ce polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées et néanmoins antitechnocrate par excellence, avait trouvé, disait-on, une recette inconnue pour réussir ainsi en deux ans à sortir du rouge un groupe soutenu depuis des années à bout de bras par les banques. 1980 devrait montrer qu'il n'en était rien. Après une année exceptionnelle, le groupe retombait dans ses vieilles erreurs. La tâche relevait, il est vrai, de l'exploit, tant était dégradée la situation du groupe lorsque le précédent président, M. Renaud Gillet, l'avait arraché, en 1976, au groupe Wendel, où il s'était imposé comme remarquable organisateur et négociateur attentif.

C'est pourtant dans un cadre tout différent que le jeune ingénieur des ponts et chaussées, né en 1930 dans la Haute-Vienne, avait d'abord montré ses qualités de dynamisme, puisqu'il avait commencé sa carrière en Guinée, dans les travaux publics. Après deux années de coopération technique au Brésil et au Pérou, il était entré en 1961 dans la société de Wendel et Cie, dont il devenait directeur chargé des questions économiques (en 1966) puis des affaires commerciales (1968). En 1970, il était nommé directeur général adjoint du nouveau groupe issu de la fusion de Wendel et de Sidelor, pour conduire sa réorganisation sous les ordres de M. Dherse, auquel il succédait en 1973. Il avait été, en 1975, l'un des acteurs principaux de la prise de contrôle de Marine Firminy par la Compagnie lorraine, holding de la famille de Wendel.

Souvent amené à prendre des décisions parfois très sévères, comme la restructuration de la branche fibres textiles de Rhône-Poulenc, il a toujours montré le souci d'expliquer sa politique et de l'accompagner de mesures sociales de reclassement. Cela ne l'a d'ailleurs pas empêché de s'attirer les foudres de la C.G.T. qui, à plusieurs reprises, n'a pas hésité à demander son départ, ne lui pardonnant pas son plan de reconversion textile.

Il n'en restait pas moins fort apprécié tant des administrateurs du groupe, qui le confirmaient en novembre 1981 dans ses fonctions, que de ses collègues, qui l'avaient élu, en juin 1982, président de CEFIC (Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique), et même d'un certain nombre de personnalités politiques (dont MM. Delors et Dreyfus), puisque le gouvernement socialiste avait choisi finalement, en juin 1982, de le confirmer dans son poste après la nationalisation du groupe.

V. M.

Le groupe Rhône-Poulenc

Rhône-Poulenc est le premier groupe chimique français, avec près de 36 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1981 et un effectif de 89 000 personnes, dont 56 000 en France et 33 000 à l'étranger.

Parmi ses grands départements, le plus important est celui de la chimie, essentiellement organique, et notamment les produits « fins », avec 27 % du chiffre d'affaires environ. Puis vient la division santé, avec Specia, premier laboratoire français, Theraplix, le laboratoire Roger Bellon, l'Institut Mérieux, grand spécialiste des vaccins, et la *filiale* britannique May and Baker.

La division textile, (15,7 % du chiffre d'affaires), très éprouvée depuis des années en raison d'une surcapacité mondiale et d'une concurrence féroce, a lourdement obéré la situation financière du groupe par ses pertes répétées et a dû faire l'objet d'une forte réduction des activités et des effectifs.

La division engrais (12,5 % du chiffre d'affaires) souffre également d'une concurrence féroce, et est actuellement sous le coup d'une restructuration à l'échelle nationale, en liaison avec trois autres fabricants français. L'agrochimie (9 % du chiffre d'affaires) est fort prospère, tandis que les films et systèmes éprouvent quelques difficultés.

D'une manière générale, le groupe Rhône-Poulenc, après avoir cédé sa chimie lourde en 1979 à Elf-Aquitaine et progressivement, réduit ses pertes dans le textile, est en passe de rétablir sa rentabilité industrielle grâce à la chimie fine, la pharmacie et l'agrochimie. Néanmoins, le poids de ses frais financiers (près de 200 millions de francs par mois) et celui de la concurrence internationale ont entraîné des pertes consolidées de 587 millions de francs en 1981 après 678 millions de francs de déficit en 1980.

L'HUMANITÉ : il est arrivé la hache à la main.

Commentant la démission de M. Gandois, *L'Humanité* du 21 juillet écrit : *« Le départ de ce patron de choc n'est pas pour surprendre. En juin dernier, au cours d'un déjeuner avec la presse économique, il avait précisé sa profession de foi. « Les entreprises nationalisées ? »* avait-il déclaré, *connais pas ! Je » suis toujours le patron et, pour » moi, les entreprises nationalisées » doivent rester des entreprises » comme les autres. »* (...)

» Présidant aux destinées de Rhône-Poulenc depuis 1979, il est arrivé la hache à la main. Il a rayé de la carte des dizaines de milliers d'emplois dans le textile et la chimie, mis à la casse des équipements ultramodernes comme l'unité de Péage-de-Roussillon ; il a développé l'endettement du groupe en France et multiplié les investissements à l'étranger (Etats-Unis, Japon...). Auparavant, il avait mis la haute main sur la sidérurgie lorraine, notamment comme P.-D.G. de Sollac, participant, avec un soin particulier, à la « restructuration » de l'industrie de l'acier (entre 1974 et 1976). »



LA LETTRE DE DÉMISSION

« Il serait malhonnête de ma part de m'associer à des orientations profondes auxquelles je n'adhère pas »

M. Jean Gandois a rendu publique, mercredi 21 juillet, la lettre de démission qu'il a remise, le 18 juin, à M. Pierre Dreyfus. Il ne désire pas, pour le moment, faire d'autres commentaires.

« Monsieur le ministre,

» Depuis le mois de juillet 1981, je vous ai exprimé, à diverses reprises, oralement et par écrit, les réserves que m'inspirait la politique économique et sociale du gouvernement. Au cours des trois derniers mois et, notamment, lors de notre entretien du 3 mai 1982, je vous ai fait part de mes vives préoccupations de voir le gouvernement continuer à annoncer des objectifs qu'il n'a pas, à mon avis, la possibilité d'atteindre.

» Depuis le début du mois de juin, j'ai étudié avec beaucoup d'attention les déclarations du chef de l'État et es déclarations du premier ministre. Cette analyse n'a malheureusement pas calmé mes appréhensions et je suis convaincu que la politique suivie comporte trop d'éléments contradictoires pour être réaliste.

» Dans le domaine de mes responsabilités, ceci entraîne que les entreprises nationalisées ne seront pas en mesure de jouer, sur le plan économique et social, le rôle moteur qui leur a été assigné et qui a constitué la principale justification de leur nationalisation. En effet, la poursuite nécessaire de l'assainissement des structures industrielles pour les rendre compétitives ne permettra pas à ces entreprises de contribuer au développement et même au maintien de l'emploi, tandis que les objectifs de rigueur budgétaire ne permettront pas, quels que soient les montages financiers employés, de leur donner, de façon saine, les moyens de relancer les investissements.

» En ce qui concerne Rhône-Poulenc, je ne peux pas avoir recours à des investissements importants qui ne seraient réalisables qu'en intéressant certaines sociétés étrangères à des parties de notre activité et je ne peux pas davantage, par définition même, faire appel à de nouveaux actionnaires. Je ne serais donc en mesure de réaliser des programmes ambitieux d'investissement qu'en accroissant l'endettement du groupe, ce qui est incompatible avec son équilibre et ce que je ne ferai pas. Avec un tel contexte, la seule issue se trouverait dans une politique d'austérité, tant sur le plan économique (réduction des investissements, renforcement de la rigueur de gestion) que sur la plan social (poursuite de la réduction des effectifs, modération des augmentations de salaire, arrêt des processus de réduction de la durée du travail), et ce genre de politique est rendu impossible par le langage officiel qui a été tenu et par les illusions qui ont été entretenues.

» J'exerce, aujourd'hui, par devoir, des responsabilités que – vous le savez mieux que quiconque – je n'ai pas sollicitées. J'ai accepté *de facto* de rester à mon poste parce que j'espérais pouvoir ainsi contribuer au succès de cette entreprise, à laquelle je demeure très attaché et, de cette manière, participer au redressement de l'économie française.

» J'ai acquis, maintenant, la certitude que mon expérience et les compétences que je peux avoir ne présentent plus pour Rhône-Poulenc une grande utilité dans ces nouvelles perspectives. J'estime, au contraire, que mes convictions profondes risquent d'être un obstacle à la politique que le nouvel actionnaire désire suivre. Il serait malhonnête de ma part et contraire à la conception que j'ai de mes responsabilités de m'associer à des orientations fondamentales auxquelles je n'adhère pas. L'ambiguïté qui en résulterait et le malaise que j'en ressentirais m'empêcheraient de consacrer toute mon énergie à la direction de cette grande entreprise et me rendrait incapable de communiquer aux autres un enthousiasme que je ne partagerais plus.

» J'ai donc décidé de vous remettre ma démission de mes fonctions d'administrateur général et de futur président de Rhône-Poulenc. Cette décision est irrévocable. J'ai beaucoup réfléchi avant de la prendre. C'est la seule qui est conforme au sens que j'ai de mes responsabilités. Je sais qu'il sera difficile d'éviter que cette décision ait un retentissement politique, bien que je ne désire en rien lui donner cette dimension. C'est la raison pour laquelle je vous laisse le soin de fixer vous-même la date où elle prendra effet (...). »

M. Gilbert Pérol va être remplacé à la direction générale d'Air France

M. Gilbert Pérol devrait quitter prochainement les fonctions de directeur général d'Air France qu'il occupait depuis 1974. Le conseil d'administration de la société nationale, qui se réunit extraordinairement jeudi 22 juillet, pourrait désigner pour lui succéder M. Henri Sauvan, actuellement secrétaire général de la compagnie, lequel pourrait être remplacé par M. Marc Maugars, directeur général adjoint.

Ce changement d'hommes, que la direction de la compagnie se refuse pour l'instant à confirmer, résulte, semble-t-il, d'un conflit, latent depuis plusieurs mois, entre M. Pérol et le président d'Air France, M. Pierre Giraudet, *quant au rôle* du directeur général de la compagnie et aux orientations de la politique générale de celle-ci. Après un redressement spectaculaire à la fin de la décennie passée. Air France vit à nouveau des années difficiles. Un moment oublié, son mal endémique, le déficit, a resurgi l'an dernier (378 millions de francs de pertes). Celui de cette année menace d'être plus lourd encore, alors que la compagnie, confrontée à une concurrence internationale de plus en plus rude, se voit imposer par le gouvernement des mesures lourdement pénalisantes sur le plan financier (réductions d'horaires, embauche de personnel supplémentaire au titre de la lutte contre le chômage...).

Après quinze années passées au sein d'une entreprise qui avait consacré beaucoup d'efforts à s'affranchir de liens trop pesants avec l'État – deux contrats d'entreprise successifs avaient consacré cette au*tonomie – M. Pérol pouvait craindre* de voir ressurgir le vieux démon de l'interventionnisme des autorités de tutelle dans le fonctionnement de la compagnie.

Le « battant » qu'il s'était révélé être en plusieurs occasions – lors de la longue bataille de précédure avec les Américains pour l'autorisation d'atterrissage de Concorde aux États-Unis, ou lors des conflits avec le personnel navigant à propos du pilotage des moyen-courriers – pouvait aussi difficilement s'accomoder du rôle de plus en plus effacé auquel le réduisait la forte personnalité de M. Giraudet. Les deux hommes « se faisaient de l'ombre », ce n'était un secret pour personne, et cette ombre ne pouvait se dissiper qu'avec le départ de l'un d'eux.

J. S.

[Né le 31 mai 1926 à Tunis, M. Gilbert Pérol, ancien élève de l'ENA, est d'abord affecté, en 1953, à la résidence générale de France à Rabat. De 1957 à 1959, il est à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, avant de devenir deuxième secrétaire à l'ambassade de France à Addis-Abeba, puis premier secrétaire à l'ambassade de France à Alger en 1962.

En 1963, il entre au secrétariat général de la présidence de la République comme chargé de mission. Il y occupera peu après les fonctions de chef du service de presse et d'information, assurant de plus la préparation des voyages officiels du chef de l'Etat. En septembre 1967, M. Pérol entre à Air France en qualité de secrétaire général, peu après que M. Georges Galichon, ancien directeur du cabinet du général de Gaulle, en eut pris la présidence. En novembre 1974, il succède à M. Pierre-Donatien Cot à *la direction générale*.]

[Né le 29 avril 1923 à Paris, M. Henri Sauvan, diplômé de l'École des hautes études commerciales, a fait toute sa carrière à Air France, où il est entré le 1er février 1947 comme attaché de direction. Adjoint à la direction financière, il devient, en septembre 1952, chef du service du budget. En 1964, il est adjoint au directeur du contrôle et des études de gestion, puis, l'année suivante, sous-directeur dans le même service. En mai 1968, il devient directeur des programmes et accords, puis, en mars 1972, directeur des programmes et du développement. Le 5 novembre 1974, il succède au secrétariat général à M. Gilbert Pérol, nommé alors directeur général.]

● *Rencontre entre la C.G.C. et M. Bérégovoy.* – La délégation conduite par M. Jean Menu, président de la C.G.C., qui a été reçue, lundi 19 juillet par le nouveau ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, estime avoir été *« écoutée »*. M. Bérégovoy a déclaré à la C.G.C. qu'il faudrait résoudre le problème du financement du déficit de l'UNEDIC *« dans les deux mois »*, c'est-à-dire *« beaucoup plus vite »* que cela avait été envisagé par les partenaires sociaux qui se sont donné jusqu'au 31 octobre pour négocier l'équilibre de l'assurance-chômage. Le ministre et le président de la C.G.C. sont tombés d'accord pour admettre que l'équilibre devait être recherché par *« des économies de gestion et par une nouvelle assiette des cotisations »*, et sur *« la nécessité de ne pas tomber dans un régime généralisé d'assistance en matière de protection sociale »*.

CONJONCTURE

AUGMENTATION SENSIBLE DU NOMBRE DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN JUIN.

Le nombre des défaillances d'entreprises a augmenté en juin et s'établit à 2 070, contre 1 682 en mai. Selon l'INSEE, qui publie cette statistique, cette *« augmentation sensible »* s'explique pour partie par le rattrapage du retard de la publication des jugements. Mais, ajoute l'institut, *« elle semble indiquer que la tendance à la réduction du nombre des défaillances d'entreprises, qui était apparue à la fin de 1981, ne s'est pas prolongée au début de 1982, faisant craindre une nouvelle orientation à la hausse »*.

Pour les six premiers mois de l'année, le nombre total d'entreprises défaillantes diminue de 2,3 % par rapport au premier semestre de 1981. Si les défaillances sont moindres dans l'industrie (– 13,4 %), le commerce (– 7,2 %) et les services rendus aux particuliers (– 1,7 %), le nombre en augmente pour les services rendus aux entreprises (+ 14,3 %), les hôtels cafés-restaurants (+ 11,3 %) et les transports (+ 1,6 %).

C.E.E.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE SUR LE VIN

Une dernière réserve allemande

Communautés européennes (Bruxelles). – Les ministres de l'agriculture de la C.E.E. ont élaboré, le 20 juillet, à Bruxelles, un projet de règlement d'application de la réforme du marché commun du vin que les Dix ont décidée le 18 mai dernier lors de la fixation des prix agricoles européens. La délégation allemande a demandé, en raison du coût supplémentaire qu'entraînera la nouvelle réglementation pour le budget communautaire, un délai de

De notre correspondant

réflexion de quelques jours. Mme Cresson, le ministre français, s'est déclarée optimiste quant aux chances d'une réponse positive du gouvernement fédéral.

Des difficultés pour mettre en forme cet accord du 18 mai avaient été soulevées par les Britanniques. Préoccupée par l'arrivée éventuelle sur le marché des alcools issus des différentes distillations prévues par la réforme, la délégation anglaise voulait obtenir des garanties sur l'équilibre du marché des alcools à base de céréales.

Initialement, il était prévu que seuls les retraits obligatoires en début de campagne devaient bénéficier d'un prix garanti. Dans ce type d'intervention, la C.E.E. a un contrôle absolu sur l'écoulement des produits obtenus à partir des distillations. Londres demandait que la Commission européenne ait aussi la mainmise sur l'ensemble de la production des distilleries de vins. Les Italiens, appuyés par les Français, ont alors rétorqué que cette contrainte ne pouvait être acceptée qu'à la condition d'obtenir des garanties de prix. Le compromis intervenu porte sur la prise en charge par le budget de la C.E.E. des productions issues de la distillation des sous-produits de la vinification et des raisins de table. C'est sur cette nouvelle charge (120 millions de francs par an) pour les finances communautaires que les Allemands ont émis leurs réserves.

Pour les autres types de retraits prévus par la réglementation viti-vinicole, la Grande-Bretagne a dû se contenter d'une déclaration de la Commission, qui *« veillera à ce que soit évitée toute perturbation dans les secteurs du vin et de l'alcool »*.

M. S.

Quatre types de distillations pour assurer l'équilibre du marché

Le 18 mai dernier, les Dix avaient fixé les grandes lignes du nouveau règlement viticole dont ils viennent de négocier les mesures d'application. Ce règlement comprend un dispositif de distillations à plusieurs étages :

● *Distillation préventive et facultative* : ouverte le 1er septembre en début de campagne. Le vin est payé à 70 % du prix d'orientation pour la première année, 65 % par la suite.

● *Distillation obligatoire* : ouverte en décembre au cas où les stocks sont supérieurs à dix-sept mois de consommation et payée *à 65 % du prix d'augmentation.*

● *Distillation de soutien* : en cours de campagne, la Commission peut décider une distillation ou des achats publics, payés à 82 % du prix d'orientation, jusqu'à concurrence de 5 millions d'hectolitres.

● *Distillation supplémentaire* : si les trois mesures précédentes sont insuffisantes, pour dégager le marché et assurer un prix minimal, il revient au conseil des ministres des Dix de prendre la décision d'une nouvelle distillation et d'en fixer les modalités.

Les producteurs du Midi restent mobilisés

L'accord de principe sur l'application du nouveau règlement viticole communautaire adopté par les Dix *« apporte*, selon le ministère de l'agriculture, *des solutions de fond »* avec *« un prix minimal garanti, un rééquilibrage entre l'offre et la demande, des garanties d'intervention rapide, la prise en charge des produits de distillations »*. Ce règlement doit être applicable pour la prochaine vendange en septembre. Et pourtant les vignerons du Languedoc-Roussillon ont maintenu leur mot d'ordre de manifestations pour le 31 juillet.

Pour les comités d'action viticole, la crise est présente aujourd'hui et le futur règlement, applicable en septembre, n'y répond pas. Dans le même temps, on sait que l'annonce d'une forte récolte, à laquelle le règlement pourra quelque chose, est une des causes du ralentissement actuel du marché...

Sur l'acuité de cette crise, les avis divergent. Selon les viticulteurs, le prix-plancher interprofessionnel de 16,30 F le degré hecto n'est pas respecté et les cours s'établissent à 15 F et parfois 13 F. Ils affirment en outre que le volume des importations italiennes est incontrôlable. Enfin les délais de paiement par le négoce sont devenus très élastiques.

A l'Office national interprofessionnel des vins de table, (ONIVIT), on indique que les cours, après un tassement effectif en juin, ont été en hausse dans la première quinzaine de juillet, retrouvant leur niveau de mai, au-dessus du prix-plancher. L'ONIVIT indique encore que les ventes dans le Languedoc-Roussillon depuis le début de la campagne se sont élevées à 17,3 millions d'hectolitres contre 16,1 millions l'an dernier, tandis que le niveau des importations de vins italiens était dans le même temps inférieur de 19 %.

La C.E.E. met en demeure les Etats-Unis de suspendre dans les trois jours leurs droits sur les aciers importés

Bruxelles (Communautés européennes). – Les ministres des affaires étrangères de la C.E.E., réunis le 20 juillet, ont demandé au gouvernement des États-Unis de suspendre dans les trois jours les droits compensateurs perçus sur les ventes européennes de produits sidérurgiques.

Les Dix ont en outre autorisé la Commission européenne à demander au conseil du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) du 21 juillet l'application de mesures compensatoires à l'encontre des entreprises américaines bénéficiant d'exonérations fiscales à l'exportation.

De notre correspondant

Depuis le 10 juin, date à laquelle l'administration américaine a décidé de taxer les importations en provenance des Dix, les instances communautaires ont multiplié les démarches auprès de Washington afin d'aboutir à un compromis sur le contentieux sidérurgique. La semaine dernière encore, MM. Haferkamp et Davignon, vice-présidents de la commission, ont effectué une mission dans la capitale américaine qui a révélé la vanité des efforts déployés jusqu'ici : pas loin de penser que les Américains ont feint, au cours de ces dernières semaines, de rechercher la conclusion d'un accord d'autolimitation des ventes de la C.E.E. sur le marché, Bruxelles estime aujourd'hui que la Communauté a fait fausse route.

La procédure proposée par la Commission et acceptée par le conseil des ministres consiste à faire appel à la législation commerciale américaine (article 704 du Trade Agreement Act de 1979) qui permet au gouvernement des Etats-Unis de suspendre à la fois la perception des droits compensateurs et la saisie par les tribunaux américains du dossier sur les plaintes des sidérurgistes d'outre-Atlantique contre les entreprises européennes.

La question de fond, à savoir si l'Europe a respecté les règles du code sur les subventions, devrait être tranchée par les instances du GATT. Au titre de la base juridique retenue, Washington a un délai de trois jours pour fournir sa réponse à la Communauté, c'est-à-dire juste le temps pour l'administration Reagan d'arrêter les procédures engagées par les firmes américaines. Le 25 juillet est en effet la date limite au-delà de laquelle le gouvernement n'a plus la possibilité d'intervenir.

L'opération de la dernière chance tentée par la C.E.E. met dans l'obligation les autorités fédérales de prendre ouvertement, le cas échéant, la responsabilité de déclencher une guerre commerciale avec ses alliés de la C.E.E. C'est en tout cas le sentiment exprimé par M. Jobert, ministre français du commerce, qui, à l'issue des travaux des Dix, a déclaré : *« Cette procédure oblige les États-Unis à dire s'ils veulent ou non trouver un terrain d'entente avec les Européens. »*

Quant à émettre un pronostic sur les chances d'aboutir de la nouvelle tactique adoptée par les Dix, nul ne s'y hasarde, tant du côté de la Commission que de la part des délégations nationales. En contrepartie de la suspension des taxes à l'importation, la Commission devra négocier pour chaque pays concerné, produit par produit, des accords d'autolimitation avec Washington. Reste à savoir le prix à payer, sans doute élevé, – c'est-à-dire des réductions d'exportations à accepter, – pour que les responsables américains consentent à lever leurs mesures.

Le cas des exonérations d'impôts

L'autre danger – ne prête-t-on pas à Mme Thatcher l'intention de vouloir jouer ce jeu – est que chacun des États membres touchés tente de faire porter sur ses partenaires européens le poids du rétrécissement du marché américain. Encore que la Commission cosignataire des accords éventuels a intérêt à se montrer pointilleuse sur l'équilibre à respecter entre les différentes sidérurgies européennes si elle veut mener à bien sa politique de restructuration du secteur. Un contentieux entre les entreprises de la C.E.E. à propos de l'affaire américaine risque de mettre en péril l'accord actuel sur le contingentement de la production communautaire.

La nouvelle détermination des Dix s'est également manifestée à l'égard de la législation des États-Unis (dénommée DISC) qui permet aux entreprises exportatrices de ce pays de bénéficier d'un différé d'impôts sur les bénéfices. Applicable depuis 1972, cette exonération provisoire, mais définitive en réalité, selon les milieux communautaires, a concerné, en 1980, 13 500 entreprises, qui ont réalisé 55 % du total des exportations américaines cette année-là.

Au cours de la période 1979-1981, ces aides se sont chiffrées en moyenne à 4 millions de dollars par an pour les seules ventes destinées au Marché commun. Dès la première année d'application de ce régime, la Communauté a introduit un recours au GATT. La procédure a été interrompue pendant la négociation sur le « Tokyo round » (négociation commerciale multilatérale).

En 1979, l'administration Carter s'est engagée, affirme-t-on à Bruxelles, à supprimer le DISC après les élections présidentielles. Les nouveaux hôtes de la Maison Blanche ont refusé jusqu'ici d'honorer les engagements de leurs prédécesseurs.

Les Dix ont enfin évoqué brièvement l'embargo américain sur les matériels destinés à la construction du gazoduc soviétique. Apparemment, les quatre pays concernés (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni) ne semblent plus disposés, contrairement aux initiatives de ces dernières semaines (déclaration du conseil du 22 juin et du conseil européen du 29 juin, note verbale de la présidence danoise en date du 14 juillet), à jouer leur carte sur le plan communautaire. C'est l'impression qui ressort des propos tenus par MM. Jobert et Chandernagor, ministre chargé des affaires européennes, apparemment désabusés par l'échec des démarches entreprises jusqu'à présent.

MARCEL SCOTTO.

● *Espagne : importants excédents de vin.* – A Madrid, le Comité coordinateur des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs (COAG) a indiqué que les excédents de vin s'élevaient à 186 % de la consommation intérieure. La production au cours de la campagne 1980-1981 a atteint le niveau « extrêmement dangereux » de 424 millions d'hectolitres pour une consommation de 22,7 millions. Le COAG a précisé que la superficie du vignoble avait augmenté de 56 % entre 1965 et 1980 et la production de 47 % pour la même période.

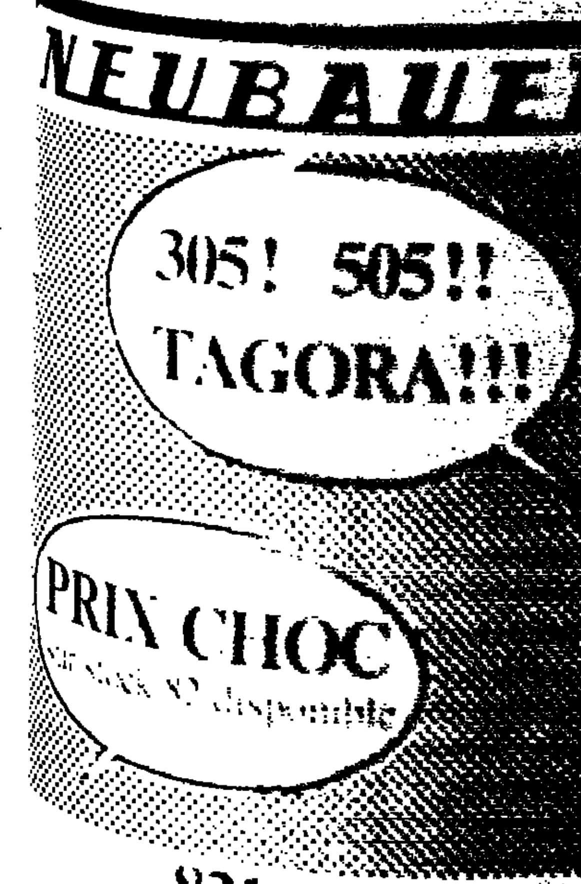
LE NOUVEL ACCORD SUR LES CRÉDITS A L'EXPORTATION EST ENTRÉ EN VIGUEUR

L'affrontement sur les crédits à l'exportation bénéficiant de subventions publiques, qui a opposé pendant près de deux mois les Etats-Unis et la Communauté européenne, est écarté jusqu'au printemps prochain.

Le compromis laborieux mis au point au début du mois a été définitivement entériné mardi 20 juillet par la totalité des vingt-deux pays industrialisés participant à la négociation dans le cadre de l'O.C.D.E.

Selon les nouvelles dispositions de l'accord, valable du 6 juillet 1982 au 1er mai 1983, les taux d'intérêt minima sont majorés de 1,15 point pour les pays relativement riches (catégorie 3) et de 0,35 point pour les pays intermédiaires (catégorie 2) comme le souhaitaient les Etats-Unis. Pour les pays relativement pauvres (catégorie 3), les taux restent inchangés, alors que la C.E.E. *souhaitait initialement* leur abaissement de 0,5 point.

Les pays bénéficiaires des crédits officiellement garantis font l'objet d'une reclassification générale : l'U.R.S.S. et certains de ses partenaires de l'Europe de l'Est passent de la catégorie intermédiaire à celle des pays relativement riches (*le Monde* daté 4-5 juillet).



SOCIAL

LA TITULARISATION DES NON-FONCTIONNAIRES COUTERA 1 MILLIARD DE FRANCS (DÉPENSE RÉPARTIE SUR QUATRE ANS).

Le projet de loi concernant l'intégration des auxiliaires et des contractuels dans la fonction publique a été adopté à une très large majorité par le Conseil supérieur de la fonction publique, organe suprême de concertation. Il sera soumis prochainement au Parlement.

Le texte prévoit que les non-titulaires pourront obtenir leur intégration après deux années d'ancienneté (1). Leur reclassement tiendra compte de leur ancienneté. Mais si les non-titulaires ne retrouvent pas un poste correspondant à leur rémunération antérieure, le projet de loi prévoit de leur accorder une indemnité compensatrice garantissant 100 % du salaire mensuel pour les catégories C et D, 95 % pour la catégorie B et 90 % pour la catégorie A.

Il établit en outre à 3 % du traitement mensuel, contre 5 % auparavant, le montant du versement des cotisations pour la validation des droits à la pension.

Le projet de loi concerne théoriquement 343 000 personnes, mais le ministre de la fonction publique a estimé, mardi 20 juillet, au cours d'une conférence de presse, que 250 000 non-titulaires seulement pourraient demander leur intégration. Dans ces conditions, la dépense totale se chiffrerait à 1 milliard de francs, répartie sur quatre ans (1983 à 1986).

(1) Dans les deux années qui viennent, seuls les agents les plus modestes (catégories C et D) seront titularisés. Ils sont environ 80 000.

Après la menace du dépôt de bilan

Les délégués C.G.T. de SICA-Vins proposent un plan de redressement

Toulouse. — Les grévistes de la Sica-Vins Midi-Pyrénées, allongés sur les pelouses de l'usine qu'ils occupent depuis l'annonce de quatorze licenciements (*le Monde* des 19 et 20 juillet), commentent la décision de leur patron : à 9 heures du matin, ce 20 juillet, M. Jean-Baptiste Doumeng a téléphoné du Nigéria pour demander au directeur, M. Jean Noé, de réunir le conseil d'administration et de déposer le bilan. « *La Sica-Vins ne l'intéresse plus. Il nous avait dit qu'il ne mettrait plus un sou dans cette affaire et qu'il la fermerait le 30 septembre si la situation financière ne s'améliorait pas* », déclare, dépité, M. Michel Lafitte, le secrétaire de la section C.G.T., le seul syndicat représenté.

Cette entreprise de négoce a perdu 8 millions de francs en dix mois, alors que les carnets de commandes se remplissent. L'exportation, elle, a augmenté de 60 % cette année et réalise 75 % de son chiffre d'affaires avec l'Angleterre, un taux trop élevé selon la section syndicale, qui aimerait élargir les marchés aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et au Canada.

Au plan de redressement proposé par M. Noé (en poste depuis six mois et quatrième directeur en quatre ans), les délégués syndicaux opposent neuf propositions pour éviter le démantèlement de l'entreprise, qui compte soixante-trois salariés, et en tout cas les quatorze licenciements, dont trois touchent des élus de la C.G.T.

De notre correspondante

Ils proposent une étude approfondie du marché français, où les ventes sont en baisse, et une nouvelle conception de l'emballage privilégiant le plastique pour les vins de table. Ils refusent la suppression des petites livraisons et du vrac (ces containers de vin à la tireuse). D'autre part, ils préconisent la signature d'un contrat de solidarité et une participation plus importante des travailleurs à la gestion de l'entreprise.

« *Le patron est en train de brader notre usine à un concurrent* », lance M. Michel Lafitte, qui s'interroge sur les liens privilégiés qu'entretiennent M. Jean-Baptiste Doumeng et la direction de l'établissement Douat et Sannou (société de région). « *Jusque-là nous vendions la bouteille à cette société 1 F de moins qu'aux autres négociants. Si le service des petites livraisons disparaît et si nos cinq livreurs sont renvoyés, c'est Douat qui assurera toute seule la distribution de nos bouteilles dans la région.* »

Si M. Jean-Baptiste Doumeng est communiste depuis l'âge de quatorze ans, il n'en reste pas moins patron. La fédération du parti communiste, quant à elle, et M. Jacques Agrain, vice-président du conseil régional — communiste et maire d'une bourgade proche de Noé, le fief de M. Jean-Baptiste Doumeng à 30 kilomètres de Toulouse — apportent un soutien inconditionnel aux employés de Sica-Vins. « *Je vais saisir le bureau du conseil régional dès lundi 26 juillet*, déclare M. Agrain, *l'important est de sauver des emplois et de conserver l'acquis, pour mener à long terme une véritable politique viticole. Même si Jean-Baptiste Doumeng est mon ami, je suis un ouvrier, il est un P.-D.G., et les barrières sociales se dressent toujours entre lui et moi.* »

Retiré derrière les volets clos de sa maison mitoyenne de l'entreprise, M. Noé se refuse à toute déclaration et attend le retour de M. Jean-Baptiste Doumeng à la fin de la semaine.

A la Sica-Vins, sur le télex éteint, le dernier message vient de Londres : « *Tony, le représentant anglais espère la fin de la grève. Il a fallu dix ans pour former le réseau de nos clients. Les restaurants et les pubs ne peuvent attendre. L'ambassade de France vient de m'apprendre que, pour 60 %, le marché irait à nos concurrents dans les jours qui viennent.* »

CATHERINE LAURENS.

Il faut que le gouvernement « cesse de donner l'impression de naviguer à vue »

estime la C.F.D.T.

En présentant, le 20 juillet, à la presse, l'étude de la C.F.D.T. sur les bas salaires (*le Monde* du 21 juillet), M. Jean Kaspar, secrétaire national chargé de l'action revendicative, a souligné la nécessité de « *créer une mobilisation consciente dépassant les égoïsmes et les corporatismes* » pour gagner la bataille de l'emploi, de l'inflation et des inégalités et poursuivre la transformation de la société française. « *Une telle ambition*, a-t-il affirmé, *suppose en particulier que le gouvernement cesse de donner l'impression de naviguer à vue, qu'il tienne le langage de la vérité et proportionne l'effort demandé aux revenus de chacun.* »

Après avoir rappelé le désaccord de la C.F.D.T. avec le blocage des salaires et l'urgence de « *redonner à la négociation contractuelle toute sa place* », M. Kaspar a souligné que « *la sortie de la période de blocage ne peut pas être générale et identique pour tous. Il faut accorder la priorité à ceux qui n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis plusieurs mois et aux bas salaires* ».

Dans cette perspective, la C.F.D.T. revendique la revalorisation du pouvoir d'achat des bas salaires (jusqu'à 4 100 F, SMIC revendiqué au 1er novembre), le maintien du pouvoir d'achat en 1982 jusqu'à deux fois le SMIC actuel (6 800 F) et une nécessaire réduction de la hiérarchie des salaires pour les rémunérations au-delà. Ces négociations dans les branches devraient aussi porter sur les classifications et la réduction de la durée du travail (vers les trente-cinq heures, à « échéance maximale » 1985).

La C.F.D.T. a demandé au gouvernement de « *préciser davantage, et d'une manière plus cohérente, sa politique en matière de fiscalité de politiques industrielles et de lutte contre les causes structurelles de l'inflation* ». Ainsi M. Kaspar a notamment proposé que les hauts revenus soient davantage imposés (de 62 % actuellement à 70 % dans un premier temps), que le rendement des impôts sur la fortune, les plus-values, les droits de succession et le capital soit renforcé et qu'une nouvelle étape du plafonnement de l'effet du quotient familial soit décidée.

« *L'inflation est le résultat d'une société qui ne sait pas négocier et répartir dans la clarté les richesses* », a affirmé M. Kaspar, en réclamant un débat sur les causes structurelles de l'inflation.

A propos de l'assurance-chômage, M. Kaspar a considéré qu'il serait « *choquant et inacceptable qu'une partie des couches sociales restent à l'écart de cet effort de solidarité* ». Pour en finir avec les dettes patronales à la Sécurité sociale, la centrale préconise une « *cotisation obligatoire des entreprises à une assurance garantie de paiement des cotisations en toute circonstance, y compris en cas de faillite des entreprises* ».

URBANISME

CORRESPONDANCE

Les projets architecturaux de l'Assistance publique à Paris

Après l'article intitulé : « Les projets de l'Assistance publique à Paris : une architecture plus hospitalière » (le Monde du 29 juin). M. Jacky Sarfati, architecte D.P.L.G., usant du droit de réponse, nous écrit :

C'est avec surprise que je relève un certain nombre de termes pour le moins cavaliers dans votre article. J'y suis désigné comme « *un certain Jacky Sarfati* », qui aurait été « *tout étonné de l'aubaine* » qu'on lui aurait faite en l'invitant à participer au concours des nouvelles cuisines de l'hôpital Saint-Antoine à Paris.

Afin de lever l'ambiguïté douteuse de ces termes, je tiens à préciser ici que j'ai reçu par courrier du 30 décembre 1980, adressé à mon cabinet, l'invitation en bonne et due forme à participer à ce concours lancé par l'Assistance publique de Paris.

Fallait-il, au simple titre de l'homonymie, terminer l'article par un éloge implicite ou plutôt une publicité gratuite de mon confrère A. Sarfati, qui n'avait rien à voir avec ledit concours auquel il ne participait pas ?

Plutôt que de reconnaître avec une belle impudeur qu'un petit groupe de mandarins s'arrachent les quelques miettes du pauvre gâteau, il n'aurait pas été sans intérêt d'analyser en détail les mécanismes qui président au choix des heureux élus, à une époque où la profession d'architecte est acculée dans une impasse totale. « Le bottin mondain des architectes dans vent » ne semble guère nous orienter vers une pratique très démocratique de l'architecture...

Enfin, Michèle Champenois, au lieu de ses points de suspension finaux, aurait dû avertir que quiconque s'appelle Sarfati s'oriente dorénavant dans une autre voie que l'architecture, car la seule place disponible est déjà prise !

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	6,8075	6,8095	+ 110	+ 130	+ 150	+ 195	+ 280	+ 405
$ can.	5,4243	5,4272	− 80	− 52	− 126	− 73	− 365	− 237
Yen (100)	2,6838	2,6857	+ 185	+ 198	+ 346	+ 372	+1022	+1085
DM	2,7816	2,7836	+ 132	+ 145	+ 262	+ 286	+ 810	+ 875
Florin	2,5152	2,5165	+ 121	+ 130	+ 235	+ 255	+ 712	+ 766
F.B. (100)	14,5771	14,5907	+ 17	+ 122	− 22	+ 136	− 117	+ 304
F.S.	3,2619	3,2652	+ 318	+ 341	+ 631	+ 667	+1619	+1718
L (1 000)	4,9605	4,9634	− 217	− 175	− 445	− 378	−1369	−1213
£	11,8539	11,8608	+ 218	+ 281	+ 559	+ 572	+1595	+1849

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	8 3/4	8 5/8	8 3/4		8 13/16	9	9 1/8
$ E.-U.	11 3/8	11 5/8	12 3/8	12 1/2		13	13 7/8	14
Florin	8 1/2	9	8 3/4	8 7/8	8	8 7/8	9	9 1/8
F.B. (100)	13	15	13 1/4	14 1/2	13 1/2	14 5/8	14 1/4	15 1/4
F.S.	5/8	1 1/8	2 7/8	3	3	3 1/8	4 5/8	4 3/4
L (1 000)	16 3/4	19 1/4	18 1/2	19 3/4	18 3/4	19 7/8	20	21
£	12 3/8	12 5/8	12 1/4	12 3/8	12 1/8	12 1/4	12 1/8	12 1/4
F. français	14 5/8	14 7/8	14 5/8	14 7/8	14 3/4	15	16 11/16	16 15/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ENVIRONNEMENT

LE CONTRAT DE GOLFECH RESTERA UN CAS EXCEPTIONNEL

Pas de surenchère autour des centrales nucléaires
précise le ministère de l'énergie

Le protocole signé entre la région Midi-Pyrénées et E.D.F. au sujet de la centrale nucléaire de Golfech restera « *une mesure exceptionnelle prise en l'absence de procédures appropriées. Pour l'avenir et pour les autres sites nucléaires, c'est la procédure dite « d'après grand chantier », décidée en mai 1982 par le comité interministériel d'aménagement du territoire, qui sera mise en œuvre* ». Telle est la réponse faite par M. Edmond Hervé, ministre chargé de l'énergie, à M. Robert Schmitt, sénateur (Union des républicains et des indépendants) de la Moselle, qui le questionnait à ce sujet (*Journal officiel* du 13 juillet).

M. Schmitt demandait si, « *compte tenu de l'appui constant que les collectivités locales lorraines avaient apporté à la réalisation de la centrale de Cattenom, il ne serait pas opportun qu'elles passent avec E.D.F. un contrat du type Golfech en y incluant des compensations rétroactives* ». M. Schmitt pense, en effet, que l'attitude pronucléaire d'un certain nombre d'élus lorrains n'a pas été payée de retour, alors que l'opposition des élus de Midi-Pyrénées leur a valu des conditions exceptionnelles.

Le gouvernement le renvoie aux règles de « droit commun » décidées précisément pour que le cas de Golfech ne se reproduise pas et qu'E.D.F. ne soit pas soumise à une sorte de surenchère des conseils régionaux. Ce droit commun prévoit que les collectivités locales passeront avec l'établissement public des « contrats de développement », dont les modalités ont été précisément définies (*le Monde* du 16 juin 1982).

● ERRATUM. — Une erreur, *dont nous prions nos lecteurs de bien* vouloir nous excuser, nous a fait placer, dans notre première édition du 21 juillet, une carte concernant la création d'un parc naturel régional réparti sur trois départements : Haute-Loire, Allier et Puy-de-Dôme, dans un article contigu louant les gorges de la loire.

LE SORT DES BALEINES SE JOUE A LA CONFÉRENCE DE BRIGHTON

En finira-t-on une bonne fois avec la pêche à la baleine ? La question est à l'ordre du jour de la trente-quatrième réunion de la commission baleinière internationale, qui s'est ouverte, lundi 19 juillet à Brighton, en Grande-Bretagne. Plusieurs pays, dont la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie et les Seychelles proposent aux trente-huit membres de la commission d'interdire désormais la chasse baleinière commerciale dans toutes les mers du globe.

Cette proposition se fonde sur une constatation : l'amenuisement progressif des populations de baleines. Mais elle se heurte aux intérêts des derniers pays pratiquant encore cette activité, notamment le Japon, l'Union soviétique, la Norvège, l'Islande, la Corée du Sud et l'Espagne.

Pour être adoptée, la proposition d'interdiction devrait recueillir les trois quarts des voix. Mais, dans ce cas, certains pays, comme le Japon et l'U.R.S.S., ont menacé de quitter la conférence.

Des pressions contradictoires s'exercent sur les participants. Dès lundi matin, à Brighton, une délégation de pêcheurs japonais en venait aux mains avec une centaine de protecteurs des baleines. Un bateau de l'organisation internationale Greenpeace est ancré en face de la salle de réunion et menace de se rendre sur les lieux de chasse en Atlantique si l'on n'en termine pas cette fois avec le massacre des baleines.

ÉTRANGER

● *Hitachi, l'une des deux firmes japonaises accusées d'espionnage* aux dépens de la société américaine I.B.M., a annoncé qu'elle se présenterait d'elle-même devant la cour fédérale de San-José (Californie) et plaiderait non coupable des charges qui pèsent contre elle et treize de ses employés depuis le 30 juin. Ces derniers sont libres ou non de se présenter devant les tribunaux américains. Mitsubishi, la seconde firme inculpée par le grand jury fédéral américain, a déclaré qu'elle serait innocentée au cours des procès qui vont se dérouler aux Etats-Unis. (Voir *le Monde* du 25 juin.)

● *International Business Machines* a l'intention de lancer un emprunt convertible de 500 millions de dollars pour financer la construction de nouvelles unités de production et la location d'ordinateurs.

● *Chômage record en Grande-Bretagne.* — Trois millions cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt et un britanniques cherchaient un emploi en juillet, a annoncé le département de la main-d'œuvre, le 20 juillet. C'est le nombre de chômeurs le plus élevé depuis la guerre.

ÉNERGIE

Moins de charbon dans le Nord-Pas-de-Calais

De notre correspondant

Lille. — Le bilan des Houillères du Nord-Pas-de-Calais pour 1981 confirme les tendances observées depuis de nombreuses années : on a extrait 3 952 000 tonnes de houille, soit environ 500 000 tonnes de moins qu'en 1980 ; le rendement moyen au fond, par homme et par poste, est resté sensiblement le même : 1 968 kilos, soit cependant 97 kilos de moins que les prévisions.

Quand aux effectifs, malgré une légère reprise de l'embauche, ils ont encore baissé : on compte au fond 9 750 mineurs (dont 3 384 Marocains) contre 11 257 en 1980. Les effectifs des ouvriers de jour sont tombés de 9 879 à 9 308.

Le chiffre d'affaires des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais pour l'année 1981 s'est élevé à 4 172 millions de francs dont 233 millions à l'exportation. Dans le cadre du contrat d'entreprise engageant l'Etat et les Charbonnages de France, les Houillères du Nord ont bénéficié en 1981 d'une contribution forfaitaire de 744 millions de francs et d'une aide de 1 120 millions de francs destinés à couvrir les charges du passé « non liées à l'exportation ». De ce fait, le compte d'exploitation générale laisse apparaître un résultat positif de 177 millions de francs.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN ASIE DU SUD-EST

M. Jacques Mayoux, administrateur général, accompagné de MM. Léopold Jeorger, directeur général adjoint, et Louis Battay, directeur central, a récemment rendu visite aux implantations de la Société générale en Malaisie et à Singapour.

A Kuala-Lumpur, où il a procédé à l'inauguration du nouveau bureau de représentation de la Société générale pour la Malaisie, M. Mayoux a eu des entretiens avec le premier ministre, le Dr Manathir, ainsi qu'avec le vice-ministre des finances, M. Sabbaruddin Chik et le gouverneur de la Banque centrale, M. Abdul Aziz Taha.

A Singapour, où se trouve le siège de la délégation régionale pour l'Asie et l'Australasie de la Société générale, dirigée par M. Pierre Meraud, directeur de département, M. Mayoux a rencontré les dirigeants des principales implantations de la Société générale dans la région. Cette réunion a permis au nouvel administrateur général de faire le point sur les activités de la Société générale dans cette région et d'examiner leurs perspectives d'évolution.

MARLIS

Le groupe du Crédit Lyonnais vient de reprendre les participations que possédaient Europe Nº 1-Images et Son et l'OPFI-Paribas dans Marlis, société qui, elle-même, contrôle la majorité du capital d'Hachette.

A l'issue de cette opération, les groupes Floirat-Lagardère et Filipacchi détiennent ensemble 53 % du capital de Marlis, la société Crédit-Lyonnais Participations 27 % et la société M.M.B. 20 %.

BONS S.N.C.F. 5 % 1962

Il est rappelé aux porteurs de Bons S.N.C.F. 5 % 1962 de 200 F qu'ils ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipé de leurs bons le 1er décembre 1982.

Ces bons seront remboursés, au prix unitaire de 230 F, sous réserve de leur dépôt le 31 août 1982 au plus tard.

BONS S.N.C.F. 6,25 % 1967

Il est rappelé aux porteurs de Bons S.N.C.F. 6,25 % 1967 de 400 F qu'ils ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipé de leurs bons le 1er décembre 1982.

Ces bons seront remboursés, au prix unitaire de 430 F, sous réserve de leur dépôt avant le 1er septembre 1982.

Le contrat d'émission de l'emprunt prévoit que la prime de remboursement de 30 F par bon (ou 36 F pour les titres souscrits sous la forme nominative dès l'origine) pourra être réglée en coupons de voyage kilométriques (C.V.K.). En application des tarifs actuellement en vigueur, il sera remis pour chaque bon 1 C.V.K. de 100 km (ou 1 C.V.K. de 100 km et 1 C.V.K. de 20 km pour les primes majorées) aux obligataires qui en feront la demande lors du dépôt de leurs titres.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 juillet

La torpeur

En dehors de l'animation causée sur les différents groupes par les commis d'agents de change, le calme le plus complet a régné mardi à la Bourse.

A demi paralysé par le manque d'affaires, le marché a évolué de droite et de gauche, mais sans s'éloigner de ses niveaux précédents, et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait un très modeste gain de 0,2 %.

Manifestement, la première véritable amorce d'une détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis a laissé les opérateurs complètement indifférents.

Peut-être, comme leurs confrères de Wall Street, ne croient-ils pas à la solidité du mouvement ou n'en escomptent-ils pas de bienfaits sur l'économie européenne avant de très longs mois ? Force est de constater en tout cas que la Bourse, comme prise de torpeur, ne fait pas recette pour le moment.

L'actualité, il est vrai, n'est guère porteuse de bonnes nouvelles : chômage accru, conjoncture difficile, entreprises étranglées, pronostics noirs. Il est même encore miraculeux que dans un tel contexte le marché ne se replie pas.

La cotation de la Foncière et Financière Agache-Willot reprendra le 22 juillet dernier, soit après treize mois d'interruption.

Le dollar ne désarme toujours pas, la devise-titre s'est maintenu à un palier élevé, cotant entre 8,85 F et 8,90 F contre 8,85 F et 8,90 F la veille.

Conséquence de la fermeté du billet vert, l'or a fléchi sur toutes les grandes places internationales. A Londres, son prix a été fixé à 344,25 dollars l'once contre 347,50 dollars lundi en fin d'après-midi et 350 dollars à 12 heures. A Paris, le lingot a perdu 1 500 F à 75 300 F et le napoléon 9 F à 591 F.

Le volume des transactions est resté relativement important à 19,71 millions de francs contre 20,20 millions.

NEW-YORK

Assez forte reprise

Une assez forte reprise s'est produite mardi à Wall Street en liaison avec la première véritable détente des taux d'intérêt.

Le mouvement toutefois n'a pas été spontané. Durant la première partie de la séance, les cours ont évolué de façon irrégulière, et ce n'est vers midi seulement que le marché s'est mis en branle. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 833,42, soit à 7,32 points au-dessus de son niveau précédent. L'activité s'est accéléré très sensiblement, et 61,36 millions de titres ont changé de mains contre 53 millions précédemment.

Les opérateurs, semble-t-il, ont été un peu déçus que la Réserve fédérale n'ait abaissé son taux d'escompte que d'un demi point seulement. Beaucoup autour du « Big Board » auraient souhaité une détente plus marquée encore. La décision de plusieurs grandes banques de ramener dans la foulée leurs taux de base (prime rate) de 16 1/2 % à 16 % a, en définitive, renforcé un optimisme assez mitigé.

L'intérêt s'est essentiellement concentré sur les « Blue Chips » (valeurs de premier plan).

Sur 1876 valeurs traitées, 850 ont monté, 569 ont baissé et 457 n'ont pas varié.

Les plus gros échanges ont porté sur Thiokol (1,13 million de titres), affaire que Morton Norwich s'apprête à reprendre, et sur I.B.M. (1,11 million).

VALEURS	Cours du 19 juillet	Cours du 20 juillet
Alcoa	23 1/2	23 7/8
A.T.T.	53 5/8	54 1/8
Boeing	17 1/4	17 5/8
Chase Manhattan Bank	34 1/4	36 3/4
Du Pont de Nemours	30 1/2	30 3/4
Eastman Kodak	77 1/2	77 1/2
Exxon	26 5/8	26 5/8
Ford	24	24 1/8
General Electric	68 3/4	68 3/4
General Foods	38	38
General Motors	46 1/2	46 1/2
Goodyear	25 1/4	25 1/8
I.B.M.	65 7/8	67 5/8
I.T.T.	22 3/4	23 3/8
Mobil Oil	22 1/2	22 5/8
Pfizer	59 1/4	59 3/8
Schlumberger	36 5/8	37
Texaco	27 7/8	27 7/8
U.A.L. Inc.	19 1/4	19
Union Carbide	42	42 5/8
U.S. Steel	18 3/4	18 3/8
Westinghouse	28 3/8	28 3/4
Xerox Corp.	31	32 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL-UCLAF. – Le conseil de surveillance désigné par l'assemblée générale du 16 juin dernier s'est réuni pour la première fois. M. Christian d'Aumale, ambassadeur de France, a, comme prévu, été nommé président. M. Kurt Lanz s'est vu confier la vice-présidence. Les actionnaires seront convoqués le 25 août prochain pour décider d'une augmentation de capital en numéraires, réservée à l'État. Les actions émises pourront être souscrites à tout moment par les porteurs d'obligations à option d'échange, qui en feront la demande (une action à dividende prioritaire contre une obligation). Pour le premier trimestre de 1982, le chiffre d'affaires de la société-mère Roussel-Uclaf a progressé de 28,2 %, à 525 millions de francs. Le bénéfice net est de 37,1 millions de francs (+ 14,70 %). Le résultat net du groupe est estimé à 44 millions de francs (+ 10 %) pour un chiffre d'affaires de 1987 millions accru de 22,8 %.

DARTY. – Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 1982-1983 s'est élevé à 725,4 millions de francs (+ 43,3 %). Selon les dirigeants, cette progression, due pour une part à l'ouverture de nouveaux centres et aux ventes de téléviseurs pour le « Mundial », n'est pas extrapolable à l'exercice tout entier.

PFIZER. – Pour le deuxième trimestre 1982, le bénéfice net s'est élevé à 80,6 millions de dollars contre 60 pour le deuxième trimestre 1981.

UNITED TECHNOLOGIES. – Le bénéfice d'exploitation est revenu de 122,9 millions de dollars au deuxième trimestre 1981 à 105,3 millions de dollars au deuxième trimestre 1982.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	16 juillet	19 juillet
Valeurs françaises	100,6	100,6
Valeurs étrangères	112,6	114,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	19 juillet	20 juillet
Indice général	112,6	112,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 21 juillet .... 15 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 juillet	21 juillet
1 dollar (en yens)	255	253,75

BOURSE DE PARIS Comptant 20 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	....	2 408	Crédit Univers.	310	302	Marseille Créd.	....	....	**Étrangères**			S.K.F.(Applic. méc.)	56	....
5 %	....	2 329	Créditel	92 50	92 50	Métal Déployé	349	....				Total C.F.N.	74	....
3 % amort. 45-54	....	2 910	C. Sabl. Seine	113 20	117 50	Mic	220	224 40	A.E.G.	116	123	Ufinex	204	....
4 1/4 % 1963	99 50	3 813	Darblay S.A.	75 40	....	Mors	185	192 40	Akzo	72	....	Voyer S.A.	1 25	....
Emp. N. Eq. 6 % 67	110	0 822	De Dietrich	303 40	295	Nadella S.A.	7 80	7 80	Alcan Alum	158	160 50			
Emp. 7 % 1973	6475	..	Degremont	99 80	....	Naval Worms	105 60	109 80	Algemeine Bank	920	917			
Emp. 8,80 % 77	95 80	1 422	Delalande S.A.	145 60	140	Navig. (Nat. de)	69 70	61 o	Am. Petrofina	500	470			

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1695	4,5 % 1973	1728	1719	1719 50	1708
3085	C.N.E. 3 %	3275	3278	3290	3289
....	Agence Havas	315	315	315	315
465	Air Liquide	465	462	462	460
310	Als. Superm.	330	330	330	330
67	A.L.S.P.I.	70	72	72	72 40
142	Alsthom-Atl.	132 60	132 30	132 30	132 30
555	Facom	541	546	548	546
1100	Fichet-bauche	975	975	975	985
143	Finextel	167	156	156	156
141	Fives-Lille	135 50	137	137	136
50	Fonderie (Gén.)	51	51	51	51
65	Fraissinet	82	82	82	81 50
400	Francarep	390	391	391	385
165	Gal. Lafayette	147	146	147	145 10
	U.T.A.	138	137 50	137 50	134 80
	Valéo	172 60	172 30	172 30	175 70
	Vallourec	105 50	105 10	105 10	104 50
	V. Clicquot-P.	1130	1118	1124	1098
	Viniprix	838	848	848	848
	Amax Inc.	179	179	178 60	180
	Amer. Express	345 20	343	343	343
	Amer. Teleph.	471 50	473	474 50	479
	Anglo Amer. C.	82	83 90	84 30	83 40
	Amgold	465 50	465 20	465 20	467
	B. Ottomane	740	739	739	739
220	Exxon Corp.	240	232 60	232 60	237
180	Ford Motors	220	214	214	210
123	Free State	175	177	180	175
84	Gencor	111 50	111	110 50	111 80
177	Gén. Belgique	200	196 50	196 50	193 50
490	Gén. Electr.	636	611	616	606
365	Gen. Motors	416 80	407 50	407 50	405
45	Goldfields	59 50	58 50	58 50	57 60
53	Harmony	68 30	69 90	71 50	69 10
21	Hitachi	20 30	19 90	19 90	19 80
350	Hoechst Akt.	395	396	396	396 50
44	Imp. Chemical	46 50	47 50	47 60	48
69	Inco. Limited	80 20	79	78 30	78 30
470	IBM	591	579	579	574
27	Ito-Yokado	29 35	29 40	29 40	29 10
186	ITT	201 10	202	202 50	198 50
34	Matsushita	36 70	36 80	36 80	36 10
560	Merck	597	600	600	600
410	Minnesota M.	509	500	506	500
183	Mobil Corp.	199 50	196	196	195 10
12490	Nestlé	13800	13820	13820	13990
685	Siemens A.G.	782	788	787	785
107	Sony	114 20	113 90	112	114
125	T.D.K.	141 20	140	140	142
435	Unilever	490	494	494	....
285	Unit. Techn.	363	353 90	356	350
310	Vaal Reess	417	414	419	414 50
143	West Deep	202	200	202	197
177	West Hold.	218	217	219	219 30
280	Xerox Corp.	278	276	276	275
1 52	Zambia Corp.	2 18	2	2	2

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 861	6 859	6 670	7 020
Allemagne (100 DM)	278 340	278 390	269	283
Belgique (100 F)	14 615	14 620	13	14 100
Pays Bas (100 fl.)	252 380	251 950	245	257
Danemark (100 krd)	80 490	80 520	77	83
Norvège (100 k)	108 570	108 320	106	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 944	11 918	11 650	12 350
Grèce (100 drachmes)	9 896	9 890	9 250	11 750
Italie (1 000 lires)	4 975	4 974	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	327 250	326 680	315	333
Suède (100 krs)	112 270	112 330	108	115
Autriche (100 sch)	39 595	39 640	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 154	6 149	0 805	6 500
Portugal (100 esc.)	8 130	8 180	7 800	9 200
Canada ($ can 1)	5 443	5 453	5 350	5 610
Japon (100 yens)	2 706	2 695	2 510	2 750

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/7
Or fin (kilo en barre)	77000	75500
Or fin (en lingot)	76800	75300
Pièce française (20 fr)	600	591
Pièce française (10 fr)	440	.....
Pièce suisse (20 fr)	529	511
Pièce latine (20 fr)	500	490
Souverain	606	591
Pièce de 20 dollars	2710	2705
Pièce de 10 dollars	1340	1350
Pièce de 5 dollars	750	.....
Pièce de 50 pesos	3300	3280
Pièce de 10 florins	510	501

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D E F G

Le plan d'économie de la Sécurité sociale

- Blocage des honoraires médicaux
- Report d'améliorations de prestations
- Pas de rallonge budgétaire pour les hôpitaux

Pour éviter d'avoir à augmenter cette année les cotisations des salariés, et respecter l'engagement gouvernemental de ne pas toucher à celles des entreprises, M. Pierre Beregovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, devait impérativement trouver 10 milliards d'économies afin d'assurer l'équilibre financier de la Sécurité sociale pour 1982.

Le plan qu'il devait soumettre au conseil des ministre du 21 juillet comporte quatre volets. Le premier consiste à reporter certaines mesures déjà annoncées. Le ministre devait tailler dans le vif sur les trois branches de la Sécurité sociale. Pour la vieillesse, laugmentation des pensions de reversion (qui devaient passer de 50 à 52 % de la retraite du conjoint décédé) devait être reportée du 1ᵉʳ juillet au 1ᵉʳ décembre de même que l'amélioration des pensions des retraités des « avant-lois Boulin » (800 millions d'économies). Pour la famille, l'application du projet de loi qui prévoyait la suppression de certaines prestations et l'amélioration d'autres est renvoyé à 1983 (de 600 à 700 millions d'économies). Enfin pour la maladie, l'amélioration du remboursement de certains produits médicaux comme la lunetterie, l'audioprothèse et l'orthodontie prévue par le plan du 10 novembre 1981 est repoussée, ce qui devrait permettre d'économiser ehtre 1.2 et 1.4 milliards.

Le second volet du plan de M. Bérégovoy est largement hérité de *Mme Questiaux — et a déjà* été appliqué — puisqu'il s'agissait de limiter les augmentations d'allocations familiales. Celles-ci ont ainsi été augmentées de 6,2 % au 1ᵉʳ juillet au lieu des 14 % annoncés (une augmentation de 7.5 % devrait intervenir au 1ᵉʳ janvier 1983, ce qui permet d'économiser 1,6 milliard. De même l'allocation logement n'a été relevée que de 6,8 % au lieu de 14 %, soit 450 millions d'économies. D'autres allocations envisagées pour la rentrée de septembre pourraient être retardées

Mais M. Bérégovoy n'entend pas en rester là. La Sécurité sociale doit se mettre elle aussi au diapason du blocage des prix et des revenus. Ainsi les honoarires des professions médicales et paramédicales (toutes les lettres des tarifs médicaux devaient être relevées au 1ᵉʳ juillet à l'exception de la visite augmentée au 15 octobre) vont être bloqués. Jusqu'au 31 octobre un tel blocage devrait assurer une économie de 1,5 milliard de francs mais les professions médicales espèrent encore négocier une sortie du blocage dès le 1ᵉʳ octobre. Les prix des médicaments qui devaient être relevés ne le seront pas (200 à300 millions de farncs d'économies) et bien sûr les traitements du personnel hospitalier et des agents de la Sécurité sociale seront gelés jusqu'au 1ᵉʳ novembre.

Cependant, la mesure la plus spectaculaire concerne les hôpitaux publics qui vont être placés jusqu'à la fin 1982 sous haute surveillance. Ils ne se verront pas octroyer de budgets supplémentaires pour cette année. Avec les créations d'emplois dans ce secteur et l'application des trente-neuf heures, le gouvernement s'attendait à de nombreuses demandes de rallonges budgétaires en fin d'année. La règle est simple : il ne faudra pas y compter, M. Bérégovoy considérant que les économies sur la masse salariale que le blocage autorisé pourront permettre de ne pas achever l'exercice 1982 par des déficits Pour plus de sûreté, des missions d'inspection vont êtr eenvoyés dans les cent plus importants hôpitaux publics Et les caisses de sécurité sociale vont recevoir pour consigne de reprendre une partie des avances qu'elles ont déjà consenties aux hôpitaux L'économie escomptée d'un dispositif aussi ferme est de 1.7 milliard de francs.

Si le gouvernement adopte les trois premier volets de ce plan il ne lui restera plus qu'à trouver un petit milliard pour tenir le cap des 10 milliards d'économies. Plusieurs mesures sont envisagées, mais faisaient encore l'objet de discussion interminitérielles. On s'interroge ainsi sur l'opportunité de supprimer la franchise de *80 francs pour la vingt-sixième* maladie, prévue par le plan du 10 novembre 16981 La possibilité de limiter de remboursement des médicaments dits de confort devait également être discutée Avec un tel dispositif, M. Bérégovoy risque d'imprimer d'emblée la marque de la rigueur et du réalisme Une voie sur laquelle il sera amené à poursuivre puisqu'il faudra de nouveau trouver de 25 à 30 milliards en 1983 pour éviter que la Sécurité sociale ne renoue avec le déficit.

JACQUES NOBÉCOURT.

Le numéro du « Monde » daté 21 juillet 1982 a été tiré à *487 558 exemplaires.*

Les banques françaises ramènent leur taux de base de 14 % à 13,75 %

A l'initiative du Crédit lyonnais, rapidement imitées par les autres établissements, les banques françaises ont ramené leur taux de base de 14 % à 13,75 %. Cette initiative était attendue depuis un certain temps, plus précisément depuis que la Banque de France avait pu, au lendemain de la dernière dévaluation du franc, reprendre le processus de désescalade des taux d'intérêt à court terme, et ramener le loyer de l'argent au jour le jour de plus de 16 % à 15 % ces jours derniers. Par ailleurs, le ministre de l'économie et des finances « souhaitait » vivement une baisse du taux de base des banques, afin d'alléger les charges financières des entreprises et d'intégrer le crédit dans l'ensemble des services dont le coût doit baisser dans les prochains mois.

Enfin, l'amorce de détente des taux qui se profile aux Etats-Unis, avec la réduction du taux d'escompte de la Réserve Fédérale, facilite cette désescalade générale dont rêvent les Européens depuis bien des mois.

Dans ces conditions, il était logique que les banques françaises fassent un petit effort que l'on eût voulu plus considérable rue de Rivoli (0,50 % au lieu de 0,25 % obtenu). Mais, dans l'établissement, on fait valoir ue le loyer de l'argent sur le marché monétaire doit, normalement, être inférieur au taux de base bancaire. Tant qu'il ne le sera pas, la plus grande prudence s'impose, avancent-ils.

Il n'en reste pas moins que la baisse du taux de base est la première depuis le 24 octobre 1981, date à laquelle ce taux avait été ramené de 14,50 % à 14 % revenant graduellement du sommet historique de 17 % atteint pendant l'été 1981.

Nouveau repli du dollar

Sur les marchés des changes, le dollar s'est nettement replié, passant, à Paris, de 6,87 F à 6,81 F et, à Francfurt, de 2,4650 DM à 2,4460 DM Ce repli fait suite à la baisse du taux d'escompte américain (11 1/2 % contre 12 %) et au fléchissement du loyer de l'argent au jour le jour outre-Atlantique, qui est tombé en dessous de 11 %.

M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, s'exprimant devant la commission bancaire du Sénat, a déclaré que les autorités monétaires américaines poursuivront une politique monétaire rigoureuse (pas de laxisme), mais que les impératifs de la relance économique justifiait une application « soupl eet réfléchie » de cette politique si la circonstance l'exigent. Ces propos ont été favornblement accumulés par les milieux financiers internationaux.

F. R.

Dans le Val-de-Marne

UNE PETITE MALIENNE EST MORTE DES SUITES D'UNE EXCISION

Après la mort de sa petite fille, âgée de trois mois, qui venait d'être excisée, un Malien âgé d'une vingtaine d'années, est gardé à vue par le service départemental des mineurs du Val-de-Marne, à Thiais. Les enquêteurs qui ne souhaitent communiquer aucune information ont arrêté M. T..., lundi soir 19 juillet. Le parquet de Créteil a autorisé la prolongation de sa garde à vue jusqu'à ce mercredi soir.

Lorsque le 13 juillet, M. T..., un Malien qui vit en France depuis une dizaine d'années et travaille comme employé municipal, a amené la plus jeune de ses trois enfants dans un hôpital de Créteil, elle était déjà morte. Ne comprenant pas les raisons de sa mort, les médecins ont demandé une autopsie. Elle a révélé que l'enfant était morte d'une hémorragie, lentement, en trois jours, après une excision.

Cette excision avait été pratiquée le dimanche précédent en même temps que la circoncision de son petit frère, âgé de dix-huit mois. Sa sœur aînée, âgée de quatre ans, a été elle aussi excisée par une amie malienne de M. T..., dont il refuse toujours de donner l'identité aux policiers. Cette femme pourrait être poursuivie pour homicide involontaire et M. T... pour complicité d'homicide involontaire et non assistance à personne en danger.

Ancien ministre tchadien des affaires étrangères

M. Acyl Ahmat trouve la mort dans un accident

M. Acyl Ahmat, l'ancien ministre tchadien des affaires étrangères, a été tué lundi 19 juillet dans le sud du pays, frappé mortellement par l'hélice du petit avion qui l'avait emmené de Mondou à Lai.

M. Acyl Ahmat se trouvait dans cette dernière localité située au nord de Moundou, depuis quelques jours pour des entretiens avec le chef de la tendance sudiste, le colonel Kamougué.

M. Acyl Ahmat était le chef de l'une des quatre principales tendances politico-militaires du pays, le Conseil démocratique révolutionnaire (C.D.R.).

Agé d'une cinquantaine d'années, il avait occupé les fonctions de ministres des affaires étrangères du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) de M. Goukouni Oueddeï pendant plus de trois ans. Considéré comme l'un des dirigeants les plus proches de la Libye, il s'était opposé en octobre 1981 au retrait des forces du colonel Kadahafi qui se trouvaient au Tchad depuis le mois de décembre 1980

M. Acyl Ahmat avait été un opposant farouche de M. Hissene Habré. Peu après le départ des Libyens, ses troupes avaient été les plus actives, notamment à l'est du Tchad, dans la lutte livrée par la GUNT contre les FAN.

Toutefois, quelques mois avant la prise du pouvoir à N'djamena le 7 juin par M. Hissene Habre, M. Ahmat Acyl avait appelé à une négociation avec le chef des forces armées du Nord en vue d'une négociation nationale, s'opposant ainsi vivement au président Goukouni Oueddë. M. Acyl Ahmat avait notamment refusé d'appartenir au Conseil d'Etat, nouvellement mis en place début mai par le président Goukouni.

D'autre part, il n'avait pas été reconduit dans ses fonctions de ministre des affaires étrangères lors du remaniement ministériel du 3 juin dernier, quatre jours avant la prise de N'djamena par les FAN.

M. Acyl Ahmat et ses troupes avaient refuser d'affronter les forces de M Hissene Habre qui entraient dans la capitale tchadienne afin d'éviter une effusion de sang et une destruction de la ville. Les forces du C.D.R. cherchaient alors à se réfugier dans le sud du Tchad et, très vite, devaient être poursuivies et combattues par les FAN.

Après l'occupation du ministère de la justice

M. BADINTER RECEVRA LE LIVRE C.G.T. LUNDI 26 JUILLET

Des ouvriers du Livre C.G.T. ont occupé sans incident pendant trois heures mardi 20 juillet (« le Monde » du 21 juillet) le ministère de la Justice pour rappeler leur attachement au respect de l'ordonnance de 1944, interdisant la constitution de monopole de presse et demander « l'accélération » de la procédure d'inculpation de M. Robert Hersant. « Il est grand temps que loi soit appliquée avec rigueur, car plus le temps passe, plus des hommes comme M. Hersant peuvent, en agissant en toute impunité, continuer leurs méfaits. »

Une délégation a été reçue par M. Henri Jacquemin, directeur du cabinet de M. Badinter, et proposait un rendez-vous avec le Garde des Sceaux pour le lundi 26 juillet à 16 heures. Au ministère de la justice, on s'étonne d'« *avoir été choisi* » pour cette « opération surprise », tout en reprenant les déclarations que M. Badinter a déjà eu l'occasion d'exposer : « *La justice est saisie. L'instruction suit son cours.* »

Rappelons qu'outre M. Robert Hersant, son fils, M. Jacques Hersant, président-directeur général de Presse-Alliance *(France-Soir)*, et M. Leprêtre, directeur général de *Paris-Normandie*, ont été inculpés le 6 juillet, au titre de l'article 4 de l'ordonnance de 1944 qui réprime le fait d'avoir « *prêté son nom* ». *(le Monde* du 8 juillet.)

Mais, au-delà de l'inculpation de M. Hersant, le Livre entend ainsi manifester sa détermination à « *protéger les emplois menacés par une vente mal fagotée de* France-Soir *et un mauvais coup d'Hersant. Cet homme devient dangereux* », suivent les termes mêmes de M. Lancry.

M. Hersant, pour sa part, a déclaré dans les colonnes *le Figaro* : « *Le syndicat du Livre a pris une initiative intéressante, qui mériterait d'être généralisé. En effet, l'occupation d'un ministère ne met en péril aucune production utile, et représente par conséquent un progrès sur les occupations d'usines. Il convient de noter que la C.G.T recevra M. Robert Badinter dans son bureau, lundi prochain...* »

En Espagne

NOUVELLE SCISSION AU SEIN DU PARTI GOUVERNEMENTAL

Madrid *(A.F.P.)*. — Dix députés et huit sénateurs de tendance démocrate-chrétienne ont quitté le mardi 20 juillet l'Union du centre démocratique (U.C.D.), le parti gouvernemental. Ils s'intégreront au parti démocrate populaire, fondé il y a quelques jours par M. Oscar Alzaga, autre dissident de l'U.C.D., qui souhaite conclure un pacte électoral avec la formation de droite, l'Alliance populaire, de M. Manuel Fraga.

Cette nouvelle scission illustre la grave crise interne du parti au pouvoir, qui a essuyé des échecs successifs aux élections régionales. On s'attend qu'il soit également abandonné dans les prochains jours par M. Adolfo Suarez, ancien chef du gouvernement, et ses partisans. Il est possible que l'actuel président, M. Calvo Sotelo, soit obligé de dissoudre le congrès des députés dès la rentrée parlementaire et d'organiser des élections anticipées, qui pourraient avoir lieu en novembre prochain.

Dans les Pyrénées-Atlantiques

SAISIE D'UN ARSENAL TRANSPORTÉ PAR DES BASQUES ESPAGNOLS

(De notre correspondante.)

Bayonne. — Après la découverte, durant le week-end, par la douane, d'un véhicule transportant un véritable arsenal, quatorze Basques espagnols résidant en France ont été interpellés. L'un d'eux, le propriétaire du véhicule, M. José-Luis Segurola-Mayoz, a été écroué. Son passager, M. José-Luis Salegui-Elorza, âgé de vingt-sept ans, a été placé sous contrôle judiciaire. Ils avaient été arrêtés dimanche 18 juillet après avoir forcé un barrage routier près de Guéthary. On devait découvrir dans le véhicule un revolver 38 spécial, un revolver 357 magnum, trois pistolets-mitrailleur 7,65, un pistolet-mitrailleur Sten 9 mm, deux chargeurs et deux cents cartouches.

A la Comédie-Française

M. J.-P. VINCENT EST PRESSENTI POUR SUCCÉDER A M. TOJA EN 1983

Le conseil des ministres devait annoncer, mercredi 21 juillet, la prorogation du mandat de M. Jacques Toja, administrateur général de la Comédie-Française, jusqu'au 31 juillet 1983 M. Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre national de Strasbourg, est pressenti pour lui succéder et est chargé d'ici là d'une mission de réflexion sur l'avenir de la Comédie-Française.

L'Odéon demeure, d'autre part, rattaché à la Comédie-Française et devient le siège du Théâtre de l'Europe, dont la direction artistique serait confiée à M. Georgio Strehler à partir de 1984.

